TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 11761 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 21 – LUNDI 22 NOVEMBRE 1982

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

4,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 3,00 dir. ; Tunisie, 280 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 80 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 45 p. ; Grèce, 55 dr. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1 000 l. ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 55 esc. ; Sénégal, 290 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 85 d.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

Un test pour M. Andropov

Le bureau politique va être remanié avant la réunion du Soviet suprême

C'est le lundi 22 novembre que se réunit à Moscou le plénum du comité central. Il devrait être possible à l'issue de cette réunion de se faire une idée plus exacte de la position de M. Andropov. Le comité central sera sans doute amené, en effet, à remanier le bureau politique.

Mardi 23 et mercredi 24 novembre seront aussi des journées importantes pour la succession Brejnev : le Soviet suprême se réunira et désignera le président de son présidium, c'est-à-dire le chef de l'État. Cette fonction, qui était assurée par Brejnev depuis 1977, ne devrait pas revenir à M. Andropov, à moins que celui-ci ne se sente assez fort pour porter dès à présent un coup au principe de la direction collégiale. Cette hypothèse n'est plus écartée par les observateurs qui se demandent également quel sort sera réservé à M. Tchernenko, le rival malheureux de M. Andropov. M. Tchernenko, qui est actuellement le numéro 2 du parti, symbolise la tendance « brejnévienne ».

Les dernières quarante-huit heures ont été marquées en politique étrangère par des critiques de l'agence Tass à l'encontre de M. Shultz, le secrétaire d'État américain. Moscou, en revanche, n'a pas commenté le changement de ministre des affaires étrangères intervenu vendredi 19 novembre à Pékin. M. Huang Hua, qui s'était entretenu avec M. Gromyko après les obsèques de Leonid Brejnev, aurait démissionné pour raisons de santé.

(Lire page 2.)

Vers un « nouveau départ » entre les deux Grands ?

La disparition de Leonid Brejnev doit-elle donner le signal d'une reprise du dialogue Est-Ouest sur de nouvelles bases ? C'est ce que semblait considérer l'expert soviétique des Etats-Unis, M. Arbatov, pour qui la nouvelle direction du Kremlin entend « peser soigneusement chaque signe » indiquant un changement dans la diplomatie américaine.

Un peu comme si les nouveaux responsables, estimant qu'ils en ont assez fait en se débarrassant d'un vieux dirigeant immobiliste, jugeaient maintenant que la balle, selon l'expression consacrée, est « dans le camp » du partenaire, lequel serait convié à « réagir » comme il convient...

Cette approche quelque peu simpliste n'est évidemment pas du goût de Washington. M. Shultz, secrétaire d'Etat, a affirmé, jeudi, au cours d'une conférence de presse, que ce sont les Etats-Unis qui attendent un « changement de comportement » des Soviétiques, à tout le moins une « volonté de discuter » les problèmes, et cela d'autant plus que, selon lui, « ce sont eux qui les ont créés ». La politique américaine, pour sa part, reste orientée vers le renforcement de la défense et l'introduction de la « dimension politique » dans les relations économiques Est-Ouest.

A cet égard, le secrétaire d'Etat a été particulièrement désinvolte à l'égard de la France, affirmant que ce qui compte maintenant est « d'arrêter de discuter sur le point de savoir s'il y a eu ou non un accord (entre alliés sur les relations commerciales avec l'U.R.S.S., ce que Paris conteste), et de commencer à exécuter cet accord » !...

L'agence Tass a aussitôt critiqué cette intervention, dans laquelle elle voit une « pression inadmissible », la « poursuite de la politique de confrontation » et un « camouflage destiné à masquer le refus de normaliser les relations avec l'Union soviétique ».

Le dernier mot est-il dit pour autant ? Du côté américain, on cache à peine que l'envoi du vice-président Bush à Moscou pour les funérailles de Brejnev, la visite faite à l'ambassade soviétique de Washington par M. Reagan et son épouse (un geste que Mme Thatcher, par exemple, s'est refusée à faire) et même la levée de l'embargo sur le gazoduc eurosibérien peuvent être considérés comme autant de « gestes » à l'adresse de la nouvelle direction soviétique.

Du côté soviétique, il faut noter l'accueil chaleureux réservé à Moscou à deux cent cinquante hommes d'affaires américains – auxquels s'étaient joints plusieurs parlementaires. Sans doute M. Andropov n'a-t-il pas reçu ce groupe – ce que M. Brejnev avait fait il y a quatre ans, – mais M. Tikhonov, chef du gouvernement, a affirmé devant lui que le désir exprimé par M. Reagan d'améliorer ses rapports avec Moscou « correspond aux souhaits et aux intentions de l'Union soviétique ».

Pour le moment, il est vrai, aucun échange diplomatique important n'est prévu, et le seul voyage annoncé est celui de M. Gromyko à Bonn en janvier prochain. Mais il serait bien étonnant que les deux superpuissances ne raniment pas dans les prochains mois le dialogue très ralenti qu'elles poursuivaient depuis un an.

A nos lecteurs

Comme les autres quotidiens imprimés à Paris et diffusés samedi, *le Monde* daté du 20 novembre n'a pas paru en raison d'un ordre de grève de vingt-quatre heures lancé par le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. (voir page 25).

Les élections au Brésil

Le parti gouvernemental conserve le contrôle de la majorité des Etats

Le parti démocratique et social (P.D.S., gouvernemental) sera majoritaire au sein du collège électoral qui devra, en janvier 1985, élire un successeur à l'actuel président Joao Figueiredo : telle est la première conclusion tirée, ce samedi 20 novembre, de projections sur les résultats encore partiels des élections générales du 15 novembre. Le P.D.S., avec moins de voix que le parti du Mouvement démocratique brésilien (P.M.D.B., principale formation d'opposition), l'emporte, en effet, dans la majorité des Etats. Mais le P.M.D.B. a conquis les Etats les plus industrialisés, en particulier celui de Sao-Paulo. Il est battu, en revanche, dans le Rio-Grande-do-Sul.

De notre envoyé spécial

Rio-de-Janeiro. – Les élections générales du 15 novembre auront été finalement sans surprise. Des résultats encore fragmentaires, on peut conclure que l'opposition au régime militaire est majoritaire – à une ou deux exceptions près – dans les régions les plus peuplées, les plus industrielles, les plus modernes du pays, de Sao-Paulo à Rio-de-Janeiro et de Belo-Horizonte à Curitiba. Mais le gouvernement ne fait pas mauvaise figure malgré tout puisque son parti l'emporte dans la majorité des vingt-trois Etats de la Fédération et gardera sans doute le contrôle (grâce à de nombreux subterfuges) du collège électoral qui sera chargé en 1985 d'élire un successeur au président actuel, le général Figueiredo.

Un quart seulement des suffrages ont déjà été dépouillés. C'est dans l'Etat de Sao-Paulo – le plus riche et aussi le plus peuplé avec ses vingt-cinq millions d'habitants –, que le décompte a été le plus rapide. Très vite on a su que le futur gouverneur serait M. Franco Montoro, une des personnalités les plus en vue du Parti du mouvement démocratique brésilien (P.M.D.B.), la principale force d'opposition.

Le dépouillement est beaucoup plus lent à Rio-de-Janeiro, le deuxième pôle industriel du pays. M. Lionel Brizola arrive en tête pour le poste de gouverneur et il entraîne dans son sillage de nombreux militants du parti démocratique travailliste (P.D.T.), qu'il dirige et qui sont candidats à un siège de député au Congrès fédéral ou à l'assemblée législative locale. Pourtant M. Brizola est inquiet. Il a dénoncé publiquement des « fraudes » et des « manipulations » qui pourraient le priver de sa victoire, car il n'a que quelques points d'avance sur le candidat gouvernemental.

A en juger d'après les résultats disponibles, c'est dans les banlieues ouvrières et les quartiers pauvres de Rio que M. Brizola a récolté le plus de suffrages. Il est bien le *« candidat de la révolte »*, ainsi qu'on le prévoyait, celui qu'ont choisi spontanément les nombreux sacrifiés et marginalisés du système.

Dans le Minas-Gerais, l'opposition devrait également l'emporter. La marge qui sépare M. Tancred Neves, candidat du P.M.D.B., de son adversaire gouvernemental est sans doute assez mince, mais elle devrait subsister jusqu'à la fin du dépouillement. Comme M. Montoro, le prochain et probable gouverneur du Minas a un long passé politique. Il a été premier ministre de Joao Goulart et a toujours fait partie sous le régime militaire de l'opposition modérée.

Sa victoire s'ajouterait à celles que le P.M.D.B. tient pour acquises dans le Parana, le Goias, l'Espirito-Santo. Ainsi l'opposition disposera-t-elle du pouvoir local dans un espace géographique et économique continu qui compte plus de la moitié de la population brésilienne (54 %), la quasi-totalité du parc industriel, ainsi que les principales ressources minières et agricoles du pays.

Quand les suffrages seront tous dépouillés, on s'apercevra sans doute que la majorité des Brésiliens ont voté contre le régime militaire. Mais, grâce à la persistance du caciquisme dans les régions les plus archaïques, telles que le Nord-Est, grâce aussi à de nombreuses manipulations de la législation électorale destinées à favoriser ses candidats et empêcher les alliances entre ses adversaires, le gouvernement pourra affirmer demain qu'il a gagné dans la majorité des Etats.

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 4.)

« Une semaine avec Champagne-Ardenne »

Le Monde a publié durant toute cette semaine les reportages et les enquêtes de ses correspondants et de ses envoyés spéciaux sur les quatre départements qui composent la région Champagne-Ardenne. Aujourd'hui :

- **Une région à l'unisson** : un entretien avec Bernard Stasi, président du conseil régional ;
- **Retour à l'école**, par Serge Bolloch ;
- **Les deux gauches dans la bataille de mars**, par Patrick Jarreau.

(Lire pages 13 à 19).

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Un entretien avec M. Henri Krasucki

AU JOUR LE JOUR

Sagesse

Les partis pourront présenter autant d'hommes qu'ils le voudront (100 % si nécessaire) sur les listes de candidature aux élections municipales. Le « quota » qui devait assurer une présence féminine minimale dans les conseils municipaux a été refusé par le Conseil constitutionnel.

Les « sages » ont voulu marquer que, au regard de la Constitution, il n'y a, comme dans les Ecritures, « ni homme ni femme ». *Il y a, sexuellement indistincts, des citoyens, égaux en droits et en devoirs.*

Cela est vrai dans toutes les institutions de la France. Exemple : si un jour une femme devait siéger au Conseil constitutionnel, elle y serait absolument l'égale des hommes qui, pour l'instant, y ont le monopole de la « sagesse ».

BRUNO FRAPPAT.

Point de vue

Du bon usage du protectionnisme

Le ton monte à la veille de l'ouverture de la Conférence ministérielle du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), qui doit réunir, du mercredi 24 au samedi 27 novembre, à Genève, les représentants des quatre-vingt-huit pays membres. Ainsi, mécontent de l'attitude de la Commission européenne dans la phase finale de préparation de cette conférence, la France n'exclut pas de réagir vivement, lundi 22 novembre, à Bruxelles, lors du conseil des ministres des affaires étrangères de la C.E.E. Pour sa part, M. Michel Jobert, ministre d'Etat chargé du commerce extérieur, a estimé, au cours d'un entretien accordé à l'A.F.P., que le conseil des Dix « *devra tirer les justes conséquences du vacillement de raisonnement* » de la Commission. Cette dernière a, selon Paris, outrepassé son mandat en négociant à Genève un texte de compromis qui ne respecte pas les positions communautaires. « *Nous n'acceptons pas*, a souligné M. Jobert, *que le GATT se transforme en un tribunal sans appel. Ce n'est ni son rôle ni sa perspective.* »

par JEAN-MARCEL JEANNENEY (*)

Jamais sans doute la contradiction n'a été plus flagrante entre la doctrine libre-échangiste, proclamée par les gouvernants du monde occidental, et leurs pratiques commerciales. Les entraves aux importations, qui se multiplient actuellement sous des formes de plus en plus ingénieuses et parfois cocasses, sont rarement mises en place sans que soit en même temps réaffirmée une vertueuse condamnation du protectionnisme. Quand une telle inconséquence fleurit de toutes parts, on ne peut s'en accommoder à la légère, en ne l'imputant qu'à une hypocrisie politique inspirée par le souci des bienséances internationales. Elle est le signe d'un malaise intellectuel et le symptôme de problèmes graves.

Nul ne saurait contester que la division internationale du travail est favorisée par le libre-échange et qu'elle permet souvent, en abaissant les coûts des produits, d'élever les niveaux de vie. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ouvrir sans précaution les frontières d'un État ou d'une Communauté d'États, telle que la C.E.E., à toutes les importations est faire courir de grands risques aux entreprises établies sur leur sol et à leurs travailleurs.

Les concurrences extérieures ne stimulent en effet que si elles s'exercent dans certaines limites ; sinon elles tuent. Non seulement les entreprises qui se trouvent aux prises avec des concurrents bénéficiant de coûts salariaux bien moindres ne peuvent que disparaître tôt ou tard, si on les laisse sans protection ; mais d'autres meurent aussi, qui, surprises par les progrès techniques de concurrents lointains, manquent ensuite du délai nécessaire pour se rétablir. Et il arrive que les unes et les autres entraînent dans leur chute leurs fournisseurs ou leurs sous-traitants.

Contrairement à ce qu'on prétend parfois, la mort d'entreprises ne suscite pas d'emblée le développement ou la création d'autres utilisant leurs dépouilles. Les substitutions d'activités ne s'opèrent pas aisément au sein d'un système productif. Toujours elles prennent du temps et sont coûteuses, car elles impliquent la mise au rancart d'installations existantes et de travailleurs compétents, et elles obligent à investir en d'autres équipements, comme aussi à donner aux hommes des formations nouvelles.

(Lire la suite page 29.)

(*) Ancien ministre du général de Gaulle. Auteur, en 1978, de *Pour un nouveau protectionnisme* (Éditions du Seuil, 160 pages).

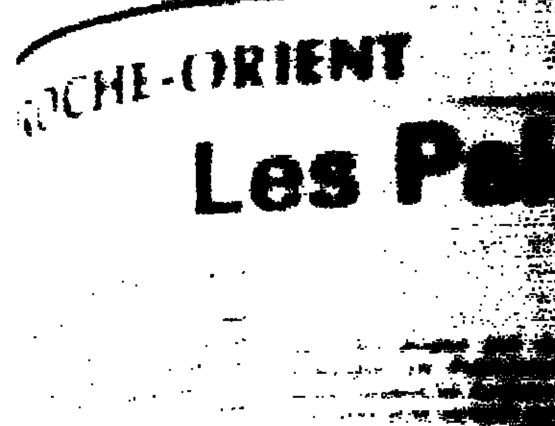
M. BOUTROS-GHALI invité du « Grand Jury R.T.L.-« le Monde »

M. Boutros Boutros-Ghali, ministre d'Etat chargé des affaires étrangères de la République d'Egypte, sera l'invité du « Grand Jury R.T.L.-*le Monde* », dimanche 21 novembre, de 18 h 15 à 19 h 30.

Avant le voyage que M. François Mitterrand doit effectuer en Egypte du 24 au 26 novembre, M. Boutros-Ghali sera interrogé au Caire par Paul Balta et Alain Jacob, du *Monde*, et par Paul-Jacques Truffaut et Christian Malard, de R.T.L., le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.

Le Monde

étranger





EUROPE

U.R.S.S.

L'accession de M. Andropov au secrétariat général du P.C.

Une longue ascension commencée après la mort de Souslov

De notre envoyé spécial

Moscou. — La première page de la *Pravda*, qui annonçait, le 12 novembre, la mort de Brejnev, était la réplique exacte de celle du 7 mars 1953 après la mort de Staline : même mise en page, même photo, même adresse au peuple soviétique.

Ce texte contient une expression peu usitée : le comité central du parti communiste soviétique et son « *noyau dirigeant* ». L'expression désigne un groupe plus restreint que le bureau politique. Ce sont ces hommes, au nombre de cinq ou six, qui prennent les grandes décisions et qui ont désigné M. Andropov. L'élection de l'ancien président du K.G.B. au secrétariat général est le résultat d'une patiente ascension vers le pouvoir — dont les dernières péripéties ont commencé après la mort de Souslov, au début de cette année.

La composition du « noyay dirigeant » n'est pas officiellement connue, son existence même n'étant que très rarement mentionnée. L'observation du rituel amène cependant à penser qu'il se confond avec le conseil de défense, dont Brejnev était le président. Dans les derniers mois du règne de ce dernier, ce « noyau » comprenait, outre le secrétaire général, MM. Andropov, Oustinov, Tikhonov, Tchernenko et Gromyko. Il semble qu'après la mort de Brejnev s'y soit ajouté M. Grichine, secrétaire du parti pour la ville de Moscou.

Il est encore difficile de savoir quel rôle chaque protagoniste à joué dans la désignation de M. Andropov, mais les observateurs s'accordent à penser que celui du maréchal Oustinov, ministre de la défense, a été crucial. En principe, cet ancien officier du génie, qui avait été choisi par Brejnev pour renforcer l'emprise du parti sur l'armée, était plus proche de M. Tchernenko, le principal rival de M. Andropov. Comme lui, il faisait partie du « clan des bBrejneviens ».

Mais un certain mécontentement était perceptible dans l'armée, à la fois à cause des difficultés matérielles et d'interrogations politiques sur la ligne diplomatique. La réunion des cadres militaires, le 27 octobre, avait largement pour but de les rassurer et de réaffirmer que, malgré les échecs économiques, le budget de la défense ne serait pas touché. M. Oustinov a pu faire valoir à ses pairs du « noyau dirigeant » que le pays avait maintenant besoin d'une direction ferme, efficace et moderne, et que M. Andropov était mieux placé pour l'exercer que le pâle Tchernenko. Nul doute qu'il ait été suivi dans ce raisonnement par M. Gromyko, qui paraît avoir été le deuxième personnage-clé de ce « noyau ».

La physionomie de la direction soviétique — bureau politique et secrétariat — devrait être transformée par le prochain plénum du comité central, qui se tiendra, en principe, le lundi 22 novembre ; le lendemain, le Soviet suprême se réunira en session pour élire le successeur de Brejnev, en tant que président du présidium, c'est-à-dire chef de l'Etat.

Quatre places à pourvoir ?

Il y a actuellement quatre places à pourvoir à la direction de l'Etat et du parti. Bien que le nombre de places au bureau politique ne soit pas fixé dans les statuts, les tâches à remplir et à se partager ne varient guère : le secrétariat pour les problèmes idéologiques, dont s'occupait M. Andropov, à la suite de Souslov ; la tutelle de l'industrie, qui revenait à M. Kirilenko ; la présidence de la commission de contrôle du parti, que M. Pelche, quel que soit son sort, ne paraît plus en mesure d'exercer. M. Andropov cumulera-t-il les fonctions de chef de parti et de l'Etat ? Réussira-t-il à placer ses hommes aux postes-clés ? Les réponses qui seront apportées à ces questions montreront l'étendue réelle de son pouvoir, mais, d'ores et déjà, il apparaît plus fort que ne l'était Brejnev en 1964. Même en faisant la part des incertitudes, des déductions logiques et des spéculations, l'histoire des derniers mois explique cette position.

Dès l'automne dernier, des rumeurs font état de dissensions entre M. Andropov et ses collègues. Le président du KGB ne jouerait plus le jeu de la responsabilité collégiale. Il disparaît pendant deux mois. On parle de disputes avec Brejnev à propos de l'Afghanistan et de la Pologne, les deux se renvoyant la responsabilité de la situation et M. Andropov jugeant simpliste, pour ne pas dire sénile, la politique suivie par rapport à Varsovie. En janvier, le général Tsvigoun, premier vice-président du KGB, meurt dans des conditions mystérieuses. Il est enterré à la va-vite, et Brejnev, qui lui était pourtant apparenté, ne signe pas sa nécrologie. Certains disent qu'il s'est suicidé après une violente altercation avec Souslov. En tout cas, ce dernier disparaît à son tour six jours plus tard.

La mort du « faiseur de roi », plus que celle de Brejnev, marque la véritable coupure dans l'histoire agitée de cette fin de règne. Sa disparition se fait immédiatement sentir par des flottements idéologiques et une campagne de dénonciations scandaleuses. Le premier flottement perceptible concerne le P.C.I. Gardien de l'orthodoxie, pourfendeur de l'eurocommunisme, Souslov est responsable de la critique systématique des communistes italiens à la fin de 1981.

Après sa mort, la campagne continue, certes, mais en même temps paraissent des articles plus compréhensifs pour M. Berlinguer. Dans l'appareil du comité central, des fonctionnaires laissent entendre que tout n'est pas faux dans les thèses du P.C.I. et que l'U.R.S.S. elle-même ne peut plus continuer à être gouvernée comme elle l'est actuellement.

A l'Institut des relations internationales et de l'économie mondiale, des chercheurs, qui ont étudié l'eurocommunisme, vont au-delà du simple travail scientifique. Ils se créent un groupe politique qui demande des réformes immédiates. A la suite d'une lettre adressée au bureau politique, une dizaine d'entre eux sont arrêtés. Dans la presse, le flottement idéologique est sensible. La place de Souslov, dont on disait qu'il corrigeait tous les jours les épreuves de la *Pravda*, n'est sans doute pas occupée. Un théâtre rock est saccagé par un commando de l'armée, au moment où la presse le porte aux nues. Ce n'est qu'un exemple de contradictions, parmi d'autres.

Une série de scandales

Fin février - début mars commence la série de scandales qui, avec les diamants de « Boris le Tsigane » et l'arrestation du directeur du Cirque de Moscou, éclaboussent la famille Brejnev. S'il s'agit d'une campagne orchestrée, l'a-t-elle été par le K.G.B. ? Plus que Leonid Brejnev lui-même, qui paraît hors d'atteinte, la véritable cible ne serait-elle pas M. Tchernenko, qui est à cette époque le véritable numéro deux du parti mais dont le pouvoir tient dans la seule faveur de son patron ?

Toulours est-il que c'est M. Andropov qui est choisi pour prononcer, le 21 avril, le discours solennel à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Lénine, bien que ce ne soit pas son tour. Entre-temps, Brejnev a eu une attaque en rentrant de Tachkent ; il a été absent du pouvoir. M. Andropov en a profité pour s'affirmer jusqu'à sa désignation comme secrétaire du comité central au plenum de mai.

C'est à la fois un tremplin pour le pouvoir suprême et une promotion qui l'éloigne d'un important centre d'influence : le K.G.B. Aussi les décisions de ce plenum apparaissent-elles comme le résultat d'un compromis, sans doute imposé par ceux qui, tels MM. Gromyko et Oustinov « *ne veulent pas de vagues* ».

M. Tchernenko garde toutes ses fonctions, mais il se voit nommer un rival en la personne de M. Andropov.

A la place de ce dernier à la tête du K.G.B. est désigné un inconnu, M. Fedortchouk, chef des organes de sécurité d'Ukraine. Est-il un ami de M. Andropov, qui permet à celui-ci de garder la haute main sur une administration toute-puissante ? Ou est-il un membre du « *clan des Brejnéviens* », ce qui signifierait que ceux-ci cherchent à réduire l'influence de M. Andropov, car ils estiment avoir besoin encore de quelque temps pour assurer la pérennité de leur pouvoir ? L'avenir que la nouvelle direction réservera à M. Fedortchouk permettra de juger a posteriori du rapport des forces au plénum de mai.

Autre élément du compromis : M. Dolgikh, secrétaire du comité central chargé de l'industrie lourde, est promu suppléant du bureau politique. Or il a travaillé longtemps avec M. Kirilenko qui est un proche de Brejnev et de M. Tchernenko. Au cours des semaines qui suivent, MM. Tchernenko et Andropov font alternativement figure de numéro deux.

Au début d'octobre, la lutte pour le pouvoir connaît un nouveau rebondissement avec l'exclusion de M. Kirilenko du bureau politique. Le 3 octobre il figure encore parmi les membres du bureau politique qui signent la nécrologie du deuxième secrétaire de Tartarie. Le 5 il n'est plus dans la liste de ceux qui signent une autre nécrologie, pour le deuxième secrétaire d'Ukraine.

M. Kirilenko n'appartient plus au bureau politique, mais il est apparu en bonne santé aux obsèques de Brejnev parmi les membres du comité central.

Pour l'anniversaire de la révolution du 7 novembre, M. Tchernenko passe encore devant M. Andropov dans l'ordre protocolaire. A priori, la majorité du comité central façonnée par Brejnev et ses amis n'est pas favorable à l'ancien chef du K.G.B. De source américaine, on indique que le « noyau dirigeant » l'a proposé comme nouveau secrétaire général au plénum extraordinaire du 12 novembre, mais que certains membres du comité central ont soulevé des objections et suggéré M. Tchernenko.

On remarque aussi que le discours par lequel ce dernier a proposé la candidature de son rival pouvait tout aussi bien avoir été préparé en tant que déclaration de candidature. Il suffisait d'y changer quelques mots.

DANIEL VERNET.

Pologne

M. Lech Walesa a rencontré Mgr Glemp

Varsovie (*A.F.P.*). — M. Lech Walesa s'est rendu samedi 20 novembre à Varsovie pour y être reçu par le primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, a-t-on appris dans l'entourage du leader ouvrier à Gdansk. M. Walesa éait accompagné du père Jankowski, aumonier des chantiers navals de Gdansk, et d'un ancien conseiller de Solidarité, l'avocat Wladyslaw Sila-Nowicki. Il s'est refusé à toute déclaration à son entrée dans le palais archiépiscopal.

Campagne calomnieuse

Varsovie (*A.P.*). — L'Eglise polonaise a démenti vendredi 19 novembre avoir connaissance de photographies et d'enregistrements compromettants pour M. Lech Walesa, documents qui seraient en possession de la police polonaise.

La chaîne de télévision américaine N.B.C. avait laissé entendre jeudi soir que des documents montrant M. Walesa « *dans des situations sexuellement compromettantes* » auraient été communiqués au primat de Pologne, Mgr Glemp. Un responsable de l'Eglise polonaise, qui a demandé à garder l'anonymat, a déclaré que ni Mgr Glemp ni les autres responsables de l'Eglise n'avaient connaissance de documents susceptibles de discréditer M. Walesa au cas où son attitude risquerait d'embarrasser le pouvoir.

Le 7 octobre, un membre du bureau politique, M. Siwak, avait déclaré au journal régional *Kurier Szczecinski* que M. Walesa « *est un homme riche* » qui a « *à sa disposition, et ceci est prouvé, environ un million de dollars* ». M. Siwak ajoutait : « *Il pourrait déposer l'argent dans la banque du Vatican et vivre sur les intérêts.* »

APRÈS SES ENTRETIENS DE MOSCOU

M. Marchais pense que « le problème afghan devrait être réglé assez rapidement »

M. Georges Marchais, qui tenait jeudi 18 novembre une conférence de presse à Paris en présence de M. Cunhal, chef du parti communiste portugais, s'est dit « *extrêmement optimiste* » sur la situation internationale, dans laquelle il voit des « *éléments de détente* ». Le secrétaire général du P.C.F. a énuméré quatre de ces « *éléments* » : l'accent mis sur le désarmement et la paix à l'occasion des funérailles de Brejnev à Moscou, « *l'échec flagrant de ce qu'à été la politique de Reagan visant au boycottage de la coopération économique avec l'U.R.S.S.* », enfin les « *possibilités d'aller vers des règlements politiques* », qui se dessinent dans deux domaines :

A propos de l'Afghanistan, a dit M. Marchais, « *j'ai appris à Moscou que le président du Pakistan souhaitait un règlement politique. Babrak Karmal, le président afghan, a déclaré qu'il souhaitait que s'engage la discussion pour trouver une solution. L'Union soviétique a déclaré que, s'il y avait un règlement politique, elle retirerait immédiatement ses troupes. Je tire donc la conclusion que le problème afghan devrait être réglé assez rapidement.* »

A propos de la Pologne, M. Marchais s'est dit « *extrêmement satisfait* » de la libération de M. Walesa et du fait que le chef de Solidarité a « *annoncé lui-même la nécessité et la possibilité de discussion entre les différentes composantes de la société polonaise pour trouver une issue à la crise* ». Je vois dans cette situation, a-t-il ajouté « *un élément extrêmement favorable* », étant entendu qu' « *il y a des réformes profondes qui doivent s'opérer* » dans cette société « *à la fois aux plans économique, social, démocratique, avec notamment le problème des syndicats* ».

Le dernier élément de détente est, selon le secrétaire général du P.C.F., l'amélioration des relations sino-soviétiques grâce aux pas qui ont été faits « *des deux côtés* ». « *On trouve dans les dernières prises de position*, a dit M. Marchais qui s'exprimait avant le remplacement des ministres de la défense et des affaires étrangères à Pékin, *un changement considérable et une évolution dans le sens du rétablissement de rapports nouveaux. C'est un élément qu'il faut prendre en compte dans l'évolution de la situation internationale et qui me rend optimiste.* »

Pour sa part, M. Cunhal s'est refusé à « *manifester une position sentimentale* » à propos de M. Walesa. Sa libération « *est une question intérieure*, a dit le chef du P.C. portugais. *Je ne vous exprime ni joie ni le contraire* ».

Italie

LA VISITE DE JEAN-PAUL II EN SICILE

L'archevêque de Palerme attend du pape des encouragements pour la lutte contre la Mafia

De notre envoyé spécial

Le pape Jean-Paul II est arrivé ce samedi 20 novembre en Sicile, où il doit faire une visite de deux jours.

La veille de son arrivée, trois personnes, dont un garçon de quinze ans, ont été abattues dans une banlieue de Palerme, ce qui porte à cent vingt-six le nombre des victimes de la Mafia, en Sicile, depuis le début de l'année.

L'Eglise sicilienne, en particulier l'archevêque de Palerme, Mgr Pappalardo, attend du souverain pontife des encouragements pour la lutte contre la Mafia dans laquelle elle s'est engagée.

Palerme. — « *Encore une fois.* » C'est en laissant tomber ces mots que le cardinal Pappalardo a commencé son homélie, brève et vibrante, devant la foule assemblée dans l'église de la Madonna dei Remedi, pour les funérailles d'un jeune policier tué au début de cette semaine par la Mafia.

Moins de trois mois après l'assassinat du général Dalla Chiesa, préfet de Palerme, un représentant de l'ordre était tombé à nouveau sous les balles des tueurs. Les paroles du cardinal sonnaient d'autant plus fort que l'Eglise ne se contente plus de dénoncer la violence qui ravage la Sicile ; elle tend à apparaître comme un protagoniste dans la lutte contre la Mafia, dont longtemps, seul, le P.C. fut la grande force.

Si le pape, en se rendant à Palerme, entend d'abord rendre hommage à la Sicile « saine », il ne manquera pas aussi d'encourager l'attitude que l'Eglise sicilienne a désormais adoptée vis-à-vis d'une Mafia chaque jour plus meurtrière : cent vingt morts et plus d'une centaine de disparus victimes de la « *lupara bianca* » (pratique du meurtre avec disparition du cadavre), depuis le début de l'année autour de Palerme.

De cette nouvelle détermination de l'Eglise face à la Mafia, témoignent de nombreux faits. D'abord, l'homélie prononcée par le cardinal aux funérailles du général Dalla Chiesa, dans laquelle il s'en prenait aux criminels mais aussi aux mandataires et aux politiciens passifs. Pour la première fois, il parlait moins au nom d'une Eglise du pardon que d'une Eglise de la justice. Ensuite, vint le document adopté en octobre par la conférence épiscopale, menaçant d'excommunication tant les exécuteurs que les mandarits et les complices du crime. Cette sanction ecclésiastique peut intervenir en l'absence d'une condamnation pénale, c'est-à-dire même à l'encontre de ceux qui échappent à la justice humaine. Enfin, une série d'initiatives ont été prises individuellement ou en groupe par les prêtres.

La fin des ambiguïtés

Le texte de la conférence épiscopale confirme, certes, une position adoptée par l'Eglise sicilienne en 1944 et en 1952, années où déjà elle menaçait d'excommunication « *ceux qui se livrent à la rapine et commettent des homicides* ». Mais il exprime aussi la solidarité des vingt-quatre évêques à Mgr Pappalardo. Surtout, il lève une ambiguïté. Malgré ses prises de position antérieures, la position de l'Eglise face à la Mafia n'a pas été sans ombre. Plus que des affaires retentissantes comme celle des moines de Mazzarino, qui finirent en prison pour avoir transformé leur couvent en base de la Mafia, l'attitude du cardinal Ruffini à la tête de l'Eglise sicilienne pendant trente ans après la guerre fut symptomatique de l'attitude du clergé. Le prélat était conservateur, certes, comme il le démontra au cours du concile Vatican II, mais tendit surtout à minimiser le phénomène mafioso et fit preuve ainsi d'une relative tolérance. Loin d'être synonyme de « complicité », ce comportement exprimait un état d'esprit.

Par le passé, dans la vie quotidienne, beaucoup de prêtres, tout en condamnant la Mafia pour ses crimes, ne voyaient pas moins en elle un semblant d'ordre social comblant le vide laissé par les grands propriétaires absentéistes et le pouvoir défaillant de l'Etat. En outre, elle défendait certaines valeurs, comme la famille.

Avec l'arrivée du cardinal Pappalardo en 1970, les choses vont évoluer. Collaborateur de Paul VI, il avait notamment fait preuve de courage en Indonésie pour dénoncer la sanglante répression anticommuniste de Suharto, laissant parler en lui le chrétien plus que le diplomate. La position plus ferme adoptée par l'Eglise face à la Mafia est le résultat de la longue mutation dont il fut l'artisan, permettant en particulier l'émergence d'une nouvelle génération de curés de paroisse et une prise de distance par rapport à un pouvoir politique démocrate-chrétien, dont trop des représentants étaient compromis avec la Mafia.

En fait, pendant ces douze années où Mgr Pappalardo a été à la tête de l'Eglise sicilienne, l'équivoque de l'ancienne Mafia a été totalement balayée par le développement d'un pouvoir criminel non seulement meurtrier, mais asservissant à ses intérêts l'économie de l'île grâce aux colossaux « excédents de liquidités » obtenus dans le trafic de la drogue.

Peut-être *a priori* y a-t-il quelque chose de désuet, sinon de dérisoire, dans cet anathème lancé par l'Eglise contre la Mafia devenue « *multinationale du crime* » et perçue comm une sorte de « *péché social* » dans un monde tendant à se laïciser ? En réalité, comme l'explique le Père Pintacuda, jésuite et sociologue, « *il ne s'agit pas pour l'Eglise de se retrancher dans le sacré, mais au contraire de se projeter dans le social, en reconnaissant la globalité du phénomène mafioso et en cherchant à l'isoler culturellement* ». En étendant sa condamnation morale à la complicité, c'est l'Omerta que vise l'Eglise, qui essaie de rompre cette loi atavique du silence, jouant sur la peur et l'intérêt.

« *C'est moins la signification canonique que sociale de l'excommunication qui importe* », souligne pour sa part le Père La Rosa, curé dans la ville de Palerme. Selon lui, les femmes, dans la mesure où elles sont plus proches de l'Eglise, plus vulnérables, doivent être l'un des ferments de la nouvelle prise de conscience de la Sicile face à la Mafia. Mais c'est peut-être oublier que la femme est aussi, comme l'a souligné l'écrivain Sciascia, porteuse de valeurs mafiosa, comme la vendetta.

La nouvelle position adoptée par l'Eglise a eu pour première conséquence de gêner la démocratie chrétienne locale, qui se veut porteuse de ces valeurs et se voit aujourd'hui plus ou moins mise en cause par le clergé. Le congrès qu'elle vient d'organiser sur le thème de la Mafia a été symptomatique de ce malaise. De là, l'apparition depuis deux ans, dans les rangs même des catholiques, de forces s'opposant à la démocratie chrétienne, comme Citta per l'uomo, qui occupe 30 % des sièges dans les assemblées de quartier.

L'action de l'Eglise a sans doute donné un certain espoir aux Siciliens honnêtes — surtout aux couches d'un certain niveau social. Pour les autres, en effet, tant que le droit restera du domaine du privilège, que le marché du travail ne sera pas libre, la compromission demeurera dans l'ordre de la nécessité quotidienne, même si l'Eglise se veut désormais celle qui condamne.

PHILIPPE PONS.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.



هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Les Palestiniens en quête de survie

IV. — Le « péril » jordanien

De notre envoyé spécial ÉRIC ROULEAU

Tandis que les Palestiniens de la diaspora comme ceux des territoires occupés se sentent menacés dans leur existence en tant que peuple, les dirigeants de l'O.L.P. dressent un premier bilan de l'épreuve qu'ils viennent de subir, non sans se livrer à une autocritique, et cherchent les moyens de compenser la perte du sanctuaire libanais. (Voir *le Monde* des 16, 17 et 18 novembre 1982.)

Wehdat. — Le camp de Wehdat est tristement célèbre dans le monde arabe. Bastion de la résistance palestinienne à Amman, il fut l'une des principales cibles de l'artillerie jordanienne tout au long de la guerre qui opposa, en septembre 1970, les forces du roi Hussein à celles de M. Yasser Arafat. Des milliers de tombes s'étendent à perte de vue à l'entrée de l'agglomération où vivent encore une centaine de milliers de réfugiés qui, en 1948 ou en 1967, avaient fui devant l'armée israélienne.

L'un des deux Palestiniens qui nous accompagnent montre du doigt le cimetière : « *Nos martyrs enterrés ici nous rappellent constamment le massacre dont nous avons été victimes. Nous pourrions un jour tout pardonner aux Israéliens qui sont nos ennemis, mais jamais à ceux qui prétendent être nos frères.* » « *Bien que nous ayons acquis la nationalité jordanienne*, enchaîne le deuxième cicérone, *nous sommes toujours traités en étrangers, pis, comme des terroristes en puissance...* »

Ingénieur diplômé d'une université britannique, notre guide travaille en Arabie Saoudite, d'où il revient régulièrement pour visiter sa famille à Wehdat. Les brimades qu'il subit à chaque voyage sont celles que connaissent beaucoup de Palestiniens résidant dans le royaume hachémite. « *Toutes les fois que je franchis la frontière*, rapporte-t-il, les « *moukhabarat* » (la police politique) *m'interrogent, parfois des heures durant, comme si j'avais commis un crime. On exige de moi un compte rendu détaillé de mes déplacements, les noms et les adresses des gens que j'ai rencontrés, les propos que nous avons échangés. Un Palestinien est tout aussi suspect en Jordanie que dans les territoires occupés par Israël.* » Pressé de questions, notre interlocuteur admet qu'il fut il y a une quinzaine d'années membre d'une organisation de gauche affiliée à l'O.L.P. mais proteste : « *Devrai-je en payer le prix jusqu'à la fin de mes jours ?* »

Le docteur Sari Nasser, lui, n'a jamais milité. Chef du département de sociologie à l'université d'Amman, il fait partie de l'*establishment*. « *Je suis considéré, du moins me le répète-t-on, comme un citoyen jordanien à part entière. Mes enfants, qui se sentent viscéralement palestiniens, apprennent à l'école qu'ils ne sont pas autre chose que des « Arabes jordaniens ». Aucun chercheur — ni moi ni d'autres — n'a été autorisé à entreprendre la moindre enquête socio-économique, voire même une étude statistique, sur les Palestiniens du royaume. Les recensements officiels nous ignorent. Les autorités expliquent qu'elles ne veulent pas faire de distinction entre Transjordaniens et Palestiniens d'origine. Mais nous sommes différents, qu'on le veuille ou non, et ce n'est pas en une trentaine d'années que l'on assimile un peuple qui a son histoire et sa culture. Ce pays n'est pas le mien : pas plus que le régime dont il s'est doté. Les Palestiniens ont une autre conception de la démocratie et des libertés qu'ils ne pourront mettre en pratique que lorsqu'ils seront chez eux.* »

Etrange discours quand on songe que les Palestiniens sont majoritaires ici — environ 60 % de l'ensemble de la population, 80 % des habitants de la capitale — et qu'ils constituent l'essentiel des élites intellectuelles ou bourgeoises du royaume. Les activités économiques, financières, commerciales du pays seraient, à 90 %, entre leurs mains. Les instituteurs, professeurs, avocats, ingénieurs, architectes, sont de même, pour la plupart, originaires de Palestine.

« *Loin de nous servir, cette prédominance suscite chez les autochtones envie, jalousie et ressentiment*, nous déclare Me Ibrahim Bakr, l'un des plus grands avocats d'Amman. *C'est irrationnel car ceux qui nous en veulent oublient volontiers qu'ils nous excluent notamment des postes-clés de l'Etat, de l'armée, des services de sécurité, de la diplomatie ; que nous sommes très minoritaires dans les organes législatifs et exécutifs du royaume ; bref, que nous avons le sentiment d'être des citoyens de deuxième zone. N'étant pas un peuple de paysans ou de bédouins — comme nos compatriotes de souche transjordanienne, — nous avons été conduits, tout naturellement, à nous consacrer aux activités économiques ou intellectuelles.* »

Ce à quoi un ancien ministre, de souche transjordanienne, rétorque que les Palestiniens, qu'il « *apprécie par ailleurs* », le gênent par leur « *nationalisme exacerbé* », leur « *ingratitude* » envers un pays qui les a généreusement accueillis et leur « *mentalité très particulière qui les porte à la contestation, voire à la subversion* ». Les deux peuples vivent dès lors repliés sur eux-mêmes, et seuls les « *bourgeois* » se fréquentent. « *Les Palestiniens sont à tel point susceptibles, que nous sommes contraints dans nos conversations, d'éviter une foule de sujets, en particulier politiques, perçus comme des provocations* », ajoute l'ancien ministre.

Incompatibilités, méfiances réciproques, préjugés, un lourd contentieux historique, entre autres, expliquent les réactions plutôt négatives de nombreux Palestiniens à « l'initiative » du roi Hussein du 20 septembre dernier. Le souverain reprenait à son compte la proposition du président Reagan d'intégrer les territoires occupés par Israël, la Cisjordanie et Gaza, dans le royaume hachémite ; l'Etat jordanien se transformerait alors en une fédération qui se composerait de deux « entités », l'une transjordanienne, l'autre palestinienne.

Les divergences entre le roi et ses censeurs palestiniens ne paraissent pas fondamentales, du moins au premier abord. Les organisations de fedayin, les Palestiniens de toutes tendances, conviennent que les deux rives du Jourdain devront entretenir des relations étroites et privilégiées pour des raisons impérieuses : la plupart des familles, partagées au gré des exodes entre la Cisjordanie et la Transjordanie, souhaitent que toute entrave à la libre circulation entre les deux territoires soit levée ; la bourgeoisie, plus que toute autre catégorie sociale, trouverait son intérêt à déployer ses activités dans une aire géographique plus étendue et qui présenterait l'avantage supplémentaire de lui donner un accès direct aux marchés du monde arabe ; tout un chacun se rend compte encore que la Cisjordanie et Gaza sont trop étriqués et insuffisamment développés économiquement pour absorber une partie notable d'une diaspora qui pourrait, en revanche, s'installer plus aisément sur un territoire regroupant la majeure partie du peuple palestinien.

Il n'en reste pas moins que « l'initiative » du roi Hussein a été ressentie dans toutes les organisations de l'O.L.P. comme une sorte de trahison. N'est-elle pas conçue pour écarter du processus de paix la centrale des fedayin, « *l'unique représentante légitime du peuple palestinien* », en violation des engagements pris, notamment au sommet arabe de Fès ? Ne vise-t-elle pas à placer l'entité palestinienne sous la tutelle de la monarchie hachémite, qui dominerait forcément la future fédération ?

« *Nous n'avons oublié ni les tueries de 1970 ni la féroce répression qu'exerçait la police jordanienne à l'époque où la Cisjordanie faisait partie du royaume* (1948-1967), *et nous ne sommes pas prêts à échanger une tyrannie contre une autre !* », s'exclame une personnalité des territoires occupés. « *Après avoir été les témoins horrifiés de la passivité du monde arabe face aux massacres du Liban*, affirme, pour sa part, M. Ibrahim Dakkak, dirigeant palestinien résidant à Jérusalem, *les Palestiniens ne font confiance à personne pour assurer leur sécurité et leur avenir.* »

« *Le projet du roi Hussein a ceci en commun avec ceux de Reagan, de Begin et de Shimon Pérès* (le chef du parti travailliste israélien) *qu'il vise à confisquer notre droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance pour lequel nous continuerons à nous battre jusqu'au bout* », déclare M. Nayef Hawatmeh, le chef du Front démocratique (F.D.L.P.), qui passe pour être très proche de M. Yasser Arafat.

Un contrepoids à la Syrie

Comment, dès lors, expliquer que le président de l'O.L.P. se soit rendu le mois dernier à Amman pour examiner avec le roi Hussein les moyens d'institutionnaliser l' « unité des deux peuples » jordanien et palestinien ? M. Arafat, fait remarquer son entourage, a donné son aval au principe d'une confédération mais il a pris le soin de préciser que celle-ci serait établie seulement après la fondation d'un Etat palestinien indépendant. En d'autres termes, il n'a délivré au roi aucun mandat de négocier, en lieu et place de la centrale des fedayin, un règlement qui entamerait la volonté souveraine ou le libre arbitre des Palestiniens.

La visite de M. Arafat à Amman et ses déclarations apparemment conciliantes étaient, cependant, dictées par des considérations d'un autre ordre. Conscient de la vulnérabilité accrue de l'O.L.P., après la « perte » du Liban, il chercherait à améliorer ses relations avec tous les régimes arabes afin de mieux exploiter les contradictions qui les opposent. La Jordanie, en l'espèce, servirait de contrepoids à l'influence de la Syrie. En faisant quelques concessions de forme au roi Hussein, il escompterait obtenir en échange des facilités supplémentaires pour les fedayin dans un pays qui abrite la plus grande concentration de Palestiniens du monde arabe. En outre, M. Yasser Arafat estimerait indispensable d'entretenir de bons rapports avec tous les chefs d'Etat arabes qui seraient susceptibles de convaincre le président Reagan d'assouplir son attitude à l'égard de l'O.L.P.

La diplomatie tous azimuts du chef de la centrale des fedayin ne manque pas d'inquiéter nombre de ses partisans qui lui reprochent en privé ses ambiguïtés et ses illusions. C'est l'Amérique qui influence les régimes arabes conservateurs et non le contraire, font-ils remarquer avant de soutenir qu'il serait vain de croire que Washington pourrait ou même voudrait pousser Israël à négocier avec l'O.L.P. et accepter la création d'un Etat palestinien indépendant. M. Yasser Arafat sous-estimerait, à les en croire, le péril que représenterait l' « option jordanienne ».

« *Une partie de la bourgeoisie palestinienne, dont les intérêts en Jordanie sont considérables*, indique M. Ibrahim Bakr, *craint qu'un éventuel Etat indépendant ne soit trop radical et, à tout prendre, préférerait vivre à l'ombre d'une autocratie « libérale » en matière économique, que sous la férule d'un gouvernement démocratique, mais dirigiste.* »

M. Bechir El Barghouti, secrétaire général du parti communiste, assigné à résidence à Ramallah, va jusqu'à soutenir que le projet du roi risque de séduire certaines couches populaires, en particulier la paysannerie, pour qui « *la propriété de la terre passe avant la souveraineté* ». Pour échapper à la « colonisation rampante » des Israéliens et faute d'une alternance crédible, un nombre croissant de Palestiniens pourraient être tentés de « *se jeter dans les bras des Jordaniens* » sans se rendre compte qu'ils tomberaient ainsi de Charybde en Scylla.

M. Barghouti estime que les dirigeants de l'O.L.P. « *devraient cesser de louvoyer, de se complaire dans des déclarations ambiguës ou contradictoires, sources de confusion et de découragement, pour définir une stratégie de paix, claire et précise, seule capable de mobiliser les énergies populaires* ».

Cette attitude aurait, en tout cas, le mérite d'étendre l'audience internationale de la centrale des fedayin et de lui donner ainsi les moyens d'écarter les intermédiaires qui la gênent.

Prochain article :

DU RÊVE A LA RÉALITÉ

ASIE

Les ministres chinois des affaires étrangères et de la défense sont remplacés dans leurs fonctions

Le premier ministre reparle de « la menace que l'Union soviétique fait peser sur la Chine »

Pékin *(Reuter, U.P.I., A.F.P., A.P.).* — La Chine a procéddé, vendredi 19 novembre, au remplacement de ses ministres des affaires étrangères et de la défense. M. Wu Xueqian, soixante ans, un spécialiste du bloc soviétique, qui était depuis l'année dernière premier vice-ministre des affaires étrangères, succède à M. Huang Hua, tandis que le général Zhang Aiping remplace M. Geng Biao au poste de ministre de la défense.

M. Huang Hua passe pour avoir, à soixante-neuf ans, de sérieux ennuis de santé. Il a été hospitalisé à deux reprises en 1981 et des rumeurs avaient déjà circulé à Pékin sur son possible retrait. Cependant, note-t-on, celui-ci a eu lieu lorsqu'il venait de rentrer de Moscou, où il avait dirigé la délégation chinoise aux funérailles de Brejnev. M. Huang Hua avait eu, à cette occasion, un entretien avec son homologue soviétique M. A. Gromyko, ce qui était la première rencontre sino-soviétique au niveau ministériel depuis 1969. A l'issue de cet entretien il s'était déclaré « *très optimiste* » quant aux chances d'une amélioration des relations entre la Chine et l'U.R.S.S. et cette déclaration était apparue comme l'une des plus conciliants de la part d'un dirigeant chinois à l'égard de l'U.R.S.S.

Or, le même jour, M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois, a tenu à M. Prem Tinsulanonda, son homologue thaïlandais qu'il recevait à Pékin, des propos relativement sévères à l'égard de l'U.R.S.S., affirmant qu' « *aucun changement n'est survenu quant au principe fondamental de la Chine qui consiste à s'opposer à l'hégémonisme et à l'expansionnisme. L'éventualité d'une amélioration des relations sino-soviétiques dépend de ce que fera l'Union soviétique pour éliminer la menace qu'elle fait peser sur la Chine* », a dit encore M. Zhao, dont les déclarations ont été reproduites par l'Agence Chine nouvelle. Le premier ministre a encore rappelé, à l'adresse des États-Unis, que Washington et Pékin « *ont en commun l'intérêt de préserver la paix et la sécurité dans le monde* », tout en insistant pour que le gouvernement américain « *respecte le récent communiqué conjoint sur la cessation des ventes d'armes à Taiwan et fasse de nouveaux efforts pour que se développent les relations sino-américaines* ».

On note à Pékin que M. Huang Hua conserve son poste de conseiller d'État, titre qui lui confère le rang de vice-premier ministre, et siège toujours au comité central, mais il avait quitté le bureau politique au dernier congrès du parti, en septembre. *Le Quotidien du peuple*, qui a rapporté le changement, n'a pas précisé si le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Wu Xueqian détenait également le titre de conseiller d'État. M. Wu Xueqian a fait une carrière en dehors des affaires étrangères, essentiellement en tant que cadre du parti responsable des relations avec les autres partis communistes, en particulier avec ceux du bloc soviétique. Il passe pour être un proche allié politique de M. Deng Xiaoping.

Si la namination de M. Wu était généralement attendue, dans les milieux diplomatiques, il n'en va pas de même de celle de M. Zhang Aiping, soixante-douze ans, qui vient de remplacer M. Geng Biao, soixante-treize ans, à la tête du ministère de la défense nationale.

Militaire de carrière le général Zhang, était l'un des chefs d'état-major adjoints de l'armée. Il avait brièvement occupé le poste de vice-premier ministre en 1980-1981. Son nom avait été cité, en mars 1981, comme possible candidat au poste de la défense, lors du remplacement du maréchal Xu Xiangqian. On considère, à Pékin, que M. Deng le juge plus à même de procéder à la modernisation de l'armée populaire de libération, ayant présidé la commission des sciences et techniques de la défense nationale.

Le statut de M. Geng Biao avait donné lieu à diverses interprétations depuis qu'il avait écarté de façon inattendue du comité centrale et du bureau politique, à l'issue du douzième congrès du P.C.C., en septembre dernier. Il est vraisemblable qu'il a été écarté du fait de son appartenance à une faction connue pour ses réserves à l'égard de l'équipe de M. Deng. Sa nomination à la tête du ministère de la défense passait pour avoir été due à M. Hua Guofeng, évincé par la suite. Il vient d'entrer à la nouvelle commission centrale des conseillers, organisme au rôle consultatif théoriquement destiné à accueillir les hauts responsables âgés et malades.

M. Huang Hua : un diplomate chevronné

Diplomate de carrière, M. Huang Hua est né dans la province de Jiangsu, dans l'est de la Chine, en 1913, bien que certains biographes lui donnent quelques années supplémentaires. Il a étudié à l'université de Yenching, à Pékin, en 1935, milité alors dans les rangs des mouvements de jeunesse. A cette époque, il entre en contact avec le sinologue Edgar Snow — qui préparait son livre Etoile rouge sur la Chine *— et l'accompagné en sa qualité d'interprète dans les zones tenues par les communistes.*

Pendant la guerre, il sert de secrétaire à des chefs militaires comme Chu De et Ye Jianying. Après la libération, il est chargé des relations extérieures à la commission de contrôle installée par les communistes à Nankin. Entré au ministère des affaires étrangères en 1953, il est chargé de diriger la délégation chinoise aux négociations de Panmunjom, où il se montre un interlocuteur habile face aux Américains.

En 1960, il est nommé ambassadeur au Ghana, puis en Egypte et au Canada. Pendant la révolution culturelle, il fût le seul chef de mission chinois à ne pas être rappelé à Pékin. En 1971, il est le premier représentant de la Chine populaire aux Nations unies. En 1976, ce diplomate professionnel prend la tête du ministère des affaires étrangères.

Il possède une excellente connaissance de l'anglais et montre un intérêt particulier pour les Etats-Unis. Il avait contribué à lever les incertitudes sur les relations sino-américaines après l'installation de l'administration Reagan au pouvoir, à la reprise du dialogue entre Pékin et New-Delhi, puis de façon plus spectaculaire entre Pékin et Moscou.

Le général Zhang Aiping

Né en 1908 et issu d'une famille de propriétaires fonciers, le général Zhang Aiping a fait toute sa carrière dans l'armée. Il s'engage très jeune dans l'armée rouge, participe à la Longue Marche et, pendant la guerre sino-japonaise, il combat notamment aux côtés de Peng Dehual, futur ministre de la défense nationale, qui sera limogé en 1959 et a récemment été réhabilité.

Membre du Conseil national de défense à partir de 1954, il devient chef d'état-major adjoint de l'armée en 1955. Il obtient le titre de général en septembre de la même année. Critiqué et limogé comme « élément anti-parti » lors de la révolution culturelle, il fait sa réapparition en décembre 1975, lorsqu'il est nommé président de la commission des sciences et techniques de la défense nationale. Le général Zhang retrouve son poste de chef d'état-major adjoint de l'armée en octobre 1977, deux mois après avoir repris sa place au comité central du parti, où il avait été élu pour la première fois membre suppléant en 1958.

Il avait été nommé vice-premier ministre en septembre 1980, lors du remplacement de M. Hua Guofeng par M. Zhao Ziyang.

Inde

L'OUVERTURE DES NEUVIÈMES JEUX ASIATIQUES A EU LIEU SANS INCIDENT

L'ouverture des neuvièmes Jeux asiatiques a eu lieu sans incident, vendredi après-midi 19 novembre, à New-Delhi. Un très important dispositif de sécurité avait été mis en place, afin de prévenir toute manifestation de la part de la minorité religieuse des sikhs, dont des centaines de membres ont été arrêtés ces derniers jours. Le gouvernement indien conduit actuellement des pourparlers avec des représentants sikhs, réclamant une plus large autonomie confessionnelle et politique au sein de l'Etat du Pendjab.

D'autre part, des opposants au gouvernement de Mme Gandhi, et notamment l'ancien ministre George Fernandes, ont dénoncé les dépenses faites pour la tenue des Jeux à New-Delhi, « *alors que le pays fait face à la famine et n'assure pas ses besoins essentiels de la population* ».

Enfin, une grenade à main a explosé, vendredi, dans l'enceinte de l'ambassade soviétique. L'explosion n'a causé que des dégâts matériels.

Afghanistan

LA CONFIRMATION PAR MOSCOU DE L'ACCIDENT DU TUNNEL DE SALANG

Moscou (Reuter). — Par une courte dépêche en six lignes, reprenant l'agence afghane Bakhtar, l'agence soviétique Tass a confirmé, jeudi soir, 18 novembre, les informations occidentales qui faisaient état d'une catastrophe survenue dans le tunnel routier de Salang, en Afghanistan (*le Monde* du 10 novembre).

Tass déclare que l'accident a fait « *des victimes* », sans en préciser le nombre. C'est la première fois que l'Union soviétique fait état de cette catastrophe, qui, selon des sources proches de la résistance afghane, à Islamabad, a fait des centaines de morts dont de très nombreux militaires soviétiques.

Tass a démenti que l'accident ait été provoqué par une action rebelle, ajoutant que les informations occidentales parlant d' « *actes de sabortages* » étaient sans fondemenent. L'agence soviétique ne précise pas la date de la catastrophe.

AMÉRIQUES

La France justifie la reprise des livraisons d'armes à l'Argentine

La reprise, jeudi 18 novembre, des livraisons d'armes françaises à l'Argentine n'est que l'application d'une décision prise en août dernier et communiquée en son temps à Londres, a-t-on indiqué, vendredi 19, dans les milieux officiels français, après la réaction britannique à l'envoi d'avions et de missiles Exocet à Buenos-Aires.

Le Foreign Office a exprimé sa « déception » à l'annonce du départ, jeudi, du port de Saint-Nazaire d'un bateau à destination de l'Argentine, ayant à son bord cinq Super-Etendard, ainsi que des missiles air-mer Exocet, du type de ceux qui avaient coulé plusieurs bateaux britanniques pendant la guerre des Malouines.

Cette cargaison, rappelle-t-on dans les milieux officiels français, représente une partie des commandes passées par l'Argentine avant que n'éclate le conflit des Malouines, en avril dernier, date à laquelle la France avait imposé un embargo sur les livraisons d'armes à l'Argentine. La levée de cet embargo avait été annoncée le 10 août, « *compte tenu de l'arrêt des hostilités* » entre la Grande-Bretagne et l'Argentine. A cette occasion, un porte-parole du ministère des relations extérieures avait précisé que le gouvernement britannique avait été informé de la décision française. Déjà, à cette époque, le Foreign Office s'était déclaré « déçu » par la levée de l'embargo.

Le porte-parole du Quai d'Orsay avait indiqué, en août, que « *les matériels ayant reçu une autorisation d'exportation avant l'embargo seront livrés progressivement* ». La France avait signé en 1980 un contrat avec l'Argentine portant sur la vente de quatorze avions Super-Étendard équipés de missiles Exocet. Les cinq premiers avaient été livrés en novembre 1981.

La question des Malouines a créé une certaine tension entre Paris et Londres. Elle avait été dissipée lors du sommet franco-britannique des 4 et 5 novembre, lorsque le gouvernement français avait annoncé — après une période d'incertitude sévèrement critiquée à Londres — sa décision de s'abstenir lors du vote à l'ONU d'une résolution argentine rejetée avec force par les Britanniques. Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, s'était alors félicitée de ce que la France ne s'était pas rangée aux côtés des Argentins. Mais, sur le fond, la position française reste inchangée : elle est favorable à la reprise des négociations entre Londres et Buenos-Aires, et Paris ne se prononce pas sur la question de la souveraineté sur les Malouines.

● *A Londres*, Mme Thatcher a déclaré, vendredi , que le gouvernement britannique serait « *profondément affligé* » si des armes fournies par ses alliés étaient utilisées contre son armée. Elle a rappelé que Paris avait suspendu toute livraison à Buenos-Aires pendant la guerre des Malouines et ajouté : « *Nous avons demandé à tous nos alliés de ne pas livrer d'armes à l'Argentine tant que nous n'aurons pas eu l'assurance du gouvernement* [de Buenos-Aires] *que les hostilités ont véritablement pris fin.* »

Les Etats-Unis accueillent très favorablement la décision du Nicaragua de ne pas acquérir de Mig soviétiques

Washington *(Reuter).* — Le département d'Etat américain a accueilli très favorablement, vendredi 19 novembre, des informations indiquant que le gouvernement du Nicaragua avait décidé de ne pas acquérir de Mig soviétiques. Si ces informations se confirment « *ce serait un développement très positif* », a déclaré le porte-parole, M. John Hughes.

Ces informations laissent entendre que les pays amis du Nicaragua l'auraient dissuadé de se procurer des Mig en raison de l'extrême attention avec laquelle Washington suit le renforcement militaire du pays.

Les Etats-Unis espèrent que le gouvernement sandiniste remplira également « *d'autres conditions de paix* » définies par un accord conclu le mois dernier au Costa-Rica par huit pays de la région. Ce plan prévoit que le Nicaragua doit s'abstenir de déstabiliser les pays voisins, ne pas importer d'autres armements lourds, renvoyer les instructeurs militaires étrangers et développer le pluralisme démocratique.

Brésil

Le parti gouvernemental conserve le contrôle de la majorité des Etats

(Suite de la première page.)

Il l'a emporté, par exemple, dans une des régions test du pays, le Rio-Grande-Do-Sul, la plus « européenne » de toutes, tant par son climat que par sa population. Il a profité en effet des divisions de l'opposition dont les voix se sont portées à la fois sur le candidat travailliste et sur celui du P.M.D.B. Il est probable qu'il l'emportera aussi dans le Pernambouc, autre point de mire, car Recife, sa capitale, est aussi celle du Nord-Est, région qui compte 33 millions d'habitants. M. Freire, candidat du P.M.D.B. au poste de gouverneur et opposant actif au régime, semblait avoir la victoire assurée. Mais tous les moyens — même les plus contestables — ont été utilisés contre lui. Il a perdu son élection dans le « Sertao », la campagne semi-aride de l'intérieur.

Ailleurs l'opposition n'a tiré parti, semble-t-il, ni de l'opportunisme électoral ni du radicalisme verbal. A Rio, par exemple, les « authentiques » du P.M.D.B. ont cru bien jouer en s'alliant avec les fidèles du cacique local, M. Chagas Freitas, accusé d'incompétence et de corruption : leur candidat a dû finalement laisser la place à M. Brizola, considéré comme un représentant plus digne de l'opposition. A Sao-Paulo, c'est à ses excès de langage qu'est attribué en partie le relatif échec du parti des travailleurs de « Lula », qui ne gagnera pas les vingt sièges ou trente sièges de députés fédéraux que les sondages lui accordaient.

Les militaires ont donc bien manœuvré : là où l'opposition s'est exprimée de façon majoritaire, c'est en faveur de personnalités le plus souvent modérées et de partis dont l'objectif le plus « extrême » est un socialisme de type démocratique. En outre le parti gouvernemental, le P.D.S., gardera sans doute la majorité dans les assemblées législatives locales et au congrès fédéral qui composent le collège chargé de choisir le futur président. Tout a été bon, certes, pour parvenir à un tel résultat. Il faut neuf fois plus de voix pour être député à Sao-Paulo — région d'opposition — que dans l'Acre, État amazonien sans velléité de rébellion. La propagande télévisée a été suspendue deux mois avant le scrutin, sauf pour le général-président, qui a pu faire état des réalisations de son gouvernement. Mais ce qui l'emporte malgré tout, dans le pays, c'est la satisfaction d'avoir pu tenir de « vraies » élections après en avoir été privé pendant dix-huit ans.

CHARLES VANHECKE.

A TRAVERS LE MONDE

Autriche

● M. GUSTAV HUSAK, chef de l'État et du parti tchécoslovaques, a achevé le vendredi 19 novembre une visite officielle en Autriche, marquée par de nombreuses manifestations en faveur des droits de l'homme dans son pays. A l'issue de cette visite, le chancelier Kreisky a déclaré qu'il ne se faisait « *aucune illusion* » quant à un éventuel assouplissement de la politique menée à Prague à l'égard des dissidents. M. Husak a toutefois accueilli positivement les demandes de l'Autriche en faveur de la réunification des familles séparées par la frontière. — *(A.P.)*

Bolivie

● LE COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES ARMÉES BOLIVIENNES a démenti mercredi 17 novembre la présence de « conseillers étrangers » dans ses rangs. Cette mise au point répond aux accusations lancées par le général argentin Leandro Anaya qui affirmait que la Bolivie avait accueilli cinq centsconseillers militaires cubains depuis l'arrivée au pouvoir du président Siles Zuazo, le 10 octobre dernier. — *(A.F.P.)*.

El Salvador

● RECTIFICATIF. — A la suite d'une erreur technique, une partie de l'article d'Isabelle Vichniac sur les représentants du Haut Commissariat pour les réfugiés en Amérique centrale paru dans *le Monde* du 18 novembre n'a pu être publié. Nous donnons ci-dessous les paragraphes manquants, qui s'intercalent entre le premier et le deuxième paragraphe de l'article. « On a appris à Genève le renvoi par les militaires honduriens des membres du H.C.R. qui travaillent dans les camps de transit proches de la frontière de La Virtud et de La Guarita. Les responsables du HCR se demandent comment assurer maintenant la protection physique — et non plus seulement juridique — des six mille réfugiés salvadoriens du camp de Colomoncagua situé à 5 kilomètres de la frontière. Les récentes incursions de soldats salvadoriens dans les camps de réfugiés se sont soldées par des exactions et des victimes.

» Le haut commissaire pour les réfugiés, M. Hartling, a adressé un télégramme au président de la République du Honduras, et une mission de cinq menbres du H.C.R., dirigée par M. Smyser, haut commissaire adjoint, va se rendre sur place du 22 au 30 novembre. Ce qui rend la tâche du H.C.R. délicate, c'est que le gouvernement du Honduras n'a ratifié ni la convention internationale sur la protection des réfugiés (1951) ni son protocole d'application (1967). »

Haute-Volta

● MISE AU POINT. — A la suite de l'article de notre envoyé spécial, Philippe Decraene, sur « les suites du coup d'Etat du 7 novembre (*le Monde* du 17 novembre), le général Garango, ambassadeur de Haute-Volta à Washington, nous prie de publier la mise au point suivante : « *Je n'ai été à ce jour consulté par qui que ce soit, à aucun moment et à quelque titre que ce soit sur les mesures qu'il conviendrait de prendre* « pour restaurer une hiérarchie sérieusement bouleversée » *dans l'armée voltaïque et pour préserver l'avenir de la Haute-Volta dans le cadre des nouvelles structures.* »

Mozambique

● DEUX CAMPS REBELLES DÉTRUITS. — Les forces gouvernementales ont détruit, mardi 16 novembre, deux camps de la Résistance nationale du Mozambique (R.N.M.) dans le district minier de Moatize (ouest du pays), a affirmé mercredi Radio-Maputo. Selon la radio, environ deux cents personnes aux mains de la R.N.M. ont été libérées et un nombre important de rebelles capturés. Cette opération fait suite à une recrudescence de la guérilla antigouvernementale dans cette région et dans les provinces productrices de coton et de thé au nord du pays.— *(A.F.P.)*

Roumanie

● LE POÈTE GEZA SZOCS, LE PHILOSOPHE A. ARA-KOVACS, LE PROFESSEUR KAROLY TOTH ET SA FEMME, qui sont tous des intellectuels de souche hongroise, ont été arrêtés par les autorités roumaines à Cluj et à Oradea entre le 5 et le 7 novembre, a-t-on appris de source sûre. Ils sont accusés d'être les animateurs d'une revue de « samizdat » publiée en langue hongroise et intitulée *Ellenpontok*. M. Ara-Kovacs et M. et Mme Toth ont été relâchés après cinq jours d'interrogatoires au cours desquels ils ont subi des violences. Les autorités roumaines leur ont cependant indiqué qu'ils seraient poursuivis pour trahison et qu'ils ne pouvaient quitter la ville. En revanche, on reste sans nouvelle du poète Szöcs.

La revue *Ellenpontok*, publiée pour la première fois en décembre 1981, s'est souvent intéressée à la situation de la minorité hongroise en Transylvanie.

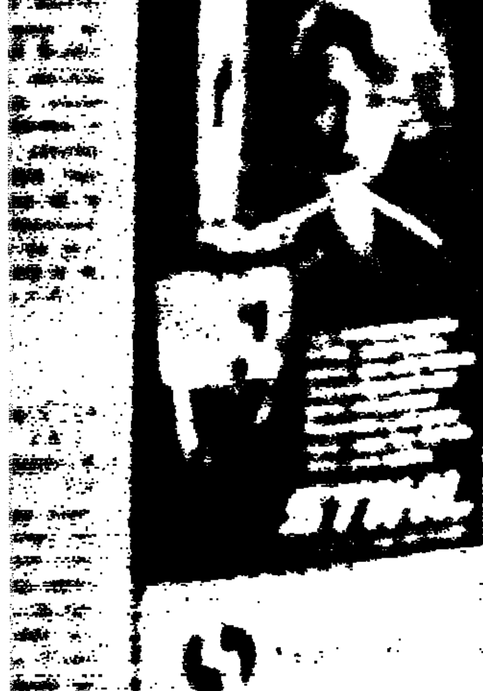
Tchécoslovaquie

● L'HISTORIEN TCHÉCOSLOVAQUE SIGNATAIRE DE LA CHARTE 77, Karel Bartosek et sa fille Natacha, qui ont demandé à rejoindre leur famille en France, devront attendre que la justice ait statué sur les inculpations dont ils font l'objet. Deux autres signataires de la Charte, Karel Kyncl, désireux d'émigrer en Grande-Bretagne, et Jan Mlynarik, en R.F.A., se trouvent dans une situation similaire. Inculpés de « menées subversives », ils ont passé un an de détention préventive avant d'être libérés il y a six mois sans décision judiciaire. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique






L'Assemblée nationale adopte le projet de budget pour 1983

L'Assemblée nationale a terminé, samedi 20 novembre, à 4 h 35 du matin, la discussion, en première lecture, du projet de budget pour 1983. L'ensemble du texte a été adopté, à mains levées, par les deux groupes de la majorité. Cette discussion budgétaire a donné lieu à cent soixante-sept heures de débats au cours de quarante-huit séances.

● **Affaires sociales : une action de revalorisation**

L'Assemblée nationale a adopté, jeudi 18 novembre, les crédits des affaires sociales, de la solidarité nationale et du travail, dont l'examen a duré sept heures et demie. Parmi les nombreuses questions évoquées par les dix rapporteurs, celle du financement de la Sécurité sociale a été traitée par M. Legrand (P.C.), qui a insisté sur la nécessaire clarification des relations entre les différents régimes et entre ceux-ci et l'Etat. M. Belorgey (P.S., Allier) s'est inquiété d'une éventuelle restriction des conditions d'attribution du statut de réfugié et du recours à *« des formalités de portée ambiguë »*, telle que le visa, pour l'entrée en France de touristes algériens (1). M. Asensi (P.C.) a passé le problème du logement des immigrés, consenties dans certaines communes ouvrières, et M. Frelaut (P.C.) a traité de la situation de l'UNEDIC.

M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, a insisté sur *« la nécessité de revaloriser le social, dans ses fonctions quotidiennes et dans sa finalité »* et il a annoncé la prochaine mise en place d'un *« conseil supérieur du travail social »*. Il a indiqué, d'autre part, que le budget social de la nation, qui s'élève à près de mille milliards de francs, fera l'objet, au printemps prochain, de débats, à l'Assemblée nationale et au Sénat, sur *« les moyens de disposer d'une meilleure information et d'instaurer un contrôle régulier »* de ce projet.

Le ministre a indiqué, d'autre part, au sujet de l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, que, si les négociations entre les partenaires sociaux sur les retraites complémentaires n'aboutissaient pas, au plus tard, le 15 janvier prochain, le gouvernement userait des moyens dont il dispose pour que cet abaissement soit effectif, en tout état de cause, le 1er avril 1983.

Mme Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille et des personnes âgées, a expliqué, dans ses réponses aux rapporteurs et aux intervenants, que le pouvoir d'achat des allocations versées aux familles de quatre enfants aura augmenté, sur deux ans, au 1er janvier 1983, de 11 %, compte tenu de l'augmentation de 7,5 % prévue à cette date. M. Bérégovoy a précisé, d'autre part, que la contribution assise sur des revenus du travail et du capital, envisagée pour financer les prestations familiales, impliquera, si elle est instituée, une majoration correspondante des salaires.

● **La défense des consommateurs**

Le ministre de la consommation, Mme Lalumière, présente pour la première fois, un budget autonome. Un budget modeste — 272 millions de francs, soit 42,4 millions de plus qu'en 1982 — mais qui doit permettre la poursuite d'une politique de défense des consommateurs. Les dépenses de subventions s'élèvent à 31,7 millions de francs pour les organisations de consommateurs et à 35,2 millions de francs pour l'Institut national de la consommation. Cette dernière somme ayant été jugée insuffisante par la plupart des députés. M. Lalumière annonce que la subvention destinée à l'I.N.C. sera augmentée de 0,74 million de francs.

D'autre part, pour appuyer la lutte contre l'inflation, six centres locaux d'information sur les prix vont être installés sur le territoire national à partir de l'année prochaine.

● **Un nouveau dispositif d'aide à l'investissement industriel**

Vendredi soir, l'Assemblée nationale adopte un amendement du gouvernement instituant, dans la loi de finances, un nouveau mécanisme d'aide à l'investissement industriel, conformément à la décision de principe annoncée par M. pierre Mauroy dans sa déclaration du 4 novembre. Ce mécanisme substitue à l'aide fiscale à l'investissement un système qui permettra aux entreprises qui créent ou acquièrent des biens d'équipement, entre le 1er janvier 1983 et le 31 décembre 1985, un amortissement exceptionnel. Celui-ci sera pratiqué l'année de réalisation de l'investissement et déterminé en majorant la première annuité d'amortissement dégressif. Le taux de cette majoration sera de 40 % pour les biens dont la durée d'utilisation sera inférieure ou égale à neuf ans. Il passera à 42 % lorsque cette durée sera de dix ans, à 46 % pour onze ans, à 50 % pour douze ans, à 54 % pour treize ans, à 58 % pour quatorze ans et à 62 % pour quinze ans. Les députés communistes, jugeant que ce nouveau mécanisme ne répond pas aux critères de relativité des aides défendu par leur parti, s'abstiennent. En revanche, l'opposition approuve l'initiative gouvernementale présentée par le ministre du budget, M. Fabius.

● **Maintien de l'avoir fiscal**

En séance de nuit le gouvernement retire l'article 52 du projet de loi de finances visant à remplacer l'avoir fiscal par un crédit d'impôt. La commission des finances, dans sa majorité, s'était prononcée contre l'institution de ce crédit d'impôt, trop proche, à ses yeux, du système de l'avoir fiscal si critiqué, naguère, par le P.S. L'avoir fiscal est donc maintenu. L'Assemblée a reconduit pour cinq ans la déductibilité des dividendes attachés à la création d'entreprises ou aux augmentations de capital.

● **Création d'un compte d'épargne en actions**

Afin d'encourager à l'époque l'Assemblée adopte la création d'un compte d'épargne en actions qui remplacera le mécanisme de la loi du 13 juillet 1978 dite « loi Monory ». Ce compte d'épargne sera *réservé aux contribuables non redevables de l'impôt sur les grandes fortunes »*, et *« ouvrira droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 25 % des achats nets de valeurs mobilières françaises dans la limite annuelle de 7 000 francs par personne ou de 14 000 francs pour un couple. »* Les personnes *« qui, en raison de leur âge, pouvaient bénéficier des dispositions de la loi Monory jusqu'à leur départ en retraite ou pour une durée maximale de quinze ans auront le choix entre le régime ancien et le régime moderne »*. Le gouvernement autorise le cumul entre un compte d'épargne en actions et l'abattement de 3 000 francs en vigueur dans le cadre de la loi Monory ».

● **Institution d'une taxe sur les magnétoscopes.**

Vendredi après-midi 19 novembre, l'Assemblée nationale décide, au cours de l'examen du budget du ministère de la communication (1), l'institution, en 1983, d'une taxe de 471 F par an pour droit d'usage de magnétoscope. Seuls les socialistes soutiennent, sur ce point, le gouvernement. Les communistes s'abstiennent, les députés R.P.R. et U.D.F. votent contre.

Le ministre de la communication, M. Fillioud, affirme que cette taxation ne freinera pas les achats de magnétoscopes : *« La ruée actuelle n'est pas le fait des particuliers,* dit-il, *mais des revendeurs qui, anticipant sur la demande, se constituent des stocks. »*

L'information télévisée suscite, d'autre part, une controverse. M. Vivien (R.P.R., Val-de-Marne), accuse le gouvernement d'exercer une *« main-mise politique de plus en plus ouverte »* sur les medias audiovisuels. M. Madelin (U.D.F., Ille-et-Vilaine), affirme que la télévision est devenue *« globalement socialiste »*. M. Fillioud leur répond : *« Nous vous trompez d'adresse. Bien sûr, lorsque vous étiez au gouvernement vous gouverniez la télévision. Ce temps n'est plus. Le Parlement a voté une loi qui donne compétence exclusive à la Haute Autorité pour faire respecter le pluralisme du service public. Ne comptez pas sur moi pour empiéter sur le domaine de la Haute Autorité. »*

(1) Ce budget a été analysé dans *le Monde* du 16 novembre.

Le Sénat s'oppose à la réforme administrative de Paris, Marseille et Lyon

Le Sénat, au terme de la discussion générale, a décidé, dans la nuit du 18 au 19 novembre, qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre la délibération sur le projet de loi portant organisation de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.

En adoptant par 180 voix contre 108 (P.C., P.S. et M.R.G.) la *« question préalable »* due à l'initiative du rapporteur, M. Romani (R.P.R., Paris), les sénateurs ont notamment considéré que le projet portait atteinte aux principes d'égalité entre les communes et de libre administration des collectivités territoriales par un conseil élu.

Intervenant au début et à la fin du débat, M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a justifié sa réforme en soulignant que c'est dans les trois plus grandes villes que se pose avec le plus d'acuité la question de l'association des citoyens à la vie locale. Il a également évoqué la jurisprudence du Conseil constitutionnel, qui ne considère pas qu'il y a violation du principe d'égalité à traiter différemment des personnes physiques ou morales placées dans une situation différente. Le plaidoyer du ministre n'a guère convaincu les orateurs de la majorité sénatoriale.

La Haute Assemblée a ensuite examiné et amendé, avant de l'adopter, le projet modifiant certaines dispositions du code électoral relatives à l'élection des membres du Conseil de Paris et des conseillers municipaux de Lyon et Marseille. Les principales modifications votées concernent le nombre de sièges desconseillers de Paris, porté de 163 à 167, et le découpage électoral de Marseille. Alors que le projet de loi prévoyait six secteurs, les sénateurs font coïncider chacun des seize arrondissements de la ville avec un secteur.

● *M. Jean-François Pintat*, sénateur républicain indépendant de la Gironde, a adressé une question écrite au ministre des anciens combattants pour demander si celui-ci envisage de réunir, *« conformément à l'intention exprimée par l'actuel président de la République, lors de la dernière campagne présidentielle, une « table ronde » composée de représentants des organisations d'anciens combattants, du Parlement et du gouvernement, au sujet de l'éventuel transfert des cendres du maréchal Pétain »*.

[N.D.L.R. — En réponse à l'Association nationale Pétain-Verdun, M. Mitterrand avait, en effet, déclaré : « (...) Elu, je proposerai la réunion d'une « table ronde » composée de représentants des organisations d'anciens combattants, du Parlement et du gouvernement, chargée de proposer les solutions qu'appelle ce contentieux. C'est donc cette commission qui fera des propositions concrètes sur le sujet » (le Monde du 16 avril 1981).]

● *M. GUY BESSE*, maire de Levroux (Indre), succédera au Sénat à René Touzet (radical), président du groupe de la gauche démocratique au Sénat, décédé jeudi en son domicile parisien (*le Monde* du 19 novembre).

Artisan, âgé de cinquante-sept ans, M. Besse, président du syndicat intercommunal du canton de Levroux, n'est inscrit à aucune formation politique.

DEVANT LE COMITÉ DIRECTEUR DU P.S.

M. Pierre Mauroy met en garde les socialistes contre les risques de la critique et de la division

M. Pierre Mauroy — qui a pris la parole samedi 20 novembre en fin de matinée devant le comité directeur du P.S. réuni à Paris — a mis en garde les socialistes contre les divisions qui pourraient tenter certains d'entre eux. « Unis, nous réussirons ; divisés, nous échouerons » a notamment déclaré le premier ministre, avant d'inviter le P.S. à relayer l'action du gouvernement plutôt que de critiquer celle-ci. Si critique il doit y avoir, a-t-il expliqué, celle-ci doit être portée devant le parti, à qui il revient d'arbitrer.

M. Mauroy — après un long plaidoyer en faveur de la politique de « rigueur » a regretté son discours que après le 4 novembre dernier, les critiques publiques les plus dures, à ses yeux, soient venues des rangs même du P.S. Il a réaffirmé que le gouvernement ne fait aucun « cadeau » au patronat, mais qu'il s'efforce d'aider les entreprises, étant entendu que ces aides doivent être liées à l'effort d'investissement. Il a estimé qu'elles sont d'autant plus nécessaires que la gauche ne peut réussir sa politique économique en s'appuyant sur le seul secteur public, et qu'il lui faut donc obtenir le concours du secteur privé.

Auparavant, M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., qui avait ouvert les débats, avait renouvelé la demande formulée par les socialistes d'obtenir un bilan des investissements industriels et de l'utilisation des diverses aides publiques aux entreprises.

Le blocage a été, si l'on s'en tient à l'observation des indices, une réussite technique. Le gouvernement pense qu'il gagnera un premier pari sur l'inflation : moins de 10 % de hausse des prix en 1982. Le chômage paraît se stabiliser. La « rigueur » ne fait plus peur et les socialistes s'accordent pour affirmer que la nécessité en est perçue par l'opinion.

On pouvait raisonnablement penser que le gouvernement parviendrait à convaincre, chiffres à l'appui, que les socialistes — désormais cohérents — disposent de quelque compétence en matière économique. Pourtant le trouble paraît s'être réinstallé. L'image du premier ministre ne profite pas des succès dont se flatte son gouvernement (1). Le message, une fois de plus, passe mal.

C'est sans doute parce que ce message est occulté par les inquiétudes exprimées par certains socialistes au parti et parmi les élus. C'est aussi parce que le gouvernement a pris le risque d'en altérer la cohérence, au moins en apparence.

Les socialistes ont adressé, ces dernières semaines, de nombreuses mises en garde au gouvernement sur la politique salariale et les choix économiques de « sortie de crise », notamment. Le premier ministre a retourné le « compliment » à ses amis, samedi, lors de la réunion du comité directeur du P.S.. Tout clivage au sein du parti socialiste, a-t-il dit en substance, ne pourrait se reconstruire que sur l'appréciation de la politique gouvernementale. Et cette politique n'est que la traduction des orientations définies par le président de la République.

Les discours conflictuels des uns et des autres montrent bien que tout n'est pas dit. M. Mauroy gère la parole du chef de l'Etat à sa manière, pragmatique, en se ménageant une marge d'improvisation. Le style n'est pas toujours compris.

Bonnes intentions

L'exemple de la politique salariale est significatif. Le gouvernement avait promis que le pouvoir d'achat du SMIC augmenterait de 4 % cette année. M. Jacques Delors ayant annoncé que cette promesse ne serait pas tenue à la fin de 1982, M. Mauroy a précisé qu'elle le serait... au début de 1983. L'engagement gouvernemtal sera donc respecté avec quelque retard mais MM. Delors et Mauroy, de déclarations en rectifications, ont dévalorisé leur parole et du même coup suscité le doute sur leur capacité à « tenir » le nouvel échéancier.

Il en va de même sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. En proposant aux syndicats une *« clause de sauvegarde »* destinée à garantir le pouvoir d'achat de ces catégories de salariés en 1982 et 1983, le gouvernement peut être soupçonné de réintroduire l'échelle mobile des salaires. Or la suppression de celle-ci était un axe de sa nouvelle politique économique. Même si, globalement, la cohérence de cette politique — rigueur et justice sociale — n'est pas ébranlée, sa perception par l'opinion risque de l'être.

Les choses se gâtent lorsque certains élus et responsables du parti socialiste ajoutent, sans toujours le chercher, à la confusion. C'est le cas lorsque l'on s'inquiète, comme M. André Laignel, des cadeaux faits au patronat. C'est aussi le cas de ceux qui, plus nombreux, s'étonnent que le gouvernement renonce, pour le bénéfice de quelque mois de répit, à tenir sa promesse sur le pouvoir d'achat du SMIC.

L'attitude des uns et des autres procède d'excellentes intentions : il s'agit de mettre en garde le gouvernement contre le risque d'une rupture entre lui et une partie de sa base sociale, donc électorale. Mais il est possible que cette démarche produise l'inverse de l'effet recherché en donnant l'image d'un pouvoir contesté, indécis, et finalement irrespectueux de ses engagements.

M. Jean-Paul Bachy s'en est inquiété devant le comité directeur. Le secrétaire national aux entreprises a en effet souligné que les coups portés au chef du gouvernement sont d'autant plus dangereux que les socialistes sont — compte tenu du caractère, selon lui « sélectif », du soutien du P.C.F. — la seule force susceptible de relayer la politique du pouvoir.

Dans ces conditions, la démarche du CERES de M. Jean-Pierre Chevènement n'est pas, non plus, exempte de risques. M. Michel Charzat a fait état, dans nos colonnes (*Le Monde* du 18 novembre), de la tentation, qu'il perçoit au sein du gouvernement, de soumettre la France à une purge de deux ans en attendant la reprise économique mondiale. M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, n'est pas nommé, mais il est visé et implicitement accusé d'orthodoxie libérale, de *« barrisme »* de gauche.

Si cette tentation existe — elle a été analysée il y a plusieurs mois déjà au sein même de la direction du P.S., — elle est aujourd'hui minoritaire et isolée. La volonté de reconquête industrielle, l'appel à la rigueur et à l'effort accompagné par la correction des injustices — *« demander plus à celui qui a plus, demander moins à celui qui possède si peu »* — contenus dans le discours prononcé le 27 septembre à Figeac par M. Mitterrand et relayés aussitôt le 4 novembre par M. Mauroy, le montrent bien.

Reste que M. Delors, s'il privilégie la *« crédibilité externe »* du pouvoir de gauche — pour reprendre une expression chère au CERES — bénéficie pour lui-même d'une *« crédibilité interne »* incontestable dans l'opinion publique française. Les sondages l'attestent. Et l'on craint fort, parmi les socialistes, que les capacités pédagogiques du ministre de l'économie et des finances ne finissent, à son corps défendant, par accréditer l'idée selon laquelle le gouvernement de la gauche, sous la contrainte de la crise, mène une politique peu différente de celle qu'aurait conduite un gouvernement de droite. M. Delors explique que *« l'effet d'annonce »* d'une promesse non tenue sur le SMIC, perçue par l'étranger, rapporte une masse de devises à la France. Les socialistes lui répondent qu'il leur fait perdre un paquet de voix. Pour le parti, le débat se pose en termes aussi crus que ceux-là.

La direction du parti socialiste se préoccupe de ce décalage. M. Jean Poperen, numéro deux du P.S., l'a exprimé dès l'ouverture du comité directeur de son parti, samedi 20 novembre, en remarquant que le patronat continue à ne pas jouer le jeu du « compromis » que le pouvoir est supposé établir entre des forces sociales et économiques aux intérêts parfois contradictoires. *« Si le patronat devait continuer à faire monter les enchères,* a-t-il déclaré, *ni le gouvernement, ni le parti socialiste, ni les syndicats ne pourraient tenir du côté des salariés. »* Au moins, cette réflexion est-elle susceptible de rassembler tous les socialistes. Elle est sans doute utilisée, pour une part, dans ce but.

La méthode forte

La voie du « compromis », que les socialistes persistent à préconiser à usage externe, n'a pas été, pour ce qui la concerne, une réussite dans l'affaire du projet de loi visant à effacer les dernières séquelles de la guerre d'Algérie. Après que le parti et le groupe socialiste de l'Assemblée nationale aient mis en échec la volonté exprimée par le président de la République de ne pas diviser le pardon et donc d'intégrer les généraux « félons » dans la champ d'application de la loi, le gouvernement devrait utiliser, mardi 23 novembre, à l'Assemblée nationale, la méthode forte.

M. Pierre Mauroy devrait être autorisé par le conseil des ministres réuni le même jour à engager la responsabilité de son gouvernement en vertu de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. Selon cet article, le projet de loi en discussion est adopté sans vote à moins qu'une motion de censure ne soit déposée dans les vingt-quatre heures. Les députés socialistes, dont la décision avait été inspirée par M. Joxe, président du groupe, et le parti seront donc contraints, faute de pouvoir s'exprimer jusqu'au bout, à soutenir le gouvernement par l'absence, le vide et le silence.

Les institutions de la Ve République, dont M. Mitterrand s'est accommodé au mieux de ses intérêts après les avoir contestées, permettent à l'exécutif de passer outre à la pression des partis et du Parlement qui le soutiennent, pour peu que ces derniers lui soient fidèles sur l'essentiel. Elles ne permettent pas de faire l'économie des débats, des polémiques, des contestations ponctuelles.

C'est heureux pour les socialistes qui souhaitent *« inspirer l'exécutif »* ; c'est préjudiciable pour le premier ministre dans la mesure où le parti socialiste et ses élus réagissent après coup, plutôt que *« d'inspirer le gouvernement »* avant qu'il ne prenne ses décisions.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Selon le sondage mensuel de l'IFOP (publié par *France-Soir*, réalisé du 10 au 16 novembre auprès d'un échantillon de mille cent quarante-cinq personnes), 37 % des personnes interrogées sont *« satisfaites »* de M. Mauroy (il perd quatre points) et 47 % en sont mécontentes (plus un point).

● *L'Union des anciens députés gaullistes*, que préside M. Raymond Triboulet, ancien ministre, membre de l'Institut, ne souhaite pas que soit poursuivie la publication des notes laissées par Georges Pompidou. Elle déplore, dans un communiqué publié le 18 novembre, *« la publication de brouillons et notes laissés par le président Georges Pompidou, dont il aurait sans nul doute corrigé les assertions les plus choquantes. (...) Ce serait une mauvaise action qui porterait un grave tort à la mémoire de Georges Pompidou »*.

Ces députés évoquent la publication, en juin dernier, à l'initiative de Mme Pompidou et de son fils de l'ouvrage *Pour rétablir une vérité*.

● *Le mouvement des démocrates* de M. Michel Jobert et la Nouvelle Action royaliste de M. Bertrand Renouvin, qui se rencontrent régulièrement depuis le mois de septembre, ont constaté la très large convergence de vues entre leurs deux mouvements sur les questions municipales. *« Déplorant l'extrême politisation qui marque déjà la campagne électorale à Paris »*, elles estiment nécessaire de *« rassembler, à l'écart des rivalités entre les partis, des citoyens soucieux de démontrer qu'il est possible de dépasser l'affrontement stérile entre le désir de revanche et la soif de puissance. »* Les deux mouvements examinent les possibilités de présenter des listes communes à Paris et dans quelques grandes villes de province.

POLITIQUE

PAS DE QUOTA PAR SEXE DANS LA LOI ÉLECTORALE

Regrets et engagements après la décision du Conseil constitutionnel

Les parlementaires avaient à la presque unanimité passé outre aux arguments d'inconstitutionnalité que pouvait soulever l'instauration d'un quota « sexiste » dans la loi. Malgré l'espoir qu'il avait formulé *(le Monde)* du 20 août), M. Gantier, député U.D.F. de Paris, n'avait pas trouvé neuf de ses collègues pour saisir le conseil constitutionnel de cette disposition *« avsurde »* Les députés de l'opposition s'étaient décidés à faire appel avec neuf sages, mais en gardant bien d'attirer leur attention sur ce point particulier. Ils avaient préféré le calcul de répartition des sièges.

D'ordinaire, les membres du Conseil constitutionnel examinent les dispositions particulières signalées par les auteurs de la saisine sans trop se préoccuper des autres. Pour la première fois, le Conseil a soulevé d'office un point qui n'était pas contesté mais sur lequel les parlementaires et le gouvernement avaient quelques doutes. M. Defferre lui-même avait souhaité que l'introduction de ce quota prenne la forme d'un article additionnel *« de façon que si le Conseil constitutionnel venait à l'annuler, cela n'entraîne pas l'annulation de la loi »*.

Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, déclare au lendemain de la décision de la haute juridiction n'en être pas *« du tout surpris »*.

Reste que cette initiative n'est guère appréciée. Mme Pelletier (U.D.F.), ancien ministre de la condition féminine, la *« regrette profondément »*, M. Quilès (P.S.), député de Paris, le *« déplore »*... Pour Mme Moreau, membre du bureau politique du P.C.F., *« le Conseil constitutionnel fait à nouveau la démonstration de son irréductible esprit réactionnaire. »*

M. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) observe : *« Le Conseil s'est fondé sur le principe d'égalité d'accès aux charges publiques et sur le libre droit de vote des nationaux des deux sexes. En droit, il avait parfaitement la possibilité d'apprécier que ces deux principes justifiaient une mesure tendant à empêcher l'exclusivité de représentation des citoyens par des élus d'un seul sexe. Il a tenu un raisonnement opposé. Quand on peut tenir sur la même question deux argumentations juridiques opposées, le choix que l'on fait entre les deux est un choix politique.*

En l'absence de disposition contraignante, restent les engagements : foi de M. Toubon, le R.P.R., se donnera sa propre règle pour qu'il y ait *« un nombre suffisant de femmes »*, foi de M. Quilès, les socialistes, à l'origine des dispositions rejetées, *« resteront fidèles à leur engagement »* ; foi de Mme Moreau, le P.C., dont 30 % des élus municipaux sont des femmes, *« continuera à accroître »* cette proportion ; foi de Mme Pelletier, les candidats *« tiendront compte de la volonté de l'électorat féminin en accueillant au moins 25 % de femmes sur leurs listes »*.

Les considérants et la décision

Saisi le 23 octobre par plus de soixante députés R.P.R. et U.D.F., le Conseil constitutionnel a examiné, jeudi 18 novembre, la conformité de la Constitution du texte de la loi modifiant le code électoral et le code des communes, et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales.

Contrairement aux auteurs de la saisine, selon lesquels *« le fait que le nombre des sièges attribués à la liste venant en tête soit égal à la moitié des sièges à pourvoir, arrondi, lorsqu'il s'agit d'un nombre impair, au chiffre inférieur quand il y a moins de quatre sièges à pourvoir et au chiffre supérieur quand il y en a plus, serait contraire au principe d'égalité »*, le Conseil constitutionnel a observé : *« Aucun principe de valeur constitutionelle n'impose que la règle appliquée soit identique quel que soit le nombre total des sièges à pourvoir, mais le principe d'égalité exige seulement que la même règle soit appliquée à chaque fois que le nombre de sièges à répartir est le même »*.

Pour l'introduction dans la loi d'un quota limitant à 75 % la proportion de candidats du même sexe sur une liste, le Conseil s'est référé à l'article 3 de la Constitution (1) et à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (2). Il a considéré que *« du rapprochement de ces deux textes, il résulte que la qualité de citoyen ouvre le droit de vote et l'éligibilité dans des conditions identiques à tous ceux qui n'en sont pas exclus pour une raison d'âge, d'incapacité ou de nationalité, ou pour une raison tendant à préserver la liberté de l'électeur ou l'indépendance de l'élu »*, les principes, note-t-il, *« s'opposent à toute division par catégories des électeurs ou des éligibles »*.

En conséquence, le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution la disposition de la loi comportant la règle qui, pour l'établissement des listes soumises aux électeurs, comporte une distinction entre candidats en raison de leur sexe.

(1) *« La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.*

« Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

« Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

« Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

(2) *« (...) tous les citoyens étant égaux* [aux yeux de la loi], *sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents. »*

L'U.D.F. accepte le principe, proposé par M. Chirac, d'une « plate-forme commune » avec le R.P.R.

Le congrès national de l'U.D.F. qui se réunira les 27 et 28 novembre à Pontoise débattra de la proposition faite par M. Jacques Chirac d'élaborer *« une plate-forme politique commune »* aux formations de l'*« opposition républicaine »*.

Cette offre du président du R.P.R., approuvée par le conseil politique du mouvement, a été jugée favorablement jeudi 18 novembre par les responsables de l'U.D.F. qui tenaient, avec ceux du R.P.R., leur première réunion mensuelle de concertation *(le Monde* du 18 novembre), comme l'a indiqué à l'issue de cette séance M. Michel Pinton, secrétaire général de l'U.D.F.

Ce n'est pas avant la fin janvier 1983 – le R.P.R. réunissant un congrès extraordinaire le 23 janvier à Paris – que la véritable concertation s'engagera pour mettre au point cette « plate-forme ». Celle-ci n'a pas pour objet les élections municipales, mais la définition d'une attitude générale de l'opposition dans la perspective d'une éventuelle alternance.

Ce que M. Chirac propose pour le moment ne ressemble en rien à un programme de gouvernement. Il estime en effet qu'une telle formule définie trop longtemps avant les élections nationales ne constituerait qu'un *« attrape-nigaud »*. Il s'agit seulement de se mettre d'accord sur une série d'*« exigences »*, dont certaines recoupent d'ailleurs les proposition présentées par M. Jean-François Deniau devant les Clubs Perspectives et Réalités.

Une des préoccupations principales de M. Chirac est de ne pas donner l'impression de pratiquer une opposition systématique et négative. Il devra donc préciser quelles sont les réformes réalisées par la gauche qui lui semblent irréversibles. N'a-t-il pas approuvé l'abolition de la peine de mort, le principe de la décentralisation et le rôle de la France au Proche-Orient ? Il ne veut pas non plus apparaître comme le partisan d'une pure et simple restauration et d'un retour au *statu quo ante*. Il devra donc tout à la fois prôner l'union avec l'U.D.F. et rappeler que de 1976 au premier tour de l'élection présidentielle le 26 avril 1981 il a constamment, mais en vain, proposé une *« troisième voie »*, certes opposée au *« socialo-communisme »*, mais également fort critique à l'égard du *« giscardisme »* d'alors.

A. P.

Le comité central du R.P.R. est consacré aux « salariés de l'entreprise »

Les travaux du comité central du R.P.R. se sont ouverts, samedi 20 novembre, à Paris. Pour la première fois ouvert à la presse, ce comité central est exclusivement consacré au thème des *« salariés de l'entreprise »*.

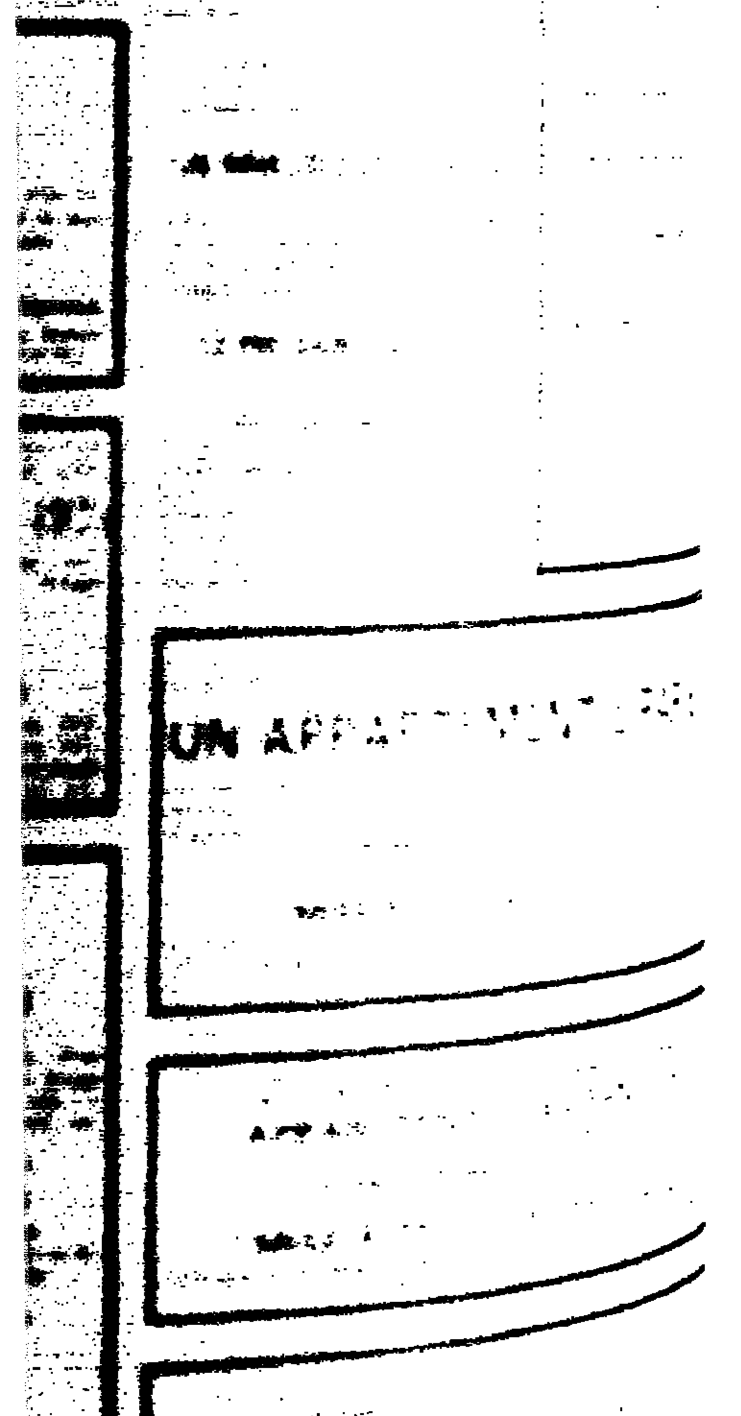
Il s'agit, pour le mouvement que préside M. Jacques Chirac de démontrer qu'il se préoccupe du monde du travail, et de tenter de retrouver l'audience ouvrière que le gaullisme connut naguère. Le R.P.R., qui a semblé jusqu'alors privilégier dans sa clientèle certaines catégories (les agriculteurs, les commerçants et artisans) veut élargir son audience auprès des salariés de l'industrie. Un effort a déjà été tenté depuis quelques mois, avec la transformation de l'Action ouvrière et professionnelle (A.O.P.) en *« sections d'entreprise du R.P.R. »*.

Huit cent cinquante-deux sections d'entreprise sont aujourd'hui revendiquées par le R.P.R., qui regrouperaient quelque vingt-cinq mille adhérents. Plus de 40 % de ces militants sont inscrits dans un syndicat, dont 18 % à F.O., 15 % à la C.G.C., 5 % à la C.F.T.C. et 4 % à divers autres, dont la C.F.D.T.

Selon Mme Nicole Chouraqui, secrétaire nationale au travail du R.P.R., *« les syndicats restent le partenaire social le plus important. Encore faut-il que le salarié se retrouve dans le syndicat, c'est-à-dire que celui-ci ne se donne pas pour objectif de détruire la société, n'obéisse pas à une idéologie et ne soit pas soumis à un parti politique »*. Elle estime ainsi que la C.G.T. accentue davantage son offensive dans les entreprises, et prend le relais du parti communiste, qui perd de son influence électorale.

Au cours du comité central, des salariés et des employés ont apporté leurs témoignages et exprimé leurs revendications.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION



SANTÉ

Les réformes hospitalières

LES RESPONSABLES MÉDICAUX SERAIENT DÉSORMAIS ÉLUS

Parmi les projets essentiels du ministère de la santé, figure une modification profonde de la structure hospitalière à laquelle M. Jack Ralite s'est attaché depuis sa nomination au gouvernement et qui doit être soumise au Parlement avant la fin de l'année. Au cours d'un voyage qu'il fera dans le Sud-Ouest à la fin du mois, M. Ralite précisera davantage les intentions du gouvernement dans ce domaine. En particulier, il prononcera un discours consacré aux réformes hospitalières, à Tulle le 28 novembre.

D'ores et déjà, on connaît l'une des pièces maîtresses de ce dispositif : la restructuration complète de tous les hôpitaux publics en « départements » qui viendraient se substituer aux actuels services. Ce projet n'a rien d'une abstraction administrative puisqu'il consisterait à remplacer le mode de désignation des chefs de service, aujourd'hui nommés par la voie hiérarchique, par l'élection des « chefs de département ». Cette élection serait assurée non seulement par les médecins, mais aussi par les « membres du personnel non médical ». En outre, les responsables de département seraient élus pour une période de quatre ans renouvelable, et non pas désignés une fois pour toutes, jusqu'à leur retraite, ce qui est la règle actuelle. Enfin, les textes précisent que cette réorganisation, qui s'appliquerait à toutes les structures hospitalières publiques, devrait être effective à dater du 1er janvier 1984, faute de quoi la réforme serait appliquée autoritairement par l'administration.

L'avant-projet de loi sur la réforme des hôpitaux, tel qu'on le connaît aujourd'hui, vise à modifier la « loi hospitalière » de 1970, sur de nombreux points : il prévoit en particulier que la planification, en ce domaine, sera désormais régionalisée, alors qu'elle est à l'heure actuelle centralisée, et énonce des principes relatifs au regroupement des établissements en « syndicats interhospitaliers ». Sur la modification radicale que constitue la départementalisation, l'avant-projet de loi est extrêmement laconique. Il se borne, en effet, à indiquer : *« Les activités médicales des établissements d'hospitalisation publics sont organisées en départements hospitaliers »*. Ceux-ci *« associent dans des conditions fixées par décret des personnels et des équipements qui concourent de façon coordonnée aux examens de diagnostic et au traitement des malades »*.

L'essentiel est donc renvoyé au décret d'application dont on connaît aussi l'avant-projet. Selon ce texte, qui précise explicitement que son champ d'application concerne l'ensemble des structures hospitalières publiques, et ce à dater du 1er janvier 1984, les départements seront gérés par des *« chefs de département »*, *« assistés d'un surveillant-chef ou à défaut d'une surveillante »* et par un *« conseil de département »*. Ce dernier, qui se substituera aux actuels services, sera subdivisé en « unités » coordonnées par un responsable désigné par le conseil du département, lui aussi élu.

L'une des pièces maîtresses du dispositif concerne le mode de désignation du responsable de département. Celui-ci devra obligatoirement être un médecin plein temps de l'hôpital, ayant au moins cinq ans d'ancienneté. Il sera élu par un collège comportant :

● L'ensemble des médecins titulaires du département *« relevant du statut hospitalier »*, dont les suffrages seront pris en compte à 75 % dans le décompte des voix ;

● Les autres médecins du département (c'est-à-dire les praticiens non titulaires), dont les voix « pèseront » 12,5 % ;

● Le personnel « non médical » du département dont les suffrages seront pris en compte également à 12,5 %.

La responsabilité du praticien

Le conseil de département sera, lui aussi, élu selon une représentation analogue. Il comportera ainsi des médecins — titulaires et non titulaires — du département (cinq) et deux membres du « personnel non médical » du département. Les mandats de l'ensemble des élus, y compris du chef de département, seront de quatre ans renouvelables.

Qu'adviendra-t-il de ceux qui sont actuellement chefs de service et disposent, à ce titre, d'importants avantages acquis ? Ils deviendront, indique le texte, chefs de service *« à titre personnel »*, et ce *« pour la durée de leurs fonctions hospitalières »*, c'est-à-dire jusqu'à leur retraite. Ils seront aussi *« de droit »* coordinateurs d'une unité (c'est-à-dire dirigeant l'une des entités constitutives du département).

Aux termes de cet avant-projet, ce sont les établissements eux-mêmes qui devront élaborer les conditions de la mise en œuvre de cette réforme et proposer, dans ce but, à l'administration de tutelle un schéma d'organisation avant le 1er octobre 1983. Faute d'un accord sur ce point, les pouvoirs publics pourront n'accorder de budget à l'établissement que mois par mois (par douzième) sur la base du budget de l'année précédente ou imposer eux-mêmes une organisation.

Il est, en outre, précisé que les départements devraient comporter *« au moins cinq et au plus vingt praticiens hospitaliers à temps plein ou à temps partiel »*. Ils deviendront les *« unités de base »* de l'hôpital, tant pour l'allocation en personnels qu'en équipements, pour la préparation et la mise en œuvre du budget.

Il est indiqué que *« le malade ou sa famille a le libre choix de son médecin »* et que les praticiens, *« quel que soit leur grade ou leur fonction, ont la responsabilité médicale de chacun des malades dont ils ont la charge »*. Pour chaque patient sera ouvert un dossier médical unique, l'archivage des dossiers devant être centralisé au sein d'un *« département de l'information médicale »* institué dans chaque hôpital et chargé du recueil des données épidémiologiques.

Chaque département devra enfin *« mener en permanence des actions d'évaluation des services »* qui feront l'objet d'un rapport annuel.

CLAIRE BRISSET.

LE TEMPS D'UNE MUTATION

La transformation du système hospitalier par la « départementalisation » est assurément l'une des plus profondes réformes engagées par le gouvernement dans le domaine sanitaire depuis mai 1981. Supprimer le secteur privé des hôpitaux publics comportait certes une forte charge symbolique et politique, comme l'a montré l'âpreté du combat auquel elle a donné lieu. Mais, abolir les services, les remplacer par de vastes entités où la hiérarchie deviendrait d'une part élective, d'autre part temporaire, représente une transformation d'une tout autre ampleur.

Une telle réforme, dans son principe, n'est pas réellement née « à gauche », mais dans des pays dont les systèmes de santé n'ont, entre eux, qu'une faible parenté, à savoir la Grande-Bretagne et les États-Unis. Une faible parenté, sinon une tradition médicale à la fois peu hiérarchisée et décentralisée.

Très différentes sont les mœurs médicales françaises, où la transmission du savoir — et du pouvoir — s'effectue par une quasi-filiation, sans grande collégialité, dans le culte à la fois de l'autorité, du secret et des relations interindividuelles, moyennant tout ce que cette triple caractéristique comporte de bénéfique, de pédagogique, mais parfois aussi d'injuste et d'inefficace.

Pourra-t-on opérer une telle mutation en si peu de temps ? Là est la question primordiale que soulèvent les projets en cause. Le délai imposé aux hôpitaux — un an — est, en effet, bien court si l'on souhaite parvenir au « consensus » qu'appellent de leurs vœux les auteurs du rapport remis au ministère de la santé, en octobre dernier, sur ce sujet.

Pourtant, les critiques formulées jusque dans les sphères les plus conservatrices des milieux médicaux à l'égard de l'organisation actuelle des services étaient légion : cloisonnement excessif des hôpitaux, dépersonnalisation des soins, poids abusif de la hiérarchie médicale, démobilisation des jeunes médecins, etc. En outre, la multiplication artificielle des services par l'autorité centrale et la création d'une myriade de postes et d'une multiplicité des statuts (chefs de service, adjoints, assistants, chefs de travaux, chefs de clinique, etc.) a rendu l'écheveau des situations inextricable et le poids des situations acquises considérable.

Prévenir les résistances

A l'heure actuelle, les centres hospitaliers universitaires ne totalisent pas moins de deux mille chefs de service ; s'y ajoutent tous ceux que comptent les hôpitaux universitaires, généraux, locaux, psychiatriques, les établissements de long séjour de rééducation, etc.

La double nécessité de redéfinir la structure des hôpitaux et d'unifier le statut de ceux qui y travaillent n'est guère contestée, même parmi les opposants les plus déterminés de la politique actuelle. En outre, pour éviter un nouveau tollé, le projet de décret prévoit, contrairement au processus mis en place pour la suppression du secteur privé, de laisser les droits acquis s'éteindre avec la vie active de leurs titulaires. Il est même précisé, concession supplémentaire, que les chefs de département pourront être élus pour quatre ans renouvelables, ce qui devrait permettre d'assez longues périodes de responsabilité.

Fallait-il pour autant précipiter à ce point le rythme ? Les promoteurs d'une telle réforme n'auraient-ils pas gagné à tirer l'enseignement des expériences de départementalisation actuellement en cours dans plusieurs hôpitaux de l'Assistance publique de Paris, à Mâcon, à Chalon-sur-Saône, par exemple, à recueillir davantage d'avis, bref à s'engager dans une concertation ?

Le raisonnement politique qui domine ici consiste à favoriser la rapidité du mouvement pour prévenir la résistance de ceux que le changement rebute par nature. Il n'est pas sûr qu'en cette matière et pour un tel enjeu les risques que présente une telle tactique aient été clairement mesurés.

C. B.

ÉDUCATION

Le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur

Le SGEN-C.F.D.T. met M. Savary en garde contre des « dispositions conservatrices »

Reçus, jeudi 18 novembre, par M. Alain Savary, des représentants du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) lui ont fait part de leurs inquiétudes devant *« les distorsions possibles entre les grandes orientations annoncées et la rédaction définitive du projet de loi relative aux enseignements supérieurs »*. M. Patrice Béghain, secrétaire général du SGEN, a assuré, à sa sortie du ministère, que, pour son organisation, *« il est essentiel que la nouvelle loi assure une véritable démocratisation de l'Université et une transformation de sa fonction sociale »*. M. Béghain a fait part au ministre de son inquiétude à propos de ce qu'il considère comme des *« dispositions conservatrices »* dans le projet, et a souhaité *« que les forces progressistes remportent la lutte d'influence qui s'exerce actuellement au sein et autour du ministère »*.

Selon les responsables du SGEN, M. Savary a annoncé, lors de cette rencontre, le report, à une date non encore déterminée, du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), qui devait se réunir le 22 novembre pour examiner le projet de loi d'orientation.

SCIENCES

● *Les cosmonautes soviétiques*, qui sont toujours à bord de la station orbitale Saliout-7, ont procédé, jeudi 18 novembre, au lancement, depuis leur vaisseau, d'un petit satellite, Iskra-3, destiné aux radioamateurs. Cet événement n'est pas sans rappeler la mise en orbite récente de deux satellites de télécommunications de plus grandes dimensions à partir de la navette spatiale américaine. Les Soviétiques avaient déjà, le 17 mai 1982, lancé un satellite de type Iskra depuis la station Saliout.

JUSTICE

AUX ASSISES DE L'AUBE

Le transistor piégé de M. Lionel Legras

De notre envoyé spécial

Troyes. — Il l'avait attendu, ce jour ! Et avec lui ceux qui ont tant voulu transformer son interminable aventure judiciaire en un combat symbolique exemplaire de ce peuple en crise que sont les « honnêtes gens ». M. Lionel Legras, le garagiste de Villenauxe-la-Grande (Aube), *« l'homme au transistor piégé »*, comme on l'a surnommé, se retrouve enfin devant une cour d'assises.

Cette attitude devant une comparution parfois si mal supportée par d'autres n'est pas paradoxale. Les assises, c'était le rêve de M. Legras depuis six ans, l'objectif unique — après un non-lieu irréaliste — pour son avocat, Me Henri Garaud, et pour l'association Légitime défense. Depuis que, le 22 novembre 1976, le transistor garni d'explosif que l'adroit garagiste avait bricolé et placé dans sa modeste résidence secondaire avait tué un maraudeur en opération de cambriole, les membres de cette association n'avaient eu de cesse de voir confier cette affaire à un jury populaire.

Sûrs sans doute que tous ces Français comprendraient mieux que quelques magistrats le malheur des cambriolés et l'irrésistible envie qui peut parfois saisir d'irréprochables propriétaires de semer la mort à distance par les pièges à feu, armés comme une sirène d'alarme.

M. Legras et ses amis ont gagné la première manche après une condamnation à huit mois d'emprisonnement avec sursis en 1978, un procès en appel à Reims et plusieurs compléments d'enquête (*le Monde* du 3 avril 1982).

Mais cette guerre de la bonne foi contre le droit menée pied à pied depuis six ans ne serait tout à fait gagnée que par un acquittement final, un verdict attendu ce samedi. Par une consécration de ce droit à l'auto-défense souhaité vendredi 19 novembre, implicitement réclamé par une foule modeste et partisane qui s'est fait vertement rappeler à l'ordre par le président, M. André Orosco, pour avoir applaudi M. Legras à son entrée dans la salle d'audience.

Un mort et un blessé

Et pour la troisième fois, le frêle garagiste de Villenauxe-la-Grande a repris le récit de sa vie et de sa haine longtemps impuissante des cambrioleurs, ces malfrats anonymes qui, à treize reprises jusqu'au drame de 1976, avaient envahi son « Texas », une maisonnette de bord d'étang que M. Legras avait bâtie pour son repos hebdomadaire. Ses amis, le maire du village, ont rappelé son courage de *« travailleur infatigable »*, sa réputation de *« brave type non violent »*, de mari et de père méritant. D'autres personnes sont venues dire à la barre qu'elles aussi avaient à l'occasion piégé cours et jardins, que de toute façon le canton, gendarmes compris, savait que le garagiste avait truffé son bungalow d'embûches mortelles. Le promeneur mal intentionné pouvait lire sur les pancartes, placées en bordure du chemin : *« Danger de mort »*, *« Mines »*, *« Charges explosives »*. Celui qui voulait investir « Texas » prenait ses risques en connaissance de cause. Un homme devait en mourir et un autre être blessé grièvement.

M. Legras, son avocat et les témoins de la défense ont donc exposé à la cour une argumentation désormais usuelle pour les sympathisants de Légitime défense : la logique du « qui s'y frotte s'y pique », qui tient souvent lieu de *credo* pour tous ceux qui refusent, comme ici, l'immixtion de la justice dans cette justice privée.

Cette philosophie a cependant paru moins sûre de ses convictions de base durant la première journée d'audience que lors des procès précédents. M. Legras aura cette fois plus de mal à faire croire qu'il n'avait piégé son transistor que pour *« marquer »* son voleur, *« le blesser légèrement* comme il l'explique, *pour l'obliger à aller se faire soigner et pour ainsi retrouver sa trace »*. Les compléments d'enquête ont en effet permis aux experts de retrouver des traces d'explosifs de carrière dans les fragments de l'engin.

Il ne serait plus question dès lors d'un petit piège d'amateur bourré de poudre de chasse, comme l'affirme encore aujourd'hui M. Legras, mais d'une matière plus dangereuse. D'une arme plus terrible qui devait tuer à l'évidence.

PHILIPPE BOGGIO.

L'AFFAIRE DE MŒURS DU CORAL

Les avocats de M. Sigala demandent le dessaisissement du juge d'instruction

M. Jean-Claude Krief, dont les déclarations sont à l'origine de l'affaire de pédophilie du Coral, a été confronté, jeudi 18 novembre, pendant deux heures et demie dans le cabinet de M. Michel Salzmann, à M. Claude Sigala, principal inculpé. M. Krief a renouvelé devant le juge d'instruction ses rétractations et expliqué une nouvelle fois qu'il avait été « manipulé » par un policier des Renseignements généraux. A la suite de cette confrontation, les défenseurs des trois principaux inculpés du Coral ont affirmé qu'il *« n'est en aucun cas possible de faire le moindre lien entre Claude Sigala, Jean-Noël Bardy et Alain Chiapello, et un quelconque réseau de trafiquants de photos pornographiques »*.

Enfin, les avocats souhaitent que M. Salzmann soit dessaisi du dossier en raison d'*« irrégularités »*. Ils lui reprochent d'avoir été informé, dès le 14 octobre, par M. Krief d'un projet de déplacement aux Pays-Bas, afin d'y rechercher des photographies pornographiques prises au Coral. L'action des avocats contre M. Salzmann serait motivée par les déclarations de M. Krief qui font, selon eux, *« apparaître une violation du contrôle judiciaire auquel il était soumis pour une précédente affaire d'escroquerie »*. Ils ont indiqué que, le 14 octobre, dès sa sortie du cabinet d'instruction, *« M. Krief aurait pris le train pour les Pays-Bas en compagnie d'un policier de la Brigade des stupéfiants et du proxénétisme (B.S.P.) pour rechercher non seulement des preuves, mais pour entrer en possession de son passeport qu'il aurait laissé à un garagiste néerlandais à qui il devait de l'argent »*.

Selon les enquêteurs, qui ignoraient au début de l'affaire que M. Krief se trouvait sous contrôle judiciaire et qui l'entendaient comme témoin, ce dernier se serait effectivement rendu en Belgique — et non aux Pays-Bas — pour y retrouver, sur sa proposition, des photos pornographiques concernant le Coral. Pour ce voyage, les enquêteurs de la B.S.P. lui auraient effectivement permis de rentrer en possession de son passeport détenu par un garagiste parisien, à qui M. Krief devait de l'argent. M. Krief aurait gagné la Belgique en voiture en compagnie de son frère.

Il serait auparavant convenu avec les enquêteurs qu'un policier l'attendrait en gare de Valenciennes pour faciliter son passage à la douane au cas où il serait rentré en possession de documents compromettants, mais M. Krief n'était pas au rendez-vous. Il ne s'est à nouveau présenté à la préfecture de police de Paris que trois jours plus tard. C'est alors que M. Morin, chef de la B.S.P., aurait gardé son passeport. Les policiers font remarquer que, de toute façon, M. Krief, qui était témoin, avait le droit de circuler librement puisque les contraintes de son contrôle judiciaire ne l'empêchaient pas de sortir de France. — C.C.

C'est sur l'article 84 du code de procédure pénale que les avocats des inculpés dans l'affaire du Coral vont fonder leur demande de dessaisissement du juge d'instruction chargé du dossier. Cet article prévoit qu'un tel dessaisissement, « au profit d'un autre juge d'instruction peut être demandé au président du tribunal dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, par requête motivée du procureur de la République agissant soit spontanément, soit à la demande de l'inculpé ou de la partie civile ».

Au reçu de cette requête, le président du tribunal, en l'espèce M. Marcel Caratini, « doit statuer dans les huit jours par une ordonnance qui ne sera pas susceptible de voies de recours ». *Cette procédure est distincte de celle qui peut être fondée sur la « suspicion légitime » prévue par l'article 662 du code de procédure pénale et distincte aussi de la « récusation » prévue par l'article 668. Elle est aussi plus rapide et plus simple.*

En cas de suspicion légitime, c'est en effet la chambre criminelle de la Cour de cassation seule qui peut dessaisir mais, dans ce cas, elle dessaisit non pas tel juge d'instruction mais la juridiction d'instruction dans son ensemble et en désigne une autre pour suivre le dossier. Or les inculpés de l'affaire du Coral, s'ils demandent la désignation d'un autre magistrat instructeur, n'entendent pas mettre en cause le tribunal de Paris. Quant à la récusation, elle est de la compétence du premier président de la cour d'appel.

Il est aussi arrivé que des requêtes en suspicion légitime, rejetées à ce titre par la chambre criminelle de la Cour de cassation, aboutissent cependant à des dessaisissements de magistrats « dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice ». *Ce fut notamment le cas en 1970 pour M. Michel Leloir, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat chargé d'un dossier visant M. Alain Geismar, et en 1972, lorsque le dossier de l'affaire Brigitte Dewevre fut retiré à M. Henri Pascal, « le petit juge » de Béthune.*

Une lettre de M. René Schérer

M. René Schérer, professeur à l'université Paris-VIII, nous écrit :

M. Colombani croit pouvoir écrire dans *le Monde* du 18 novembre que *« les inculpés de l'affaire du Coral et leurs défenseurs ne cessent de repousser avec indignation la seule question posée par la justice :* « Y a-t-il eu, oui ou non, des actes de pédophilie au Coral ? »

Personnellement, n'étant, comme inculpé, pas tenu au secret de l'instruction (lequel, à en juger par cet article si documenté, n'est guère préservé), et sans entrer dans une polémique d'idées que M. Colombani mène seul sans donner la parole à ceux qu'il attaque, je dois encore une fois rectifier sur un point essentiel les propos de votre rédacteur.

Quelles que soient les interprétations ou discussions sur le rapport enfant-adulte, je n'ai jamais accompli aucun acte délictueux au Coral, ni n'ai contre moi aucun témoignage d'enfant ou plainte quelconque, mais l'unique accusation, depuis rétractée, de J.-Cl. Krief.

Écrire que je suis *« néanmoins inculpé d'excitation de mineurs à la débauche à la suite d'une perquisition à* [mon] *domicile »* semble indiquer, ce qui est inexact, que cette perquisition aurait permis de trouver des éléments à mon encontre.

Je signale en outre, point que M. Colombani omet, que l'un des documents essentiels de cette affaire est un faux procès-verbal de police, reconnu comme faux, contre lequel j'ai porté plainte.

Quand on cessera de me demander, sous prétexte de « franchise », de reconnaître des actes que je n'ai pas commis, quand on se décidera à faire entrer en ligne de compte l'origine extrêmement louche (actuellement soumise à enquête et à instruction) des dénonciations de J.-Cl. Krief, alors j'accepterai peut-être d'entrer dans un « débat d'idées ».

● *Attentat contre la filiale française de la société Outspan.* — Une charge de T.N.T a explosé vendredi 19 novembre vers 20 heures sur le palier de la filiale française de la société sud-africaine d'import-export d'agrumes « Outspan organisation » située 67, rue de la Victoire à Paris (9e).

JUSTICE

Faits et jugements

Le procès de Guy Mauvillain ne sera pas révisé

La chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. André Braunschweig, a rejeté, jeudi 18 novembre, la requête en révision du procès de Guy Mauvillain, qui avait été condamné à dix-huit ans de réclusion criminelle le 25 novembre 1975 par la cour d'assises de la Charente-Maritime pour le meurtre de Mlle Elise Meilhan, âgée de soixante-seize ans. *(le Monde* du 3 janvier 1980).

Dans son arrêt, la chambre criminelle statuant sur le rapport de M. Paul Monzein, conseiller, et après avoir entendu des explications de Me Philippe Waquet, déclare : « *Certains des faits invoqués à l'appui de la demande ne sont pas établis. D'autres ne sont pas nouveaux, ayant été connus lors des débats devant la cour d'assise. Et, enfin, dans la mesure où les autres éléments pourraient être considérés comme nouveaux, ils ne sont de nature ni à établir l'innocence du condamné ni à faire naître un doute sérieux sur sa culpabilité.* »

Agé aujourd'hui de soixante-deux ans, Guy Mauvillain avait été remis en liberté le 17 juillet 1981 par arrêté du garde des sceaux, qui avait décidé d'une suspension de sa peine.

[La procédure qui vient d'être appliquée à l'affaire Mauvillain sera bientôt réformée. M. Badinter doit soumettre prochainement au Parlement un projet de loi créant une cour de révision des erreurs judiciaires. Contrairement à la procédure actuelle, ce n'est plus le ministre de la justice qui déciderait au départ du bien-fondé des demandes de révision, mais cette cour seule, composée de magistrats de la Cour de cassation. Cette « judiciarisation » de la procédure de révision s'accompagnerait d'une réforme de fond. Actuellement, il faut qu'un fait nouveau intervienne pour que soit engagée cette procédure. *La réforme que* M. Badinter soumettra au Parlement serait beaucoup moins restrictive puisqu'il suffirait qu'il existe un fait de « nature à créer un doute sérieux ».

Dans le cas de Guy Mauvillain, la chambre criminelle a anticipé en quelque sorte sur cette réforme puisque, pour s'opposer à la révision de son procès, elle note qu'il n'existe pas, à ses yeux, d'élément de nature « à faire naître un doute sérieux » sur la culpabilité de l'intéressé.]

M. Pierre Drai président du tribunal de Paris

M. Pierre Drai, conseiller à la Cour de cassation, remplacera, le 1er janvier prochain comme président du tribunal de Paris, M. Marcel Caratini, qui part à la retraite. Le Conseil supérieur de la magistrature, réuni le 18 novembre sous la présidence de M. Mitterrand, a en même temps nommé sept nouveaux conseillers à la Cour de cassation : MM. Alain Bernard, actuellement procureur général à Reims, Jean-Georges Diemer, premier vice-président du tribunal de Paris, Pierre Le Gall, président de chambre à la cour de Versailles, Georges Le Tallec, Jacques Patin et Maurice Viennois, présidents de chambre à la cour de Paris, ainsi que M. Claude Zambeaux, avocat général à Paris.

[Né le 3 juillet 1926 à Constantine (Algérie), M. Pierre Drai a d'abord été avocat stagiaire à Philippeville (1947), puis attaché stagiaire à Alger (1948) avant d'être nommé juge suppléant à Tunis (1949) où il est resté plusieurs années, d'abord comme substitut puis comme juge. En juin 1957, il devenait juge à Grenoble, détaché en Tunisie jusqu'en 1958. Arrivé à Grenoble en octobre 1959, il y restait jusqu'à sa nomination comme juge au tribunal de la Seine en 1965. En octobre 1971, il était nommé vice-président au tribunal de Paris. Il devait quitter cette juridiction en 1973 pour être conseiller technique au cabinet du ministre de la justice, M. Jean Taittinger, dans le deuxième gouvernement de M. Pierre Messmer. Conseiller à la Cour d'appel de Paris le 16 mai 1974, M. Drai était nommé le 19 août 1977 premier vice-président du tribunal de Paris, avant de devenir conseiller à la Cour de cassation le 27 août 1981.]

● *Un malfaiteur tué par un policier.* — François Hurtago, vingt-cinq ans, qui avait été condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises de la Savoie, et qui était recherché pour plusieurs autres affaires, a été tué, le jeudi 18 novembre, peu avant minuit, dans un café de Gentilly (Val-de-Marne). Les policiers avaient été alertés par le patron de cet établissement, leur signalant qu'un client menaçait les consommateurs avec une arme. Au moment où les fonctionnaires entraient dans le café, François Hurtago avait braqué son arme sur la tempe de l'un d'entre eux. C'est alors que l'un des collègues de celui-ci a fait feu, tuant le malfaiteur sur le coup.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur d'Oman et Mme Mohamed Hassan Ali ont donné une réception, jeudi, à l'occasion de la fête nationale.

— *A l'occasion de la fête nationale*, l'ambassadeur du Liban et Mme Boutros Dib seraient heureux de recevoir les ressortissants libanais, le 22 novembre, de 16 h 30 à 18 heures, à la Maison de France et du monde arabe, 11, place des Etats-Unis, Paris-16e.

Naissances

— M. et Mme Jules BRAUNSCHVIG,
M. et Mme Shlomo DU-NOUR,
ont la joie d'annoncer la naissance, à Jérusalem, le 1er novembre 1982, de leur petit-fils,
Yohanan Haïm,
au foyer de leurs enfants Daniel et Esti, née Du-Nour.

— Frédéric et Christine MORAND, née Hameury, ont la joie d'annoncer la naissance de leur premier enfant,
Hadrien,
le 11 novembre 1982.
92210 Saint-Cloud, La Blériote,
44 *bis*, rue de la Porte-Jaune.

Mariages

— Dominique BOUREL et Fanny RABUT sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris le 23 octobre.

— M. Gaétan de Falguerolles,
M. Hermes Le Court de Beru,
M. Jacques-Armand d'Izarn,
Mlle Marie de La Porte des Vaux,
ont l'honneur d'annoncer le mariage de
M. André MOQUET
avec
Mlle Lucile
AYMEN de LAGEARD,
célébré dans l'intimité familiale à Puylaurens (Tarn) et en Notre-Dame de Villerville (Calvados).
Château de Labarthe,
81700 Puylaurens.

— L'Association des anciens élèves de l'Ecole pratique des hautes études (*E.H.E.S.S., ex-VIe*, section des sciences économiques et sociales)
a l'honneur et la très grande joie d'annoncer le mariage de son président,
M. André MOQUET,
avec
Mlle Lucile
AYMEN DE LAGEARD.
61, boulevard de Reuilly,
75012 Paris.

Décès

— M. et Mme Francis Alexandre
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Louis Andrieu
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Marcel ALEXANDRE,
président honoraire
de l'Union patronale Midi-Pyrénées,
président honoraire
de la Caisse de retraite
des commerçants et industriels
de Midi-Pyrénées,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
leur père et grand-père,
décédé à Toulouse le 11 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Selon la demande du défunt, les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Michel Bardon, Ex d'Abidjan.
Et sa famille,
ont la grande douleur de faire part du décès de
Mme Michel BARDON,
née Andrée Colombier.
50, rue Bonnabaud,
63000 Clermont-Ferrand.

— Nous avons appris le décès de
Jean BINOT,
ancien député.

[Né le 2 août 1911 à Fleury-sur-Andelle (Eure), enseignant, Jean Binot avait siégé aux deux Assemblées constituantes avant d'être élu député de la Seine-Maritime en 1946. Membre de la S.F.I.O., il avait conservé son siège jusqu'en 1958. Il avait été également adjoint au maire du Havre.]

— On nous prie de faire part du décès de
Mme Albert CAZAS,
née Renée Verabes,
L'ensevelissement a eu lieu à Marigny-les-Usages en présence du pasteur Olivier Fabre et de la seule famille.
La famille ne recevra pas.
Le deuil ne sera pas porté.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Lucien DAVOUS,
née Madeleine Robertie,
agrégée de l'Uuniversité,
survenu, le 18 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
De la part de :
M. et Mme Léon Davous, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Jean Truelle, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Deguillaume et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Davous, leurs enfants et leur petite-fille,
Mlle Jeanne Robertie,
Mme Pierre Robertie,
Mme André Forgeot,
La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 novembre 1982, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre d'Uzerche (Corrèze), et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Madeleine Tilli
Et Mme Françoise Doat,
M. Jacques Lebaupin,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Michel Pennelier et ses enfants,
Le docteur J.-P. Tilli
et ses enfants,
Mme Yvonne Bornes,
ont la douleur de faire part du décès de
Marie Augustine
d'ESPEZEL DELOMBRE,
survenu, le 18 novembre 1982, en son domicile parisien.
La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Odile, le lundi 22 novembre, à 15 h 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
172, boulevard Berthier.
75017 Paris.

— M. et Mme Claude Gravereau et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Julien GRAVEREAU,
née Jeanne Bouteloup,
survenu le 17 novembre 1982, à l'âge de soixante-treize ans, à Paris.
Priez pour elle.
Le service religieux a été célébré ce samedi 20 novembre 1982, à 14 h 30, en l'église d'Yvré-le-Polin (Sarthe).
L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille.

— M. Jean-Michel Kahn,
M. et Mme Marc Banet
et leurs enfants,
M. et Mme Didier Kahn
et leur fils,
M. et Mme Giuseppe Bisaccia
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve René KAHN,
née Odette Netter,
leur mère, grand-mère, belle-sœur et tante,
survenu à Paris, le 14 novembre 1982, dans sa soixantième année.
L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse, à Paris.

— La station des Arcs
a la douleur de faire part du décès accidentel, dans le Hoggar, sur la face ouest du Tezoulaig, de
Bernard KINTZELE,
guide de haute montagne,
directeur des écoles de ski des Arcs,
le 12 novembre 1982.
La date des obsèques, à Bourg-Saint-Maurice, sera précisée dans un prochain faire-part.

— Mme Marcelle Kopinski, demeurant à Vence, a la grande tristesse de faire part du décès de son mari,
Robert KOPINSKI,
survenu le 13 novembre 1982.
Selon la volonté du défunt, il a été procédé à l'incinération du corps dans la stricte intimité familiale.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme LEAVITT,
née Halperson,
Les obsèques auront lieu le lundi 22 novembre 1982, à 9 h 15, au cimetière de Limeil-Brévannes.

— On nous prie d'annoncer le décès de
M. Charles LUSTIGER,
survenu, le 9 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-troisième année.
De la part de ses enfants :
Mgr Jean-Marie Lustiger,
M. et Mme François Vasselle-Lustiger
Et tous les siens.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.
Paris, Amiens.

— M. et Mme Jean Chevaleau, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Conte et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Schwander et leurs enfants,
ont la douleur de vous faire part du décès de
M. Jean-Pierre MARTI,
survenu à Montbéliard, à l'âge de cinquante-quatre ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu mercredi 17 novembre à Montbéliard (Doubs) et l'inhumation au cimetière de Vieux-Charmont (Doubs).

— Nous apprenons le décès du
docteur Jacques MIALARET.

[Né le 29 novembre 1904 à Sedan (Ardennes), Jacques Mialaret est nommé chirurgien des hôpitaux en 1939. Chirurgien honoraire de l'hôpital Saint-Louis, il présidait, depuis 1956, l'Association médicale franco-mexicaine. Le docteur Mialaret a été secrétaire général puis président (1970) de l'académie de chirurgie. Il était aussi membre, depuis 1968, de l'Académie nationale de médecine. Sa carrière consacrée à la chirurgie a été marquée par des travaux sur la chirurgie digestive et la gastro-entérologie.]

— Les comités de rédaction des revues « Autogestions » et « Pluriel-débat » ont la douleur de faire part du décès de leur ami
Yves PERSON,
professeur d'histoire
à l'université de Paris-I.
(Le Monde *du 19 novembre.)*

— Le conseil d'administration du Comité des expositions de Paris,
a le regret de faire part du décès de
M. André PHILIPPE,
ancien membre
du conseil d'administration
du Comité des expositions de Paris,
ancien président
du « Village de France »
de la Foire de Paris,
survenu le 10 novembre 1982, à l'âge de quatre-vingt-un ans.
Une messe sera célébrée à sa mémoire le samedi 20 novembre 1982, à 11 heures, en l'église Saint-Michel des Batignolles, rue Saint-Jean, Paris-17e.

— Tamara et Yannick Desportes,
Dorine, Marc, Luc, leurs enfants,
Mme Rose Niedermann, née Sadokierska,
M. et Mme Henri Sadokierski et leurs enfants,
Mme Florence Sebag et sa fille,
M. Jean-Jacques Niedermann et sa fille,
M. et Mme Louis Sebag et leurs enfants,
M. et Mme Paul Sebag et leurs filles,
ont la douleur de faire part du décès de
Balbina SEBAG,
née Sadokierska,
veuve de Me Henri Sebag,
avocat à la cour,
survenu le 18 novembre, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
L'inhumation aura lieu le 22 novembre, à 11 h 15, au cimetière de Bagneux-Parisien.
Cet avis tient lieu de faire-part.
58, rue Corvisart,
75013 Paris.

— Mme Roger Sribny,
Didier et Thierry Sribny,
M. et Mme René-Michel Moreau
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Roger SRIBNY,
dit Sby,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec palmes,
leur époux, père et grand-père,
survenu le 18 novembre 1982, à l'âge de soixante-dix ans.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre le lundi 22 novembre 1982, à 16 h 15, dans le caveau de famille.
90, avenue Ledru-Rollin,
75011 Paris.



— M. Michel Stoyanovitch
a la douleur de faire part du décès de
M. Konstantin STOYANOVITCH,
docteur en droit,
expert traducteur assermenté,
son père, survenu à Paris le 15 novembre 1982, à l'âge de soixante-huit ans.
Un service religieux sera célébré en l'église orthodoxe Saint-Slava, 23, rue du Simplon, Paris-18e, où l'on se réunira le 22 novembre 1982, à 10 h 30.
L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille.
194, rue du Château-des-Rentiers,
75013 Paris.
90, rue Lepic, 75018 Paris.

— Mme Suzanne Thibert, sa fille,
Michel et Antoinette Pône
et leurs enfants,
Marie-Anne et Jacques Caron
et leurs filles,
Catherine et François Pône-Pardoux
et leurs enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Le docteur Marie Javoubey, sa sœur,
Les familles Bassot et Perrin,
ses neveux,
Les familles Marcé et Caffarena,
ses cousins,
ont la douleur de faire part du décès de
Marguerite THIBERT,
docteur ès lettres,
ancien chef de la division
du travail des femmes et des jeunes
du B.I.T.,
présidente d'honneur
du Comité du travail féminin,
présidente d'honneur
de la section française
de la Ligue des femmes pour la paix
et la liberté,
survenu le 14 novembre 1982, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, à Paris.
L'incinération aura lieu le lundi 22 novembre.
On se réunira au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise, à 13 h 30 précises.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le groupe de la Gauche démocratique du Sénat a la douleur de faire part du décès de son président,
M. René TOUZET,
sénateur de l'Indre,
maire de Chasseneuil,
conseiller général
du canton d'Argenton-sur-Creuse,
survenu le 18 novembre 1982, dans sa soixante-quatrième année.
Les obsèques auront lieu le lundi 22 novembre 1982, à 14 h 30, à l'église de Chasseneuil (Indre).
(Le Monde *du 19 novembre.)*

— Nous avons le regret d'apprendre le décès de
M. J.-P. de VERNEUIL,
directeur de la société
Kabelschlepp-France.

Remerciements

— Mme Guilhen Douady
et ses enfants,
La Fondation Santé des étudiants de France,
expriment leurs très vifs remerciements à tous ceux — trop nombreux pour qu'il puisse leur être répondu individuellement — qui leur ont adressé leurs témoignages d'affectueuse sympathie à l'occasion du décès du
docteur Daniel DOUADY.

Anniversaires

— Il y a deux ans disparaissait
Jane BRON.
Ceux qui l'ont aimée s'en souviennent.

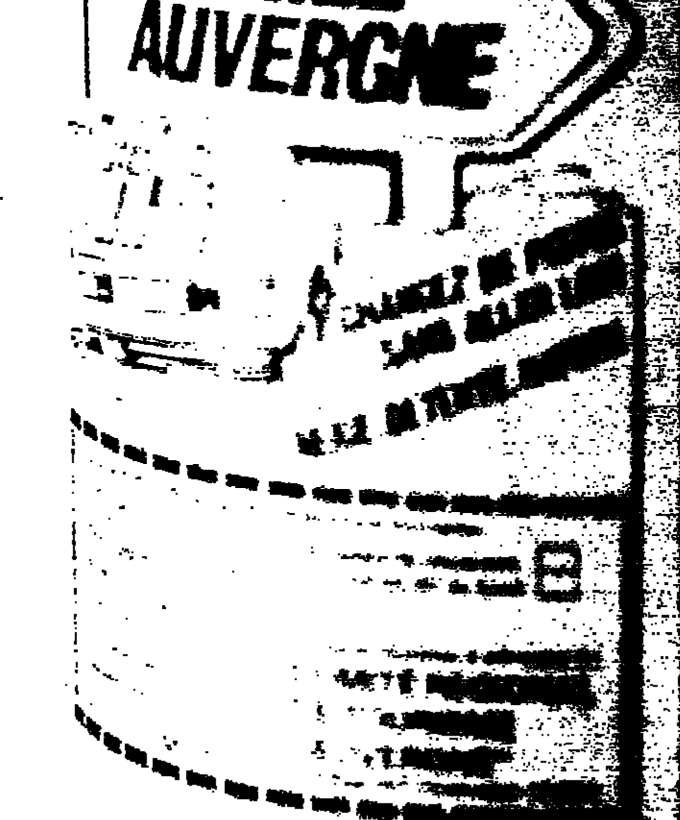
— Il y a six ans,
Jacques LE FOYER,
E.C.P. 22 B.
quittait ce monde.
Une pensée est demandée à tous ceux qui restent fidèles à son souvenir.

Avis de messes

— La messe annuelle aux intentions de
Robert GARRIC
et de ses amis disparus
sera célébrée par le R.P. Carré O.P., le mercredi 24 novembre 1982, à 18 h 30, 29, boulevard de Latour-Maubourg, Paris-7e.

Messes anniversaires

— À l'occasion du premier anniversaire du décès de
M. Didier TRYSTRAM,
une messe sera dite le mardi 23 novembre 1982, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis en l'Ile (chapelle de la Communion), 19, rue Saint-Louis-en-l'Ile, Paris-4e.

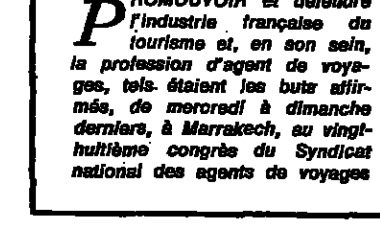


Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

GENS DE VOYAGE

La fin des belles années 70



PROMOUVOIR et défendre l'industrie française du tourisme et, en son sein, la profession d'agent de voyages, tels étaient les buts affirmés, de mercredi à dimanche derniers, à Marrakech, au vingt-huitième congrès du Syndicat national des agents de voyages (SNAV). Un constat : le tourisme ressent de plus en plus vivement les effets de la « crise ». La période de forte croissance des années 70 est révolue. Si le nombre des vacanciers continue d'augmenter, les budgets sont plus serrés, on part moins loin et moins longtemps.

« Bien que nous traversions une période délicate », *a déclaré M. Jean-Claude Rouach, président du SNAV, dans son discours d'ouverture,* « le nombre des clients des agents de voyages a progressé cet été de 4 % à 5 %, mais avec une facturation unitaire moindre, ce qui nous fait réfléchir sur nos résultats. Nous devrons tenir compte des facteurs purement nationaux [de la crise] : la lutte contre l'inflation se manifeste en réalité par un ralentissement de la croissance. La pression fiscale, sous diverses formes — impôt sur les grandes fortunes, augmentation de la T.V.A., taxe de 30 % sur certains frais généraux, — s'accroît. Le pouvoir d'achat régresse et les prévisions signalent une baisse de la consommation. Il convient enfin de citer les augmentations de prix liés à la situation monétaire : le dollar, qui valait 4,20 F il y a deux ans, vaut aujourd'hui 7,30 francs. »

Autant de sujets d'inquiétude que n'apaisent pas les résultats enregistrés par ceux qui se sont spécialisés dans l'accueil. En ce domaine, M. Rouach a voulu dénoncer très durement la « faiblesse du budget du tourisme, rendant la promotion de la France quasi inexistante sur les marchés extérieurs ».

Mauvaises mesures

« En matière de promotion à l'étranger, *a souligné le président du SNAV,* si les dépenses de fonctionnement des bureaux augmentent de 32,4 % — chose normale pour tenir compte de l'évolution des parités monétaires, — les frais de publicité n'augmentent, en revanche, que de 1,9 %, ce qui équivaut en réalité à une baisse. Le développement de notre tourisme à l'étranger est donc compromis alors que nos concurrents étrangers accroissent leurs efforts : en 1981, selon l'O.M.T. — Organisation mondiale du tourisme, — le budget consacré à la promotion à l'étranger était de 17,69 millions de francs pour la France. Il était de 60,06 millions pour la R.F.A., de 64,01 millions pour l'Italie, de 63,4 millions pour l'Espagne, de 158,1 millions pour le Royaume-Uni. En 1982, les écarts se sont accrus encore puisque, alors que la France passait à 20,42 millions de francs, l'Espagne passait, elle, à 82,2 millions de francs. »

Ces chiffres tout à fait éloquents montrent à l'évidence, comme le dit aussi M. Jean-Claude Rouach, que le gouvernement français ne considère toujours pas le tourisme comme une activité économique essentielle. « En 1981, *a-t-il indiqué,* notre dépense touristique intérieure totale a été de 232 milliards de francs, soit plus de 8,60 % du PIB, et le budget du tourisme ne représentait que 0,02 % des dépenses de l'Etat. »

Le président du SNAV s'est enfin insurgé, pour le plus grand plaisir d'un parterre de près d'un millier de fans enthousiastes, contre certaines mesures « contestables » *qui entraînent de nouvelles charges qui grèvent le prix des services de tourisme.*

OLIVIER SCHMITT.

(Lire la suite page 10.)

Un terminal pour les cocotiers

L'INFORMATISATION de leur profession va-t-elle permettre aux agents de voyages d'aborder d'un meilleur pied la période 1985-1990 ? Voilà certainement la question qui a le plus mobilisé les énergies à Marrakech le week-end dernier.

En vedette donc, au cœur des débats, deux projets majeurs d'automatisation du travail des agents de comptoirs, ces hommes et ces femmes qui nous reçoivent dans les agences. Le premier, le système Esterel, réservé aux agents de voyages, « *leur permettra, à partir d'un terminal unique, d'accéder à travers le réseau public de transmission de données Transpac aux sociétés de transports et de tourisme associées au SNAV dans la création du projet : Air France, Air Inter, U.T.A., Club Méditerranée, S.N.C.F. et S.N.C.M. Les agences pourront effectuer les réservations et les émissions de billets, ainsi que les traitements locaux nécessités par leur gestion* ».

La création d'une banque de données fut le deuxième centre d'intérêt du congrès. L'objectif est de supprimer, à terme, l'énorme paperasse qui envahit les agences : annuaires, horaires, catalogues et brochures des voyagistes, tarifs et disponibilités du marché des vacances, grâce à cette banque organisée autour d'un service Télétel professionnel.

Le projet Esterel est le fruit d'une longue réflexion du SNAV et d'un travail commun entre les serveurs et les agents de voyages. Après l'échec, en 1980, d'un premier projet, S.T.T., trop coûteux et mal conçu, le projet Esterel semble devoir se développer rapidement.

Il viendra remplacer derrière les comptoirs le système Alpha 3 d'Air France et celui d'Olivetti pour la S.N.C.F., mis en place il y a dix ans environ. Ainsi, Esterel fournira tous les renseignements concernant les vols, les destinations et les disponibilités des programmes de voyagistes ; les agents de voyages pourront avec lui effectuer les réservations et l'émission des billets, ainsi que certaines tâches de gestion comme la facturation, la comptabilité et le montant des commissions.

C'est une filiale de la C.G.E., Transac Alcatel, qui a mis au point ce système. Il devrait être installé, à la fin de 1983, chez les serveurs et, au mois d'octobre prochain, dans trois agences pilotes. A partir de 1984, deux cents à deux cent cinquante terminaux devraient être installés chaque année.

Esterel et les agents de comptoir

Esterel devrait coûter entre 3 340 et 9 620 francs par mois hors taxes, prix auquel il faudra ajouter de 300 à 1 000 francs de frais mensuels d'utilisation du réseau Transpac, selon le nombre de caractères transmis. Un coût relativement faible pour un service amélioré de la clientèle et une productivité que l'on espère accrue des agents de comptoirs.

Les mêmes espoirs ont été placés dans la création d'une banque de données. Mise en place sur les conseils d'une société spécialisée, Sligos, et distribuée par un réseau Télétel professionnel, cette banque devrait permettre « *à toutes les agences, même les plus petites, d'avoir accès plus rapidement à une information plus étendue et constamment actualisée, d'utiliser un service de messagerie rapide. Cette banque devrait permettre enfin aux voyagistes, ex-tours - opérateurs, d'améliorer les ventes en bénéficiant d'un système centralisé de communication* ».

Après une étude de faisabilité réalisée par l'Agence de l'informatique et la direction générale des télécommunications, le SNAV a décidé d'effectuer un banc d'essai de mars à octobre de l'année prochaine. « *Une soixantaine d'agences de la région parisienne et de Nice seront ainsi reliées à l'ordinateur de la Sligos,* explique Jean-Marie Straccuzi, responsable du projet au SNAV, *car ces deux agglomérations sont situées sur des nœuds existants de liaison Télétel professionnel. A terme, nous espérons que, dans chaque agence, on installera un poste banque de données pour deux agents de comptoirs.* »

Ce sont donc soixante terminaux Minitel qui seront installés à Paris et à Nice. Ils donneront accès à des services d'informations (horaires contenus dans l'ABC sur l'ensemble des liaisons entre Paris et Nice, produits de voyagistes vers le Maroc et les Etats-Unis, dont les offices de tourisme en France ont participé à l'élaboration du projet, hôtels complémentaires de ces produits dans ces deux pays, informations professionnelles sur les réglementations, formalités, etc.) et un service de messagerie. La généralisation et l'extension de ce service sont prévues pour l'automne 1983.

Un terminal unique de réservation, Esterel, et un petit terminal de consultation de la banque de données des agents de voyages, deux outils modernes, performants, comme on a pu le constater à Marrakech. Ils devraient permettre une amélioration sensible du service rendu par les agents de voyages à leurs clients, si la profession, les serveurs, les voyagistes et tous les prestataires de services touristiques jouent, jusqu'au bout, franc jeu. Car rien n'empêche les transporteurs, les hôteliers, etc., tout en se servant du réseau des agences, de s'adresser directement à leurs clients par les mêmes réseaux informatiques, chez eux, sur leurs téléviseurs, et ceci plus rapidement peut-être qu'on ne le croit. — O. S.

Des clients mieux protégés

AVEC la publication au *Journal officiel* du 27 octobre 1982 d'un arrêté portant sur les « *conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leur clientèle* », c'est une nouvelle page du commerce des voyages qui commence (*le Monde* du 29 octobre).

Certes, les agents de voyages répètent, avec le président de leur syndicat, que, « *dans les grandes lignes, le nouveau texte est proche des conditions générales que nous appliquons depuis plusieurs années déjà* ». Voire ! Une analyse du texte en question fait apparaître, en droit, un véritable rééquilibrage des relations entre touristes et agences.

Au vrai, les « conditions générales » n'ont pas été adoptées sans mal. Le décret du 28 mars 1977, réglementant la profession d'agent de voyages, avait fait référence à la nécessité de publier les droits et les devoirs du vendeur et de l'acheteur d'un voyage ou d'un séjour : mais il ne fallut pas moins de cinq ans et demi pour que les ministères concernés, le Syndicat des agents de voyages (SNAV) et l'Institut national de la consommation (I.N.C.) se mettent d'accord. Le SNAV souhaitait, par exemple, que les catalogues servent de documents contractuels, ce que refusait l'I.N.C. Celui-ci voulait que le solde du prix du voyage soit acquitté seulement au retour, mesure qui suscitait l'opposition déterminée du syndicat. L'arrivée de la gauche au pouvoir retarda encore la publication d'un texte qui était parvenu à maturité, dès 1980, et dont voici les grandes lignes :

Son article premier stipule que l'agent de voyages qui reçoit l'inscription d'un client est « *garant de l'organisation du voyage ou du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure* ».

COMMENTAIRE DE L'I.N.C. : « *Auparavant, l'organisateur et le vendeur de voyages se renvoyaient trop souvent la balle lorsqu'une plainte était déposée par un voyageur. Nous avons obtenu que le vendeur soit l'unique interlocuteur du plaignant, qui déposera chez lui son dossier de réclamation. Cette responsabilité dans la procédure ne signifie pas, pour autant, que le vendeur soit fautif.* »

Beaucoup d'agences remettaient déjà à leurs clients des carnets de voyages. Ces documents seront désormais obligatoirement délivrés à l'inscription et ils préciseront les caractéristiques du voyage ou du séjour (art. 2 et 3) : jours et heures du départ et du retour, points de départ et de retour, modes et catégories de transport et d'hébergement, itinéraire des circuits, taille minimale ou maximale des groupes, nom et adresse de l'assureur et du garant du vendeur, nom ou marque de l'organisateur, prix de l'ensemble des prestations offertes, modalités de paiement, conditions d'annulation. L'article 3 précise qu'aucun départ ne peut être annulé moins de vingt et un jours avant la date prévue lorsque l'annulation est motivée par l'insuffisance du nombre des participants. Enfin, le contrat d'assurance souscrit par l'acheteur et couvrant les conséquences d'une annulation devra comporter « *au minimum les risques couverts et les risques exclus* ».

Commentaire de l'I.N.C. : « *Cette clause de vingt et un jours est difficilement applicable aux forfaits de week-end. Les clients s'inscrivent le plus souvent dans les jours qui précèdent le départ. Nous reconnaissons qu'un* modus vivendi *devra être trouvé.* »

Lettre recommandée

L'article 4 vaut d'être cité *in extenso* : « *Lors de la remise des documents de voyage ou de séjour, le client reçoit une fiche d'appréciation en deux exemplaires sur laquelle il pourra constater ou faire constater les éventuels manquements aux obligations prévues. Une disposition de ce document conseillera au client de rassembler, dans la mesure du possible, les preuves de ces manquements. Toute réclamation relative à un voyage ou à un séjour doit être adressée, lettre recommandée, avec accusé de réception, à l'agence de voyages avec laquelle le contrat est conclu.* »

COMMENTAIRE DE L'I.N.C. : « *Cet article est notre enfant. Nous avons voulu prévenir le consommateur de se constituer un ensemble de preuves au cours d'un voyage défectueux. Il était trop facile, en effet, à l'agent de voyages de méconnaître une réclamation en s'appuyant sur l'absence de preuves que son client était bien en peine de retourner chercher au Caire ou à New-York.* »

En matière de prix, des révisions seront possibles sur justificatifs et en conformité avec la réglementation existante (article 5).

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 10.)



GENS DE VOYAGE

DES CLIENTS MIEUX PROTÉGÉS

(Suite de la page 9.)

COMMENTAIRE DE L'I.N.C. : « *Par principe, nous nous opposons à ce type de dérogations, mais nous sommes conscients que les hausses du prix du carburant et les fluctuations des cours des devises rendent la fixité des tarifs illusoire, voire dangereuse...* »

L'article 6, qui concerne les modalités de paiement, prévoit que le dernier versement ne pourra être « *inférieur à 30 % du prix total du voyage ou du séjour* » et qu'il devra « *être effectué lors de la remise des documents permettant de les réaliser* ». Un mauvais point pour les rédacteurs du texte : l'agence de voyages pourrait en tirer argument pour exiger 70 % du prix dès l'inscription !

Enfin, les articles 7, 8 et 9, inspirés des recommandations de la commission des clauses abusives, rétablissent spectaculairement l'équilibre en faveur du consommateur. En cas d'annulation du voyage ou du séjour par l'agent de voyages, non seulement le client obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées mais il recevra, de surcroît, « *une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation avait été de son fait* ». Sauf cas de force majeure, évidemment.

En cas de modifications essentielles du voyage ou du séjour avant le départ, l'acheteur a sept jours soit pour annuler sa réservation, soit pour signer un avenant au premier contrat de vente.

Enfin, si ces modifications interviennent en cours de route, le client pourra, à son retour, « *demander le remboursement des prestations non exécutées et non remplacées* ».

Que d'armes aux mains des consommateurs ! Et combien leurs devoirs paraissent limités en regard ! Ils devront « *attirer l'attention de l'agent de voyages sur tout élément déterminant de leurs choix, sur toute particularité les concernant susceptible d'affecter le déroulement* » (article 3). Par ailleurs, ils ne peuvent espérer le remboursement de prestations dont ils n'auraient pas bénéficié en raison d'une modification unilatérale de leur part du programme de leurs vacances (article 9).

On comprend que l'I.N.C. apprécie très favorablement les nouvelles conditions générales de vente : « *Elles mettent le consommateur à armes plus égales avec le vendeur. Des règles du jeu très claires, des documents précis, des délais de réflexion : voilà des garanties qui rapprochent la vente des voyages de la vente des automobiles pour laquelle nous étions aussi parvenus à établir un contrat-type. Nous prédisons qu'un certain nombre d'agents de voyages vont souffrir, notamment ceux qui font dans l'à-peu-près en matière de dates et d'horaires de départ et en matière de programmes de circuit...* »

Il faut noter que cet arrêté est entré en vigueur le 1er novembre, mais il deviendra réellement efficace lorsque le SNAV et l'I.N.C. auront rédigé de concert les documents contractuels et les fiches d'appréciation, c'est-à-dire pour l'été 1983. Il faut encore remarquer que ce texte ne s'applique pas aux associations de voyage.

Instructifs seront les effets de cette meilleure défense du consommateur de vacances. Par exemple, celui-ci se laissera-t-il aller aux joies de la procédure et de la chicane et assistera-t-on à une montée du nombre des litiges ?

Les agents de voyages chercheront à éviter un accroissement de leur contentieux. Surveilleront-ils de plus près les guides, les hôteliers et les compagnies aériennes auxquels ils confient leurs clients ? Il n'est pas exclu que les conditions générales de vente contribuent, à terme, à faire le ménage dans le petit monde, encore mal stabilisé, du voyage.

ALAIN FAUJAS.

La fin des belles années 70

(Suite de la page 9.)

L'augementation de la T.V.A. dans les hôtels quatre étoiles et la création inconsidérée de taxes d'amarrage dans les ports de plaisance : la quasi-totalité des bateaux étrangers sont partis ailleurs alors que leurs propriétaires apportaient devises et travail pour le commerce local et les chantiers d'entretien et de réparation, conséquence imprévue par les apprentis sorciers qui ont prévu une telle mesure. »

Alors, pour lutter contre tout cela, les agents de voyages ont adopté au cours de leur congrès une stratégie de combat. D'abord, la mise au point définitive de l'automatisation de leur profession d'ici à la fin des années 80. Et puis aussi une campagne de promotion de l'agence de voyages. Ainsi va fleurir dans la presse, à la télévision et à la radio, dès l'année prochaine, un slogan : « Agence de voyages, le plus court chemin. »

Le SNAV est décidé à faire comprendre aux vacanciers ce qu'est une agence de voyages : un lieu d'accueil, d'information et de vente, où le client ne paie pas plus cher un billet de train, d'avion, ou un séjour, que s'il s'adressait directement au transporteur ou au producteur. « Le grand public doit comprendre, *confiait un agent de voyages de Bordeaux*, que si nous touchons une commission, elle est payée par le fournisseur et pas par les clients. D'autre part, chez nous, on a le choix entre plusieurs marques et plusieurs prix et donc le gage de vacances sur mesure. »

Troisième action : réfléchir au voyage de demain, aux modifications de clientèle et aux « nouvelles solidarités » entre les transporteurs, les hôteliers, les voyagistes et les agents de voyages ainsi qu'aux rapports avec l'administration au plus haut niveau comme au niveau local, au moment de la décentralisation.

Mettre fin à l'hypocrisie

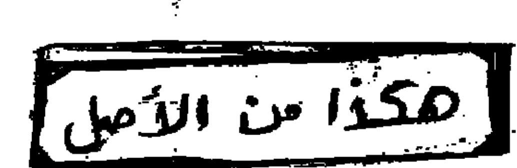
Faire preuve d'imagination, renforcer la représentativité du syndicat, être une force de négociation et d'action, qu'il s'agisse de la défense des intérêts de la profession ou de son développement, autant de « mots d'ordre » et... d'incertitudes. Les partenaires de l'agent de voyages joueront-ils le jeu ? Ne seront-ils pas plutôt tentés par le « chacun pour soi » ? Un exemple, brandi par M. Rouach lors d'une séance en commission : le système Elsa qui permet au client d'Air Inter, après avoir réservé son billet par téléphone, de se présenter à l'aéroport d'Orly - Ouest, uniquement pour l'instant, et de retirer son titre de transport d'une machine dans laquelle il introduit une carte bleue.

Second exemple : l'attitude désinvolte, pour le moins, du représentant du secrétaire d'Etat chargé du tourisme, arrivé à Marrakech « les mains dans les poches ». Pas de discours d'ouverture — « On ne m'avait pas prévenu », — des réponses sans consistance aux agents de voyages plus que préoccupés. Il est vrai que le ton très « petit patron » du discours de M. Jean-Claude Rouach, assimilé très vite à la grogne de la C.G.P.M.E. par ailleurs, a le don de « bloquer » l'administration de « gauche » du tourisme.

Mais, enfin, il est grand temps de poser quelques-unes des vraies questions, et le congrès, pour ménager toutes les professions du tourisme, n'y est pas parvenu. Le développement de l'informatique à la maison ne risque-t-il pas de compromettre à terme l'existence des agents de voyages, voire celle des voyagistes ? L'hypocrisie manifeste qui préside aux rapports entre les transporteurs, les hôteliers, les voyagistes et les agents de voyages — tous les professionnels rencontrés par les couloirs s'ingéniant à discréditer les uns ou les autres — n'a-t-elle pas de solution raisonnable et acceptable par tous ? Les agents de comptoir, ces vendeurs, premier contact du client qui entre dans une agence, seront-ils toujours les O.S. smicards d'un tourisme dont les patrons continuent de plastronner dans les salons ?

Le gouvernement va-t-il, un jour, décider d'assimiler le tourisme à une industrie capitale, au même titre que l'aéronautique ou l'agro-alimentaire ? Autant de sujets qui trouveront peut-être des réponses lors du vingt-neuvième congrès des agents de voyages, l'année prochaine, à Bordeaux.

OLIVIER SCHMITT.



BALADE A LA CARTE

Bécanes musclées à l'île d'Yeu

DÉBARQUE-T-ON au Danemark ? Du petit bateau, on hésite à la vue dans le port de dizaines de vélos au milieu d'une poignée de voitures. A terre, on entre vite dans le vif du sujet, voyant fondre sur soi des enfants chargés de distribuer les prospectus des loueurs de vélos.

D'ailleurs, l'arrivée à Port-Joinville, capitale de l'île d'Yeu, est un événement, et la joyeuse cohue évoque quelque comptoir colonial de jadis. Mais — différence — les boutiques des loueurs trônent sur le quai à 150 mètres du bateau : impossible de ne pas les voir, difficile aussi de ne pas utiliser leurs véhicules dans l'île. Six loueurs, totalisant deux mille machines, renforcés par deux boutiques de vente, quadrillent la contrée. A la moindre panne, les voilà même qui rappliquent avec leur voiture-radio : il suffit de téléphoner !

Le premier loueur rencontré vous tend un dépliant édité par les commerçants iliens où — surprise ! — on lit : « Soyez les bienvenus, déplacez-vous en transports collectifs, à deux roues ou à pied. » *Il est vrai que, avec 9,5 kilomètres de long sur 4 kilomètres de large, avec ses routes étroites et tortueuses (dont peu de goudronnées), ses ruelles où deux autos ne pourraient se croiser, avec sa forte densité de deux cent dix habitants au kilomètre carré pour une population de quatre mille huit cents âmes (le quadruple en juillet-août), les quatre-roues ne se voient guère favorisés. L'afflux de vélos, lequel décourageait les automobilistes, a incité la commune et la direction départementale de l'équipement à engager, depuis 1980, une opération sans doute unique en France de* « vacances sans sa voiture ».

De sorte qu'on croit rêver en lisant sous la plume du maire d'une localité touristique : « Pour venir à l'île d'Yeu, laissez votre voiture en vacances », *dans une brochure officielle, où le directeur de l'équipement renchérit en souhaitant* « que l'expérience ait des prolongements dans d'autres stations littorales »...

Trois lignes de minibus ont été créées. Une étude préalable avait révélé que les deux tiers des déplacements s'effectuaient en deux-roues, essentiellement des vélos, dont le nombre varie aujourd'hui entre cinq mille et dix mille l'été. Le 14 juillet, les loueurs en manquèrent, alors que Yeu est la commune française proposant le plus de vélos en location, en majorité neufs, le parc étant renouvelé chaque année. De surcroît, on vous loue paniers, porte-bébé et remorque, l'accessoire à la mode ici où on fourre provisions, chiens, enfants et boîte de lessive.

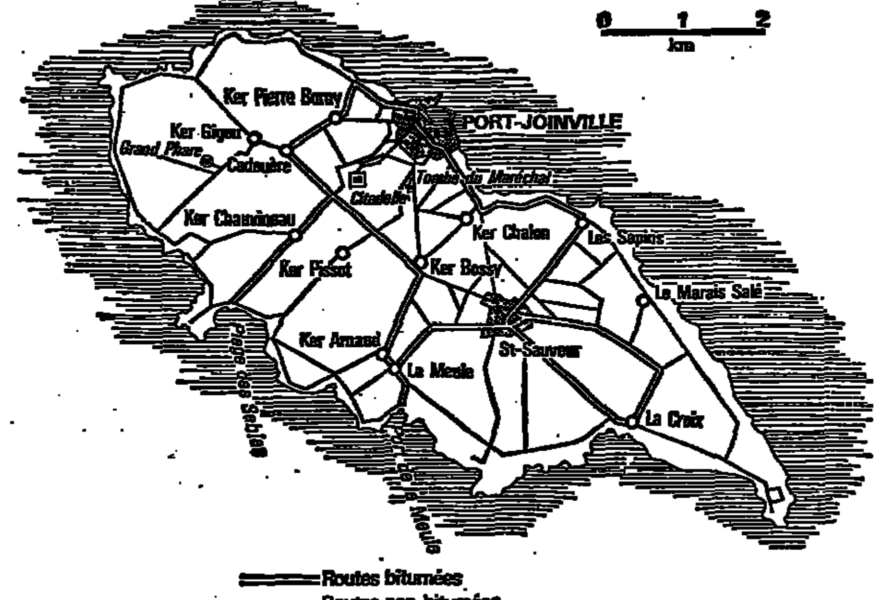
Ainsi nos loueurs ont élevé au rang d'institution leur expérience. Ils désiraient s'avancer plus près du débarcadère. Le maire a estimé qu'ils allaient un peu loin, au propre comme au figuré... Ces braves gens servent à tout : de lieu de rencontre, de bureau d'information aussi, ce qui tient lieu de syndicat d'initiative, celui-ci n'étant constitué que d'un planton œuvrant de 10 à 12 heures dans un famélique local au fin fond de la rade ; manque de chance, la plupart des bateaux arrivent après sa fermeture ! Chaque loueur propose donc son propre dépliant avec renseignements pratiques et croquis des itinéraires cyclables, balisés en vert par la commune, avec temps de parcours inscrits sur le roc : trois heures trente pour le tour de l'île.

Après avoir découvert l'unique feu tricolore et un panneau limitant la vitesse des cyclistes à 30 km à l'heure, après avoir arpenté les rues du Secret ou du Coin-du-Chat, longé des maisons aux murs blancs et aux volets bleus, évité les ruelles interdites aux vélos (comme à Pékin), on se hasarde à l'intérieur des terres.

Si le nord est plat, sablonneux, boisé, les falaises du sud évoquent l'Irlande avec des sentiers cyclables, souvent « musclés ». *Et les loueurs, qui n'en perdent pas une, font figurer la* « tombe du Maréchal » *et le fort de la Pierre-Levée, où il fut enfermé, parmi les attractions à visiter, au même titre que les dolmens, l'écloserie de homards, la lilleterie, le port de la Meule (un fjord miniature), le phare de 58 mètres, un château de corsaires et une plage des Sabias que l'on croirait sortie des* Vacances de M. Hulot. *Mais le cimetière n'attire aucun touriste, comme le fort, sinistre à souhait. On l'a reconverti en colonie de vacances : pauvres gosses ! Quant au curé, il célèbre bien des messes à la mémoire du chef du gouvernement de Vichy, mais (comme le 23 juillet) au nom de* « M. Philippe Pétain ». *Nuance...*

De cette contrée du bout du monde, d'où l'on aperçoit à 18 kilomètres les murailles de béton de Saint-Jean-de-Monts, le maire ne regrette sûrement pas l'absence de pont. En matière de qualité de la vie, lui a résolu le problème, avec ses vélos et ses chemins non goudronnés : moins on aménage, moins on risque de se tromper !

MICHEL DELORE.



ADRESSES

● **ACCÈS** : embarquement sur le bateau (300 places environ), à Fromentines, face à l'île de Noirmoutier, à 68 kilomètres à l'ouest de Nantes ; durée du trajet : 1 h 15'. Le bateau transporte les vélos et un nombre très limité de voitures.

● **CARTES** : I.G.N. verte n° 32 au 1/100 000 (Nantes-Les Sables-d'Olonne). Pour l'île, carte I.G.N. au 1/20 000. Les loueurs de vélos fournissent une petite carte avec indication des localités, des routes goudronnées (il y en a peu), des chemins praticables à vélo, des lieux à visiter.

● **GUIDE** : Michelin (vert), « Côte de l'Atlantique ».

● **LOCATION DE VÉLOS** : il est prudent de retenir son vélo chez l'un des six loueurs. — Leurs noms : Vél'Oya (tél. : 51/58-56-86), Bi-Clown (58-70-77), Loca-Cycles (58-58-59), Pompon's Vélos (58-31-27), La Trottinette (58-31-06), Vélos Prom'nade (58-50-74). Prix constaté chez Vél'Oya : vélo mixte 7 F l'heure, demi-journée 17 F, journée 27 F, mois 280 F. Pour un vélo hollandais mixte, mono-vitesse spécialement conçu pour la location, il fallait compter l'été dernier 8 F, 18 F, 30 F et 330 F. A signaler la location de modèles « Bomber » (vélos adultes tous terrains) et de tandems de ville hollandais tous loués 8, 18 et 30 F, selon la durée. Il est interdit de rouler sur les plages (corrosion du vélo).

● **FORFAIT HOTELIER ET TOUS PROBLÈMES D'HÉBERGEMENT** : Loisirs-Accueil-Vendée, 124, boulevard Aristide-Briand, 85000 La Roche-sur-Yon. Tél. : (51) 62-65-24, propose un « forfait découverte » de cinq jours avec : traversée en bateau, hébergement en hôtel 2 étoiles (1/2 pension), location d'un vélo, 720 F (bain), 640 F (douche), réduction pour les enfants jusqu'à neuf ans.

● **DES CONSEILS** : retenez à l'avance auprès de Loisirs-Accueil-Vendée votre place sur le bateau, votre vélo et votre hébergement. Évitez d'emmener votre propre machine : l'aller et le retour reviennent à 34 F, soit plus qu'une journée de location ; de plus cela vous évitera les formalités de transport, sans compter le fait que les vélos en location dans l'île sont probablement mieux conçus que le vôtre pour les itinéraires tous terrains.



Hippisme

Retour chez les riches

REPRISE de contact avec les courses françaises, après une escapade asiatique éloignée des chevaux puisqu'elle n'a comporté qu'une escale hippique : à Fuchu, l'hippodrome de Tokyo.

Par parenthèse, fort bel hippodrome, dont la visite confirme une impression déjà laissée par d'autres, notamment américains : la France est, en matière hippique, la grenouille qui veut se faire plus grosse que le bœuf. A Fuchu, non pas une piste, mais quatre, concentriques ou tangentes. On court, là-bas, selon les saisons, sur herbe et sur sable, en plat et en obstacles : on pourrait demain, s'il en prenait fantaisie aux dirigeants, courir au trot. Et il ne s'agit pas seulement des épreuves publiques : les installations servent aussi à l'entraînement quotidien. Moyennant quoi, les charges d'entretien, si lourdes en France, où certains hippodromes ne sont utilisés que quinze ou vingt jours par an, sont à Fuchu, après un tel amortissement, dérisoires.

Devant ces tribunes, que ces perspectives d'amortissement ont permis de construire 30 % ou 40 % plus vastes qu'à Longchamp, et sinon aussi élégantes du moins aussi fonctionnelles, nous nous sommes souvenu des haussements d'épaules qu'avait suscités, lors de la construction d'Evry, la suggestion de regrouper toutes les courses parisiennes à Longchamp et d'utiliser plus utilement l'argent prêt à s'investir dans un béton superfétatoire. C'était, paraît-il, aberrant, indigne des courses françaises. Mais ce n'était pas indigne de pays dix fois plus riches que le nôtre — les Etats-Unis et le Japon — qui, dans le même temps, s'engageaient dans cette voie.

A maints égards — par la multiplication excessive de leurs investissements immobiliers, la dispersion sans frein des meilleurs reproducteurs, l'acceptation sans retenue de la concurrence ruineuse des grandes écuries internationales — les courses françaises ont, depuis un quart de siègle, vécu non pas certes au-delà de leurs moyens, que le succès du tiercé rendait considérables, mais au-delà du raisonnable.

C'est le réveil.

Il est grinçant et amer.

La première impression perçue, au retour, est celle de multiples déchirements.

Tirs croisés

Le pouvoir socialiste doit, d'ici à la fin de l'année, rendre publiques les réformes auxquelles il travaille depuis le printemps. Il est question d'une mainmise de l'Etat sur le P.M.U., d'une dislocation des vieux bastions du Jockey-Club et de la Société d'encouragement, pour incompatibilité statutaire entre la présidence de la Société et celle de la Fédération des sociétés de courses, alors que, depuis toujours, les deux fauteuils n'en constituent qu'un, qui est le trône hippique (actuellement occupé par Hubert de Chaudenay). Il est question, surtout, à tous les niveaux, d'élections corporatives qui pourraient amener aux leviers de commandes non plus seulement des propriétaires et des éleveurs, comme depuis toujours, mais des entraîneurs, voire des jockeys et des lads. Avant ce remue-ménage, chacun joue des coudes, pour garder, ou acquérir, une place à la corde et ne pas être oublié lors de la redistribution.

L'association des tenants du trot tire à boulets rouges sur celle des tenants du galop, qui réplique par une salve identique. Ce que voyant, les propriétaires de chevaux d'obstacles jugent qu'il est temps de prendre leurs distances vis-à-vis du galop, dont ils ont toujours été les parias, et créent leur propre association, pour se poser en troisième force. Les syndicats des personnels du P.M.U. et des écuries rappellent leurs revendications et soulignent que, s'ils ont renoncé à faire grève le jour de l'Arc-de-Triomphe, pour ne pas nuire à un événement de grand prestige international, ils ne se tiendront pas cois éternellement...

Dans ce tohu-bohu, au moins une démarche, à notre avis positive : celle des Haras nationaux à propos de *Labus*.

A la suite d'un concours de circonstances, déjà analysé dans ces colonnes — l'achat en bloc de feu l'écurie Boussac par l'Aga Khan, le don par celui-ci à l'Etat d'un étalon *a priori* de troisième zone, puis la révélation tardive de cet étalon, que Marcel Boussac, ruiné, avait commencé d'utiliser juste avant sa mort, — les Haras nationaux, pour la première fois peut-être depuis Colbert, se trouvent être propriétaires d'un des chevaux les plus célèbres d'Europe, père de la gagnante de l'Arc-de-Triomphe et, accessoirement, du meilleur « trois ans » d'Auteuil.

Labus, puisque c'est de lui qu'il s'agit, faisait la monte, l'an passé, pour cinquante juments pré-sélectionnées puis tirées au sort, au tarif de 6 000 francs (il l'avait faite à 500 francs l'année précédente). Les sirènes ne manquaient pas pour susurrer au nouveau directeur des Haras nationaux qu'il pouvait porter le prix de la carte à 100 000 francs, qui serait, en effet, le tarif pour un tel cheval dans le secteur privé. Outre le bénéfice — non négligeable pour une administration qu'on ne considère jamais que du petit bout du budget — les avantages n'auraient pas manqué au plan technique : *Labus* aurait été assuré d'un harem de grande qualité, la sélection par l'argent étant, objectivement, une des plus efficaces. Le revers de la médaille aurait été qu'au prix de revient atteint par les produits nés de telles unions la plupart n'auraient pu être achetés que par des propriétaires étrangers. Le « sang » de *Labus* serait encore devenu une quasi-exclusivité américaine, comme celui de tous nos grands chevaux depuis vingt-cinq ans.

Jean-Pierre Launay, le nouveau directeur des Haras, a imaginé un moyen terme : saillie à 10 000 F si le propriétaire de la jument s'engage à garder en France le produit à naître ; à 100 000 F dans le cas contraire.

Il y a là l'esquisse d'un double marché qui, à maints égards, peut constituer une solution d'avenir et, en particulier, concilier deux impératifs opposés : maintenir hors de l'appel du dollar un capital génétique de haut niveau ; laisser nos courses et notre élevage en partie ouverts à la concurrence et au marché internationaux.

Une initiative prometteuse, à suivre avec attention, même si certaines modalités (la réunion des cent épouses de *Labus* dans un même haras) sont discutables.

Du bon Auteuil, dimanche, avec le Prix Montgomery, même si *Metatero*, qui aurait dû y porter 75 kilos, avait — sagement — décliné la lutte. La victoire est revenue à *V'la Paramé*, mais une demi-longueur seulement devant un petit cachottier de *Miroulemont* qui, manifestement, avait eu des idées derrière le sabot lorsque, deux semaines plus tôt, il n'avait terminé que quatrième du Prix Richard-Hennessy.

Voilà quelques mois, *V'la Paramé* était entraîné en Maine-et-Loire. Un autre gagnant important de dimanche, *Bopro*, est basé en Loire-Atlantique.

Les propriétaires d'Auteuil ont raison quand, pour justifier leur « association de la troisième force », ils disent : « *Nous n'avons rien à voir avec les Niarchos, Sangster, Fustok et autres, Hunt, les nouveaux maîtres de Longchamp.* »

Longchamp s'est donné à l'Amérique. Auteuil est en train de retrouver ses racines en province.

LOUIS DENIEL.

Photographie

Offensive germano-belge

AGFA-GEVAERT, le groupe germano-belge de la photographie, fait son entrée dans le domaine de la photo instantanée avec deux procédés, le Copyproof Couleur (en cours de lancement) et l'Agfachrome Speed (qui ne sera disponible qu'en juin 1983). C'est ainsi la dernière des quatre grandes firmes de l'industrie photochimique (Kodak, Polaroïd et Fuji étant les trois autres) à s'intéresser à cette forme de photo, ce qui est assez paradoxal lorsqu'on sait que ce sont des ingénieurs de leurs laboratoires de recherche qui ont inventé les principes mêmes de la photo instantanée (1). De plus, en y venant aujourd'hui, la société Agfa-Gevaert ne le fait pas comme Polaroïd, Kodak ou Fuji, avec des matériels de prise de vue, mais avec des produits pour le tirage d'épreuves en couleurs (Agfachrome Speed) ou pour la reproduction en couleurs de photos et autres documents (Copyproof Couleur).

L'Agfachrome Speed s'apparente au procédé Ektaflex de Kodak (2), qui permet aux amateurs de tirer leurs photos en couleurs en éliminant toutes les opérations de laboratoire. Il est essentiellement constitué d'une feuille sensible comportant onze couches, destinée à l'agrandissement des photos. Les traitements conventionnels en plusieurs bains sont supprimés. La feuille est tout d'abord exposée sous un agrandisseur dans lequel a été placée une diapositive. Elle est ensuite simplement plongée dans un activateur liquide qui, en quatre-vingt-dix secondes, fait apparaître progressivement l'image. Le processus de cette formation est celui de tous les procédés de photo instantanée : l'activateur pénètre dans les couches et y provoque le développement de l'image négative : il s'y forme donc des grains d'argent qui ont la propriété d'immobiliser les colorants (jaune, magenta et cyan) dans les trois couches où ils ont été incorporés par le fabricant. Simultanément, les colorants situés dans ces mêmes couches, mais dans les zones non exposées à la lumière de l'agrandisseur, ne peuvent pas être immobilisés car il ne s'y forme aucun grain d'argent : ces colorants, qui correspondent à l'image positive, migrent en traversant les couches et vont se fixer dans une couche réceptrice près de la surface où ils donnent l'image visible. Il suffit ensuite de laver cinq minutes et de sécher l'épreuve.

Outre sa simplicité d'emploi, l'Agfachrome Speed a deux avantages : d'une part, il est utilisable à n'importe quelle température entre 18 et 24 °C ; d'autre part, un seul type de papier suffit (on augmente le contraste de l'image en ajoutant 10 % d'eau dans l'activateur et on l'adoucit en ajoutant 2 grammes de bromure de potassium par litre d'activateur).

Par rapport au procédé Ektaflex de Kodak, l'Agfachrome Speed présente plusieurs différences : il sera disponible dans tous les formats classiques de papier, du 13 × 18 au 50 × 60 cm, alors qu'il n'existe que deux formats Ektaflex : 13 × 18 et 20 × 25 cm ; le procédé Agfa ne permet que l'agrandissement des diapositives, tandis que l'Ektaflex autorise aussi le tirage des négatifs en couleurs ; enfin, l'Agfachrome Speed fait appel seulement à une feuille de papier, alors que l'Ektaflex utilise un film et un papier qui sont assemblés le temps du développement, temps pendant lequel les colorants migrent du négatif sur la feuille positive.

De ce dernier point de vue, le second procédé d'Agfa, le Copyproof Couleur se rapproche plus de l'Ektaflex : il fait appel à un film que l'utilisateur expose sur un banc de reproduction ou sous un agrandisseur, et qui doit ensuite être assemblé à une feuille de papier Copyproof, en sandwich (au moyen d'une développeuse Agfa ou d'autres marques) ; en l'espace d'une minute, en présence d'un activateur, le film se développe et ses colorants correspondant à l'image positive, sont transférés sur le papier positif. Il suffit, enfin, de séparer le film du papier pour obtenir la reproduction couleur.

Le procédé est essentiellement destiné à la copie des documents en couleurs (imprimés, dessins, schémas, etc.), de diapositives ou d'épreuves photographiques au rapport de 1 sur 1, par réduction ou par agrandissement.

Les nouveaux procédés d'Agfa-Gevaert montrent, s'il en était encore besoin, l'élargissement des utilisations de la photo à développement instantané qui fait une percée en reprographie. Dans un récent article (3), nous avons déjà indiqué qu'il serait également possible, dès les premiers mois de 1983, de prendre des diapositives 24 × 36 avec un film à développement instantané (Polachrome 35), ce qui n'existait pas à ce jour. Ainsi, il n'est plus aucun domaine réservé à la photographie conventionnelle, et les deux catégories de procédés sont appelées à évoluer ensemble, en concurrence ou en se complétant.

ROGER BELLONE.

(1) Les premiers procédés de photo instantanée, commercialisés en 1948 par Polaroïd, avaient été étudiés dès 1943 par le docteur E.-H. Land, fondateur de la firme. Mais leurs principes avaient été découverts trois ou quatre ans auparavant par André Rott, de la société Gevaert, et par Edith Weyde de la société Agfa (firmes alors autonomes), qui avaient chacun déposé un brevet, respectivement en 1940 et en 1941.

(2) Voir *le Monde* du 30 mai 1981.

(3) Voir *le Monde* du 30 octobre 1982.

هكذا من الأصل

Une semaine avec Champagne-Ardenne

Le Monde

Un sous-développement scolaire inquiétant pour l'avenir de la région

Retour à l'école

« LA région Champagne-Ardenne partage le sort des régions du nord-est de la France en matière de scolarisation. A des degrés divers, ces régions sont en état de sous-développement scolaire. » Le constat de M. Christian Forestier, recteur de l'académie de Reims, est sévère mais lucide. Depuis un an qu'il occupe ses fonctions à Reims, M. Forestier a constaté que « *le retard de la région en matière scolaire est un réel sujet d'inquiétude* ».

Ancien président de l'université de Saint-Etienne, cet enseignant de trente-huit ans avoue sa surprise lorsqu'il a découvert peu après sa nomination que « *tous les indicateurs étaient franchement mauvais* ». Il cite : la préscolarisation des enfants de trois ans « *encore médiocre* », le pourcentage d'élèves intégrant le collège avec deux ans de retard et plus, « *accablant pour l'académie* », la sous-scolarisation « *flagrante dans les lycées* » et l'insuffisance des effectifs d'étudiants accueillis à l'université de Reims.

La recherche des causes de ces mauvaises performances scolaires n'est pas aisée. M. Forestier évoque l'absence d'émulation dans une région où, jusqu'à une époque récente, les jeunes trouvaient encore du travail dans l'industrie ou l'agriculture. Les entreprises, souvent de taille moyenne, avaient un personnel peu qualifié. L'emploi n'était pas encore, il y a une dizaine d'années, une préoccupation pour des jeunes que le système scolaire ne parvenait pas à intégrer.

Une chose est sûre cependant pour le recteur. Ses prédécesseurs, qu'ils se nomment Mme Alice Saunier-Seïté ou M. Jean-Louis Boursin, n'ont pas « *suffisamment mis en lumière* » les mauvaises performances scolaires de la région. Lui s'est efforcé de faire prendre conscience aux responsables politiques régionaux, aux partenaires du système éducatif, parents et enseignants, et aux chefs d'entreprise, des problèmes de l'académie.

Selon M. Forestier, la sensibilisation de tous les habitants est un facteur indispensable, « *première étape vers le redressement* ». Bien sûr, le recteur ne néglige pas les efforts matériels qui doivent être faits pour améliorer le fonctionnement du système éducatif. Pour augmenter la capacité d'accueil des lycées, il juge indispensable de construire deux nouveaux établissements, avec lycée d'enseignement professionnel (LEP) intégré, l'un dans la Marne, l'autre dans l'Aube. Mais pour M. Forestier les moyens nouveaux en équipements ne suffisent pas si la formation initiale et continue des personnels enseignants n'est pas améliorée. Un phénomène l'inquiète particulièrement, comme ses collègues et amis recteurs d'Amiens ou de Rouen, c'est l'absence de stabilité des enseignants. « *Notre pays ne pourra pas connaître un développement harmonieux tant que subsistera cette migration des cadres intellectuels du nord vers le sud* », explique-t-il, en soulignant que la région Champagne-Ardenne « *paie chaque année un lourd tribut à ce phénomène bien français devenu intolérable* ». Premier point, éviter de considérer comme une sanction le fait d'être amené à travailler dans la France du Nord, affirme un homme qui, après de longues années dans la région lyonnaise, fait la découverte avec sa famille des brouillards, mais aussi « *des belles couleurs d'automne du vignoble champenois* ».

Mais la solution idéale est, selon M. Forestier, de faciliter l'accès au corps professoral de jeunes de la région « *afin de constituer un encadrement stable et bien intégré dans la vie locale* ». Actuellement, le nombre d'étudiants rémois qui réussissent les concours de l'enseignement – CAPES et agrégation – est faible (la proportion se situe aux alentours de 0,9 %, alors qu'elle est de 2,5 % en moyenne nationale).

Pour éviter d'« *importer des profs* », le recteur souhaite que l'université de Reims, de taille moyenne avec ses treize mille étudiants, développe ses formations, même traditionnelles. Elle doit, selon lui, accroître sa population universitaire afin de la rapprocher de celle des régions méridionales, qui comptent deux fois et demie plus d'étudiants. Mais là encore se pose un problème de personnels enseignants. Assez peu d'universitaires résident dans la région. Beaucoup sont des Parisiens qui n'hésitent pas à passer quelques heures dans le train pour venir faire leurs cours. Pour favoriser leur implantation, le recteur souhaite que la recherche se développe à l'université, et, à ce sujet, il regrette « *que la région soit une des trois régions françaises (avec l'Ile-de-France et la Haute-Normandie) qui n'accordent pas de subventions à la recherche alors que, par exemple, la Franche-Comté et les Pays de la Loire y consacrent plus de 15 % de leur budget total régional* ».

Installé dans les bureaux récents du rectorat, M. Forestier veut « *insuffler un renouveau dans les écoles, collèges et lycées* ». Il pense que l'injection de moyens financiers n'est pas suffisante : « *Il faut, en plus, modifier les structures et les attitudes, susciter et encourager les initiatives, instaurer la transparence dans l'institution scolaire.* »

Rude tâche pour un jeune recteur.

SERGE BOLLOCH.

Presse à plusieurs voix

(Lire page 18, l'article de CLAUDE DURIEUX.)

Les arts et métiers tentent de redorer le blason de leur maison mère

Pauv' Gadz'Arts

DEPUIS bon nombre d'années déjà, les Gadz'Arts, ou si l'on préfère les ingénieurs de l'Ecole nationale supérieure des arts et métiers (ENSAM), sont beaucoup moins présents dans Châlons-sur-Marne, qu'ils n'animent plus autant que naguère par leurs fêtes, leurs bals, leurs monômes, leurs terribles canulars, par leur participation aussi à la vie culturelle et sportive locale. Certes, ils continuent à déambuler dans leurs blouses dépenaillées ou dans leur fier uniforme qui les fait saluer comme des officiers de marine par les bleus sortis de leurs casernes, mais ils ont moins de temps à consacrer à leurs loisirs, à leurs sacro-saintes traditions et à la culture intensive de l'esprit de corps. Ils disparaissent maintenant chaque week-end pour gagner les départements de l'Est ou la région parisienne, d'où la plupart sont irigi-naires.

Ils sont aussi moins nombreux. Alors que chaque promotion (cent vingt élèves) passait auparavant trois ans à Châlons avant la quatrième et dernière année à Paris, la préparation du concours d'entrée se fait maintenant en deux années au lieu d'une ; en compensation, les élèves ne séjournent plus que deux ans dans l'un des six centres de province avant l'année terminale dans la capitale.

Les Châlonnais sont d'autant plus fiers de « leur » école qu'elle est la plus ancienne des six. Installée depuis 1806, elle descend directement de l'école de Liancourt (Oise), fondée en 1780 par le duc de La Rochefoucauld-Liancourt. Les Châlonnais savent aussi en quelle estime sont tenus par l'industrie les ingénieurs des arts et métiers, « généralistes » dont la mécanique constitue la discipline de base, entourée d'autres disciplines satellites : métallurgie, thermique, électronique automatique, informatique, etc.

L'école elle-même, le « tabagn's » comme disent les Gadz'Arts dans leur étonnant jargon, ne manque pas d'allure avec sa façade XVIIIe siècle héritée du séminaire auquel elle a succédé. En fait, les bâtiments sont vétustes, mises à part quelques parties récemment refaites. Les locaux pédagogiques et les ateliers sont insuffisants ; les machines ont en moyenne trente ans d'âge, en dépit des efforts faits en matière d'informatique, d'électronique. Ces insuffisances regrettables ne sont cependant pas trop préjudiciables, assure-t-on, compte tenu de l'évolution des enseignements dispensés.

Cette pauvreté relative de l'école châlonnaise résulte de la modicité des allocations qui lui sont versées et de la trop maigre part qu'elle reçoit de la taxe d'apprentissage. Elle a la malchance, en effet, de recruter une bonne partie de ses élèves dans les départements qui formaient l'Alsace-Lorraine et qui, à ce titre, sont exonérés de la taxe.

Sans doute bénéficiera-t-elle de « retombées » plus substantielles dans la mesure où elle parviendra à concrétiser davantage sa grande ambition : devenir un véritable centre d'applications technologiques au service des P.M.I. de la région. Déjà fonctionnent une Société d'étude et de recherches des arts et métiers, qui passe des contrats avec des entreprises, et, surtout, en coopération avec l'université de Reims, un Institut supérieur des états de surface, de réputation européenne, qui est en liaison avec l'industrie.

C'est dans cette voie que l'école entend continuer à progresser. Elle répond à la vocation naturelle d'un corps de professeurs essentiellement concepteurs plutôt que tournés vers la recherche fondamentale, de professeurs de laboratoires qui peuvent mener à bien les premières manipulations, de professeurs d'ateliers capables de résoudre les problèmes de mise en œuvre industrielle.

Seule école d'ingénieurs de la Champagne-Ardenne, l'ENSAM de Châlons est sans aucun doute une richesse pour la région, que celle-ci ne peut laisser se perdre.

MICHEL MARTIN.

Pour une vraie communauté entre la Champagne et l'Ardenne : les projets de M. Bernard Stasi
(président du conseil régional)

Une région vers l'unisson

« Les quatre départements qui composent la région Champagne - Ardenne sont très différents, n'ont pas toujours des préoccupations et des perspectives communes, paraissent parfois tenter de s'ignorer les uns les autres. Où réside, selon vous, l'unité de la région ?

– C'est vrai, l'unité de la région n'est pas apparente. La Champagne-Ardenne ne forme pas une région historique aux frontières fixées depuis des siècles, comme, par exemple, l'Alsace ou la Bretagne – encore que, pour la Bretagne, il y a, je crois, quelques problèmes de délimitation.

» Par ailleurs, la région est très étendue. La distance est longue entre la pointe de Givet, qui s'enfonce en Belgique, et l'extrême sud de la Haute-Marne, aux confins de la Bourgogne, et les liaisons ne sont pas très faciles.

» Il est également exact qu'ici comme ailleurs deux siècles de vie départementale ont créé des habitudes et des réflexes.

» Enfin, la Champagne-Ardenne est une zone de passage, c'est-à-dire un lieu ouvert à toutes les invasions comme à toutes les influences. Une telle situation ne facilite guère l'affirmation, le maintien, le développement d'une spécificité provinciale.

» Cela dit, la Champagne-Ardenne existe.

» Nos quatre départements présentent un nombre suffisant de convergences, de complémentarités, pour justifier leur appartenance à une même région. Ainsi, les Ardennes et la Haute-Marne ont un relief et des types de production parfaitement comparables, et de grandes similitudes existent entre la Marne et l'Aube.

» Les épreuves subies en commun au cours des siècles ont forgé une certaine communauté de destin.

» Je suis heureux de constater que le travail accompli ensemble au cours de ces dernières années commence à porter ses fruits. Dans nos débats, au conseil régional, la prise en considération de l'intérêt général l'emporte de plus en plus souvent sur les rivalités ou les surenchères départementales.

» C'est, en tout cas, ma responsabilité de veiller à ce que la région soit autre chose qu'un conglomérat de départements, de faire en sorte que, de plus en plus, se dégagent, s'affirment et s'imposent, dans nos réflexions comme dans notre action, l'esprit régional, la volonté de la région.

– Quelles sont les priorités que le conseil régional que vous présidez se fixe pour renforcer l'unité et favoriser le développement de la région ?

– Depuis le 15 avril dernier, date à laquelle les présidents de conseils régionaux ont reçu l'exécutif de leur région, j'ai, en effet, été amené à préciser les directions dans lesquelles j'entends conduire le développement de la Champagne-Ardenne. Plusieurs priorités ont été définies, qui ont d'ailleurs été adoptées par l'ensemble des élus régionaux, toutes tendances confondues. On les retrouve exprimées aussi bien dans nos propositions pour l'élaboration du IXe Plan que dans les orientations que nous avons fixées pour le budget 1983.

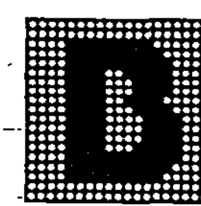
» La lutte contre le chômage apparaît évidemment comme la toute première de nos priorités. Elle sera menée dans trois directions : la modernisation et la diversification du tissu économique, l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, la mise en place d'un système d'aides. Nous poursuivons également un effort particulièrement vigoureux dans les domaines de la formation, du logement, et de l'énergie.

» Par ailleurs, nous avons adopté un schéma routier régional qui, après les actions engagées les années précédentes en faveur des liaisons départementales, prévoit un renforcement des grands axes, tels que l'axe Epernay - Reims - Charleville - Mézières - frontière belge, et l'axe Châlons-Saint-Dizier-Chaumont.

(Lire la suite page 16.)

Les réalités avant les théories

(Lire page 16 les déclarations du président du Comité économique et social.)





Comptes et mécomptes dans les bilans des entreprises

L'industrie du sombre au clair

Des bonnetiers dans le bon vent

EN cette période de grande incertitude économique, il faut être prudent dans ses diagnostics. Etre en bonne santé aujourd'hui n'exclut pas que demain l'on puisse tomber gravement malade.

Aussi bien, à Troyes, se contente-t-on de dire : « Oui, en ce moment, la bonneterie, ça ne marche pas trop mal... » Et il est de fait que la situation de la principale industrie troyenne et *auboise semble* meilleure que celle des autres secteurs du textile.

Pour quelles raisons la *maille* souffre-t-elle moins que le chaîne et trame ? Habituée à des crises cycliques, l'industrie bonnetière a su réagir avec dynamisme et s'adapter aux conditions évolutives du marché. Epousant son temps, elle a mis dans son jeu les avancées de la technologie. La bonneterie bénéficie d'être proche du consommateur, d'avoir des capacités de réaction plus rapides, davantage de souplesse. Le bonnetier achète son fil et sort son article. Nul besoin d'intermédiaire, d'étape supplémentaire, dans le processus de fabrication.

Produisant son tricot et élaborant son style, la bonneterie profite largement de l'« effet mode », colle aux goûts du consommateur.

En 1981, les ventes ont été bonnes, les bilans ont dégagé une marge de 2,2 %. Le chiffre d'affaires de la bonneterie a été en hausse de 4 %. Mais les effectifs ont diminué de 9 % et la consommation de fibres de 4 %. Cette apparente contradiction s'explique par le développement de la fabrication d'articles comportant une valeur ajoutée supérieure (training, articles de sports, vêtements tels que robes, etc.).

En 1982, la consommation française aura augmenté de 2 %, les importations de 28 %, les exportations de 8 %. Les effectifs auront diminué de 1 % et le chiffre d'affaires aura monté de 16 %.

En 1982, les bonnetiers ont bien vendu, mais sans toujours bien discerner pourquoi le marché était bon et les prises de commandes nombreuses. Quand ils avancent une explication, ils pensent généralement que les commerçants, les détaillants avaient tellement déstocké, qu'ils ont dû reconstituer leurs stocks.

Mais ce présent satisfaisant n'est-il *qu'un répit ? C'est la grande question* actuelle. Car, fondamentalement, la bonneterie française est en déclin. En 1973, elle occupait dans l'Aube 25 000 personnes. Aujourd'hui, elle n'en compte plus que 18 500 pour fabriquer chaussettes, sous-vêtements, survêtements, prêts-à-porter, tee-shirts, pull-overs, habillement.

Le marché français est de plus en plus vulnérable à la concurrence *étrangère. La consommation française*, pour 57 %, se fait en produits étrangers. En trois ans, la pénétration étrangère est passée de 45 % à 57 %. Pour les pull-overs, elle a atteint le niveau critique de 80 %.

Un important bonnetier troyen, développant ces *chiffres sur l'avenir*, annonçait, en riant jaune, qu'à ce rythme la disparition de la bonneterie française était programmée pour 1983. Un fait est certain : les efforts développés pour freiner ces importations n'ont pas donné grand résultat. L'accord multifibre n'a pas eu tous les effets espérés.

Il ne faut pas oublier, en effet, que deux tiers des importations viennent des pays de la Communauté, entre lesquels la circulation des articles est libre. Comment contrôler sérieusement leur origine ? C'est tout le problème du marquage, jamais réglé.

Les champions de l'exportation sont l'Allemagne fédérale et l'Italie. L'Allemagne de l'Ouest a connu une forte chute de sa production, mais elle exporte toujours davantage parce qu'elle importe beaucoup. On sait très bien qu'elle vend de nombreux articles fabriqués dans les pays de l'Est. Bien des bonnetiers s'interrogent. N'auraient-ils pas dû, eux aussi, délaisser les productions pour se consacrer davantage au négoce, se faire, sur une grande échelle, importateur ? N'auraient-ils pas dû, aussi, aller fabriquer à l'étranger dans les pays à faible coût de revient, comme le fait également l'Allemagne ? Ne seront-ils pas pénalisés pour avoir voulu maintenir les productions françaises ?

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils nourrissent cette interrogation. Mais, en réalité, si d'une manière générale ils n'y ont pas répondu positivement, c'est parce qu'une telle éventualité ne correspond pas à leur esprit. Et puis, faut-il évoquer l'hostilité profonde des syndicats à une telle solution !

Autre question souvent posée : que se passera-t-il quand le gouvernement cessera d'accorder au textile l'allègement de ses charges sociales. *La relative bonne santé de la bonneterie* en 1982 n'est-elle pas dû, surtout, à la décision du pouvoir de consentir pour un an un allègement de 12 à 10 % des charges sociales, de mars 1982 à mars 1983, avec comme condition l'obligation d'investir et de maintenir l'emploi ou de limiter sa diminution.

Cette mesure du gouvernement a été jugée courageuse par la profession. On a bon espoir qu'elle sera reconduite. *Préfigure-t-elle*, se demandent certains, des mesures plus générales de budgétisation, de fiscalisation, des dépenses sociales ?

Est-ce un test appelé à durer, ou un ballon d'oxygène dont le robinet sera un jour fermé ? L'année 1983 est regardée avec inquiétude chez les bonnetiers. La sortie du blocage des prix, comment se fera-t-elle ? Dans une industrie où l'on travaille par collections, les prix seront-ils libérés l'été prochain ?

Les motifs d'espérer et de douter s'entrecroisent, se mêlent. Le textile troyen a déjà fait face dans son histoire à de graves crises. Il les a toujours surmontées. Malgré des craintes réelles, personne tout de même n'imagine Troyes sans sa bonneterie, cette bonneterie qui, au fil des siècles, a témoigné pour un patronat dynamique et ouvert au progrès, un encadrement compétent et une *main-d'œuvre, notamment* féminine, d'une exceptionnelle qualification.

ANDRÉ BRULEY.

Les « lampes rouges » de la C.G.T.

VINGT années d'absence de véritables choix en matière de politique industrielle, un outil de travail qui date, avec des unités de production classiques à la chaîne, dans des établissements dépendant de sièges sociaux extérieurs à la région, le redéploiement industriel, avec toutes ses conséquences, tout cela fait que la région se trouve confrontée à de graves difficultés. Le chômage qui continue de se situer à un haut niveau (55.000 demandeurs d'emplois, plus de 10 % de la population active) est intolérable.

Une autre perspective est possible, la région a des atouts inexploités, une agriculture performante, une forêt importante, mais pas ou peu d'industries de transformation en relais. Voilà, entre autres, ce qui pourrait participer à une réactivation de la région dans le moyen terme. C'est dans cet esprit que *la* C.G.T. en Champagne-Ardenne entend œuvrer dans le cadre des comités économiques et sociaux renouvelés.

La loi de décentralisation du 3 mars 1982 ne correspond pas, certes, aux positions de la C.G.T., cela n'en constitue pas moins une avancée démocratique, la *volonté affirmée du gouvernement, du Parlement*, de vouloir donner la citoyenneté à chaque Français ; dans la démarche, cela correspond aux objectifs de notre organisation.

Le niveau qui nous occupe n'est pas coupé des autres : l'État, le département, la commune, le citoyen. Nous ne méconnaissons pas les défauts, les vices engendrés par plus de vingt années de pouvoir de la droite, d'une Constitution qui personnalise, favorisant la délégation de pouvoir. Nous ne méconnaissons pas les obstacles auxquels nous allons être confrontés, renforcés d'ailleurs par la composition du conseil régional. Cela dit, le groupe C.G.T. au C.E.S entend, d'une part assumer *toutes ses responsabilités, tant au bureau que dans* les commissions, d'autre part être une force de propositions en liaison directe avec le comité régional, les unions départementales, les syndicats, les salariés.

D'autre part, le poids spécifique des organisations syndicales dans le nouveau C.E.S. (vingt-trois sur soixante-six au lieu de neuf sur cinquante-quatre) doit, même s'il y a des différences, des divergences, être une force qui, avec d'autres représentants socio-professionnels (culturel, familial, mutualiste, etc.), *peut faire bouger, changer les orientations.*

En nous appuyant d'une part, car elles existent, sur les orientations définies par le C.E.S. sortant et le conseil régional dans le cadre du plan quinquennal, d'autre part sur notre volonté de produire français, de reconquérir le marché intérieur, nous élaborons nos propres propositions, notamment : la forêt et la filière bois ; l'agro-alimentaire ; *le schéma régional des transports* en partant de la loi cadre qui vient d'être votée en première lecture au Parlement.

La France *possède 45 % des forêts de la Communauté* économique européenne. Or la filière bois se situe au second rang du déficit de la balance commerciale (12 milliards en 1981). Les importations de meubles ont augmenté de 35 % dans le dernier trimestre 1981, alors que l'on licencie chez Erop à Epernay, chez Leroy à Vitry-le-François, des panneaux de particules et contre-plaqués *provenant des pays européens, sont* estampillés et revendus sous le label de ce groupe, nous pourrions multiplier les exemples.

S'agissant de l'agro-alimentaire dans les Ardennes : pour la filiale viande, seulement 1 % de la production est transformé dans le département ; pour la filière céréales, moins de 5 % de la production sont transformé. Cela est intolérable.

RENÉ POUSSET,
secrétaire du comité régional de la C.G.T.

VERRIER DE REIMS

Robots à bouteilles

« *JE suis un compatriote de d'Artagnan, mais je ne me sens guère proche de lui, à cause de son manque de modestie.* » André Ferras parle avec simplicité de choses très compliquées. Ce Gascon de quarante-deux ans, juvénile et fin, à la fois discret et ouvert, amateur de rugby, de théâtre et de cinéma, marié et père de trois enfants, est polytechnicien. Cela ne l'empêche pas d'être modeste. Il dirige à Reims l'usine Boussois Souchon Neuvesel, l'une des grosses entreprises de la région (700 personnes). Il en tire beaucoup de joie, mais aucune vanité. Sa fierté : avoir réussi, sans trop d'à-coups, l'automatisation presque totale d'une usine de haute tradition.

« *Le secteur privé, c'est la vraie vie...* », dit cet ancien X. Non qu'il regrette le ministère de la coopération de ses débuts. Grâce à lui, il a connu l'Afrique, ses fascinations et ses problèmes. A *Libreville, il* a mis en place un institut de formation en informatique. Il voyagea aux Etat-Unis pour y voir de près les réalités économiques et sociales. A son retour en France, B.S.N. et lui choisissent. Il n'y entre pas par hasard : le *projet économique et surtout* social du groupe correspond à son projet personnel.

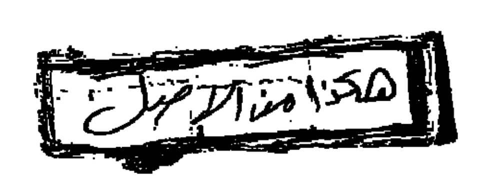
Antoine *Riboud l'envoie à Reims. Ce* travailleur immigré, natif de Pau, comme il aime à dire, trouve dans l'ancienne ville du sacre une usine où la tradition ancestrale est aussi forte que le syndicalisme, et des verriers attachés à leur métier. La production de bouteilles est étroitement dépendante de celle du vin de Champagne. Le marché existe, mais il ne s'accroît pas. En revanche, les contraintes se font plus fortes : prix du fuel dont cette industrie est dévoreuse, exigences de la clientèle, réglementation du travail, revendications, environnement. Pour rendre cette production compétitive, il faut la diversifier, faire des économies d'énergie, donc moderniser et améliorer la productivité.

En quelques années, les robots font leur entrée dans les ateliers, chassant cent cinquante ouvriers et bouleversant les gestes et les *habitudes mentales de ceux qui restent* et doivent se former à des tâches nouvelles. « *La mutation fut très dure...* », reconnaît André Ferras.

Le jeune patron de l'usine B.S.N. de Reims en a tiré une leçon : à savoir que ce qui compte le plus dans ce dernier quart de siècle, c'est de relever les défis. « *Nous sommes à la croisée des chemins*, constate André Ferras. *Lequel faut-il prendre pour ne pas aboutir à une impasse ? Je suis optimiste : je suis sûr que nous choisirons le bon.* »

Quand on lui demande ce qui, aujourd'hui, est le plus important pour un chef d'entreprise, André Ferras répond sans hésiter : réussir à adapter les hommes aux transformations technologiques.

MAURICE SALECK.



[هكذا من الأصل]

On commence ici aussi à accepter la responsabilité au féminin

Femmes aux avant-postes

Coiffeuse et présidente

LA chambre des métiers de la Haute-Marne, rue Decrès, à Chaumont, est à la fois la plus ancienne et la plus petite de France. Elle a été créée en 1929, sur l'initiative d'un député de l'époque, M. Joseph Courtier. Mme Colette Bruchet en est la présidente depuis un peu plus de cinq ans. Dans ce département, elle est la première femme à accéder à ce poste. Elle est aussi présidente du syndicat des coiffeurs.

Petite, la chambre, avec ses deux mille neuf cents ressortissants, mais pas inactive. Il est vrai que tous les domaines de l'artisanat y sont représentés. Autour de la présidente, quarante membres élus parmi les chefs d'entreprise, les représentants des organisations professionnelles et les compagnons.

Dynamisme, volonté et détermination semblent être les qualités dominantes de Mme Bruchet. Il est vrai que l'ouvrage ne lui a pas manqué. A peine en place, elle a dû, avec son équipe, veiller à la réalisation du centre de formation des apprentis, qui n'en était alors qu'à l'état de projet. Aujourd'hui, on y accueille plus de cinq cents élèves par an, dans les métiers de l'alimentation, de l'automobile, de la coutellerie, de la coiffure, de l'hôtellerie et de la vente.

Autre sujet de fierté pour la présidente : la zone artisanale de Nogent, dont la chambre des métiers a été le promoteur et où exercent actuellement neuf artisans.

Une grande partie de l'effort, donc, a été consacré à la formation aussi bien des jeunes que des professionnels. La chambre prépare aux brevets de maîtrise, donne des cours d'initiation à la gestion, organise des stages dans le cadre du fonds d'assurance-formation.

Et puis il s'agit aussi de garantir au mieux l'image de marque de la Haute-Marne. La chambre participe aux foires-expositions, aux réunions régionales et départementales concernant le secteur des métiers, réalise de nombreuses enquêtes statistiques, se veut le conseil et le soutien des artisans.

Tout cela ne constitue pas une mince affaire et la présidence exige beaucoup de celle qui l'exerce et qui continue, par ailleurs, son propre métier de coiffeuse. « *On voudrait*, dit Mme Bruchet, *que la présidente soit toujours là. Pour ma part, je consacre à ces activités trente à trente-cinq heures par semaine, en moyenne. La fonction est passionnante. Si elle n'est pas de tout repos, on y apprend beaucoup et il faut avoir la modestie d'accepter de faire un véritable apprentissage.* »

Quant à ses motivations personnelles, la présidente, qui siégea au bureau pendant trois années avant son élection, se montre discrète : « *Pour une femme*, dit-elle, *il est plus difficile de s'imposer, mais on vous propose d'abord, on vous sensibilise et vous acceptez. Quand on est entourée de personnes sympathiques et compétentes, il ne reste plus qu'à travailler.* »

Pour plus d'efficacité encore, Mme Bruchet a entrepris de mettre en place un centre de formalités informatisées (une banque de données), comportant un répertoire des métiers et tout ce qu'il faut savoir des contrats d'apprentissage. Prévu pour fin 1983, ce système sera opérationnel au début de l'année suivante. Un spécialiste y sera attaché en permanence, de sorte que l'adhérent soit en mesure de connaître, dans les plus brefs délais, tout ce qui touche à sa profession.

Quelques zones d'ombre : la crise, bien sûr, qui a plus particulièrement touché le bâtiment, la boucherie et la coiffure, et le travail au noir, véritable plaie en période de chômage. « *Pensez que certains parviennent de cette façon à construire des maisons entières*, dit Mme Bruchet, *mais il est difficile de les démasquer, car les services compétents ne travaillent pas les samedis et les dimanches. Or c'est surtout pendant ces jours-là que s'effectue le travail au noir.* »

YVES-MARIE DEBANDE.

Dame de la recherche

Parmi les onze premiers délégués régionaux à la recherche nommés en juin 1982, une femme : Mme Brigitte Gentil, universitaire à Reims. Elle a commencé à travailler sur la région ; elle nous explique comment.

LONGTEMPS embryonnaire ou figée dans des structures universitaires parfois trop jeunes, donc trop peu étoffées, ou bien réparties dans quelques entreprises dynamiques, mais appartenant à des secteurs industriels fort différents, la recherche en Champagne-Ardenne prend aujourd'hui un second souffle.

Elle vient d'évaluer toutes les possibilités, afin de favoriser le nouveau développement économique d'une région dont on pense trop souvent que l'industrie et le négoce du champagne suffisent à assurer un développement cohérent à long terme.

C'est ignorer la réalité d'un tissu industriel où dominent largement la fonderie et le travail des métaux, la bonneterie, et, d'une manière générale, des secteurs traditionnels à faible valeur ajoutée composés surtout de P.M.I. pour la plupart vulnérables, prises de plein fouet par la crise et les nécessités de la conversion. Comme disent certains économistes de la région : « *Le champagne cache la Champagne.* »

Le travail à accomplir est donc très important et la recherche de technologies nouvelles, de produits nouveaux, de clients nouveaux, devient prioritaire.

Rapprochement université-industrie

Il est vrai que certaines réformes récentes, notamment celle du ministère de la recherche et de l'industrie, la décentralisation, la planification, associant les régions et donnant priorité à l'industrie, favorisent le développement d'idées nouvelles, la recherche de synergies prometteuses, le transfert technologique d'innovations. On ajoutera aussi l'action entraînante d'un conseil régional et de l'Anvar régionale (Agence nationale pour la valorisation de la recherche). Ainsi a-t-on mené à bien une idée chère à beaucoup de décideurs de la région : monter un centre de recherche en agro-alimentaire et en conditionnement, et par là même, rapprocher définitivement l'université d'une industrie agro-alimentaire dont les produits, hormis le champagne bien évidemment, ont jusqu'à présent été insuffisamment valorisés.

Pourtant, les productions agricoles de la fameuse Champagne pouilleuse se développeront dans des conditions économiques parmi les meilleures d'Europe, bénéficiant du dynamisme et de l'ouverture d'esprit du monde agricole. Les matières premières sont donc là. Le savoir-faire et les hommes existent. Il ne manquait plus que de rapprocher des acteurs qui jusqu'ici s'ignoraient : des chercheurs de haut niveau travaillant sur les nouvelles technologies en agro-alimentaire, sur l'alimentation de demain, et des industriels.

Originalité

Il faut dire que toutes les conditions pour mettre en place de telles équipes étaient réunies. Car la jeune et prometteuse filière de formation scientifique et technique de l'U.E.R. de sciences (conditionnement et emballage) allait donner au centre de recherche agro-alimentaire une originalité unique en Europe.

Pour d'autres secteurs, les perspectives sont peut-être moins prometteuses. Mais c'est l'aiguillon de la crise, la recherche de compétitivité qui obligent les différents responsables à se regrouper pour faire front. Jugez-en.

La Champagne-Ardenne va voir naître un des premiers centres de transfert technologique en « productique », associant l'I.U.T. de Troyes et de Reims et l'Ecole nationale des arts et métiers de Châlons-sur-Marne. L'objectif est de créer un centre de recherche et d'innovation ouvert largement aux industriels permettant de mettre au point les futurs procédés et les futures machines, notamment en génie industriel alimentaire, en micro-électronique et en automatique pour irriguer toute la traditionnelle industrie des métaux ardennaise et haut-marnaise et la bonneterie troyenne.

Mais la Champagne ne veut pas en rester là. Des secteurs industriels moins traditionnels sont aussi à développer. C'est le cas notamment de l'industrie pharmaceutique qui pourra s'appuyer sur une recherche fondamentale de haut niveau puisqu'un centre des médicaments va naître, associant encore une fois les compétences techniques de recherche confirmée rattachées au C.N.R.S. et les groupes pharmaceutiques de taille internationale.

CES ENTREPRISES QUI COMPTENT DANS LA RÉGION

Le patron de l'Assemblée socio-économique se méfie des idéologues

Les réalités avant la théorie

SOUS l'empire de la loi de 1972, le comité économique et social régional (C.E.S.R.) était saisi par l'exécutif, détenu par le préfet, de l'ensemble des dossiers soumis à la décision de l'assemblée des élus – le conseil régional, – quelle que soit la nature du texte et de la décision.

Dans les nouvelles structures (la loi de 1982 et le décret du 12 octobre dernier), l'avis n'est plus systématiquement obligatoire. L'exécutif est détenu par le président du conseil régional, et l'assemblée socio-économique ne donne plus désormais son avis que sur les grands dossiers, au même titre que le Conseil économique et social (national). L'assemblée politique peut, dans tous les autres cas, décider hors l'avis du C.E.S.R. C'est, à première vue, réduire l'influence que peut avoir un C.E.S.R. alors que ses membres représentent l'ensemble des forces vives de la région, affrontés aux risques de l'économie et à la *sanction économique*; si ses membres ne sont pas élus au suffrage universel, ils le sont par leurs pairs, chacun dans son domaine de compétence et d'activité.

Contrairement au Conseil économique et social (national) qui siège au Palais d'Iéna, où nombre de personnalités sont nommées par le gouvernement, 95 % des membres des comités économiques et sociaux des régions sont élus directement par leurs mandants : membres des organisations syndicales patronales ou de salariés, des organismes professionnels de tous les secteurs de la vie économique régionale, représentants des mouvements associatifs, de jeunesse, scientifiques, culturels, etc.

C'est à travers l'ensemble de ces représentants que s'expriment les forces vives : d'une manière non pas catégorielle, les agriculteurs, les industriels et les commerçants, les salariés... ne défendant que leurs intérêts, mais au contraire chaque partenaire ayant appris à écouter et à comprendre les préoccupations des autres catégories.

Ainsi, le C.E.S.R. *peut-il apparaître* comme le lieu privilégié où s'exerce une forme différente, mais non moins profonde, de la démocratie. Peut-être la démarche de certains élus pour réduire l'audience des C.E.S.R. ne constituerait-elle en définitive que la preuve par l'absurde de l'importance de ces assemblées ?

Face aux évolutions administratives induites par le mouvement de décentralisation, la question se pose de savoir quel sera leur avenir. Si la nouvelle législation leur retire l'avis obligatoire, elle leur octroie, en échange, le droit de saisine qu'ils ne détenaient pas par le passé. En effet, la convocation des assemblées et leur ordre du jour appartenaient à l'exécutif qui se trouvait entre les mains du préfet. Aujourd'hui, la convocation et l'ordre du jour sont à l'initiative du président du conseil régional.

Quelle peut donc être l'influence des C.E.S.R. dans la vie régionale après ce changement ? Ils auront un *triple rôle : émettre un avis obligatoire*, conformément à la loi ; statuer sur des questions qui lui sont proposées par le président du Conseil régional ; se saisir des sujets qu'il souhaite voir aborder.

Ce qui signifie que l'audience des C.E.S.R. est laissée entièrement entre les mains de leurs membres et que les relations qu'ils vont avoir dans l'avenir avec les conseils régionaux et le président du Conseil régional seront déterminants pour la bonne marche des nouvelles institutions, donc pour la région. En effet, les sujets à traiter deviennent de plus en plus complexes, le champ d'intervention des collectivités locales se développe de jour en jour et aborde des domaines hier encore de la seule responsabilité des personnes privées.

Par son action dans les domaines où devrait normalement s'exercer l'initiative privée, l'État a modifié le comportement des citoyens qui, partiellement « déresponsabilisés », participent de moins en moins, malgré les nombreux discours officiels, *de tous horizons, sur cette même* participation.

Le jeu du pouvoir majoritaire donne à une moitié des citoyens le sentiment qu'elle n'a plus aucune possibilité d'influence entre deux élections, sinon descendre dans la rue et manifester, et à l'autre moitié qu'elle n'aurait plus matière à s'exprimer, sinon soutenir ceux qu'elle a élus.

Cette idée est si fortement ancrée dans l'opinion que même des hommes et des femmes qui participent à des instances comme le Conseil économique et social et les C.E.S.R. considèrent qu'ils n'ont aucune espèce d'influence. Et certains socio-économiques envisagent de participer aux futures élections des conseils régionaux. En Corse, quelques personnalités n'ont pas résisté aux chants des sirènes.

Si, petit à petit, les droits des citoyens se transforment en contraintes imposées par les pouvoirs publics, si, parallèlement, la *notion du devoir disparaît, il faut* alors s'interroger sur le caractère d'un tel système, où droits et devoirs s'effacent devant obligations.

Tout est organisé pour un transfert du plus grand nombre de décisions à la fonction publique ou aux élus.

Or les initiatives ne doivent pas être prises en fonction de grandes orientations théoriques dans le domaine des idées mais bien en fonction des réalités et du tissu économique des entreprises

Ces quelques raisons montrent la nécessité de développer l'audience des comités économiques et sociaux. Un certain nombre des hommes qui ont œuvré depuis vingt ans dans les comités d'expansion ou les organisations syndicales ont une expérience et des capacités dont il serait très dommageable de ne pas profiter sous un prétexte ou sous un autre.

JACQUES RICHARD
Président du comité économique et social de Champagne-Ardenne

Une région à l'unisson

(Suite de la page 13.)

» Ce schéma insiste également sur la nécessité de réaliser la section Reims-Troyes (par Châlons-sur-Marne) de l'autoroute A-26 Calais-Dijon, ainsi que l'autoroute A-5 entre Paris et Troyes, avec prolongation jusqu'à Langres.

» Enfin, j'ai récemment signé une convention culturelle avec l'Etat qui permettra de déployer une politique culturelle à l'échelon de la région. Cette politique, en s'appuyant notamment sur le mouvement associatif, visera à favoriser la création artistique, à mettre en valeur le patrimoine et à développer l'animation culturelle dans les secteurs géographiques et les milieux sociaux, défavorisés à cet égard. Je suis persuadé qu'une action de cette nature peut contribuer à changer l'image de marque, injustement austère parfois, de la Champagne-Ardenne. Elle doit aussi renforcer l'identité de la région et le sentiment de ceux qui y habitent qu'ils appartiennent à une même communauté.

» Bien entendu, nous agirons également dans tous les domaines où la loi nous permet d'intervenir. Mais il nous a paru indispensable, pour manifester l'existence et la volonté du nouveau pouvoir régional, de concentrer nos efforts et nos moyens dans la mise en œuvre d'un nombre limité de politiques régionales.

– Comment, pour faire aboutir ces priorités, et dans le cadre de la loi de décentralisation, comptez-vous organiser vos rapports avec l'Etat et ses représentants, les départements et les responsables ?

– La mise en place de la loi de décentralisation crée, forcément, des rapports de voisinage délicats entre la région et l'Etat comme entre la région et les départements.

» Dans cette matière, il convient, je crois, de procéder de façon pragmatique, réaliste. S'agissant d'une réforme qui, non seulement modifie des structures mais, ce qui est parfois plus traumatisant, bouleverse des habitudes et des comportements, une période de rodage est inévitable.

» Il faut, également, en cette affaire, avoir le souci de respecter les pouvoirs, les prérogatives, je dirai aussi la dignité, des uns et des autres. La région doit, certes, s'affirmer sans complexe, mais il n'est pas souhaitable qu'elle s'impose sur l'humiliation de l'Etat ou du département.

» Cela dit, il faut que tout le monde joue le jeu, et on a parfois le sentiment qu'après la distribution des cartes à laquelle ont donné lieu les élections cantonales l'Etat triche un peu. La décentralisation ne paraît plus la grande affaire du septennat. Les choses avancent à un rythme très lent, qui contraste de façon spectaculaire avec la précipitation excessive des premières semaines. On a même parfois l'impression d'un recul, certains ministères, derrière le brouillard de discours très décentraliseurs, s'efforçant de récupérer une partie des pouvoirs décentralisés.

» En tout cas, nous ne savons toujours pas exactement dans quels domaines nous pouvons exercer notre pouvoir, la loi sur les compétences n'étant pas encore votée. Et, ce qui *est plus grave, nous ne savons pas* très bien de quels moyens financiers nouveaux nous pourrons disposer pour assumer nos nouvelles responsabilités.

» Ce que nous savons, à cet égard, c'est qu'il nous faudra aggraver lourdement la pression fiscale sur les contribuables – sans que, pour autant, la pression fiscale de l'Etat en soit allégée, ce qui serait, pourtant, dans la logique de la décentralisation.

» Je souhaite donc que les rapports avec l'Etat soient clarifiés le plus rapidement possible.

» En Champagne-Ardenne, heureusement, les rapports avec les représentants de l'Etat, et, en particulier, avec le préfet de région sont excellents.

» La signature de la convention sur la répartition des personnels et des moyens matériels entre la région et l'Etat s'est déroulée dans les meilleures conditions et une véritable collaboration, dans le respect des missions et des prérogatives de chacun, s'est instituée entre le préfet de région et le président du conseil régional, ainsi qu'entre les services décentralisés de l'Etat et les services de la région.

» Pour ce qui concerne les rapports avec les départements, ils sont grandement facilités par l'homogénéité politique de l'ensemble de la région. Les présidents des quatre conseils généraux appartiennent en effet, comme moi, à l'opposition nationale. Je les réunis régulièrement et nous nous efforçons d'harmoniser dans toute la mesure du possible les actions menées au niveau régional et départemental dans les différents domaines et, notamment, dans le domaine économique.

» Je voudrais dire, enfin, qu'un des avantages de la décentralisation, c'est qu'elle permet de mettre en œuvre plus facilement qu'au niveau national une démocratie de participation. La décentralisation n'aurait aucun sens, à mes yeux, si le pouvoir des élus locaux était exercé dans un esprit jacobin. Aussi, je m'efforce d'associer le plus étroitement possible, dans la réflexion comme dans l'action, les organisations professionnelles et syndicales, les associations et tous les organismes qui, d'une façon ou d'une autre, sont concernés par la vie de la région et doivent contribuer à la détermination de son avenir. La Champagne-Ardenne ne deviendra une région vivante que si toutes les forces vives de la région se sentent responsables de ses destinées.

– En plusieurs secteurs et dans quelques zones particulièrement touchées par la crise la situation économique et sociale de la région paraît préoccupante. Comment le conseil régional, avec les nouveaux pouvoirs qui lui sont donnés, peut-il intervenir ?

– Ce que vous appelez les nouveaux pouvoirs de la région, j'ai essayé de montrer, tout à l'heure, qu'ils étaient encore très largement très théoriques, puisque nous ne savons pas très bien dans quel champ de compétence nous pouvons agir, ni les moyens financiers supplémentaires dont nous pourrons disposer.

» Il en résulte une situation très inconfortable. De plus en plus, on se tourne vers le pouvoir régional comme, d'ailleurs, vers le pouvoir départemental, dès qu'un problème apparaît, lorsque, par exemple – la situation, hélas ! est fréquente, – une entreprise est en difficulté. De plus en plus, on nous sollicite d'intervenir et on attend de nous des remèdes.

» On nous prête bien plus de pouvoirs, bien plus de possibilités d'action, que ceux dont nous disposons. De la part de l'opinion, il s'agit là, bien sûr, d'une certaine méconnaissance de la réalité. A force d'entendre parler de la décentralisation, les Français croient qu'elle est déjà achevée.

» Mais, de la part du gouvernement, je me demande s'il n'y a pas, parfois, certaines arrière-pensées, s'il ne cherche pas à se décharger sur nous des conséquences et de l'impopularité de ses échecs, si, au travers d'un faux transfert de responsabilités, il ne cherche pas à réussir un vrai transfert de culpabilité.

» C'est pourquoi il faut toujours rappeler que la situation de l'emploi en France, et, par conséquent, en Champagne-Ardenne, résulte essentiellement de la crise internationale sans doute, mais aussi de la politique gouvernementale.

» Ce que nous pouvons faire au niveau de la région, c'est parfois limiter les dégâts, c'es
l'avenir en aménageant des zones industrielles, en aidant les entreprises à créer des emplois, en favorisant l'innovation, en agissant dans le domaine de la formation. Mais je vous assure que, quand on se trouve devant une situation aussi dramatique que celle qui existe dans le département des Ardennes, on éprouve parfois un sentiment pénible d'impuissance.

» Bien entendu, *précisément* parce qu'ils sont limités, les pouvoirs qui sont les nôtres, nous sommes décidés à les utiliser, à les assumer dans toute leur plénitude. »

Ardenne

Socialistes et communistes entament de difficiles négociations pour les municipales

Deux gauches dans la bataille de mars

EN mars 1977, la gauche avait créé la surprise en enlevant les trois principales villes de la Marne. Châlons-sur-Marne, Reims et Épernay se retrouvaient dirigées par un maire communiste. Ce résultat était si peu attendu que les socialistes, qui estimaient la partie gagnée par les communistes à Châlons, ne s'étaient pas battus exagérément pour obtenir du P.C.F. la tête de la liste de gauche à Reims et à Épernay. Instruits par l'expérience, ils n'entendent pas renouveler leur bévue d'il y a six ans et revendiquent de conduire la gauche à la bataille des prochaines élections municipales dans ces deux villes.

A Reims, M. François Letzgus, socialiste, adjoint au maire et président du conseil de district, a déjà fait apposer, dans la ville, des affiches à son nom. « *Nous ne transigerons pas* », a dit M. Hubert Carpentier, premier secrétaire de la fédération socialiste. M. Letzgus, mitterrandiste, avait devancé, en juillet, lors du vote de la section pour la désignation de son candidat à la tête de liste, M. Georges Comin, député, de tendance CERES. Les mitterrandistes avaient reproché au CERES, en 1977, d'avoir été trop conciliant avec le P.C.F. ; à eux, maintenant, de faire leurs preuves.

Les socialistes font valoir que, devancés à l'élection présidentielle et aux législatives de 1981, les communistes ont, en outre, été battus aux élections cantonales de mars dernier, puisque le maire, M. Claude Lamblin, avait dû céder son siège de conseiller général à M. Carpentier. Le P.C.F. peut donc difficilement avancer, ici, l'argument du crédit personnel attaché au maire sortant, crédit dont M. Carpentier n'a pas hésité à affirmer qu'il est « fortement entamé ».

Les différends sur la gestion n'ayant, au surplus, pas manqué, au sein du conseil municipal, entre socialistes et communistes, le P.S. s'estime parfaitement en droit, si aucun accord ne survient avec le P.C.F., de présenter sa propre liste au premier tour de scrutin. Cette solution aurait peut-être l'avantage de mobiliser les deux électorats, plus que ne le ferait la présentation d'une liste commune, qui effacerait difficilement le souvenir des polémiques qui l'auraient précédée.

Les communistes estiment que le maire sortant demeure un atout, à la tête d'une liste d'union, face à une opposition qui se présente, elle, unie derrière M. Jean Falala, député (R.P.R.), réélu dès le premier tour aux élections législatives de juin 1981, et cantonales de mars dernier, et qui s'est réconcilié, pour la circonstance, avec M. Jean-Louis Schneiter, ancien député (U.D.F.). La droite doit encore résoudre quelques problèmes de répartition, sur la liste, pour certains de ses candidats, mais, pour ce deuxième essai — après celui, manqué, de 1977, — M. Falala se présente dans des conditions favorables.

Il en va de même pour M. Bernard Stasi, député (C.D.S.), président du conseil régional, qui espère bien récupérer, à Épernay, la mairie, qui lui avait échappé de peu au profit de M. Perrein, il y a dix ans. Le désaccord entre le P.S. et le P.C.F. sur la tête de liste peut profiter à l'ancien président désigné du C.D.S., qui dirige, lui aussi, une liste d'union de l'opposition élargie à des personnalités de la vie associative.

Le maire de Châlons, M. Reyssier, bénéficie, quant à lui, d'une position suffisamment solide pour que la tête de liste ne lui soit pas contestée. Le P.S., qui avait pris de justesse le siège de député, en juin 1981, l'avait perdu, en janvier dernier, au profit de M. Bruno Bourg-Broc (R.P.R.), puis il avait perdu un siège de conseiller général au profit de M. Jean-Marie Camus (radical). MM. Bourg-Broc et Camus dirigent une liste d'union, qui aura fort à faire face à M. Reyssier, lequel avait été réélu, dans son canton, en mars dernier.

Autre maire communiste installé, M. Marius Cartier, à Saint-Dizier, peut voir venir les élections sans trop d'inquiétude, bien que les socialistes, se fondant sur les consultations de 1981, réclament la tête de liste. Mais M. Cartier est une « institution », qui peut résister aussi bien à l'opposition, conduite par M. Guy Lamorlette (P.R.), qu'à la concurrence des socialistes. De même, à Chaumont, M. Georges Berchet, sénateur (radical), sera, pour M. Jean Carrier (P.S.), conseiller général, un adversaire difficile à ébranler. En revanche, à Langres, où la victoire de la gauche, conduite par le P.S., avait été, en 1977, une surprise, l'alliance de l'ancien maire, M. Jean Favre, et du député (P.R.), M. Charles Fèvre, semble pouvoir nourrir quelques espoirs.

Au total, si l'on excepte le cas de Reims, les grandes villes de la région s'annoncent plutôt stables. La gauche à Charleville-Mézières, conduite par M. Roger Mas, maire et député (P.S.), la droite à Troyes, sous la direction du maire sortant, M. Robert Galley (R.P.R.), député, ne paraissent pas menacées. S'il se décidait à se présenter à Sedan, M. Jacques Sourdille (R.P.R.) pourrait peut-être profiter du retrait du maire sortant, M. Charpentier (P.S.). A Givet, près de la future centrale nucléaire de Chooz, le conflit provoqué par cette centrale et celui qu'entraîne, d'autre part, la fermeture d'une usine de La Chiers, peuvent provoquer des effets inattendus, dont les résultats de l'élection cantonale partielle du mois prochain donneront peut-être une première idée. Ailleurs, les écologistes et les autres formations minoritaires sont, pour le moment (à l'exception de Reims, où l'extrême gauche a annoncé sa présence), engagés dans des négociations avec la gauche, comme le P.S.U., ou, tout simplement, absents.

PATRICK JARREAU.

PARIS-TROYES, TROYES-PARIS

Galley au galop

« Eh, le Robert, ils sont bien longs tes feux rouges du boulevard avant de passer au vert ! »

« Dites donc, le Robert, vous venez cette année présider le banquet de l'Amicale ? »

Il aime bien être interpellé de la sorte dans sa ville, par sa ville, Robert Galley. Depuis qu'il n'est plus ministre, il peut s'y consacrer encore davantage : l'urbanisme, l'économie, la culture, les musées, le sport. Troyes a été « couronnée » par *l'Équipe* la ville la plus sportive de France.

La route Paris-Troyes-Paris, l'ancien ministre des transports la connaît comme sa poche. Pas de chauffeur pour conduire sa Renault, *« ni maintenant ni quand il était ministre »*, précise l'un de ses collaborateurs. Le lundi, il est à Troyes et ne quitte sa mairie pour Paris, parfois, qu'à minuit passé ; mardi, mercredi, jeudi : Paris et l'Assemblée nationale ; vendredi : Troyes et l'Aube ; samedi : Troyes avec les inaugurations et les mariages (on offre aux jeunes époux la médaille de la ville et la cassette sur laquelle est gravée l'allocution du maire) ; dimanche : Les Riceys, la commune dont Robert Galley est originaire et où est sise la maison familiale. *« J'essaye de lui arranger son emploi du temps pour qu'il puisse déjeuner, le dimanche par exemple, avec ses fils qui sont étudiants à Paris »*, raconte sa secrétaire particulière à qui rien n'échappe, Mme Sylvie Grandjean. *« Et quand c'est l'époque de la pêche, je lui garde deux heures, le samedi ou le dimanche, pendant lesquelles il prend la poudre d'escampette. »*

Il est aussi un sujet dont il faut dire un mot au chapitre des passions : les collections de papillons. Et quand il allait (il va encore) en Afrique, Robert Galley n'oubliait pas le matériel approprié. *« Les papillons constituent mon activité principale. Tout le reste n'est que hobbies... »*

Mais si des papillons volent dans les parcs de Troyes, il y a aussi 65 000 habitants dans la ville et 125 000 dans le syndicat intercommunal de l'agglomération, le SIVOMAT. Robert Galley le préside mais son étiquette RPR n'empêche pas ses collègues maires socialistes d'approuver en général les grandes actions du syndicat. Sur le terrain, la politique n'obéit pas toujours aux mêmes lois que dans l'appareil des partis.

Ce lundi-là, la journée se conclura par la séance du conseil municipal, dans la grande salle de l'hôtel de ville ornée de médaillons des anciennes corporations : le bottier, le maréchal-ferrant, le charron, le tapissier. Le grand bureau du maire, encadré de rideaux et de tissus bleu ciel, fait une place au portrait de François Mitterrand, mais ce sont Charles de Gaulle, Georges Pompidou et, entre les deux, Valéry Giscard d'Estaing que Robert Galley aperçoit quand, de sa table de travail, il lève les yeux vers la gauche.

« C'est Pompidou qui, sur la pelouse de l'hôtel Matignon, en juillet 1968, m'a donné l'ordre, oui, donné l'ordre, de m'occuper de la mairie de Troyes. Je ne faisais de la politique que depuis un mois... »

La campagne municipale va s'ouvrir et les arguments électoraux commencent à fleurir. Le maire se réjouit de pouvoir dire que la taxe d'habitation dans sa ville a moins augmenté depuis 1976 que le coût de la vie et qu'elle est bien inférieure à la moyenne calculée dans une cinquantaine de villes comparables. Et au passage, une pique pour la réforme des collectivités locales engagée par M. Defferre : *« Nos charges vont s'accroître très lourdement, c'est dramatique, cauchemardesque. Dans le département de l'Aube, en 1983 il va falloir augmenter les impôts de 22 à 23 % pour « encaisser » les conséquences de la décentralisation. »*.

L'heure du conseil municipal approche. Les collaborateurs du maire — fonctionnaires (1) et élus — apportent qui une note, qui un dossier, qui une lettre. Entre-temps, Mme Grandjean fixe un rendez-vous au directeur de l'I.U.T. de Troyes qui redoute que la future loi d'orientation n'oublie les instituts au profit exclusif des universités.

16 heures. Il est temps de filer au musée Saint-Loup où l'on inaugure en présence de « M. le commissaire de la République » et de « M. le recteur » venu de Reims une salle consacrée aux enfants. C'est l'opération « Musées-écoles-enfants ». Dans cette salle, les élèves de 8 à 11 ans peuvent s'initier à la préhistoire, en voyant, en touchant, des objets de l'époque. On recueille leurs impressions. Les maîtres peuvent emporter en classe des valises aménagées, remplies de pierres, de témoignages, de documents représentatifs de l'art pariétal. *« Il est bon de donner aux enfants l'envie de prendre le chemin du musée »*, déclare le maire avant de se lancer dans une savante conversation sur les âges de la préhistoire et l'évolutionnisme comparé des espèces humaine et animale.

17 heures. Robert Galley préside le jury du centre de formation des personnels communaux (C.F.P.C.) de l'Aube, pour un concours de commis. Douze personnes, dont un seul homme, ont réussi l'écrit et, après les épreuves orales, il faut maintenant établir la liste des reçus. Outre les matières classiques de droit public et privé, de finances, l'épreuve d' « animation de la vie communale » comptait pour un coefficient 6. L'une des candidates qui avait choisi le sujet « Les besoins des enfants de 5 à 10 ans dans la cité » n'a vraiment *« pas bien marché »*. Un autre pensait que les maires n'étaient pas élus mais cooptés. A chaque recalé, Robert Galley dit un mot d'encouragement. *« Retravaillez bien vos finances publiques et l'an prochain je serai content de vous le remettre ce diplôme. »* Sur douze admissibles, quatre seront éliminés.

Rapide dîner froid sous les combles de l'hôtel de ville. Elus, fonctionnaires, maire, cassent la croûte ensemble à la bonne franquette. Charcuterie, crudités, poulet froid, fromage. Une discussion au téléphone avec les responsables d'une entreprise en difficulté, puis c'est l'heure du conseil municipal, à l'ordre du jour duquel figurent surtout des questions d'urbanisme, des transactions immobilières, des acquisitions d'immeubles vétustes, la construction d'un parking sous le marché central (la halle, de style Baltard, étant classée), l'organisation de classes de neige, la révision des tarifs des restaurants scolaires et de l'école de musique, dans le cadre du budget supplémentaire de 1982.

1 heure. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Les lumières de la salle du conseil municipal s'éteignent. Le maire regagne Paris dans la nuit noire. Une tranche de vie du maire. A un train d'enfer.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Détail et « cumul » relativement rares dans une commune : le secrétaire général de la ville de Troyes, M. Cacciaguerra, est aussi maire de la petite commune de Mesnil-Saint-Père.

COLOMBEY (HAUTE-MARNE)

La tanière du général

PLUIE, *brouillard*, mais au dernier détour de la nationale 19 l'immense croix de Lorraine est suffisamment visible pour annoncer Colombey-les-Deux-Églises. Depuis maintenant trois ans, c'était le 9 novembre 1979, la Boisserie, « demeure » de Charles de Gaulle, est ouverte au public. Ils sont aujourd'hui environ cinq cent mille à avoir accompli le pèlerinage, parfois au hasard d'un passage dans la région, le plus souvent en exécution d'une volonté précise.

Si le plus grand nombre affluent aux mois d'été et de vacances, il n'est pourtant pas de jour, sauf le mardi — celui de la fermeture, — où la maison n'ait eu ses vingt ou trente visiteurs. Pour la Haute-Marne, le phénomène Colombey demeure. Sans doute, en 1981, les entrées ont été inférieures à celles de 1980, et 1982 en enregistrera moins que 1981. Effet du temps qui passe ou seulement des difficultés économiques, comme on veut le croire à l'Institut Charles-de-Gaulle chargé de la gestion d'une entreprise qui donne elle aussi plus d'un souci.

La maison et le parc sont toujours la propriété de l'amiral Philippe de Gaulle. *Lui et les siens y viennent* encore deux ou trois fois dans l'année. Mais c'est avec le produit des entrées, aujourd'hui 8 francs pour les adultes, 4 francs pour les seize-dix-huit ans, qu'est assuré l'entretien et qu'ont été remboursées les avances faites par le ministère de la culture pour les réparations et les aménagements qu'exigeait l'ouverture au public. Apparemment, ces travaux n'ont *rien* dénaturé d'essentiel. Il fallait bien édifier à l'extérieur un local d'accueil pour la vente des billets. Il fallait aussi un parc de stationnement pour les voitures et les autocars. Qui s'en offusquerait ?

La visite de Colombey ne va pas sans une part de foi ou de fidélité. Elle est de celles qui se font en silence, un peu sur la pointe des pieds, comme si l'on avait peur de déranger. C'est que dans les quatre pièces du rez-de-chaussée où sont admis les visiteurs, de la salle à manger à la bibliothèque, le décor s'est figé insuffisamment pour que l'on se sente dans un musée ordinaire. Tout est demeuré quasiment — meubles, objets, perspectives — de ce que Malraux vit là un jour de neige de décembre 1969 et dont il a laissé la vision plus que le témoignage dans *Les Chênes qu'on abat*. Le feu de bois ne flambe plus dans la cheminée, mais les fauteuils de cuir sont à leur place, comme les lampes de mineur au-dessus des bibliothèques, comme les photos jaunies des souverains et chefs d'État pour la plupart morts eux aussi aujourd'hui.

C'est avec une sorte de gêne que l'on se penche quand même pour déchiffrer les titres des livres brochés ou reliés, des Mémoires de Poincaré aux œuvres de Barrès, des volumes de Victor Hugo à ceux de Balzac, du *Mémorial* de Sainte-Hélène à Lucrèce et Virgile.

Pas de guide, pas de recommandations, comme si le lieu suffisait seul à la garantie de son respect. Le village, lui, n'a pas cette retenue. Le destin a voulu qu'il soit célèbre. Qui pouvait l'empêcher d'en tirer son profit. « Le plus illustre des Français », parce qu'il y eut sa demeure, a fait de Colombey le plus illustre des villages. A preuve les honneurs du Petit Robert, des noms propres. Trouvez-en d'autres de trois cent cinquante habitants et de pareille renommée...

J.-M. THÉOLLEYRE.

Pluralisme, c'est la chance des lecteurs des journaux des quatre départements

Une presse à plusieurs voix

DANS le secteur de la presse *écrite*, la *région* Champagne-Ardenne n'est pas — à l'image de ce qui existe souvent en province — la chasse gardée d'un tout-puissant quotidien régional. Certes, le journal *l'Union*, édité à Reims, présente toutes les caractéristiques du régional : couvrant cinq départements grâce à ses douze éditions (tirage total, 153.000 exemplaires), il domine assez largement ses rivaux départementaux. Issu de la Résistance, *l'Union* est édité sous la responsabilité d'une douzaine d'associés incarnant tout l'éventail des forces politiques, ce qui lui assure un pluralisme interne et externe.

Sa *suprématie* est *totale* dans la Marne et dans le sud du département des Ardennes. Mais la baisse des ventes enregistrée pour certaines de ses éditions (Aube, Provins, Haute-Marne, Vitry-le-François) a contribué, pour une part, à « fragiliser » la situation de ce valeureux titre, qui, en crise depuis le début de 1982, *tente d'échapper* actuellement au dépôt de bilan. Quelque six cent cinquante salariés, dont cent vingt-quatre journalistes, constituent l'enjeu social de l'opération de renflouement qui s'ébauche.

Dans la partie nord du département des Ardennes (la plus peuplée), le quotidien *l'Ardennais* diffuse 30 000 exemplaires sur Charleville-Mézières, Sedan et la vallée de la Meuse. La société éditrice, une S.A.R.L., est présidée par M. Pierre Detry. Son capital est contrôlé à 75 % par *l'Est républicain* et *le Républicain lorrain*, associés à 50/50.

L'Ardennais emploie un peu moins de deux cents personnes au total, dont une trentaine de journalistes. Le quotidien s'est notamment distingué en refusant, voilà cinq ans — sous la pression de la rédaction — tout placard publicitaire de nature politique.

Au sud de la région Champagne-Ardenne, le département de l'Aube se paie le luxe de deux quotidiens édités à Troyes : *l'Est éclair* et *Libération-Champagne*, nés en 1945 sur les dépouilles de *l'Aube libre*, journal issu de la Résistance.

L'Est éclair, dont le directeur est M. Jean Bruley, est une S.A.R.L. au capital contrôlé par deux familles. Cent vingt salariés — dont dix-neuf journalistes — composent le personnel de *l'Est éclair* ; son tirage atteint 32 000 exemplaires par jour. Sans être vraiment marqué politiquement, *l'Est éclair* est ce qu'il est convenu d'appeler de tendance modérée, ce qui, présentement, le situe plutôt dans l'opposition.

Libération-Champagne, qui tire à 28 000 exemplaires et emploie cent vingt personnes, dont une vingtaine de journalistes, connaît d'assez sérieuses difficultés pour équilibrer son budget depuis quelques mois. C'est ainsi qu'en avril dernier les quotidiens *l'Union* et *l'Yonne républicaine* ont acquis (moitié-moitié) 33 % du capital de *Libération-Champagne*, ce qui leur confère une minorité de blocage.

La « sensibilité » politique du journal est incarnée par la personnalité de son directeur, M. Bernard Pieds, ancien député F.G.D.S. de l'Aube, aujourd'hui membre du parti socialiste. Les deux quotidiens rivaux n'en sont pas moins associés, en compagnie de *l'Union*, dans une chaîne publicitaire commune Centre-Est presse, à laquelle participe également le journal *l'Aisne nouvelle*.

La Haute-Marne dispose également de deux quotidiens : *la Haute-Marne libérée* et l'édition de *l'Est républicain*. Mais il s'agit en fait d'un pluralisme en trompe-l'œil, car les deux journaux, depuis 1968, ont signé un accord de coopération technique et rédactionnelle qui réduit singulièrement la spécificité de chacun des titres. C'est ainsi que toutes les pages d'*informations locales*, départementales et régionales (soit les deux tiers de la surface rédactionnelle) sont communes aux deux quotidiens, ainsi que la rubrique sportive. La distinction entre les titres intervient dans les pages réservées aux informations générales (affaires internationales, politique) et dans la *partie magazine* (deux pages). On relève par exemple que *la Haute-Marne libérée*, dont le directeur est M. Jean Bletner — d'autre part président du Syndicat des quotidiens départementaux (S.Q.D.), — offre à ses lecteurs, plusieurs fois par semaine, un éditorial signé de M. Dominique Pado, *sénateur, ancien directeur de l'Aurore*, de tendance giscardienne.

Même sur le plan du tirage — 18 000 exemplaires pour *l'Est républicain* contre 16 000 exemplaires pour *la Haute-Marne libérée*, — les deux « frères ennemis » semblent s'être partagés la tâche.

Depuis quelques jours, cependant, tous les quotidiens de la région Champagne-Ardenne suivent avec une attention quelque peu craintive la partie de « bras-de-fer » que se livrent les deux puissants voisins, *l'Est républicain* et *le Républicain lorrain*. Une lutte qui pourrait avoir des prolongements incertains...

CLAUDE DURIEUX.

DYNAMIQUE FR 3

La T.V., vidéo au poing

EST-CE parce qu'il est entièrement équipé en vidéo, parce que la rédaction est une des plus jeunes de FR 3 ? Le centre régional de la télévision de Reims (ou C.A.T.), petit centre qui dépend de la station FR 3 Lorraine-Champagne-Ardenne (dont le siège est à Nancy), est d'un dynamisme quasi sans concurrence parmi les stations régionales de FR 3.

Dirigé depuis octobre 1981 par M. Gérard Decq, lui aussi un des plus jeunes rédacteurs en chef en place, il a réussi à se développer en s'appuyant sur les atouts de la vidéo. *Ce moyen léger, qui a fait disparaître film et labos*, permet d'envoyer chaque jour des reportages fabriqués dans les différents départements : FR 3 Reims dispose de trois points de liaison (dits « boîtes noires »), un en Haute-Marne, un près de Troyes, un près de Charleville, qui peuvent être utilisés par les sept équipes de reportage que compte la station.

FR 3 Reims, qui a vu son personnel augmenté d'une quinzaine de personnes depuis le « 10 mai », compte aujourd'hui une soixantaine de personnes, dont quatorze journalistes rédacteurs (y compris le rédacteur en chef et son adjoint), sept journalistes reporters d'images (journalistes cameramen), sept techniciens de reportage, les administratifs etc. Cela lui a permis de lancer une expérience pilote, unique en France.

En dehors du journal traditionnel de 19 h 20 — 19 h 40, dont la formule d'ailleurs est revisée, la station diffuse tous les samedis une émission d'une heure, « Le nouvel hebdo », réalisée par des journalistes en collaboration étroite avec des groupes associatifs, un petit village, un lycée, un foyer d'immigrés, etc. « *Commencée en février pour la première fois, devenue en mai hebdomadaire, cette émission est toujours expérimentale*, nous a expliqué M. Gérard Decq. *Pour bien marquer notre volonté d'aller près des gens, on décentralise deux équipes de reportage chaque semaine, mais ce sont les gens eux-mêmes qui décident de ce qu'ils veulent mettre, qui se répartissent ensuite les tâches, qui contrôlent le montage fait sur place. L'émission est diffusée le samedi en direct du lieu où tout a été tourné et pensé.* »

M. Gérard Decq tient beaucoup à cette expérience qu'il pense reconduire l'année prochaine. Cette tentative, qui exige beaucoup des journalistes parce qu'elle se situe entre le travail de reportage et le travail d'animation, provoque beaucoup de réactions, y compris à l'intérieur de la station (sur le rôle du journaliste, en particulier). Elle est très proche de ce qu'on appelle la télévision de communication, idée chère à M. Guy Thomas, ex-P.D.G. de FR 3, et à M. Edouard Guibert, directeur de l'information à FR 3. Pour 1983, le directeur de FR 3 Reims a d'autres idées à mettre en action. Il pense abandonner peut-être la formule du journal de vingt minutes suivi d'un magazine de quinze minutes, pour réaliser une seule émission régionale (de trente-cinq minutes) qui permettrait de traiter les sujets plus au fond. Il se sent tout à fait prêt à passer à une heure de production par jour — projet prévu pour chacune des stations de FR 3. « *On a un projet qui inclut un journal en décrochage sur toutes les chaînes*, explique encore le rédacteur en chef de FR 3 Reims, *un autre où nous sommes exclusivement diffusés sur le réseau 3. J'y verrais un journal international-national-régional (de six minutes), puis quelque chose comme un jeu, qui viendrait des services de programmes de Nancy, puis une page d'information régionale (d'un quart d'heure), puis un document (un dessin animé ?) venant de la production nationale, des informations services (au consommateur, pour l'emploi, etc.), puis enfin un dossier qui valoriserait des activités culturelles ou autres de jeunes.* »

Convaincu qu'une petite station comme la sienne doit servir d'élément dynamisant dans la région, M. Gérard Decq réfléchit enfin au développement de la télématique et de l'informatique et il travaille à la préparation d'un journal de style Antiope avec les différents partenaires culturels. Ce ne sont encore que des projets, dit-il, mais « *on doit participer au développement de toutes les formes de communication* ».

CATHERINE HUMBLOT.



Personne ne pourra mieux parler de la terre où il vit que celui qui y vit

Lettres du pays

Châlons, mon amour

A Châlons, la Marne, le Mau et le Nau coulent dans la ville, lui donnant un charme discret qui n'apparaît qu'à ceux qui ont su flâner dans ses rues avec un cœur passionné.

Amoureux de Châlons, on le devient vite, le long de ses remparts, au pied de ses portes, accoudé sur ses ponts, au bord de son port fluvial. C'est un temps hors du temps qui est offert au passant, une *échappée dans le passé*, lorsque des barques sont mises à la disposition des habitants, une fois l'an, à Pentecôte.

Le quai d'embarquement est face à l'église Notre-Dame-en-Vaux, ou en vallée, troisième église de Châlons fondée sur l'emplacement d'un souterrain consacré aux dieux. Dévastée, convertie en temple de la raison, puis en temple de la religion des théophilanthropes, *en lieu de* cérémonie républicaine, profanée, transformée en magasin à fourrages, en lieu de bivouac, comment, aujourd'hui, ne pas s'étonner de sa beauté ?

C'est un moment privilégié que de pouvoir admirer les deux flèches grises de Notre-Dame qui s'envolent dans le ciel, que de laisser son regard s'en aller vers la perspective du pont des Viviers dont l'architecture unique (1612) se marie si bien avec celle du palais de justice et avec la couleur des pierres des maisons du quartier, du cloître de l'église. Pour un peu on ne partirait pas. Le Mau est calme, la barque emporte le voyageur.

Sous le pont de Vaux, c'est tout de suite la nuit percée par le phare réglable du bateau, tout de suite la nuit et le froid ; au-dessus... la ville, son marché aux fleurs, son marché couvert, le pont des Fripiers a disparu, c'était le temps des corporations de tisserands, de drapiers, de fileurs, de teinturiers, le temps de la renommée de la draperie à Châlons en 1273.

Sur nos têtes, les courbes de la voûte sont douces jusqu'à la sortie dans la lumière sous le pont Putte-Savate.

Là, sur cette rivière qu'est le Mau, en pleine ville, les maisons de la rue Carnot et de la rue de Chastillon ont des jardins et des terrasses à faire rêver, la barque glisse dans la verdure des herbes folles, tout n'est que calmes refuges, heureux les riverains !

Heureux le voyageur qui va passer sous le pont de Jessaint (premier préfet de Châlons en 1800), ancien pont de la Monnaie. Monnaie que l'on frappait à Châlons du temps des Gaulois. Plus tard, Henri IV, pour remercier les Châlonnais de leur fidélité fit frapper des médailles : « *Cathalaunensis fidei monumentum* ». Passer sous le pont de Jessaint et recevoir en plein cœur le choc de l'arche Mauvilain aux surprenantes proportions. Quel bâtisseur de génie nous a laissé cette merveille ? On voudrait s'arrêter, *capter, dans son souvenir, jusqu'à la* couleur de la pierre.

C'est déjà le pont Poncelet, avec sa fuite du Mau vers les jardins des banlieues de Châlons. Nous ne passerons pas sous le pont Poncelet. La lumière est verte, les branches des arbres de chaque rive se sont rejointes pour former un immense parasol végétal, dans le sillage de la barque l'écume est verte aussi.

Cet-instant là n'a pas de prix, il vaut tous les voyages organisés, *tous* les itinéraires recommandés. Les oiseaux s'appellent, se parlent, nous écoutons. Les maisons ont des allures de châteaux, leurs jardins ressemblent à des parcs. A regret nous laissons le Mau couler, nous ferons demi-tour devant le pont du canal Louis-XII qui sépare le Petit Jard du *Grand Jard aux espaces* verts merveilleusement entretenus, aux promenades infinies.

Le *retour* est aussi enchanteur, avec le même petit frisson à l'entrée de la rivière sous le tunnel, le même silence craintif des passagers, à nouveau le soleil jusqu'au dernier pont, unique en France, aux arches en forme de T, on admire cette presqu'île *qui nous* sépare du Nau jusqu'au pont des Mariniers. Le Mau et le Nau s'unissent sous ses arches pour quitter la ville.

Des remparts ceinturent la ville, près de ce dernier pont reste encore une *maison* d'allure fort humble, au fronton de laquelle s'inscrivent ces lettres : « Etuve ». Située qu'elle est à côté d'un cimetière, on pourrait lui attribuer, dans son passé, de funèbres fonctions, alors qu'en réalité ces « étuves » n'étaient autres que des cabarets mal fréquentés, des maisons de débauche, presque toutes tenues par des femmes. En 1419, le conseil ordonne la fermeture de ces « étuves » à cause des « désordres entre hommes et femmes de divers états »...

C'est à pied que nous longerons le Nau, *que nous nous égarerons* vers le port fluvial, que nous rêverons devant les péniches amarrées. Sont-elles chargées de verreries, de faïenceries, de boisselleries, de fer et de charbon, de froment et d'avoine, de laines et de chanvre et d'osier, comme au temps de la splendeur de ce port, vers 1536 ?

Rentrer en ville par la porte de Marne où *passaient journellement*, en 1879, plus de mille huit cents voitures, source d'encombrements nombreux, en ressortir par la porte Saint-Croix, érigée en six semaines à l'occasion du passage de Marie-Antoinette et de son mariage avec le dauphin Louis XVI, on devait y placer cette inscription : « *Aeternum stet ut amor* », qu'elle dure autant que votre amour... Ils y repasseront le 12 juin 1789, lors de la fuite du roi, la veille de son arrestation à Varennes. Ce monument voyait passer une famille malheureuse, il avait été élevé pour son bonheur.

Passer par les rues, les ruelles, les *impasses*, dont les noms *nous* invitent à nous pencher sur le passé, à se laisser envahir par sa forte présence, noms évocateurs que ceux de la rue de la Maladrerie, de la Porte-Murée, du Grenier-à-Sel, de la rue des Juifs, des Cordeliers, des Poissonniers...

Rêver à cette histoire de Châlons qui n'est faite que de contradictions. Lieu de passage s'il en est ! envahi, *détruit, reconstruit, Châlons patrio*tique, héroïque, vertueux, écartelé, pillé, commotionné, accablé de maux, ne peut que rester gravé en notre mémoire, ne peut que rester vivant et passionnant, courageux, secret et méconnu.

Méconnu au point que n'être pour l'étranger qu'une ville de garnison, à l'ennui mortel, discret au point de se *laisser ravir la place par Reims alors* qu'il fut lui aussi le témoin du passage d'illustres visiteurs. Faire l'effort de le mériter chaque jour, c'est peut-être le message qu'il nous laissse.

CLAUDE FOURCADE,
Châlons-sur-Marne.

Ma Haute-Marne de malheur

LES Haut-Marnais sont souvent amers. Leur *wagon a été* accroché comme par mégarde en queue d'un train dont les locomotives sont Reims-Châlons d'une part, Troyes d'autre part. Les Ardennais ne sont pas loin d'éprouver le même sentiment. Ils regardent vers le Nord, les Haut-Marnais vers le Sud. C'est pourquoi les Ardennais sont avant tout ardennais et les Haut-Marnais, haut-marnais. Ils ne se sentent pas Champenois, dans une région soumise à des forces centrifuges et plus hétérogène qu'aucune autre.

Les Haut-Marnais *en particulier soupçonnent* les modestes métropoles — relativement modestes en effet par rapport à Paris, à Lyon, à Marseille... — de Troyes et Reims-Châlons de pratiquer l'égoïsme sacré. Pour eux, ce serait plus des métropoles de déséquilibre que d'équilibre. Ils craignent aussi, dans le cadre de la décentralisation, de subir les néfastes effets d'une centralisation régionale encore renforcée qui profiterait essentiellement à l'agglomération Reims-Châlons.

La Haute-Marne, département de deux cent dix mille âmes à peine, souffre d'un complexe d'infériorité. Elle est en effet plus riche de son passé que de son présent. Elle ne s'est pas remise de la crise et de la disparition progressive de sa sidérurgie dans les années 1880-1900. C'était un grand département industriel en 1850 : on le dit aujourd'hui rural. Les Haut-Marnais ont perdu confiance en eux ; ils s'accrochent désespérément à leur épine dorsale, la vallée de la Marne. Car de part et d'autre règne le désert, un désert humain.

Tableau outré ?... Les Hauts-Marnais ont pourtant fait des efforts de rénovation économique et urbaine après la seconde guerre mondiale. La récente crise les a frappés plus que d'autres. N'est-ce pas un des cinq ou six départements français où le solde migratoire soit aussi largement négatif ? D'ailleurs, bien souvent, trop souvent, administrateurs, techniciens ou fonctionnaires n'y font là que leurs premières armes ; le noviciat terminé, ils fuient. C'est vrai que la Haute-Marne est un pays carrefour mais elle a trop tendance à devenir un hall de gare...

Les quelques enracinés dont je suis cherchent à promouvoir une culture dont ils pensent qu'elle peut être un principe de « re-connaissance », un facteur de dynamisme. Ne pas fuir, maintenir une identité dans ce pays quasi abandonné, sinistré. Voici le but des *Cahiers haut-marnais* créés en 1946 par l'archiviste de l'époque, Jean-Gabriel Gigot et qui compte aujourd'hui près de mille abonnés.

MICHEL GUYARD,
Professeur à l'Ecole normale de Chaumont

★ *Les Cahiers Haut-Marnais* — Quatre parutions par an. B.P. 167 — 52000 Chaumont.

BONNES TABLES

Sept chefs, sept étapes

Ils sont sept, le nombre impair qui plait aux Dieux. Peut-être leur titre, le « Club des sept », n'est-il pas très heureux (il peut y avoir d'autres grandes tables en pays champenois !) et, comme les « Six de Bourgogne » où la « Ronde des Mousquetaires », devraient-ils trouver une enseigne panache. Mais il est bien vrai qu'ils représentent la cuisine de Champagne et utilisent tous, en quelques mets, le vin blond chanté par Apollinaire.

• **BOYER** (184, avenue d'Epernay, à Reims, tél. : 06-08-60). Le père, le fils, Gaston et Gérard Boyer, ont construit là une belle maison qu'ils estiment encore indigne de leurs vins, puisqu'ils attendent, pour s'y installer, l'aménagement d'un petit château voisin. Cuisine d'exceptionnelle finesse et quelque 60 champagnes différents dont les moins connus (Chouilly, Bisseuil, etc.). Fermé dimanche soir et lundi. Carte.

• **LE FLORENCE** (43, boulevard Foch, à Reims, tél. : 47-35-36). Dans une maison particulière plus noble et joyeuse que le dessin de la carte ne le laisse supposer, Jean-Pierre Maillot, assisté d'un très jeune cuisinier passé par l'Archestrate, a réalisé sa percée. Le gâteau de lapereau est en gelée au cramant, le turbot braisé au champagne, la côte de bœuf au rouge de Verus et le rognon à celui de Bouzy. Menu à 100 F et 150 F et carte. Fermé lundi.

• **L'ASSIETTE CHAMPENOISE** (à Chalons-sur-Vesle, 10 km de Reims, tél. : 49-34-94). Une maison ravissante dans un village de cent sept habitants, des petites salles sur un jardin et la cuisine du jeune Jean-Pierre Lallement, originale (sorbet à l'estragon). Mais, si *le* ris de veau est à *l'hydromel, les* noisettes d'agneau sont au vin de Mareuil. Menu à 175 F et carte. Fermé dimanche soir et mercredi.

• **LE ROYAL CHAMPAGNE** (à Champillon-Bellevue, 6 km d'Epernay, tél. : 51-25-06). Le souvenir du « papa » Desvignes règne encore sur cet ancien relais de poste du dix-huitième siècle, dont quelques chambres en bungalows ont fait un « Relais et Château ». En plein vignoble. Et où, depuis dix ans, la cuisine sage de J.-C. Pacherie mérite attention. Les huîtres chaudes en verdure au champagne tout comme le saumon fumé tiède et l'escalope de saumon frais, la fricassée de poulet ou le grenadin de veau. On ne met pas ici son drapeau vinicole en poche ! Carte. Ouvert tous les jours de l'année.

• **LE CHEVAL BLANC** (à Sept-Saulx, rue du *Moulin, tél. : 61-60-27*). *Une* auberge d'autrefois à laquelle s'ajoutent les chambres d'une moderne construction, dans un parc. Quatre ou cinq générations ont conduit M. Bernard Robert en cuisine, lui inspirant une cuisine sérieuse, les huîtres et les écrevisses au champagne étant là pour mémoire. Menus à 120 F et 180 F et carte. Fermé seulement du 15-1 au 15-2.

• **LA COTE 108** (à Berry-au-Bac, tél. : 22-45-04). Nous arrivons là dans le département de l'Aisne et dans cette grande salle perchée (108 m) où Serge Courville cuisine en ce moment les aiguillettes de perdreaux aux reinettes et le filet d'agneau aux gousses d'ail. Menus à 135 F et 185 F et carte. Fermé *dimanche soir et lundi.*

• **L'HOSTELLERIE DU CHATEAU** (à Fère-en- Tardenois, tél. : 82-21-13). Une des perles de la chaîne des « Relais et Châteaux », en pleine campagne. Style Renaissance pour les pierres, style classique pour le service, style moderne pour la cuisine de Robert Parguel. Toute la famille Blot à votre service pour cette « vie de château ». Sabayon au champagne pour le turbot « en écaille de langouste » (sic) et du Bouzy pour le filet de bœuf. Fromages de la Brie et de la Thiérache, innombrables et séduisants desserts. Menus à 160 F et 240 F (dégustation) et carte. Fermeture seulement en janvier et février.

On me permettra également de recommander :

• **LE FOCH** (37, boulevard Foch, à Reims, tél. : 47-48-22) et la cuisine de Jacqueline Descamps (de l'ARC) toute de gentillesse et d'intelligence. Menus à 95 F et 125 F et carte. Fermé le dimanche.

• **LA TOUR DU ROY** (45, rue du Général-Leclerc, à Vervins, Aisne, tél. : 98-00-11). Très bonne cuisine d'Annie Desvignes (Dame d'ARC) et quelques belles chambres dans cette vieille maison aux tons historiques. Tronçon de saumon au gros sel et lapin au cidre font un repas d'un classicisme original. Menu à 160 F et carte. Fermé dimanche soir et lundi midi.

R. J.-C.



Plaisirs de la table

ÉLISABETH ET JEANNETTE

QUAND un vicomte rencontre un autre vicomte... Et lorsqu'une cuisinière de l'ARC rencontre une autre cuisinière de l'ARC, que se racontent-elles ? Des histoires de cuisine bien sûr ! Avec de passionnants détails vécus sur cet art qui, nourrissant les mortels, est *« le premier »*, ainsi que disait le citoyen Thomas dans une épître au peuple servant d'exorde au *Manuel de la friandise* paru durant la Révolution.

Et figurez-vous que l'autre midi, Elisabeth étant venue, de passage à Paris, déjeuner chez Jeannette, j'ai assisté à ce repas, à leur bavardage, à cet échange de propos gourmands qui, lorsqu'il s'agit de gens de métier, est toujours passionnant.

Elisabeth, c'est Elisabeth Gagnaire, chef de cuisine du *Mas de la Bertrande*, dont le *Bottin-Gourmand* qualifie la cuisine de *« fraîche et savoureuse »*, en lui donnant une étoile. Elle m'a valu, pourtant, cette cuisine, une lettre malgracieuse d'un lecteur cannois, qui avait peut-être raison d'être, ce jour-là, mécontent, mais grandement tort de m'injurier pour autant. J'avais signalé au lecteur l'arrivée, en ce *Mas* du voisinage d'Aix-en-Provence, de la cuisinière d'Avignon et parlé de quelques plats de son invention. Ce lecteur a trouvé à la carte du *« verbalisme »*. Je trouve, moi, que servir un ragoût de coquillages avec des nouilles fraîches, des pousses d'épinards avec une salade tiède de saint-jacques, des quenelles de moelle avec *le faux-filet*, et un ventre de lapereau doré au miel ou une fricassée de ris de veau à la tomate et menthe fraîche, reste de bon aloi. Et que le menu (120 F net) avec, après les « amusades » d'Elisabeth, deux plats au choix, fromages *et* chariot de pâtisserie est, dans ce cadre plaisant, un bel effort à signaler.

Seule la carte des vins n'est pas au point, et ceux-ci, peut-être, de prix trop élevé. Mais il ne faut pas oublier qu'une maison qui se monte doit acheter très cher.

Ris de veau ou saumon

Bref, et nonobstant ce lecteur s'étant gendarmé avec passion, je vous recommande, tout comme le *Bottin-Gourmand* et MM. Gault-Millau, ce *Mas de la Bertrande*, à Beaurecueil, téléphone : 28-90-09 (7 kilomètres d'Aix sur la nationale 7) et ses jolies chambres rustiques et calmes.

Nous étions donc chez Jeannette à sa « table » de la rue Duphot. Dans cette cour d'écuries du temps de Balzac, la petite bicoque du *Pickwick Bar* de notre avant-guerre, embellie, transformée, est devenue un restaurant douillet (avec sa cheminée à feu de bois), de bon rapport qualité-prix et de bonne *cuisine dans ce style « bourgeois-provincial-ménager »* propre à Jeannette. Et de goûter le ris de veau entier tomaté avec sa garniture de riz blanc, cher à Jean Redon, ainsi que la fricassée de lapin, permettant ainsi des comparaisons entre les « tours de main ». Pour ma part, le saumon cru habilement mariné, la salade irish coffee (au Tullamore Dew) confit de canard de Jeannette m'enchantent. Sa tarte aux pommes est succulente et son tiède aux petits navets et le préparé selon la tradition de Shannon. Des vins pas trop chers à la carte. Rue Duphot, il y a *Prunier*, bien sûr. Et puis il y a Jeannette, et cela est bien.

LA REYNIÈRE.

★ *La Table de Jeannette*, 12, rue Duphot, Paris-1er. Tél. : 260-05-64. Fermé samedi et dimanche.

LA BOUTEILLE DU MOIS

UN MARIAGE RÉUSSI

J'AI souvent parlé d'Yves Bourrier et de son restaurant (Bourrier, 1, place Parmentier à Neuilly. Tél. : 624-11-19). Ce bon cuisinier a su trouver (et bien avant les contorsionnements actuels des restaurateurs en mal de menus pas chers !) une formule intelligente. Une carte d'une quinzaine de plats. Là-dedans vous choisissez deux plats et fromage et dessert ajoutés et compris, vous payez 140 F. Vous choisissez trois plats et vous paierez 170 F. Sans supplément et service compris.

L'autre midi, j'ai débuté mon repas par la toque du président Adolphe Clerc, un des trois grands pâtés brillat-savarinesques classiques. C'est un pâté froid de lièvre, perdreau, grive truffes et foie gras. Suivirent des saint jacques à la nage et un lapereau de blanquette.

C'est alors qu'intervint, en avant-première, la dégustation de ce crozes-hermitage « La Mule blanche » millésimé 1981, de chez Paul Jaboulet, aîné.

C'est un vin équilibré à tout point de vue (50 % de marsanne et 50 % de roussane, deux célèbres cépages datant du treizième siècle). On sait que l'appellation s'applique aux vins rouges et blancs de onze communes de la rive gauche du Rhône, au nord et à l'est de l'Hermitage, aux vins mieux renommés, plus fins disent les manuels. Mais c'est peut-être que le plus souvent les crozes-hermitage blancs sont issus en majorité de marsanne. Ici l'égalité des deux cépages en fait un vin fruité, mais frais en bouche, allègre, plein d'une gentillesse certaine mais aussi, sérieuse, amicale avec sincérité.

Servi d'abord très frais sur la toque présidentielle, il se réchauffe juste à temps pour la blanquette. Et, ma foi, il eût été aussi bien, sur le fromage (de chèvre) que son compère vin rouge.

Ce vin « à boire tout de suite » vaut, je crois, dans les 21 francs. Il nous enchanta tout autant que la cuisine d'Yves Bourrier.

L. R.

GARE AUX MOUSQUETAIRES

La Compagnie des mousquetaires d'Armagnac « monte » à Paris !

Fondée en 1952 à Condom, elle fêtera en quelque sorte son trentième anniversaire au cours d'un « Gala de monseigneur le vin » du restaurant Laurent, le 2 décembre prochain.

Avec André Daguin, le « Nouveau Cuisinier gascon », le chef Marc Pralong a créé un menu où triomphent les foies gras (oie et canard) et autres plaisirs gourmands de Gascogne, arrosés du « pousse-rapière », de Madiran, de « la blanche » et des grands armagnacs (1950 et cinquante ans d'âge de chez Janneau), entre autres.

Les jolis mannequins d'Hermès présentant la collection printemps - été 83 en avant-première, livreront-ils un duel d'élégance avec les mousquetaires en cape bleu marine avec croix d'argent ? En tout cas, les mousquetaires, une fois encore, sont bien décidés à conquérir Paris.

Renseignements et réservation : Laurent, 41, avenue Gabriel (8e) - tél. 359-14-19.

● *Excellent restaurant* de cuisine française en Allemagne, le *Grand Cru* (34 Wiederbrüler Str., à Lippstadt). La cuisine de Johannes Meyer a enchanté plusieurs lecteurs.

● *Un nouveau fromage britannique*, le lymeswold, à pâte molle striée de bleu... A quand son apparition à la carte du *New Port* (79, rue du Faubourg-Saint-Denis) aux côtés de l'admirable stilton.

Philatélie

N° 1766

FRANCE - Sainte-Thérèse d'Avila.

De nombreux pays procèdent actuellement à l'émission de timbres en hommage à Sainte-Thérèse d'Avila. L'administration française des postes a réalisé également une figurine postale en son honneur. Vente générale le 22 novembre (82e/82).

2,10 F, noir, brun, vert.

Format 22 × 36 mm. Dessiné et gravé par Albert Decaris. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Taille-douce de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 20 et 21 novembre, de 10 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au Musée du Petit Palais, avenue Winston-Churchill, Paris-8e — Oblitération « P.J. ».

— Le 20 novembre, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52 rue du Louvre, Paris-1er, au bureau de Paris 41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, et de 10 h. à 17 h., au Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéc. pour « P.J. »

ANDORRE : Sant-Tomas-d'Aqui.



Le dernier timbre de l'année sera dédié à Saint-Thomas d'Aquin (1225-1274) théologien italien, qui professa surtout à Paris. Encore de nos jours, le thème favori du thomisme est l'harmonie entre la foi et la raison. Vente générale le 6 décembre (10e 82).

2,00 F., brun, brun foncé, gris bleuté.

Format 22x36 mm. Dessiné et gravé par Eugène Lacaque. Tirage : 500 000. Impression taille-douce, Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— le 4 décembre, par le bureau de poste d'Andorre-la-Vieille. Oblitération « P.-J. ».

Direction des postes de Paris

● APRES LES PLAQUETTES Nos 11 ET 12, qui compléteront d'ici à la fin de l'année les émissions 1982, seront remplacées — à partir du 1er janvier 1983 — par la « Collection philatélique des P.T.T. de France » ; ainsi la continuité sera assurée. La vente s'effectuera à l'avenir sur le plan national aux guichets philatéliques et dans les « points philatéliques » de chaque département. Par correspondance : Service philatélique des P.T.T., 18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 67000 Strasbourg (salons Ricard, place Kléber), le 27 nov. — Exposition aérophilatélique.

⊙ 76600 Le Havre (centre de commerce, quai George-V), le 27 nov. — Hommage au président Coty.

⊙ 93800 Epinay-sur-Seine (salle des fêtes, rue du Général-Julien), le 27 nov. — 20e anniv. de la Société philatélique.

⊙ 68100 Mulhouse (musée du sapeur pompier), les 27 et 28 nov. — Exposition philatélique.

⊙ 28000 Chartres (cellier de Loëns, rue du Cardinal-Pie), le 28 nov. — Art gothique, exp. philat.

⊙ 81200 Mazamet (salle des Congrès), le 28 nov. — Exposition philatélique départementale.

⊙ 77580 *Crécy-la-Chapelle* (salle des fêtes), le 4 déc. — 35e anniversaire du Club philatélique d'Esbly.

⊙ 71100 Saint-Rémy (maison pour tous), le 4 déc. — Jumelage avec Attweiler (R.F.A.).

⊙ 30430 Barjac (au château), les 26 et 27 déc. — 5e Salon de la carte postale.

En bref...

● ALGERIE. — 75e anniversaire du scoutisme mondial, 2,80 DA.

● BELGIQUE. — Un « préo » de 2,50 FB, au nouveau type « Lion héraldique » a été mis en service. Papier non phosphorescent, impression typo.

● CANADA. — Série « Noël », trois valeurs avec des scènes de la Nativité, 30, 35 et 60 cents.

● COMORES. — Série « Norman Rockwell », 60, 75, 100, 150, 200 et 300 F.

● ETATS-UNIS. — Un timbre petit format de 2 cents à l'effigie du grand compositeur Igor Stravinski.

● GRECE. — Amnesty International « Année des disparus ». 15 et 75 drachmes, sujets divers.

● ISLANDE. — Série « Noël 1982 », deux timbres, 300 et 350 aurar. Oiseaux et cloches surimprimés de notes de musique, de Sigvaldi S. Kaldalons, réalisée pour le poème de Einar Sigurdsson, « la Nuit glorieuse entre toutes »

● LUXEMBOURG. — Série « Caritas 1982 », cinq valeurs : quatre aux armoiries communales et une « Adoration des bergers » (vitrail) : 4 F + 50 c, Bettembourg ; 6 F + 50 c, Frisange ; 8 F + 1 F, Nativité ; 16 F + 2 F, Mamer ; 35 F + 12 F, Heinerscheid. La série = 69 F + 16 F, soit 85 F luxembourgeois.

● NOUVELLE - CALEDONIE. — « Oiseaux ». 32 F, Ptilope de Crey, et 35 F, Loriquet calédonien. Offset, Delrieu, d'après Veret-Lemarinier.

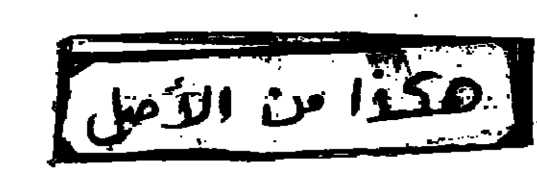
● PITCAIRNE (Iles). — Série « Noël 1982 », quatre valeurs, 15, 20, 50 cents et 1 dollar, représentant des « Anges » de Raphaël.

● PORTUGAL. — « Boire ou conduire, il faut choisir », 10 Esc. — Cinq siècles de l'« azulejo » au Portugal, 10 Escudos.

● TRINIDAD - ET - TOBAGO. — Série du « Vingt-cinquième anniversaire du tourisme », trois timbres, 55 cents, 1 et 3 dollars.

● TUNISIE. — Vingt-cinquième anniversaire de la République tunisienne a été souligné par l'émission de trois timbres : 80, 100 et 200 millimes et un bloc-feuillet de 500 mil.

ADALBERT VITALYOS.





Jeux

échecs N° 996

UN ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

(Interzonal de Moscou, septembre 1982)
Blancs : A. Beliavsky
Noirs : D. Velimirovic
Défense Benoni moderne.

1. d4	Cf6	15. fXé5! (i)	
2. ç4	é6		TXé5 (j)
3. Cf3	ç5	16. CXç4	Té8
4. d5	éXd5	17. Fg5	h6
5. çXd5	d6	18. Fh4	Cç-é4 (k)
6. Cç3	g6	19. d6!! (l)	g5 (m)
7. é4	Fg7	20. Fé1!!	Fé6 (n)
8. Fé2	0-0	21. CXé4	CXé4
9. 0-0	Té8 (a)	22. Fa5!! (o)	
10. Cd2 (b)	a6 (ç)		FXç4! (p)
11. a4	Cb-d7	23. FXd8	FXé2
12. f4 (d)	ç4 (é)	24. d7!! (q)	Té6 (r)
13. Rh1 (f)	Cç5 (g)	25. DXé2	
14. é5! (h)	dXé5		abandon (s)

NOTES

a) Nous sommes au cœur du « système Gligoric » de la « défense Benoni » : les Noirs ont ici le choix entre la suite 9..., a6 ; 10. Ff4 ou 10. Fg5 et le coup du texte (9..., Té8).

b) Ou bien 10. Dç2, Ca6 ; 11. Ff4 ou 11. Té1.

c) Ici aussi une autre voie est possible : 10..., Ca6 ; 11. f3, Cç7 ; 12. a4, b6 ou Cb-d7.

d) Nous voici revenus à la « variante des quatre pions » par interversion : 1. d4, Cf6 ; 2. ç4, ç5 ; 3. d5, é6 ; 4. Cç3, éXd5 ; 5. çXd5, d6 ; 6. é4, g6 ; 7. f4, Fg7 ; 8. Cf3, 0-0 ; 9. Fé2, Té8 ; 10. Cd2, a6 ; 11. a4, Cb-d7 ; 12. 0-0.

é) L'avance ç5-ç4 cède la case ç5 au C-D tout en dégageant la diagonale a7-g1 : dans l'état actuel des analyses, cette idée semble être la seule à donner aux Noirs un contre-jeu.

f) Le pion ç4 n'est pas à prendre. Si 13. CXç4, CXé4 ; 14. CXé4, TXé4 ; 15. Fd3 (et non 15. CXd6 ?, Db6+), Td4 ; 16. Fé3, TXd5 ; 17. Dç2, Cç5 ; 18. Fé4, CXé4 ; 19. DXé4, Tb5 (Tsvetkovic - Suetin, Match Yougoslavie - U.R.S.S., 1969) et si 13. FXç4, Cç5 ; 14. Dç2, Cg4 ; 15. Cf3, FXç3 suivi de 16..., CXé4 (ou 14. Df3, Fg4 ; 15. Dg3, CçXé4 ; 16. CçXé4, CXé4 ; 17. DXg4 (ou 17. CXé4, TXé4 ; 18. Fd3, Fd4+ ; 19. Rh1, Fé2), Db6+ ; 18. Rh1, Cf2+ ; 19. TXf2, DXf2. Peut-être faut-il tenter l'avance sauvage 13. é5, par exemple, 13..., dXé5 ; 14. CXç4 mais les Noirs disposent ici de la réplique 14..., Cb6! ; si 15. fXé5, Cg4! ; 16. Cd6, FXé5 ; 17. CXé8, Dh4 ! ; 18. h3, Dg3 ! ; 19. FXg4, Dh2+, partie nulle. (Taimanov - Tahl, 1972) Enfin, 13. Ff3 est à envisager : 13..., Cç5 ; 14. h3.

g) Ou 13..., Tb8 ; 14. é5 !, dXé5 ; 15. CXç4, b5 ; 16. aXb5, aXb5 ; 17. Cd6 ! (si 17. CXé5, b4 !).

h) C'est le moment. Après 14. Dç2 ?, CfXé4 ; 15. CçXé4, Ff5 ; 16. Ff3, Dé7 ; 17. Té1, FXé4 ; 18. FXé4, f5 les Noirs ont simplifié la position (Hamann - Andersson, 1977).

i) Une nouveauté. On poursuit habituellement par 15. CXç4, éXf4 ; 16. FXf4, Cf-é4 ; 17. CXé4, CXé4 ; 18. Ta3 ! comme dans la partie G. Garcia - Tatai, 1974, qui laisse aux Blancs un jeu actif.

j) Et non 15..., CXd5 ; 16. CXd5, DXd5 ; 17. FXç4 avec attaque du pion f7.

k) Une position dans laquelle la tension est particulièrement sensible. Les Noirs ont apparemment rétabli l'équilibre des forces et menacent 19..., CXç3 suivi de 20..., DXd5 en se réservant le déclouage g6-g5.

l) Il est clair que l'échange 19. CXé4, TXé4 force les Blancs à la simplification 20. FXf6, FXf6 favorable aux Noirs. Le coup du texte accentue la tension dramatique mais suppose une analyse approfondie.

m) Si 19..., CXç3 ; 20. bXç3, g5 ; 21. Ff2, Cé4 ; 22. Fb6, CXç3 ; 23. FXd8, CXd1 ; 24. TXd1, TXd8 ; 25. Cb6, Tb8 ; 26. d7 avec gain ou bien 22..., Dd7 ; 23. Fh5, Cf6 ; 24. Fd4 !

n) L'équilibre est-il assuré ?

o) La manœuvre Fh4-é1-a5 semble donner aux Blancs un gain rapide.

p) Si 22..., Dd7 (ç8) ; 23. Cb6 et si 22..., Db8 ; 23. Fç7, Da7 ; 24. Cb6 etc. Les Noirs trouvent subitement une défense qui paraît retourner la situation.

q) Mais cette pointe fort subtile change tout, alors que 24. DXé2, TaXd8 ! permettait de résister quelque temps (et non 24..., Cg3+ ; 25. hXg3, TXé2 ; 26. Fç7, Td2 ; 28. Ta-d1, TXd1 ; 29. TXd1, Ff8 ; 30. d7, Fd8 ; 31. Té1 !).

r) Si 24..., FXd1 ; 25. dXé8=D+ ; si 24..., TéXd8 ; 25. DXé2.

s) Car si 25..., Cg3+ ; 26. hXg3, TXé2 ; 27. Fa5 ! et si 25..., TXd8 ; 26. Dç4, TXd7 ; 27. Dç8+.

Solution du n° 995

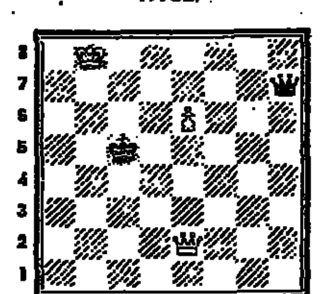
(V. Dogiov).

(Blancs : Rb1, Ta1, Fd5 et Fh2. Noirs : Rg5, Tç2, Fb3).

1. Ff4+!, Rf5 (si 1..., Rg4 ; 2. Ta4!) ; 2. Fé6!, Rf6! ; 3. Fg5+!, Rg6 ; 4. Ff7+!, Rg7 ; 5. Fh6+!, Rh7 ; 6. Fg8+!, Rh8 ; après cette manœuvre rare, un coup silencieux 7. Ta8!, Tf2 ; 8. Fé3, Th2 ; 9. Ff4, Tf2 ; 10. Fg3 !, Td2 ; 11. Fb3+!, Fg7 ; 12. Ta2 !, Td3 ; 13. Ta7+, Rf8 ; 14. Ta8+!, Rg7 ; 15. RXb2, TXg3 ; 16. Tg8+ suivi de 17. TXg3. Un rêve.

ÉTUDE

E. DOBRESCU
(1982)



BLANCS (3) : Rb8, Dé2, Pé6.
NOIRS (2) : Rç5, Dh7.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 993

BRILLANTE ATTAQUE EN BRIDGE-VISION

La finale du championnat du monde par équipes open, qui a été retransmise en bridge-vision au casino municipal de Biarritz, a été très disputée. Une heure avant la fin, l'avance des Français était faible, et la chute d'un score partiel adverse pouvait être décisive. C'est alors que l'Américain Pender trouva une entame rare, mais excellente, pour faire chuter un contrat de 2 Carreaux joué par le champion olympique Michel Lebel.

	♠ R 6 3 2 ♥ 7 6 5 4 ♦ R 7 2 ♣ 8 7	
♠ A D 7 4 ♥ D V 8 2 ♦ A V 3 ♣ D 10	N O E S	♠ V 8 5 ♥ R 10 3 ♦ 6 5 ♣ R 9 6 5 4
	♠ 10 9 ♥ A 9 ♦ D 10 9 8 4 ♣ A V 3 2	

Ann. : N. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Pender	Soulet	Ross	Lebel
—	passe	passe	1 ♦
1 SA	2 ♣	contre	passe
passe	2 ♦	passe	passe
passe			

Quelle a été l'entame choisie par Pender, en Ouest, pour faire chuter DEUX CARREAUX ?

Réponse :

Supposons que Ouest fasse l'entame normale de la dame de Cœur, le déclarant va prendre avec l'as de Cœur et va jouer immédiatement Trèfle afin de faire au moins une coupe à Trèfle. La défense prendra et contre-attaquera l'as de Carreau et Carreau, mais elle ne pourra empêcher le déclarant de faire quatre Carreaux, l'as de Trèfle et une coupe à Trèfle qui, ajoutés à l'as de Cœur et au roi de Pique, assureront la réussite du contrat de 2 Carreaux.

Or Pender fit l'entame du... *3 de Carreau,* car les annonces lui avaient appris que Sud n'avait vraisemblablement pas trois Cœurs et trois Piques (puisqu'il n'avait pas dit 2 Cœurs ou 2 Piques) et qu'il avait donc quatre Trèfles alors que Nord en avait un ou deux. *Par conséquent l'entame d'atout s'imposait* malgré le sacrifice éventuel du valet, et effectivement, Ouest ne fit pas son valet, mais Lebel dut perdre, au total, trois levées à Trèfle et une levée dans chacune des trois autres couleurs.

A l'autre table, les annonces avaient été :

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Pilon	Martel	Faigenb.	Stansby
—	passe	passe	1 ♦
contre	2 ♦	contre	3 ♦
passe	passe	4 ♣	passe...

Le contrat a chuté de deux levées (100), et la donne rapporta 200 points aux Américains, c'est-à-dire 5 points de match.

Les dames de Biarritz

A Biarritz, les Olympiades par paires pour dames comportaient six séances éliminatoires à l'issue desquelles on a conservé les quarante paires les mieux classées pour une finale de quatre séances (120 donnes). Trois paires françaises (Mmes Lise et Valensi, Cohen et Zuccarelli, Morenas et Serf) terminèrent les éliminatoires dans les cinq premières places. Mais en finale elles faiblirent, tandis que les Orléanaises, Mmes Burnet et Fouillet, se hissèrent à la cinquième place et que la paire américaine de *Carol Sanders* et *Anne Betty Kennedy* remportait la médaille d'or. Le titre est bien mérité car ces deux Américaines avaient été deuxièmes il y a quatre ans, et elles ont été déjà deux fois championnes du monde par équipe de quatre.

Voici une donne qui montre comment elles ont su tirer partie de la moindre erreur adverse pour faire le top.

	♠ R 8 3 ♥ A V 5 2 ♦ 9 6 5 ♣ D 8 6	
♠ 7 6 4 2 ♥ 9 6 ♦ R 7 ♣ 9 7 5 4 3	N O E S	♠ D V 10 5 ♥ D 10 7 ♦ A V 10 8 ♣ 10 2
	♠ A 9 ♥ R 8 4 3 ♦ D 4 3 2 ♣ A R V	

Ann. : E. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	—	passe	1 SA
passe	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant entamé le 9 de Cœur, la déclarante fit le roi de Cœur et l'as de Cœur, et elle rendit la main à Cœur aux adversaires. Après avoir fait le troisième Cœur, Est contre-attaqua le valet de Carreau que Sud prit soin de ne pas couvrir et que Ouest crut bon de prendre avec le roi pour débloquer la couleur et continuer Carreau. Est fit l'as, et elle contre-attaqua la dame de Pique. *Comment Anne Betty Kennedy, en Sud, a-t-elle fait dix levées* (une de mieux) à TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « 1 SA » était classique, et Carol Sanders, en Nord, n'a pas fait de Stayman (« 2 Trèfles ») à cause de sa distribution 4-3-3-3 et aussi parce que, en tournoi par paires, il y a en général intérêt à jouer à Sans Atout dès que le contrat paraît raisonnable.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 185

HARCÈLEMENT PAR LA DAME

Championnat des PAYS-BAS, 1982
Blancs : PALMER
Noirs : HEUSDENS
Ouverture : Raphaël.

1. 32-28	17-22	26. 32×21	16×27
2. 28×17	12×21	27. 26-21!(q)	17×37
3. 34-30 (a)	11-17	28. 48-42	37×39
4. 31-26	8-12 (b)	29. 35×2	12-18
5. 30-25	19-23	30. 2-39	27-31 (r)
6. 36-31 (c)	18-22	31. 36×27	22×31
7. 41-36	6-11	32. 30-25	9-14
8. 38-32	21-27! (d)	33. 38-33 (s)	
9. 32×21	16×27		31-36* (t)
10. 33-29	23×34	34. 33-29	23×34
11. 39×30 (e)	13-19	35. 40×29! (u)	
12. 43-38 (f)			4-9* (v)
	19-24 (g)	36. 45-40	6-11
13. 30×19	14×23	37. 40-35! (w)	
14. 25×14	10×19		20-24 (x)
15. 47-41	1-6	38. 29×20	9-13
16. 44-39 (h)	11-16	39. 26×9	13×4
17. 37-32 (i)	7-11 (j)	40. 25-39	11-16
18. 32×21	16×27	41. 39-17 (y)	4-10
19. 49-43 (k)	3-8	42. 35-30	10-14
20. 42-37 (l)	11-16	43. 17-3 (z)	
21. 37-32	2-7 (m)		18-22 (aa)
22. 32×21	16×27	44. 3×20	22-27
23. 41-37	7-11	45. 20-47	5-10 (bb)
24. 39-34! (n)	15-20	46. 30-24	10-14
25. 37-32!! (o)		47. 47-38! (cc)	
	11-16 (p)		Abandon

NOTES

a) 3. 37-32 (7-12) ; 4. 41-37 (11-17) ; 5. 33-28 (6-11) ; 6. 39-33 (19-23) ; 7. 28×19 (14×23) ; 8. 44-39 (10-14) ; 9. 34-30 (1-6) ; 10. 50-44 (13-19) ; 11. 33-28 (20-24) ; 12. 30-25 (31-26) ; 13. 40-34 (17-22) ; 14. 28×17 (12×21) ; 15. 47-41 (8-12) ; 16. 32-38 (23×32) ; 17. 37×28 (26×37) ; 18. 42×31 (21-26) ; 19. 44-40 (26×37) ; 20. 41×32 (16-21 !) [mouvement d'encerclement du centre des Blancs, en exploitant la relative faiblesse de leur aile gauche] ; 21. 39-33 (11-17) ; 22. 46-41 (6-11) ; 23. 41-37 (11-16) ; 24. 34-30 (5-10) ; 25. 43-49 (21-27 !) ; 26. 32×21 (17×26) ; 27. 38-32 (12-17) ; 28. 39-34 (18-22) ; 29. 37-31 (26×37) ; 30. 32×41 (3-8) ; 31. 48-42 (8-12) ; 32. 41-47 (12-18) ; 33. 42-38 (16-21) ; 34. 37-31 (21-26) ; 35. 31-27 (22×31) ; 36. 36×27 (18-22 !) ; 37. 27×18 (26-31) ; 38. 38-32 (31-36), 39. 32-27 (19-23 !) [combinaison simple sur le thème du coup renversé] : 40. 18×20 (15×24) ; 41. 30×19 (40×21), N+ [Schwartzmann - Jansen, demi-finales (zone de l'Europe de l'Ouest), 1980, du championnat du monde]

b) 4... (6-11) ; 5. 33-28 (21-27) ; 6. 30-24 (19×30) ; 7. 35×24 (20×29) ; 8. 38-33 (29×38) ; 9. 43×23+ très simple pour débutants ayant franchi le premier cap de l'initiation.

c) Stratégie d'enveloppement où la recherche de l'occupation du centre est écartée ou différée.

d) Rythme accéléré avec maintenant un pion taquin à 27 pour renforcer cette pression sur l'aile gauche.

e) Forcé car 11. 40×29 (27-32) ; 12. 37×28 (22×24), N+1.

f) L'attaque du pion taquin à 27 ne doit pas être trop longtemps reportée.

g) Un rythme soutenu par ce développement de la grande diagonale.

h) 16. 40-34 (9-13) ; 17. 35-30 (4-9) ; 18. 30-25 (5-10) ; 19. 45-40 (13-18) ; 20. 40-35 (9-13) ; 21. 50-45 (3-9) ; 22. 45-40 (11-16) ; les Blancs dament à la case 4 par une combinaison en six temps comprenant un enchaînement de deux rafles de 9 pions au total 23. 26-21 ! (17×26) ; 24. 34-29 (23×45) ; 25. 44-40 (45×34) ; 26. 43-39 (34×32) ; 27. 37×30 (26×37) ; 28. 42×4 !, +.

i) La première attaque du pion taquin.

j) Ce pion se porte en soutien du pion taquin en prévision de nouvelles attaques.

k) Sans songer à 19... (19-24) ; 20. 35-30 (24×33) ; 21. 38×16, +1.

l) 20. 39-33 (5-10) ; 21. 50-44 livre le coup de dame dont le mécanisme est assez subtil, quoique relativement simple 21... (17-21 !) ; 22. 26×23 (23×32) ; 23. 31×22 (12-17 !) [temps de repos] ; 24. 38×27 (17×50), N+.

m) Toujours pour se porter en renfort.

n) L'esquisse d'un tenté de faute.

o) Après avoir temporisé au temps précédent, les Blancs, soudain, s'assurent, par cette nouvelle attaque, le gain du pion ou le coup de dame.

p) Où ?

q) Début d'un sacrifice massif pour damner à 2.

r) Essai de débordement sur l'aile gauche adverse.

s) Menace de 33-29 (23 × 34) 25×26, +.

t) Forcé.

u) Menace maintenant de 29-24 (20 × 24) 25 × 22 [le rayonnement d'une dame], +.

v) Encore un coup forcé.

w) Incessants harcèlements des Blancs qui font surgir un nouveau danger par 47-41 [les envois à dame] (37×46) 25-30 (47×24) 30×6, +.

x) Sur 37... (11-16) ; 38. 47-41 (36×47) ; 39. 25-30 (47×24) ; 40. 30×27, etc. + après la prise du pion en l'air à 9.

y) Neutralise le pion à 16 et s'oppose au franchissement de la diagonale 6 à 50 par le pion à 18.

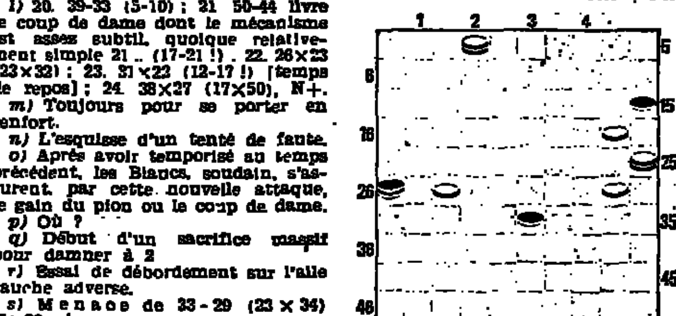
z) L'art d'utiliser la dame, directement ou avec le concours des pions (vu ci-dessus), pour imposer une stratégie de harcèlements.

aa) La seule petite chance de nulle résidant dans un débordement dans le fond de la grande diagonale.

bb) (27-32) était-il meilleur ?

cc) Ultime harcèlement par la dame, qui place les Noirs en situation de mat. Ainsi 47... (16-21) ; 48. 38-43 (27-31) ; 49. 43×16 (31-37) ; 50. 16-38 (36-41) ; 51. 38-47, + par blocage.

Problème : M. NICOLAS (1951)



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 27-21 ! (28×35, a) 25-30 ! (35×19, b, c) 2×38... (15×24) 38×20..., +.

a) (15×35) 2-24 (26×30) 25×28..., +.

b) (15 × 24) 30 × 19 (35 × 13...) 2×38.., +.

c) (35 × 24) 30 × 38 [et non 2×35], +.

Une finale à la portée (sans l'aide de la solution) des damistes comptant deux ou trois trimestres de pratique méthodique.

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 224

Horizontalement

I. Avec lui il serait paradoxal de se gourer. — II. L'éclat d'Athalie. De première. — III. C'est le cœur de la question. Rougissent. — IV. Dans le gratin. Toujours confit. — V. Joueuse de lyre. Battue. — VI. Personnel. On l'enfile de droite à gauche. Destiné au spectacle. — VII. Le tri n'est pas fait. Possessif. Note. — VIII. Unis. A trop soigné son bronzage. — IX. Très sérieusement contractée. Part d'un bon sentiment. — X. Impose la pause.

Verticalement

1. A grand peine. — 2. Béguins. — 3. A faire vomir. Désertent à la dernière extrémité. — 4. Collectionne. Etre suprême. — 5. Ferme de bas en haut. Remporté. — 6. Préposition. Sans occupation. — 7. Dans l'accablement. A ses fans. — 8. Se rende. Anima la garde nationale. — 9. Plutôt soigneuse. — 10. Bécasses. — 11. Bien reçue. Vieux chant. — 12. Laps de temps. Vit la flotte à la flotte. — 13. Ont du nez.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II									■				
III						■							
IV					■							■	
V						■							
VI		■						■					
VII				■									
VIII										■			
IX													
X													

Solution du n° 223

Horizontalement

I. Anticléricale. — II. Raille. Arômes. — III. Lis. Egarement. — IV. Evanouie. Erie. — V. Séné. Entasser. — VI. Ive. Sent. St. — VII. Enervai. Tic. — VIII. Narine. Vibrai. — IX. Niet. Reculade. — X. Enseignements.

Verticalement

1. Arlésienne. — 2. Naïve. Nain. — 3. Tisanières. — 4. Il. Névrite. — 5. Cléo. Evin. — 6. Lègue. Aerg. — 7. Amis. En. — 8. Rareté. Vce. — 9. Ire. Antium. — 10. Comestible. — 11. Amers. Cran. — 12. Lentes. Adt. — 13. Estérifiés.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS®

N° 224

Horizontalement

1. AEIIMMNS (+ 1). — 2. EIOSTV. — 3. EIILNOV (+ 2). — 4. AACENTV (+ 1). — 5. EEIRSST (+ 5). — 6. ACEORST (+ 6). — 7. ILOORSSS. — 8. AAEIST. — 9. EEEILNSV (+ 1). — 10. EEEILRS (+ 2). — 11. CDDEIIOS. — 12. ACEMNSU. — 13. AAEGLNRT (+ 1). — 14. ABCEERU. — 15. DEIORSU (+ 3). — 16. EENOSST. — 17. EEINORT. — 18. EGIILNN. — 19. ACEORST (+ 6).

Verticalement

20. EEEIMRRS (+ 1). — 21. ABLMOU. — 22. EEENORSU (+ 2). — 23. EEIRSSV (+ 3). — 24. CENNOT (+ 1). — 25. CDEIOTUV. — 26. AEEILNRS (+ 4). — 27. ACEESU (+ 1). — 28. EGIILOST. — 29. AAHIORSU. — 30. ACDDEE. — 31. AAEGINRV (+ 1). — 32. IOORRUV. — 33. EENRSTU (+ 8). — 34. ADEORRS (+ 3).

Solution du n° 223

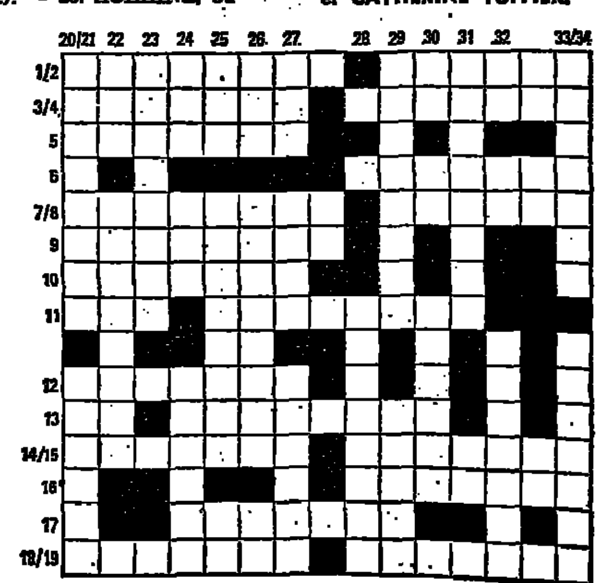
Horizontalement

1. SARCASME. — 2. SAPEUR (APURES, AUPRES, EPURAS, PARUES, PUERAS). — 3. EPEICHE, oiseau. — 4. POUTSE, nettoie. — 5. HELIPORT. — 6. PULSATIF. — 7. CUSCUTE, plante. — 8. LESINAS (ENLISAS, ENSILAS, SALIENS, SALINES, SILANES). — 9. ALTERER (RELATER, ALERTER, RATELER). — 10. EROGENES. — 11. AETITE (ETETAI). — 12. PICARDAN, cépage du Languedoc. — 13. EMORFILE. — 14. CHATIE. — 15. ORPIMENT, sulfure d'arsenic. — 16. UTERINE. — 17. OVIPARE. — 18. ASSIEGE (SIEGEAS). — 19. OSMIURE (ROUIMES), à base d'osmium.

Verticalement

20. SERPOLET (PETROLES, PROTELES). — 21. EPOUSA. — 22. APEUREE (EPURERA, REPARUE). — 23. AMORTIS (MATOIRS). — 24. SOUCOUPE. — 25. SAIGNER (ARGIENS, ENGRAIS, GARNIES, GRAINES, GRENAIS, IGNARES, INGERAS, REGAINS, REGNAIS, RESIGNA, SERINGA, SIGNERA, SINGERA). — 26. ACHAINE, ou AKENE. — 27. PAMINE (INFAME). — 28. SHETLAND. — 29. MELISSE. — 30. PLANETE (EPELANT, PLANTEE). — 31. SCIENT (CEINTS). — 32. SPORULA. — 33. ACTIVES (CAVISTE, CAVITES). — 34. AORISTE (EROTISA, OSERAIT, OTARIES, OTERAIS, TOISERA, TOREAIS). — 35. RHENIUM (INHUMER). — 36. SURICATE (CREUSAIT, CUITERAS, CURETAIS, ERUCTAIS, RAUCITES, RECUSAIT, SUCERAIT), mangouste. — 37. TETANISER. — 38. REOPERE. — 39. ETHERE.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

VARIÉTÉS

LALANNE A PANTIN

L'échange fougueux

Il y a trois ans à peine que Francis Lalanne s'est lancé dans l'aventure de la chanson comme un saltimbanque d'une espèce assez rare : avec la nervosité du temps qui circule en lui comme les impulsions d'un moteur, entre la tension et la décontraction, entre l'excitation et l'apaisement. Il a recherché fortement les rapports avec le public, la spontanéité et l'improvisation. A travers la France, Lalanne a donné plus de trois cents concerts, qui ont pu se prolonger, parfois, jusqu'à 3 heures, voire 5 heures du matin.

Et puis, pour ne pas tomber dans les habitudes, parce qu'il a aujourd'hui les moyens de ses désirs, il s'est offert à l'hippodrome de Pantin un vrai spectacle structuré avec des séquences d'une justesse de ton exemplaire, avec aussi, comme toujours chez ce jeune auteur-compositeur, une manière étonnante de porter les chansons sur le terrain de la vie.

Lalanne est tour à tour bateleur, candide généraux et fougueux, magicien lunaire, avec une sincérité totale. Francis Lalanne commence en douceur, a capella, puis monte crescendo avec des chansons souvent racontées à la première personne, des ballades de solitude, de paumés du désespoir, d'amour et d'espoir, avant d'entrer dans les éclats du rock.

L'accord avec le public se réalise par magie. Dès lors, l'un chante avec le désir de l'autre, des musiques et des mots sans cesse renouvelés.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Hippodrome de Pantin. Samedi 20 et lundi 22 novembre, soirée à 20 h ; samedi 20 et dimanche 21, matinée à 15 h 30.

MUSIQUE

« LES CONTES D'HOFFMANN » A L'OPÉRA-COMIQUE

Un fantastique très évident

Pour la réouverture de l'Opéra-comique, qui retrouve son nom, Alain Lombard a choisi une œuvre symbolique, les Contes d'Hoffmann, *d'Offenbach, qui furent représentés mille quatre-vingt-deux fois à la salle Favart avant de passer en 1974, au palais Garnier, dans la prestigieuse réalisation de Patrice Chéreau. La beauté de celle-ci et son succès étaient-ils épuisés ? Sûrement pas, et nous la voyions un peu tristement émigrer au rayon des souvenirs, malgré les réserves que nous avions faites. Mais l'Opéra-Comique reprend son bien et Alain Lombard, obligé l'an passé de monter très rapidement une saison à la demande de Bernard Lefort, avait saisi l'occasion en demandant à Jean-Pierre Ponnelle d'adapter sa production de Salzbourg.*

Cela lui permettait aussi de présenter à Paris un visage nouveau des Contes d'Hoffmann *après les travaux critiques réalisés récemment sur cette partition jamais achevée par Offenbach. A vrai dire, on désespère d'y voir clair un jour : la version Ponnelle est un compromis entre l'édition Choudens (familière aux adeptes de l'Opéra-Comique) et la dernière version Oeser (Editions Alkor) qui avait produit une si forte impression à Florence dans la mise en scène de Ronconi. Le rôle de la Muse-Nicklausse est justement revalorisé, mais le tableau de Giulietta (le plus problématique) reste proche de la tradition. On verra dans le programme comment Jean-Louis Martinoty justifie les options de Ponnelle.*

L'action se déroule sur la place d'une petite ville allemande, devant un « Staatstheater » à l'antique ; décor unique, mais dont tous les éléments tournent, avancent, reculent, reflétant à la fois la similitude des aventures d'Hoffmann (« Olympia, Antonia, Giulietta ne sont qu'une même femme : Stella ») *et leurs déguisements divers : le théâtre devient palais des miroirs et « palais de la découverte » pour l'une ; chambre close transpercée par les fantômes pour la seconde ; et piazetta vénitienne dans la nuit, où les gondoliers traînent leurs clients sur des draps funèbres (transcription fort savoureuse), pour la troisième. Les foules, en groupes massifs, uniformément noires ou d'un blanc étincelant selon les scènes, accentuent le côté onirique de ces évocations.*

Jean-Pierre Ponnelle (auteur des décors comme de la mise en scène — les costumes, fort réussis, étant de Pet Halmen) s'est appliqué à suivre au plus près le livret et à rendre évident le fantastique. Ainsi Olympia est-elle vue avec les yeux d'Hoffmann : dès qu'il met les lunettes de Coppelius, la lumière s'adoucit et l'automate devient une gracieuse jeune fille, qui joue et s'exprime avec naturel, à peine les enlève-t-il que la lumière brutale révèle l'artifice, sans qu'il s'en aperçoive... « Truquage » habile et didactique, mais n'y avait-il pas plus de « réalisme fantastique » dans la vision d'Hoffmann fou d'amour pour une poupée mécanique ?

Dans l'acte d'Antonia, Ponnelle pousse le souci de se faire comprendre en multipliant par cinq ou six la mère fantôme et abusive, et le diabolique Docteur Miracle jouant du violon de tous côtés, comme si nous étions aveugles et sourds ; ce grand charivari scénique et carnavalesque détruit radicalement l'impression de terreur métaphysique de ce tableau, le plus poignant et le plus pur de l'œuvre. L'acte de Giulietta est certainement plus fort et dramatique, d'une qualité plastique indiscutable. Mais, mis à part quelques partis pris un peu forcés, la mise en scène brille d'intelligence, avec de très belles images.

La déception relative vient de l'interprétation. L'Orchestre de l'Opéra prodigue, certes, des moments d'une grande qualité sonore, mais la direction d'Alain Lombard, curieusement implacable, s'accorde souvent mal avec le véritable lyrisme romantique, l'élan et la sensibilité d'Offenbach. Si Neil Shicof reste un saisissant Hoffmann, intense, désespéré et suicidaire, il paraît actuellement à bout de nerfs et la superbe voix, sans doute fatiguée, est constamment poussée à l'extrême. La Roumaine Nelly Miricioiu fait de bons débuts dans le triple rôle écrasant de l'héroïne ; la voix, taillée dans un dur morceau de cristal, avec des reflets d'acier et de violentes inflexions à la Callas, convient mieux à la courtisane qu'à l'automate colorature ou à la délicate poitrinaire près de se briser.

La Muse-Niklausse a le charmant visage de Claire Powell, dont la voix semble trop uniformément sombre pour ce personnage subtil et léger. Mais Jean-Philippe Lafont écrase la scène avec ses quatre personnages diaboliques, confirmant les espoirs qu'on met en ce futur Bacquier. Il reste un peu jeune encore pour faire passer dans sa voix la saveur tragique de son rôle et doit éviter que son souci louable d'intelligibilité ne nuise à la courbe musicale du chant.

Citons, parmi les rôles secondaires, Michel Hamel (le valet) et Gérard Friedmann (Spalanzani), solides comédiens, un peu en deçà cependant de la drôlerie d'Offenbach, tandis que les chœurs de Jean Laforge se montrent une nouvelle fois aussi disciplinés qu'excellents.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 20, 24, 27 novembre, 3, 6, 9 et 11 décembre.

CINÉMA

LE NAZISME EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Deux conceptions du film documentaire

Les hasards de la distribution amènent simultanément sur nos écrans deux œuvres de qualité qui se situent aux extrêmes de l'éventail offert par le cinéma dit documentaire. L'un, *la Guerre d'un seul homme*, du réalisateur argentin Edgardo Cozarinsky, c'est une appropriation entièrement subjective de l'histoire. L'autre, *Hitler, une carrière*, de l'écrivain et historien allemand Joachim Fest (assisté de Christian Herrendoerfer à la réalisation), vise à l'objectivité intelligente. Tous deux puisent dans un matériau d'époque assez extraordinaire.

Par l'entremise de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), Edgardo Cozarinsky a eu accès aux archives françaises de l'occupation, et d'abord à ces magazines d'actualité où se consignait hebdomadairement la vérité officielle, médiatique, dirions-nous aujourd'hui. Pour ceux qui ont pu voir ou revoir certains de ces journaux filmés d'avant ou d'après la dernière guerre, le ton ne change guère. On retrouve les mêmes tics et trucs d'un style d'information, une même vision aplatie du réel.

Ces actualités de l'occupation ne prennent du relief que dans certaines séquences directement politiques où apparaissent les vedettes de la collaboration, images pathétiques, dérisoires. En contrepoint, des extraits du *Journal* d'Ernest Jünger de l'époque, avec un énorme travail de mixage, de jeu sur les bandes son. Écrivain, esthète, mais aussi officier d'occupation en uniforme, Jünger participe aux remous de la vie culturelle et artistique. Il rencontre la collaboration du haut du panier. S'il fait allusion à un écrivain collaborateur, c'est Céline qu'il cite et son délire antisémite.

Dès l'ouverture du film, le déphasage voulu par le cinéaste crée en nous une gêne qui persistera. Les troupes allemandes défilent sur les Champs-Elysées, non pas au rythme cadencé des fifres et des tambours, mais accompagnées d'une étrange musique, déréalisante au possible.

La Guerre d'un seul homme, par-delà sa perpétuelle antinomie actualité(s)-littérature, dépasse la personnalité d'Ernest Jünger et nous offre la confession d'un autre artiste, Edgardo Cozarinsky, face à l'histoire et à ses pièges. Rejetant l'horreur de la propagande feutrée ou violente, le cinéaste reconnaît *mezzo voce* son frère, son cousin en intellectualisme, dans les émois d'une âme trop sensible. De ce malaise permanent, du refus de tricher sur l'héroïsme, les valeurs sous-tendant toute révolte, sourd l'émotion qui se dégage d'images ultra-codées.

A l'opposé de cette cruauté tranquille, le cirque permanent d'un élu de Dieu : pendant deux heures trente, à partir des seuls documents filmés présentés en tant que tels, explications détaillées à l'appui, l'historien et pédagogue Joachim Fest trace dans son *Hitler, une carrière*, le portrait d'une hystérie. Hitler haranguant les masses, comédien émérite, Hitler vénéré comme les Beatles ou les Rolling Stones, mettant son auditoire en transes : aucun homme d'Etat moderne n'a aussi magistralement joué la carte des médias avant la lettre.

Un travail n'a pas été mené à terme : une dimension critique introduite de l'intérieur des images, une véritable distance. Les tableaux, les détails, vous submergent littéralement. Aux spectateurs de compléter le montage, de l'organiser presque, de faire sa propre mise au point.

LOUIS MARCORELLES.

L'aide à la distribution

La Guerre d'un seul homme figure parmi les premiers films retenus par la nouvelle commission d'aide sélective à la distribution, présidée par Serge Leroy. Ce dispositif, qui remplace le système d'aide à la diffusion, a des moyens plus développés. Il s'agit de soutenir la sortie des films « difficiles », en finançant le tirage de copies (cela peut aller jusqu'à dix) et en couvrant une partie (jusqu'à 80 %) du déficit éventuel de l'opération.

Ces mesures concernent les films. En janvier prochain sera envisagée une aide aux entreprises de distribution elles-mêmes, celles qui prennent le risque de travailler avec des films ambitieux.

INSTITUT

MM. MOHRT, RÉMY, DE SAINT-PIERRE ET TRENET CANDIDATS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française s'apprête à mettre pour la troisième fois en compétition le fauteuil du duc de Lévis-Mirepoix que deux élections blanches ont laissé vacant. Déjà, quatre candidatures ont été enregistrées, celles de MM. Michel Mohrt, Pierre-Jean Rémy, Michel de Saint-Pierre et Charles Trenet. La date de l'élection n'est pas encore fixée.

THÉATRE

« LA MANUFACTURE » UN SPECTACLE DE DIDIER FLAMAND

Là où s'usaient des ouvriers

Vous entrez dans les murs d'une ancienne usine, au bord de la Seine, au coin du pont de Tolbiac (en face, c'était Bercy). Vous prenez place dans des gradins confortables. Devant vous, c'est un espace sombre, très large, très profond, coupé de charpentes, de piliers, sur un sol terreux noir.

Çà et là dans ce « décor » immense sont disposés, immobiles, des acteurs, femmes du monde en grande robe du soir, messieurs en habit...

Aux sons d'un patchwork musical de Jean-Claude Eloy, très tonitruant, ces figures vont s'animer, mimer des fragments de la vie des propriétaires, directeurs, cadres, ouvriers, d'une usine, à peu près, semble-t-il, entre 1920 et 1940. Il y aura un tableau des ouvriers à leurs machines et une scène de révolte momentanée d'un atelier, mais la plupart du temps c'est la vie des grands bourgeois industriels qui est mimée : mariages, baptêmes, banquets, bals. Gratin et prolétariat seront vus ensemble, au bord d'une mer supposée : c'est l'arrivée des « congés payés » sur les plages.

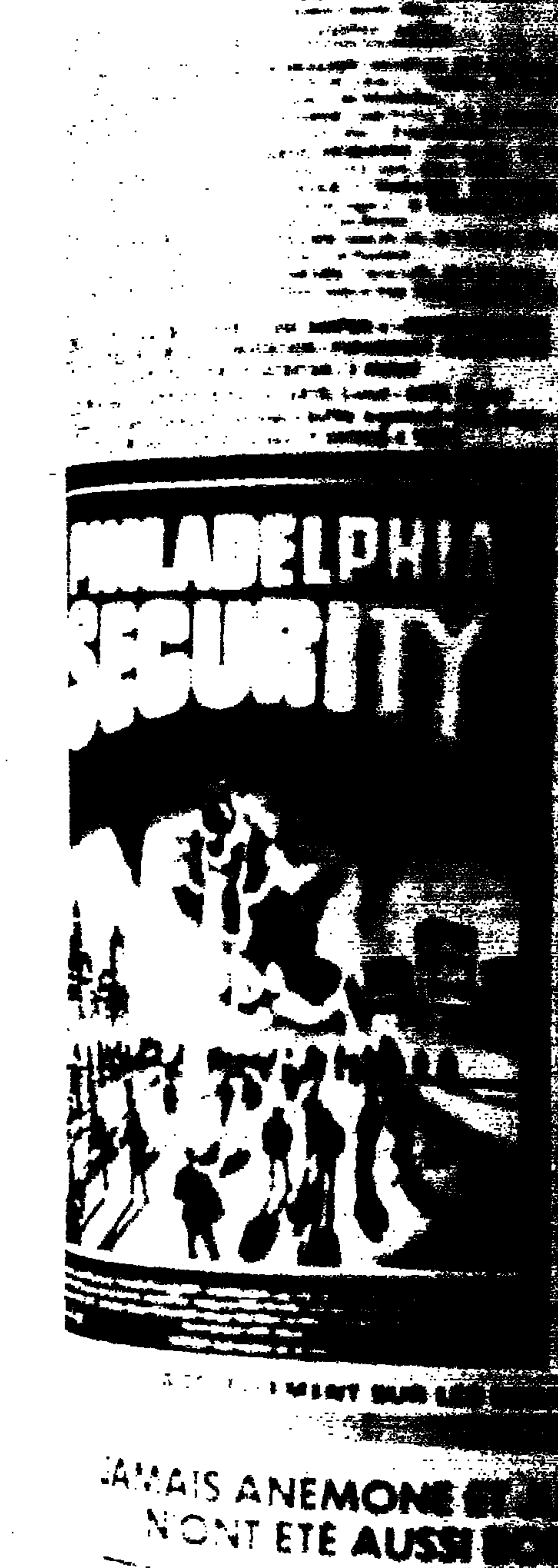
Didier Flamand, l'auteur de cette pantomime à grand spectacle, a réalisé déjà une suite de tableaux, *Prenez garde aux zeppelins*, qui prouvait un talent sûr d'animateur de théâtre, quelque chose entre le guignol et le ballet non dansé. Ce nouveau spectacle, *la Manufacture*, est parfois curieux, avec des apparitions brisées, fuyantes, comme des instantanés flous de mémoire — cela plus proche d'ailleurs de la peinture, de la photo ancienne. Didier Flamand a un « excellent goût » visuel, mais il faut aussi féliciter les champions de cette soirée, Claire Fraisse et Agathe Sallaberry, auteurs des costumes, Jean-Pierre Echeynne, auteur des maquillages.

La Manufacture, du moins à ce stade des premières représentations, reste pourtant un spectacle raté, sans structure, sans respiration, sans propos, comme sans rime ni raison. On dirait qu'aucune conscience claire, vraie, qu'aucun projet défini ni même qu'aucune pulsion enfouie n'ont orienté cette entreprise. Tant de talents inaboutis, tant de millions jetés par la fenêtre dans une période de crise sinistre, tant de comédiens anonymes, indiscernables, impliqués dans un tel gâchis, oui tout cela, dans l'enceinte d'une ancienne usine où des femmes et des hommes ont usé leurs jours à quelque chose de très blessant.

MICHEL COURNOT.

★ *La Manufacture*, 20 h 30.

■ Le pianiste de jazz Al Haig est mort, le mercredi 17 novembre, à New-York. Il était âgé de cinquante-huit ans. Il fit longtemps partie de la formation de Charlie Parker, avec qui il enregistra plusieurs disques, notamment dans les années 40, en compagnie aussi de Dizzie Gillespie, Max Roach et Tommy Potter. Al Haig avait commencé à jouer à la grande époque du be-bop, et son style a souvent été comparé à celui de Bud Powell.



هكذا من الأصل

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

GRAND ET PETIT. – Odéon (325-70-32), 19 h 30 (sam.) ; 15 h (dim).
ALADIN-LA LAMPE MERVEILLEUSE. – Aulnay-sous-Bois (868-00-22), 20 h 30 (sam.).
DANSES DE L'INDE. – Théâtre A Dejazet (887-97-34), 18 h 30 (sam., dim.).
LE CHORAL DES PÊCHEURS D'ÉPONGES, par l'Attroupement de Lyon. Antony : Théâtre F. Gémier (666-02-74), 21 h. (sam.).

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 14 h 30 et 20 h (sam.) : le Songe d'une nuit d'été.
SALLE FAVART (296-11-20), 19 h 30 (sam.) : Les contes d'Hoffmamn.
COMÉDIE-FRANÇAISE : (296-10-20), 20 h 30 (sam., dim.), 14 h 30 (dim.) : La vie est un songe.
CHAILLOT : (727-81-15) : Grand foyer 20 h 30 (sam.) : les Petites Filles modèles ; Théâtre Gémier, 20 h 30 (sam.) et 15 h (dim.) : le Père.
PETIT ODÉON : (325-70-32), 18 h 30 (sam., dim.) : les Vacances ; Rixe.
TEP : (797-96-06), 14 h 30 (sam.) ; 15 h (dim.) : le Chantier ; 20 h (sam., dim.) : la Ville à prendre ; Main basse sur la ville.
PETIT TEP : (797-96-06), 20 h 30 (sam.), 15 h (dim.) : L'essuie-mains des pieds ; 10 h 30 (dim.) : Fou, voyou ?
BEAUBOURG : (277-12-33), Cinéma-vidéo, 13 h, 16 h, 19 h (sam., dim.) : nouveaux films B.P.I. ; Concert : 18 h 30 (dim.) : Mélodies pour chant et piano d'après P. Eluard ; Théâtre-Opéra : 20 h 30 (sam., dim.) : Tom Johnson, l'Opéra de quatre notes : Lasiremi.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), 14 h (dim.) : la Veuve joyeuse ; Orchestre Colonne : 18 h (dim.) : P. Dervaux, D. Sitkovetsky (Xenakis, Paganini, Tchaïkovsky).
THÉÂTRE DE LA VILLE (274-22-77) (au Théâtre de Paris), 20 h 30 (sam.) ; 14 h 30 (dim.) : la Fuite en Chine ; 20 h 30 (sam.), 14 h 30 (dim.) : Une journée particulière.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34) (dernière), 21 h (sam.) : Carré magique ; 20 h 30 : Cante Flamenco : Carmen Linares, (dim.).

Les autres salles

A DEJAZET (887-97-34) 20 h 30 (sam.), 15 h 30 (dim.) : Varieta ; 22 h 30 (sam.) : les Mirabelles.
ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 (sam.) : 15 h 30 (dim.) : Coup de soleil.
ARTS HÉBERTOT (387-23-23), 21 h (sam.) ; 16 h (sam., dim.) : l'Exil.
ASTELLE - THÉATRE (238-35-53), 20 h 30 (sam.) : le Malentendu ; 16 h (dim.) : les Bonnes.
ATELIER (606-49-24), 21 h (sam.), 15 h (dim.) : le Nombril.
ATHÉNÉE (742-67-27), 20 h 30 (sam.) : Entre chien et loup. Salle L.-Jouvet, 21 h (sam.) : Platonov ou l'homme sans père.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), 15 h, 20 h 30 (sam.) : la Tragédie de Carmen.
BOUFFES PARISIENS (296-97-03), 20 h 30 (sam.) ; 15 h et 18 h 30 (dim.) : En sourdine les sardines.
CARTOUCHERIE. – Th. de l'Aquarium (374-99-61), 20 h (sam.) ; 16 h (dim.) : Correspondance. – Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 (sam.) : la Nuit des rois ; 15 h 30 (dim.) : Richard II. – Atelier du Chaudron (328-97-04).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16) 20 h 45 (sam.) ; 16 h (dim.) : Coco Man.
CENTRE CULTUREL SUÉDOIS (271-82-20), 20 h 30 (sam., dim.) : Philoctete-le bourreau.
CITÉ INTERNATIONALE, Grand Théâtre (589-38-69), 20 h 30 (sam.) : Don Quichotte ; Galerie, 20 h 30 (sam.) : Oncle Vania (dernière) ; Resserre, 20 h 30 (sam.) Trois Cases blanches (dernière).
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 h (sam.) ; 15 h 30 (dim.) : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), 20 h 45 (sam.), 15 h 30 (dim.) : Ça ira comme ça.
COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22), 20 h 30 (sam.) : Noblesse et bourgeoisie.
CONSTANCE (258-97-62), 20 h 30 (sam.) : Ce soir mon lit est un bateau et...
DAUNOU (261-69-14), 21 h (sam.) : 15 h 30 (dim.) : La vie est trop courte.
EDOUARD-VII (742-57-49), 21 h (sam.) ; 15 h (dim.) : la Dernière Nuit de l'été.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 (sam.) ; 14 h 30 et 18 h (dim.) : les Rustres.
ESPACE-GAITÉ (327-95-94), 18 h 30 (sam.) : les Joies de la vie ; 20 h 30 (dim.) : Kadoch.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 (sam.) : le Mariage de Figaro ; 22 h 30 (sam.) : 18 h (dim.) : Une chèvre sur un nuage ; Une tortue nommée Dostoïevski.
FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (258-67-55), 20 h 30 (sam.) : Léonce et Léna.
FONTAINE (874-74-40), 18 h 30 (sam.) : les Chaises ; 20 h 45 (sam.) : 15 h et 18 h (dim.) : Lili Lamont ; 23 h (sam.) : Soleil.
GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18), 18 h 30 (sam.) ; 14 h 30 (dim.) : l'Ile de Tulipatan ; 20 h 15 (sam.) ; 16 h 30 (dim.) : Vive les femmes ; 22 h (sam.), 18 h 30 (dim.) : Michel Lagueyrie : Rouleur.
GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 (sam.) : A view from a bridge.
HUCHETTE (326-38-99), 20 h 15 (sam.) : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 (sam.) : la Leçon ; 22 h 30 (sam.) : le Cirque.
JARDIN D'HIVER (255-74-40), 21 h (sam.) : la Passion de l'insomniaque (dernière).
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h (sam.), 15 h (sam., dim.) : Au bois lacté.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 (sam.) : J. Supervielle) ; 20 h 30 (sam.) : la Papesse américaine ; 22 h 15 (sam.) : Numéro 4. – II. 20 h 30 (sam.) : la Noce ; 22 h 15 (sam.) : Moman. – Petite Salle, 18 h 30 (sam.) : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 (sam.) ; 15 h (sam., dim.) : Sodome et Gomorrhe.
MARIGNY (256-04-41), 21 h (sam., dim.) ; 15 h (sam., dim.) : Amadeus. – Salle Gabriel (225-20-74), 21 h (sam.) : l'Education de Rita.
MATHURINS (265-90-00), 21 h (sam.) ; 15 h et 18 h 30 (dim.) : L'avantage d'être constant.
MICHEL (265-35-02), 18 h 15 et 21 h 15 (sam.) ; 15 h 30, 21 h 15 (dim.) : On dînera au lit.
MICHODIÈRE (742-95-22), 20 h 30 (sam.) ; 15 h (dim.) : Joyeuses Pâques.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h (sam.) ; 15 h (dim.) : R. Devos ; Petit Montparnasse, 21 h (sam.) ; 16 h (dim.) : Eupalinos.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 (sam.) ; 15 h et 19 h (dim.) : Hold-up pour rire.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : (sam.) : Sarah et le cri de la langouste.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 19 h 15 et 22 h (sam.) ; 15 h 30 (dim.) : Pauvre France.
PÉNICHE-THÉATRE (245-18-20), 21 h (sam.) : Nuit de rêve. – Bertrand.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 (sam.) ; 17 h (dim.) : les Jaloux.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 21 h (sam.) : Flock.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 (sam.) ; 15 h et 18 h 30 (dim.) : Sol dans : « Je m'égalomane à moi-même ».
89, QUAI DE LA GARE (583-15-63), 20 h 30 (sam.) : la Manufacture.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 (sam.) ; 15 h et 20 h 45 (dim.) : le Charimari.
SALLE VALHUBERT (584-14-18), 20 h 30 (sam.) ; 15 h (dim.) : les Rustres.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 (sam.) ; 15 h et 18 h 30 (dim.) : les Enfants du silence.
STUDIO FORTUNE, 21 h (sam.) : Ça sert à rien... mais ça impressionne.
TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), 20 h 30 (sam.) : Huis clos ; 18 h 30 (dim.) : l'Écume des jours ; 20 h 30 (sam.) ; 15 h (dim.) : la Maison de poupée ; 22 h (sam.), 17 h (dim.) : A. Allais ; 17 h (sam.), 20 h 30 (dim.) : Français, encore un effort.
TH. DES DÉCHARGEURS (236-00-02) 20 h 30 (sam.) : Bruissement d'elles ; 22 h (sam.) : Liberté d'action.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 30 (sam.) : les Babas cadres ; 22 h (sam.) : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE EN ROND (387-88-14), 21 h (sam.) : Complet veston sur mesure en trois essayages (dernière).
THÉATRE DE L'ÉPICERIE (272-23-41), 20 h 30 (sam.), 16 h (dim.) : Un amour ; 18 h 30 (sam.) : A la rencontre de Marcel Proust.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 19 h (sam.), 15 h (dim.) : Voyage en Dualie.
THÉATRE DU MARAIS (278-03-53), 18 h 30 (sam.) : le Silence de la mariée ; 20 h 30 (sam.) : le Misanthrope.
THÉATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), 20 h 30 (sam.), 17 h (dim.) : 1936, l'espoir déçu, le Front populaire.
THÉATRE DE LA MER (589-70-22), 21 h (sam.), 16 h (dim.) : l'Invitation.
THÉATRE DE PARIS (loc. 274-22-77), Grande Salle, 20 h 30 (sam.), 14 h 30 (dim.) : une Journée particulière ; Petite Salle : 20 h 30 (sam.), 14 h 30 (dim.) : la Fuite en Chine.
THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) 20 h 30 (sam.) : la Nuit suspendue.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 (sam.), 17 h (dim.) : 1929 ou le Rêve américain.
THÉATRE DES 400 COUPS (633-01-21), 20 h 30 (sam., dim.) : Ma vie en vrac ; 22 h : Excusez-moi d'exister.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80), 20 h 30 (sam.), 15 h (dim.) : les Strauss ; II. : 20 h 30 (sam.), 15 h (dim.) : l'Ambassade.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 (sam.), 15 h (dim.) : Lorenzaccio.
THÉATRE 14 (545-49-77), 20 h 30 (sam.) : Point H.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 (sam.) : Un bain de ménage ; 20 h 30 (sam.) : le Mal court ; 22 h 30 (sam.) : le Radeau d'asphalte.
TRISTAN BERNARD (522-08-40), 20 h 30 (sam.), 15 h et 18 h 30 (dim.) : le Retour du héros.
THÉATRE DE L'UNION (246-65-50), 20 h 30 (sam.) : Krapps last tape and not.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 30 (sam.), 15 h et 18 h 30 (dim.) : Chéri.

Samedi 20, dimanche 21 novembre

Les concerts

SAMEDI

LUCERNAIRE, 21 h : I. Rigot-Muller, A. Luis Musso (Mignonne, Villa-Lobos, Debussy).
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : Quatuor Juilliard (Brahms)
HEURE MUSICALE DE MONTMARTRE, 18 h : M. Bleger, C. Cebro, Ph. Cuper, D. Meylan (Saint-Saëns).
THÉATRE DE POCHE, 19 h : R. Dyens.
RADIO-FRANCE, Auditorium 106, 18 h 30 : M.-C. Girod (Weber, Szymanowski).

DIMANCHE

CATHÉDRALE NOTRE-DAME DE PARIS, Grand orgue, six chorales (Bach), Karl Mai.
ÉGLISE SAINT-MERRI, 16 h : Ensemble instrumental Euterpe, Ensemble choral Philomène (Vivaldi, Mozart, Fauré).
THÉATRE DU ROND-POINT, 11 h : M. Kaplan, B. Canino (Mozart, Bach, Schubert).
PORTE DE LA SUISSE, 21 h : C. Gautier, D. Levaillant (Listz).
ÉGLISE DES BILLETTES, 17 h : E. Varvarova (Schubert, Brahms, Moussorgsky)
ÉGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h : Cl. Terrasse (Boyvin, Couperin, Marchand,...)
SALLE GAVEAU, 20 h 30 : A. Krenski, B. Job, J.-P. Millow (Stravinski, Satie, Debussy).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 17 h 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. : M. Rodan (Mendelssohn, Chopin, Liszt, Berlioz).
NOTRE-DAME, 17 h 45 : K. Mai (Bach, Reger).
SALLE CORTOT, 17 h : D. Galland, A. Voirpy, Ph. Montury (Brahms, Schumann, Schubert, Strauss, Weber).
THÉATRE DE POCHE, 17 h : R. Dyens.

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE DE FRANCE (225-11-40)

PARIS, Musée d'art moderne, 16 h (Dim.) : Ensemble vocal M. Piquemal (Schubert).
CHOISY-EN-BRIE, Eglise St-Pierre-St-Paul, 20 h 30 (Sam.) : Solistes de la Grande Ecurie et la Chambre du Roy (Beethoven).
NANTERRE, Cathédrale Ste-Geneviève, 16 h 30 (Dim.) : Ensemble vocal et instrumental de la Chapelle Royale (de Monte, Weid, Buus).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

THÉATRE GÉRARD-PHILIPE DE SAINT-DENIS (243-00-59), grande salle, 20 h 30 (Sam.) ; 17 h (Dim.) : les Bas-Fonds ; salle Serreau, 20 h 30 (Sam.) ; 17 h (Dim.) : Œil pour œil.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (274-42-19), grande salle 20 h 30 (Dim.) ; 16 h (Sam.) : Opéra de quatre notes.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

SAMEDI

15 h : Fox (1915-1935) : Dante's inferno, de H. Lachman ; 17 h : I loved you Wednesday, de H. King ; 19 h, Carte blanche à W. K. Everson : Justice des montagnes, de M. Curtiz ; 21 h : le Visage heureux de Leonore, de D. Mavroidis.

DIMANCHE

15 h : Fox (1915-1935) : A travers l'orage, de H. King ; 17 h : One more Spring, de H. King ; 19 h, Carte blanche à W.K. Everson : Okay America, de T. Garnett ; 21 h : la Vie d'O'Haru, femme galante, de K. Mizoguchi.

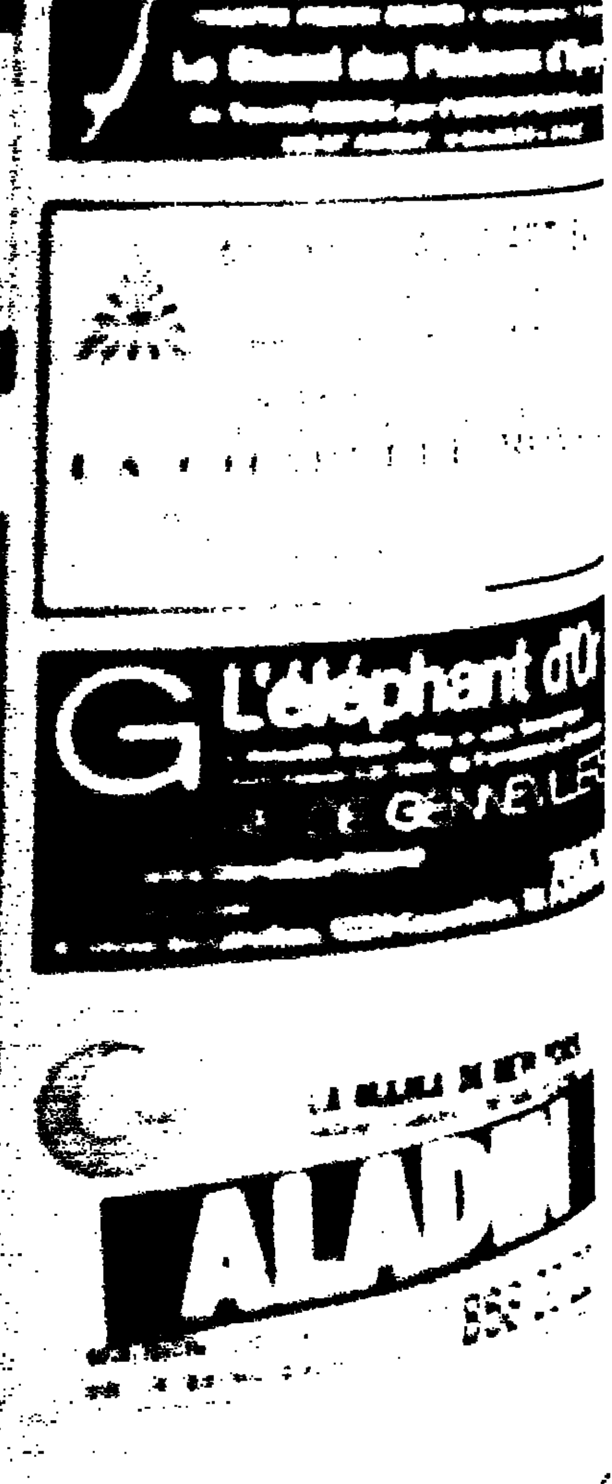
BEAUBOURG (278-35-57)

SAMEDI

15 h : Dix ans de cinéma italien : les Amoureux, de M. Bolognini ; 17 h : Dommage que tu sois une canaille, d'A. Blasetti ; 19 h, Aspects du cinéma en R.F.A. : l'Ordre, de S.S. Saless ; 21 h : la Logique sentimentale, d'I. Kratisch.

DIMANCHE

15 h : Dix ans de cinéma italien : la Strada, de F. Fellini ; 17 h : Femmes libres, de V. Cottafavi ; 19 h, Aspects du cinéma en R.F.A. : Tuer humainement, de T. de Muscha et T. Trimpop ; 21 h, Nouveau départ, d'A. von Groté.



Publicité

Lettre ouverte aux coupeurs de tête

EN parcourant le manifeste dénonçant comme suspect mon film *L'As des as*, coupable d'avoir volé « les spectateurs potentiels » d'*Une chambre en ville*, en examinant la liste de ses signataires, je me pris soudain à baisser la tête... Un mot de Jean Cocteau

PAR JEAN-PAUL BELMONDO

me revenait à l'esprit : « En France, l'égalité consiste à trancher les têtes qui dépassent ».

Ainsi, *L'As des as* que j'ai coproduit et interprété en y laissant intégralement mon cachet parce que j'avais le désir de stigmatiser, sous le ton léger de la comédie, l'antisémitisme et l'intolérance, n'est pas toléré par ceux qui font profession de tolérance, et Gérard Oury doit rougir de honte d'avoir « préconçu son film pour le succès » ! Jacques Demy a-t-il « préconçu le sien pour l'échec » ?

Lorsqu'en 1974, j'ai produit et « sorti » *Stavisky* d'Alain Resnais et que le film n'a fait que 375 000 entrées, je n'ai pas pleurniché en accusant *James Bond* de m'avoir volé mes spectateurs. Ce remue-ménage est grotesque. Aussi ridicule que la conclusion d'un critique signataire du manifeste, qui termine son article affirmant avoir entendu un enfant expliquer, en sortant de *L'As des as*, qu'il s'était trompé de salle et qu'il croyait être allé voir *Alien*. Plus de trois millions de spectateurs français en trois semaines sans compter les pays étrangers où le film reçoit un accueil triomphal se sont donc, eux aussi, trompés de salle et sont ressortis, ahuris, ayant applaudi *L'As des as*, croyant qu'il s'agissait d'un autre film, et me prenant pour un autre acteur !

Peut-être serait-il plus honnête d'imaginer avec un autre critique les raisons de l'attrait qu'exerce *L'As des as* : *« En ce temps de crise, le public a entrepris une formidable transhumance vers les pâturages du divertissement et de l'évasion. Son ampleur actuelle en fait un phénomène de société. »*

Venons-en au fait reproché à Oury. L'accueil triomphal réservé à son film ne serait dû qu'à une gigantesque intox, « écrasement informatif » si intense qu'il aurait rendu sourds et aveugles les trois millions de spectateurs en question, les empêchant d'aller voir *Une chambre en ville !*

Argument risible et un peu triste, tant il est facile d'y répondre : *L'As des as* n'a pas plus volé les spectateurs de Jacques Demy qu'il n'a détourné ceux des *Misérables*, sorti une semaine avant lui, et dont les recettes n'ont cessé d'augmenter pour atteindre les résultats brillants que l'on sait. Il faut d'ailleurs méconnaître les règles de notre métier pour ignorer qu'un film qui marche, loin d'empêcher le public d'aller voir d'autres films, lui fait au contraire reprendre le chemin des salles obscures. Ces règles, le réalisateur Jacques Demy, la productrice Christine Gouze-Renal les connaissent. Il me semble d'ailleurs évident que ni l'un ni l'autre ne sauraient approuver un déchaînement ayant pour objectif la démolition d'un concurrent parce qu'il jouit de la faveur du public. De telles pratiques sont dangereuses. Elles mènent notre profession vers un encadrement anti-démocratique. Comment peut-on en effet prôner le suffrage universel et dénier aux Français le droit d'acheter les livres qui leur plaisent, de voir les films qu'ils ont choisis ? A quand l'interdiction de voter pour tel ou tel candidat aux élections, sous prétexte qu'il a engagé un publicitaire efficace et mené trop bien sa campagne d'affichage ?

En tous cas, pour moi qui ne suis qu'un acteur, le vote massif des spectateurs est et demeurera ma plus belle récompense. Oublions donc cette agitation stérile et gardons seulement en mémoire cette petite phrase de Georges Bernanos : « Attention, les ratés ne vous rateront pas » !

J.-P. B.

SPECTACLES

Les exclusivités

ALEXANDRE LE GRAND (Grec, v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Écoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

L'AS DES AS (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

AVEC LES COMPLIMENTS DE L'AUTEUR (A. v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ;14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LA BALANCE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Hollywood Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01).

BLADE RUNNER (A., v.o.) (*) : Ambassade, 8e (359-19-08).

BRITANNIA HOSPITAL (Ang., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Images, 18e (522-47-94).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

CLASS 1984 (A., v.o.) (**) : v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; *Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28)* ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ;

LA COTE D'AMOUR (Fr.) : St-Séverin, 5e (354-50-91), h. sp.

COUP DE CŒUR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

DOUCE ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

LE DRAGON DU LAC DE FEU (A.) v.f. : Rex, 2e (236-83-93) mat. ; Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ÉTAT DES CHOSES (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08).

LA FEMME TATOUEE (Jap., v.o.) (*) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LE GRAND FRERE (Fr.) (*) : Bergère, 9e (770-77-58).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Astros, 17e (627-60-20).

L'HONNEUR D'UN CAPITAINE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) H. Sp.

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : Ambassade, 8e (359-19-08) mat. ; Athéna, 12e (343-00-65) H. Sp. ; Acacias, 17e (764-97-83) H. Sp.

LES MISÉRABLES (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; U.G.C. Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MISSING (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

LA NUIT DE SAN LORENZO (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 juillet-Racine, 6e (633-43-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Calypso, 17e (380-30-11).

LA PASSANTE DU SANS-SOUCI (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

PETIT JOSEPH (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

POLTERGEIST (A., v.o.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

PORKY'S (A., v.f.) : Français, 9e (770-33-88).

QUERELLE (All., v.o.) (**) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE QUART D'HEURE AMERICAIN (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522.46.01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

QUE LES GROS SALAIRES LÈVENT LE DOIGT (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramaount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

SUPERVIXENS (**) (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

THE THING (A., v.o.) (*) : Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-53) ; Mistral, 14e (589-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25)

TOUTE UNE NUIT (Belg.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

UNE CHAMBRE EN VILLE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevard, 9e (770-11-24) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

YOL (Turc, v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES FILMS NOUVEAUX

LA GUERRE D'UN SEUL HOMME, film français d'Edgardo Cozarinsky, Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ;

LES GUERRIERS DU BRONX (*), film américain d'Enzo G. Castellari, (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; (v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétans, 19e (241-77-99).

HANKY PANKY, LA FOLIE AUX TROUSSES, film américain, de Sidney Poitier, (v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

HITLER, UNE CARRIÈRE, film allemand de Joachim C. Fest, Vendôme, 2e (742-97-52).

IDENTIFICATION D'UNE FEMME, film italien de Michelangelo Antonioni (v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Miramar, 14e (320-89-52).

L'OMBRE DE LA TERRE, film franco-tunisien de Taieb Loubichi, Studio de la Harpe, 5e (634-35-52) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

NEW-YORK, 42e RUE, film américain de Paul Morrissey (v.o.) : Forum cinéma, 1er (297-53-94) ; Saint-Germain studio, 5e (633-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

PHILADELPHIA SECURITY (**), film américain de Lewis Teague (v.o.) : U.G.C. Damon, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e ((236-83-95) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-87) ; U.G.C. Boulevards, 4e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-68) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

RADIO-TÉLÉVISION

Nouveaux remous à TF 1

M. PIERRE BOUTEILLER EST ÉCARTÉ DE LA DIRECTION DES VARIÉTÉS

M. Pierre Bouteiller, responsable des variétés, et Olivier Barrot, animateur du département fiction et coproductions, viennent de se voir signifier la fin de leurs fonctions à TF 1. M. Jean Lallier, directeur général adjoint de la première chaîne, a d'abord annoncé, jeudi 18 novembre, à M. Bouteiller, que son contrat, qui expire le 31 décembre prochain, ne serait pas renouvelé. Puis il indiquait à M. Barrot, dont le contrat de deux ans ne se termine officiellement que le 1er octobre 1983, qu'il devait cesser ses activités. Tous deux étaient arrivés à TF 1 à l'automne 1981, à l'appel du directeur des programmes d'alors, M. André Harris, qui a gardé son titre, mais qui a perdu, après l'arrivée du nouveau président de la chaîne, M. Michel May, toute attribution ou responsabilité précise.

Ces bouleversements ont soulevé une grande émotion à TF 1. Ils s'inscrivent, en fait, dans le cadre d'une réforme des structures de la chaîne, que doit annoncer, mercredi 24 novembre, son président, au cours d'une réunion de presse. Huit unités de production seraient ainsi définies. MM. Charles Brabant et Marcel Moussy prendraient la responsabilité des deux unités de fiction à la place de MM. Olivier Barrot et Claude Désiré. Ce dernier serait nommé délégué du président pour les spectacles, fonction dont on ignore encore la nature. MM. Jean-Emile Jeannesson, Michel Tréguer et Claude Otzenberger animeraient respectivement les trois unités de production consacrées aux documentaires. M. Francis Mercury, qui dirigeait ce secteur, deviendrait délégué du président pour les émissions culturelles. Quant aux trois autres unités (cinéma, émissions pour la jeunesse, théâtre et musique), elles resteraient sous la responsabilité, dans l'ordre, de MM. Jacques Zbinden, Jacques Mousseau et Arnaud Ténèze. M. Maurice Bruzek, chef du service de presse, pourrait prendre la direction d'une unité spéciale, chargée d'organiser les programmes d'été et de fin d'année. Enfin, M. Pierre Bouteiller ne serait pas remplacé à la tête des variétés, M. Jean Lallier, en assurant lui-même la responsabilité.

Au-delà de cette nouvelle « restructuration », le fait marquant est la mise à l'écart des personnes entrées à TF 1 en même temps que M. André Harris ou sur son initiative. Autre exemple : le programme du samedi après-midi de M. Alain de Sédouy, qui obtient pourtant des taux d'écoute satisfaisants, serait bientôt supprimé.

Quant à M. Michel Polac, son émission hebdomadaire « Droit de réponse », dont la programmation sera, vraisemblablement, décalée de 20 h 30 à 21 h 30, à partir du 1er janvier 1983, pourrait devenir bimensuelle.

« Un règlement de comptes à caractère politique », estiment, pour leur part, MM. Pierre Bouteiller et Olivier Barrot, qui sont décidés à attaquer en justice les responsables de la chaîne pour *« préjudice professionnel »*.

● *L'émission « Classique-actualité » de Radio-Cité 96*, entre 11 heures et 12 heures, et en coproduction avec la B.P.I. de Beaubourg, est consacrée, le 21 novembre, à Mozart et à Mendelsohn.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	324 F	519 F	715 F	910 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	584 F	1 039 F	1 495 F	1 950 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	364 F	600 F	835 F	1 070 F
II. — SUISSE, TUNISIE	436 F	744 F	1 052 F	1 360 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

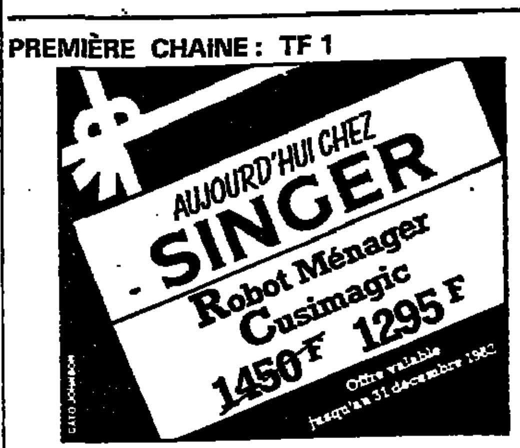
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Samedi 20 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1



20 h 35 Droit de réponse.
Émission de Michel Polac.
La justice à deux vitesses.
Après une émission batailleuse sur la police, la justice passe sous les caméras virevoltantes de Michel Polac.

21 h 50 Série : Dallas.
Paméla tente de retrouver sa mère, Lucy propose le mariage à Mitch. Et J.R. l'abominable, sans qui ce feuilleton ne serait rien, met de l'huile sur le feu, ou du pétrole...

22 h 45 Magazine d'actualité : Sept sur sept.
De J.-L. Burgat, E. Gilbert, F.-L. Boulay.
Au sommaire : un reportage sur la scolarisation et militarisation en République démocratique allemande ; une enquête sur ce que pensent les chômeurs de la rupture patronat-syndicat à propos de l'UNEDIC ; le grand témoin de la semaine sera M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., et la télévision des autres : Channel 4 (Grande-Bretagne).

23 h 40 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Avec Michèle Torr, Renaud, Guy Mardel, Lionel Rocheman, etc.

21 h 50 Série : Les Amis.
D'après un scénario d'A. Minkowski et A. Kostenko. Avec M. Aniol, J. Jurewicz, A. Golejewski... N° 3 : le travail.
Suite d'une série diffusée en Pologne à l'automne 1981, quand un vent de libéralisme soufflait encore. Elle couvre les années 1945-1956, du départ des troupes nazies au commencement du « dégel ». Sans conteste, un événement dans le domaine de la fiction de cette fin d'année.

23 h 15 Histoires courtes.
Le permis télé, de M. Jolivet ; *le Collectionneur*, de J. Nichet.
Si la première de ces histoires est un peu pesante et démonstrative, en revanche, « le Collectionneur » est une petite œuvre troublante, un film chaud et froid comme le vice.

Philippe TIMSIT
"CHAMPS ÉLYSÉES"
"POUR ELLE"
PRODUCTION PAUL LEDERMAN

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 On sort ce soir : un habit pour l'hiver.
De C. Rich, enregistré au théâtre de l'Œuvre, mise en scène G. Wilson, avec la participation du ministère de la culture. Réal. P. Badel. Avec C. Rich, C. Piéplu, G. Wilson.
Histoire d'un amour entre Simon l'employé, Samois le patron et un demandeur d'emploi qui empêche les retrouvailles entre les deux... dans un bureau qui ressemble à un train de luxe.

22 h 15 Journal.

22 h 45 Prélude à la nuit.
Sixième Quatuor pour flûte, alto, violoncelle et piano, de Joseph Haydn, *par l'Ensemble de musique de chambre d'Aquitaine.*

FRANCE-CULTURE

20 h, 120, rue de la Gare, de L. Malet. Avec B. Allouf, L. Amiel, S. Artel, B. Balp (première partie).
22 h, Ad. lib.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 35, Concert (donné à Metz ce jour même) : œuvres de Dusapin, Mireann, Milhaud, Nono, par l'orchestre philharmonique de Lorraine : dir., J.-C. Pennetier ; P.-Y. Artaud, flûte.
23 h, La nuit sur France-Musique : Récital Terry Riley ; 0 h 5, Poissons d'or.

Dimanche 21 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 A Bible ouverte.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe célébrée avec la « paroisse des artistes », en l'église Saint-Roch à Paris.
12 h Télé-foot.
13 h Journal.
13 h 20 Série : Starsky et Hutch.
14 h 15 Jeu : Dira-dira pas.
15 h Sports dimanche.
17 h Pour vous.
18 h Série : Arnold et Willy.
18 h 30 Jeu : Qui êtes-vous ?
18 h 55 Les animaux du monde.
19 h 30 Jeu : J'ai un secret.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Le Jouet.
Film français de F. Veber (1976), avec P. Richard, M. Bouquet, F. Gréco, J. François, C. Gérard. (Rediffusion.)
Le jeune fils, très gâté, d'un milliardaire, se fait offrir comme jouet, un journaliste venu faire un reportage dans un grand magasin appartenant à son père.
Comédie satirique glissant, d'une manière originale, vers la satire sociale, avec revendication de la dignité de l'homme. Un ton de moraliste, ce qui n'empêche pas l'humour.
22 h 10 Pleins feux.
La Veuve joyeuse, de Franz Lehar, mise en scène d'Alfred Arias, au Théâtre musical de Paris ; *Flock*, de Sylvain Rougeril, mise en scène d'Etienne Bierry ; *la Manufacture*, de Didier Flamand, etc.
23 h 25 Sports dimanche soir.
23 h 05 Journal.
23 h 30 A Bible ouverte.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 40 Cours d'anglais.
10 h Gym tonic.
(Et à 10 h 45).
10 h 30 Magazine du cheval.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
17 h 5 Série : les Fils de la liberté.
18 h La course autour du monde.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Chantez-le moi.
Ainsi commencèrent les années 60.
Avec Caroline Cler, Jacqueline Danno, Guy Grosso, etc.
21 h 55 Document : Mœurs en direct (la guerre d'Algérie).
Mémoire enfouie d'une génération : déchirements et fidélités, réal. D. Chegaray et O. Doat.
La troisième et dernière émission de la série sera consacrée aux années 1958-1962. L'histoire s'accélère et les hommes représentatifs des différents partis se multiplient : un pied-noir partisan de l'O.A.S, le commandant Saint-Marc qui prit part au putsch d'avril 1961, Francis Jeanson, qui choisit de soutenir le F.L.N., et bien d'autres personnages témoignent.
23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Images de...
10 h 30 Mosaïque.
12 h Le choix.
13 h Les jeux du dimanche.
14 h Feuilleton : Rocambole.
15 h Ouvert le dimanche.
Voix publique : Stockhausen, compositeur ; 16 h, Musique : la briolée aux bœufs ; les nouveaux maîtres-sonneurs ; le conservatoire occitan ; 17 h, Littérature : les premiers lauriers ont été décernés... Grand Prix de l'Académie française, Goncourt, Renaudot...
18 h Magazine de la photo : Flash 3.
18 h 45 L'Echo des bananes.
Avec Paton Cahen, Energie, Super Apergo...
19 h 40 Spécial DOM-TOM.
20 h Série : Bizarre, bizarre.
20 h 35 A la recherche du temps présent : vous avez dit agressif.
Emission de P. Sabbagh, réal. J. Audoir.
La vie quotidienne et ses comportements agressifs individuels ou collectifs, par le professeur Karli, directeur du Centre de recherches neurologiques à l'université de Strasbourg : didactique, parfois intéressant.
21 h 25 Aspects du court métrage français.
Records 37, de J. Tarride, et *Jour de Cendres*, d'A. David.
22 h Journal.
22 h 30 Cinéma de minuit : Ultimatum.
Film français de R. Wiene (1938), avec D. Parlo, E. von Stroheim, A. Jacquin, B. Lancret, G. Rollin, Aimos (N.).
Un officier serbe épouse une Autrichienne, le jour de l'attentat de Sarajevo. Envoyé en mission de renseignements en Autriche, il est blessé et fait prisonnier. En Serbie, sa femme est soupçonnée de trahison. Un ami autrichien cherche à les sauver.
0 h 20 Prélude à la nuit.
Mélodie de Kreisler, par T. Shimizu, violon, et J. Blakely, piano.

FRANCE-CULTURE

10 h, Messe, à Plemeur-Bodou.
11 h, Regards sur la musique : « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur », opus 77, de Brahms.
12 h 5, Allegro.
12 h 45, Musique : Brasiers, par J.-L. Cavalier (et à 16 h 5 et 23 h).
14 h 5, La Comédie-Française présente : « le Timide au palais », de T. de Molina. Avec C. Winter, F. Chaumette, S. Eine...
17 h 30, Rencontre avec... le docteur Francis Curtet, psychiatre des hôpitaux.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Benjamin Fondane, « Non-lieu ».
20 h 40, Atelier de création radiophonique : March - Open - and Move... Alkan, Sherman, Anderson, par D. Caux.

FRANCE-MUSIQUE

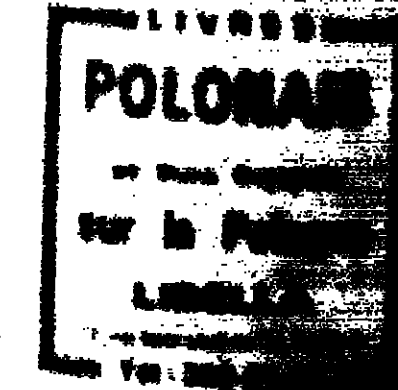
11 h, Concert (en direct du Théâtre du Rond-Point des Champs-Elysées, à Paris) : œuvres de Mozart, J.-S. Bach, Schubert, par M. Kaplan, violon ; B. Canino, piano.
12 h 5, *Magazine international :*
14 h 4, D'une oreille l'autre : œuvres de Rachmaninov, Schumann, Franck, R. Strauss.
17 h, Comment l'entendez-vous ? : par C. Sautet : J.-S. Bach.
19 h, Jazz vivant : les orchestres de L. Jacquet et de E. Wilkins.
20 h, Les chants de la terre.
20 h 30, Concert (donné au Théâtre d'Epidaure le 24 avril 1982 ; « Symphonie n° 9 » de Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de l'Opéra d'Athènes ; dir. L. Garcia Navarro ; sol., C. Vaness, soprano ; J. Berbié, mezzo ; A. Rocco, ténor ; M. Schenk, baryton.
22 h 15, La nuit sur France-Musique : 22 h 30, Musique de nuit ; œuvres de Scarlatti ; 23 h, Entre guillemets ; 0 h 5, Un voyage en hiver ; œuvres de Prokofiev, Oycher, Brun, Lakatos, Chopin.

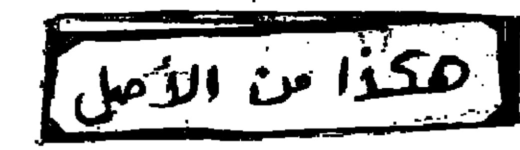
TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

— *M. Pierre Boutros-Ghali*, ministre égyptien des affaires étrangères, est l'invité du « Grand Jury *R.T.L.-le Monde* », en direct du Caire, sur R.T.L., à 18 h 15.

— *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., participe au « Club de la presse », d'Europe 1 à 19 heures.





PRESSE

La grève du Syndicat du livre C.G.T. à Paris

Le différend qui oppose le Syndicat de la presse parisienne au Comité intersyndical du livre parisien C.G.T. – conflit qui a entraîné la non-parution des quotidiens « nationaux » pendant vingt-quatre heures (à l'exception du *Parisien libéré*, édition de l'Oise) et retardé la mise en vente des suppléments-magazines du samedi – porte sur les modalités d'application d'un protocole relatif à des départs en retraite anticipés, au sujet duquel des conversations sont engagées depuis juillet dernier.

Le ministre chargé de l'emploi, M. Jean Le Garrec, ayant déclaré la semaine dernière que le recours à la formule du contrat de solidarité (*le Monde* daté 14-15 novembre), telle qu'elle est prévue, ne pouvait se concevoir dans le cadre régional réclamé par le Comité intersyndical C.G.T., ce dernier reprenait, jeudi 18 novembre, les négociations avec le Syndicat de la presse parisienne, de qui il *« exigeait un engagement sur un protocole permettant la négociation d'une convention régionale tripartite : Comité inter, S.P.P., pouvoirs publics »*. Il s'agissait, pour le Livre C.G.T., de *« procéder aux remplacements de toutes les personnes quittant la profession à l'âge de cinquante-cinq ans jusqu'au 31 décembre 1983 »*.

Si le Syndicat de la presse parisienne, que préside M. André Audinot (*le Figaro*), acceptait de *« s'engager à mener auprès du ministre du travail les négociations permettant de conclure une convention d'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (sur la base de licenciements économiques pour des raisons de modifications économiques), avec départ en préretraite dès cinquante-cinq ans »*, il laissait chaque entreprise libre d'opter, après négociations avec les intéressés, *« pour la solution de son choix : convention A.S.F.N.E ou contrat de solidarité* (1), *selon sa situation particulière en matière de volume de travail et de plan de modernisation »*.

Pour le Livre C.G.T., le Syndicat de la presse parisienne a ainsi *« catégoriquement refusé de s'engager sur un maintien des effectifs dans la profession. Il veut, au contraire,* ajoute le Comité inter, *en s'appuyant sur une nouvelle étape de la modernisation des entreprises de presse, diminuer une nouvelle fois le nombre des emplois »* (2). Dans l'attente de sa prochaine réunion, mardi 23 novembre, le Comité inter *« appelle ses équipes à se tenir prêtes à entreprendre toutes formes d'action visant à contraindre le patronat de la presse parisienne à revenir sur ses positions »*.

On apprend, par ailleurs, qu'un « constat de discussion » pour la signature d'un contrat de solidarité particulier vient d'être ratifié aux Nouvelles Messageries de la presse parisienne (N.M.P.P.», où, selon le Livre C.G.T., les candidats à la préretraite sont particulièrement nombreux.

Signalons, enfin, que la section syndicale du Livre de l'A.F.P. s'est associée à la grève de protestation, en interrompant le service Paris des dépêches du vendredi 12 heures au samedi 20 à 7 heures du matin (mais pas sur la province). Elle rappelle le vote négatif des représentants de la presse parisienne, lors du dernier conseil d'administration, au cours de la discussion sur les contrats de solidarité à l'A.F.P.

(1) Dans le cadre d'un contrat de solidarité, le remplacement « homme pour homme » (exigé par le Livre C.G.T.) est obligatoire, alors qu'il ne l'est pas dans l'autre hypothèse.

(2) Trente pour cent des effectifs en moins depuis la mise en œuvre du matériel moderne, estime le Livre.

SPORTS

FOOTBALL

Nouvelles révélations sur la « caisse noire » de Saint-Etienne

Les rangs s'éclaircissent parmi les dirigeants de l'Association sportive de Saint-Etienne. Me Henri Fieloux, président, et M. Jean Brunel, trésorier, ont remis leur démission au comité directeur du club à la suite des inculpations qui leur ont été notifiées le 17 novembre par le juge d'instruction lyonnais Jacques Fayen, mesures accompagnées d'interdiction d'exercer un « mandat social ». Tout comme MM. Arnaud et Dumas, anciens vice-présidents, et M. Marjolet, ancien secrétaire général, inculpés à leur tour des mêmes chefs que M. Rocher, ils ne pourront postuler à un nouveau mandat au sein du conseil d'administration du club et ne pourront être candidats lors de l'assemblée générale du samedi 27 novembre, où seuls pourront voter les membres à jour de leur cotisation. En attendant cette échéance, Me André Buffard, le vice-président en exercice, qui gère *« les affaires courantes »*, a commenté le dossier au cours d'une conférence de presse le 18 novembre.

De notre correspondant régional

Saint-Etienne. – *« L'A.S.S.E. était une fantastique vache à lait » :* cette formule directe de Me Buffard paraît conforme à la réalité des faits que nous avions déjà rapportés (*le Monde* du 16 novembre). Toutefois, les comptes de ces « fonds secrets » ne tombent pas justes. Selon Me Buffard, il manquerait de 3 à 4 millions de francs entre les postes d'entrée et de sortie de la « caisse noire ». Quelques omissions de M. Rocher ont été citées. Selon ses adversaires, celui-ci aurait eu *« la délation sélective »*.

L'ancien gardien de but yougoslave Curkovic aurait bénéficié de ces fonds occultes, notamment pour régler ses impôts. Il aurait ainsi reçu en moyenne 200 000 F par an pendant au moins quatre ans.

Autres décalages : la somme du *« dessous de table »* perçu par le Sporting étoile club de Bastia, au moment du transfert de l'international Jacques Zimako. En plus du chèque régulier de 750 000 F, le club corse aurait reçu soit 1 800 000 F (déclaration de l'ex-président Rocher), soit 1 600 000 F (déclaration de M. Arnaud). Idem pour le « dessous de table » versé à l'A.S. Nancy-Lorraine : 300 000 F d'après M. Arnaud, 370 000 F, d'après M. Rocher et... rien d'après M. Cuny, l'ancien président lorrain. D'où l'interrogation de Me Buffard : *« Où sont passées réellement ces sommes ? »*.

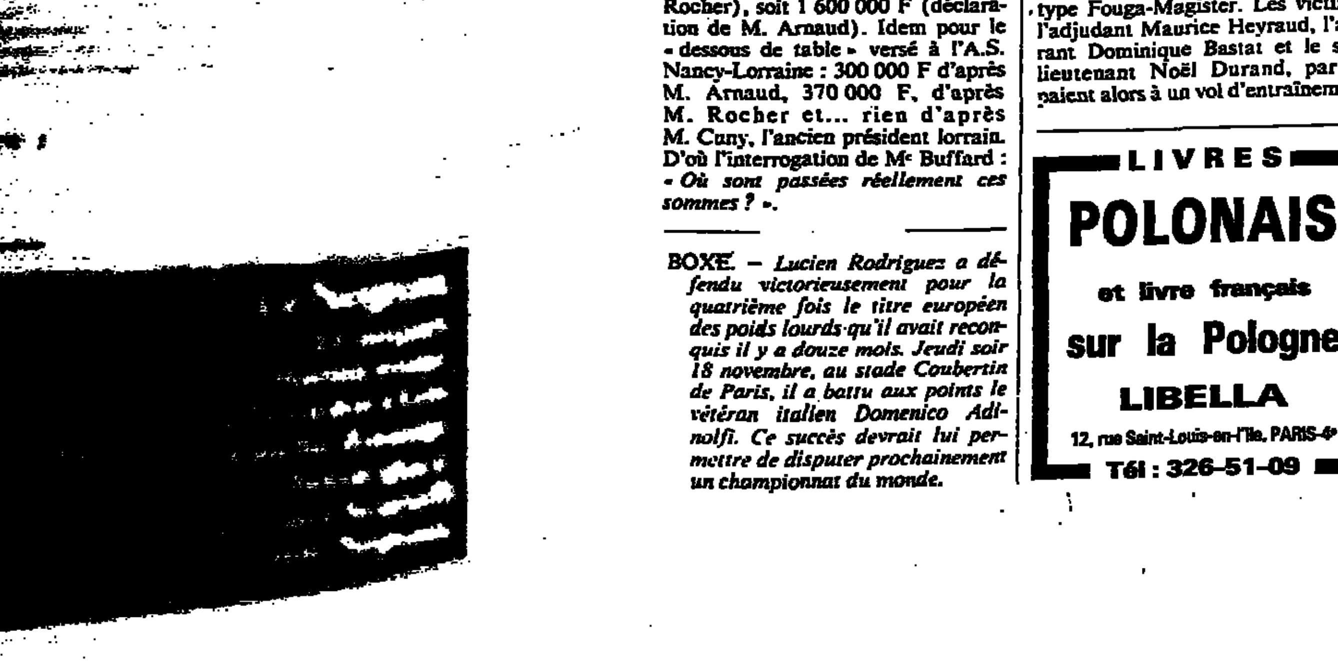
Le vice-président des « Verts » a également révélé que quinze joueurs ont bénéficié de sommes allant de 20 000 F à un montant indéterminé (on ne veut manifestement pas entamer le moral des troupes au moment d'une phase sportive délicate).

Les policiers du service régional de la police judiciaire de Lyon, présents au stade Geoffroy-Guichard le 17 novembre pour des « investigations complémentaires », tenteront d'exploiter ces règlements de comptes entre Me Henri Fieloux et M. Roger Rocher. Ils ne manqueront pas, non plus, de poser prochainement quelques questions aux autorités nationales du football. – C. R.

BOXE. – *Lucien Rodriguez a défendu victorieusement pour la quatrième fois le titre européen des poids lourds qu'il avait reconquis il y a douze mois. Jeudi soir 18 novembre, au stade Coubertin de Paris, il a battu aux points le vétéran italien Domenico Adinolfi. Ce succès devrait lui permettre de disputer prochainement un championnat du monde.*

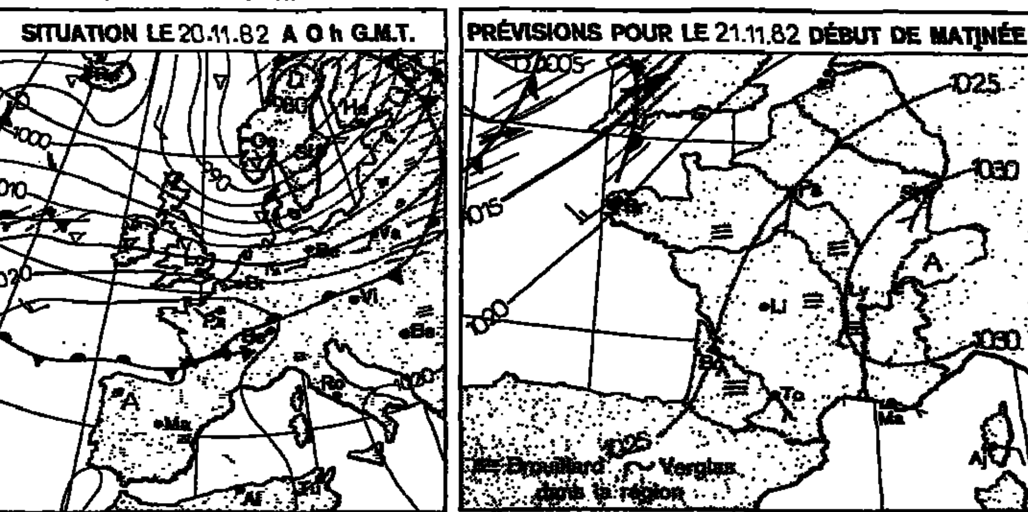
DÉFENSE

● *Trois pilotes de l'Ecole de l'air de Salon-de-Provence* (Bouches-du-Rhône) ont trouvé la mort, jeudi 18 novembre, à la suite d'une collision entre deux avions de type Fouga-Magister. Les victimes, l'adjudant Maurice Heyraud, l'aspirant Dominique Bastat et le sous-lieutenant Noël Durand, participaient alors à un vol d'entraînement.



INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 novembre à 0 heure et le dimanche 21 novembre à minuit :

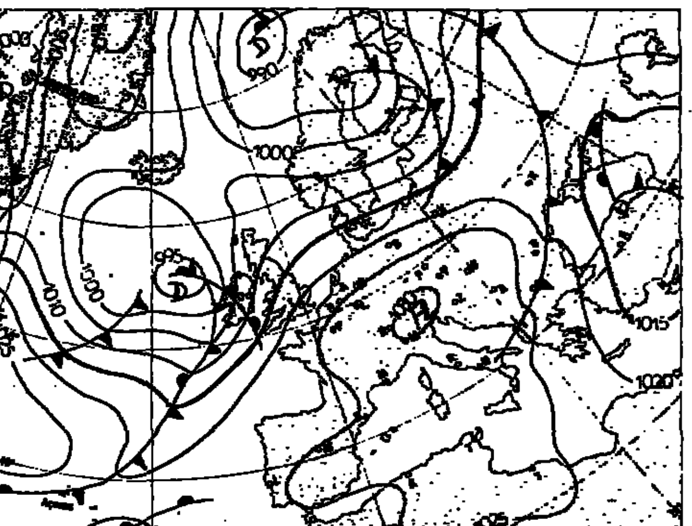
L'anticyclone qui recouvre la France en cette matinée du 20 novembre va s'affaiblir assez vite sur sa face ouest et nord-ouest, de telle sorte que, dimanche soir, la bordure méridionale des perturbations océaniques, rejetées sur les îles britanniques, va venir toucher l'extrême ouest et nord-ouest du pays.

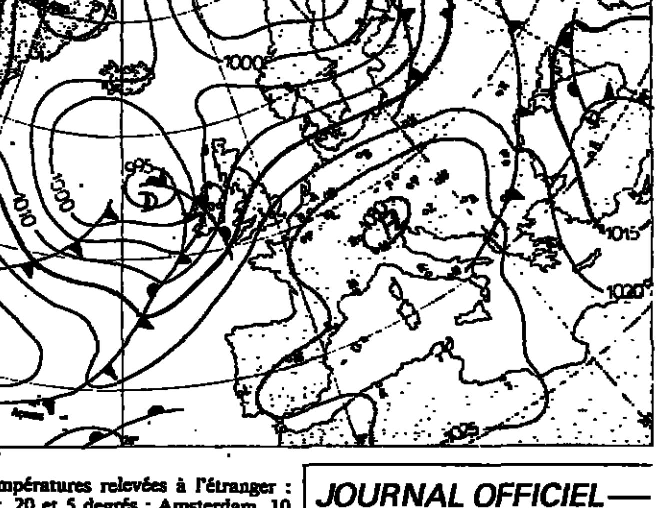
Dimanche, la matinée sera fraîche avec quelques gelées au sol sur les régions de l'Est, du Nord-Est et Centre-Est, les températures sous abri seront de 1 à 3 degrés dans le Nord et l'Est, 6 à 8 degrés sur le littoral atlantique et méditerranéen. Des brumes et brouillards gêneront la visibilité dans les vallées de l'Aquitaine, de la Bourgogne et de l'Alsace. Ailleurs, le ciel sera nuageux à peu nuageux.

En cours de journée, après la dissipation des brumes, assez beau temps ensoleillé, avec une réserve toutefois, arrivée de nuages sur la Bretagne, la Normandie, la Vendée, et risque de pluie en début de nuit sur ces régions.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 novembre ; le second le minimum de la nuit du 19 au 20 novembre) : Ajaccio, 18 et 5 degrés ; Biarritz, 13 et 9 ; Bordeaux, 15 et 10 ; Bourges, 12 et 1 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 11 et 6 ; Cherbourg, 11 et 8 ; Clermont-Ferrand, 12 et 3 ; Dijon, 12 et 1 ; Grenoble, 13 et 2 ; Lille, 10 et 5 ; Lyon, 14 et 2 ; Marseille-Marignane, 17 et 9 ; Nancy, 11 et 5 ; Nantes, 14 et 7 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 8 ; Paris-Le Bourget, 12 et 3 ; Pau, 16 et 9 ; Perpignan, 19 et 7 ; Rennes, 12 et 4 ; Strasbourg, 11 et 5 ; Tours, 12 et 4 ; Toulouse, 17 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 22.

PRÉVISIONS POUR LE 21 NOVEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)





Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 5 degrés ; Amsterdam, 10 et 6 ; Athènes, 16 et 12 ; Berlin, 10 et 4 ; Bonn, 11 et 7 ; Bruxelles, 10 et 6 ; Le Caire, 23 et 12 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 7 et 4 ; Dakar, 31 et 22 ; Djerba, 29 et 15 ; Genève, 14 et 1 ; Jérusalem, 21 et 13 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 10 et 5 ; Luxembourg, 8 et 5 ; Madrid, 16 et 2 ; Moscou, 3 et 2 ; Nairobi, 23 et 13 ; New-York, 12 et 7

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3324

HORIZONTALEMENT

I. On ne saurait affirmer qu'à cette heure on ne trouve pas un chat. Terme musical. – II. Ménagea une sortie à un Grec aventureux. Repos de vedette ou escale de paquebot. – III. Un passeur ne saurait s'en passer. Règles antipollution. – IV. L'implantation des parcmètres a bizarrement supprimé son interdiction. – V. Bourguignon ayant traîné ses basques chez les Russes. Le plus court circuit de distribution en matière d'alimentation. Un adversaire acharné du changement. – VI. Produit de certaines colonies. Personnel. Ses baleines longeaient les côtes de nos mères. – VII. Réparateurs de coquilles. Hauts-de-forme pour cérémonies romaines. Négation. – VIII. L'une tombe de haut, l'autre fait tomber bien bas. C'est rarement par amour qu'elle se donne. Fils d'un illustre armateur. – IX. Péché mortel généralement absous. Tête destinée au bourreau. – X. Evoque un célèbre comte dans un conte de Dumas. Gaz d'éclairage. Sa mine n'a rien de séduisant. Compact. – XI. Joue des flûtes sans motif conducteur. Joue les utilités dans *Mireille*. Copulative. – XII. Ephémère fédération islamique. Clameur de martyr. Un jeu pouvant mener en prison. Préfixe. – XIII. Cité sous-marine. Travail au forfait exonéré d'impôt. Personnel. – XIV. Atteint corps ou bien. A la manière de Gribouille. – XV. Arme vengeresse d'une « vieille » rancunière. Un des responsables de l'embouteillage de Paris. Vieille chinoiserie ayant fait l'objet de bien des règlement de compte.

VERTICALEMENT

1. Prend souvent du galon au cours de sa carrière. Article. – 2. Un tel talent ne manque pas d'éloquence. Pour y parvenir, certains jouent des coudes, d'autres usent de leur charme. – 3. Le bar des petits lits blancs. Elément d'un bloc. – 4. A son apogée au pays des hypogées. Son existence ne tient qu'à un cordon. Copulative. – 5. Pâture de pie. Sommité pensante de l'académie. Interjection. – 6. Négation. Le Golgotha d'Héraclès. Châtaigne ou marron. – 7. Pilastre cornier. Distinction offerte à des vedettes de la projection. Avait Suse comme capitale. – 8. Après avoir vécu dans un somptueux palais, elle finit dans une simple pièce. A consacré le succès de plus d'un derby. Indicatif de changement de direction. – 9. Marin légendaire connu pour ses succès féminins. Qui n'a pas satisfait son appétit ou ses appétits. – 10. Vieil Empire. Epreuve où le tireur sert en même temps de cible. – 11. Confie aux phalanges avancées une mission d'exploration. Le rossignol la charme, mais le « canard » l'importune. – 12. Utilisé par des gens soucieux de ménager leurs effets. Endosse. – 13. Bénéficient d'un certain crédit quand ils font bonnes recettes. Bataille gravée au-dessus de la flamme du souvenir. – 14. Radis jaune. Manquent de clarté. Personnel. – 15. Il faut avoir bon dos pour se prêter à un tel jeu.

SOLUTION N° 3323

Horizontalement

I. Emissaire. – II. Carrefour. – III. Mini. Pô. – IV. Erin. ED. – V. Canal. Osé. – VI. Légalité. – VII. Gê. Acier. – VIII. Ruer. EV. – IX. Asa. Bec. – X. Ceuta. Air. – XI. Es. Arable.

Verticalement

1. Echec. Grâce. – 2. Ma. Râleuses. – 3. Irmine. Eau. – 4. Srinagar. Ta. – 5. Sen. Lac. Bar. – 6. Afin. Lime. – 7. Io. Oie. Cab. – 8. Rupestre. Il. – 9. Erodée. Vire.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 19 novembre :

DES ARRÊTÉS

● Relatif aux caractéristiques techniques et aux prix des logements neufs à usage locatif bénéficiant de prêts aidés par l'Etat.

● Relatif aux caractéristiques techniques et aux prix des logements neufs en accession à la propriété financés au moyen des prêts aidés par l'Etat.

● Relatif aux prêts aidés par l'Etat pour la construction de logements en accession à la propriété.

DES CIRCULAIRES

● Relative à la régulation de prix.

● Relative à l'incidence sur les prêts aidés par l'Etat de l'application de la nouvelle réglementation thermique pour 1982.

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 20 novembre :

UNE LOI

● Modifiant le code électoral et le code des communes et relative à l'élection des conseillers municipaux et aux conditions d'inscription des Français établis hors de France sur les listes électorales.

DES DÉCRETS

● Portant publication de la convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (ensemble une annexe), signée à Canberra le 20 mai 1980.

● Relatif à l'émission de l'emprunt d'Etat novembre 1982.

Relatif à la réglementation de la pêche dans les eaux françaises du lac Léman.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

« Le ministère de la marine », 10 h 30, 2, rue Royale, Mme Duhesme.

« La Comédie-Française », 10 h 30, place Colette, Mlle Lemarchand.

« Salons du ministère des finances », 10 h 30, 90, rue de Rivoli, Mme Pennec.

« Hôtel Lamoignon », 15 h, 24, rue Pavée, Mme Allaz.

« Musée de Montmartre », 15 h, 12, rue Cortot, Mme Bachelier.

« Parc Montsouris », 15 h, sortie R.E.R., Cité universitaire, M. Lépany (Caisse nationale des monuments historiques).

« Oudry », 10 h, Grand Palais (Approche de l'art).

« De Carthage à Kairouan », 11 h, Petit Palais (Arcus).

« Le Sénat », 15 h, 20, rue de Tournon (Mme Barbier).

« Oudry », 10 h 30, Grand Palais (Mme Bouchard).

« Palais Bourbon », 15 h, 8, place du Palais-Bourbon (Mme Camus).

« Le Conseil d'Etat », 10 h 30, entrée place du Palais-Royal (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Conseil d'Etat », 15 h, grille d'honneur, place du Palais-Royal (Mme Ferrand).

« Musée de la Légion d'honneur », 15 h, 2, rue de Bellechasse (Mme Hauller).

« L'abbaye Sainte-Geneviève », 15 h, 23, rue Clovis (Histoire et archéologie).

« Léonard de Vinci au Caravage », 10 h 30, Musée du Louvre, porte Denon (P.-Y. Jaslet).

« L'Académie française », 14 h 45, 23, quai Conti (M. de La Roche).

LUNDI 22 NOVEMBRE

« Le Printemps », 15 h, rez-de-chaussée, nouveau magasin (Mme Hulot).

« La Salpêtrière », 15 h, entrée boulevard de l'Hôpital (Mme Pennec).

« La place des Victoires », 15 h, entrée église Notre-Dame-des-Victoires (Mme Vermeersch).

« Oudry », 15 h 45, Grand Palais, Mlle Leclerc (Caisse nationale des monuments historiques).

« L'art irlandais », 16 h, Grand Palais (Mme Angot).

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« La peinture des primitifs français », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« La Franc-maçonnerie », 15 h, entrée, 16, rue Cadet (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Les trésors d'Irlande », 13 h 45, Grand Palais (Mme Caneri).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

15 h : 163, rue Saint-Honoré, M. Jodin : « Comment détecter la magie autour de soi » ; « Bijoux, objets et statues magiques », par Natya.

15 h 30 : 19, rue Frédérick-Lemaître : « Qu'est-ce que la spiritualité ? » (centre Grâce).

15 h 30 : 15, rue de la Bûcherie, comte Pierre Barozzi : « La Venise du 18e siècle » (Projection) (Les artisans de l'esprit).

LUNDI 22 NOVEMBRE

14 h 30 : Musée des arts décoratifs, 109, rue de Rivoli (Mme A. Fochier-Henrion) : « La faïence aux Pays-Bas ».

14 h 45 : Académie des sciences morales et politiques, 23, quai de Conti, M. J. Rivero : « Vers de nouveaux droits de l'homme ».

15 h : Centre Georges-Pompidou : « Identités grecques ».

18 h 30 : 25, rue Caumartin, Mme Gibert : « Teotihuacan ».

19 h : 62, rue Madame : « Une ancienne capitale du Japon, Kyoto » (Arcus).

LOTO

TIRAGE N°46 DU 17 NOVEMBRE 1982

16 – 19 – 22 – 45 – 48 – 49

NUMERO COMPLEMENTAIRE 27

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	4	3 154 967,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	67	94 178,10 F
5 BONS NUMEROS	2 175	8 703,30 F
4 BONS NUMEROS	127 124	148,90 F
3 BONS NUMEROS	2 620 117	10,40 F

PROCHAIN TIRAGE LE 24 NOVEMBRE 1982

VALIDATION JUSQU'AU 23 NOVEMBRE APRES-MIDI

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm col.*	La mm col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36.45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

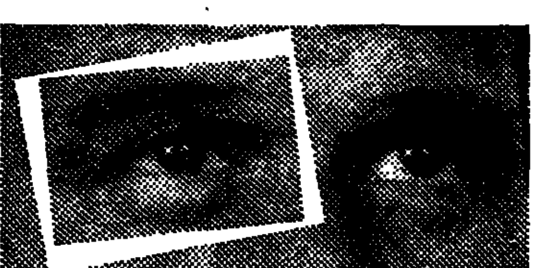
- **DIRECTEUR MARKETING** — Laboratoire Pharmaceutique — VM 12717 A
- **INGENIEUR GENERALISTE** — ECP. Mines. AM. INPG... Haute-Normandie — VM 4197 AE
- **INGENIEUR ENTRETIEN** — Electricité-Automatisme Haute-Normandie — VM 4197 AC
- **ADJOINT AU DIRECTEUR DU PERSONNEL** — VM 4197 AD
- **ADJOINT DU SECRETAIRE GENERAL** — E.S.C.A.E. D.E.C.S. — VM 7712 A

Si vous êtes intéressé par l'un des ces postes. nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature sous la référence choisie.

EGOR S.A.
8 rue de Berri 75008 Paris.

egor
PARIS LYON TOULOUSE MILANO PERUGIA LONDON NEW YORK MONTREAL

média-system



FRANCHEMENT, CONTINUER A ETRE PATRON AUJOURD'HUI EST-CE UNE SOLUTION ?

Voilà 12 années que jour après jour j'assure la gestion et le développement de mon agence.
Mais aujourd'hui, quand on est seul, face aux groupes internationaux ou à des agences nationales qui mettent à la disposition de leurs clients des moyens sans aucune mesure avec ceux que je peux apporter aux miens....
C'est dur, très dur.
L'enthousiasme, la confiance en soi, la moralité ne suffisent plus... Etre indépendant aujourd'hui dans la pub est-ce que cela vaut la peine de continuer ?
Quand de nouveaux médias apparaissent, quand les métiers de la communication se restructurent, il y a sans doute de la place pour un homme qui a envie de passer à la vitesse supérieure, mais dans d'autres conditions, avec d'autres interlocuteurs dans un autre but.

L'efficacité, c'est des moyens, si vous en avez, écrivez s/réf. 9792 à VALENS CONSEIL, B.P. 359 - 75064 Paris Cédex 02 qui transmettra.

Ch. J. F. très sérieuse pour s'occuper d'un enfant de 9 ans de 17 h à 20 h et mercredi toute la journée pendant l'année scolaire (à partir du 1er déc.) 11e arrdt. Métro Faidherbe-Chaligny. Tél. le soir après 19 h 30 au 370-53-07 ou au 758-11-30 poste 1184 heures de bureaux.

Equipe prévention banlieue Est, recherche **Travailleur social diplômé** pour travail de quartier avec adolescents. Ecrire avec C.V. à HOUDART, 5, rue du Renard, 75004 Paris.

Ch. J.F. avec CAP sténodactylo, notions anglais souhaitées pour travaux secr. avec fréquents déplacements Paris-banlieue. Adresser c.v. manus. avec photo à : M. J. NEID, 10, r. du Havre, 75009 PARIS.

Banlieue Sud
Centre Culturel
recherche
ANIMATEUR (TRICE)
jeune public
Connaissances souhaitées du milieu enseignant et de la création enfance.

C.V. détaillé à
Centre d'Action Culturelle Pablo Néruda
22, rue Marcel Cachin
BP. 61 — 91.101.
CORBEIL — ESSONNES Cedex.

emplois internationaux

LE CENTRE RÉUNIONNAIS D'ACTION CULTURELLE
recrute
UN DIRECTEUR
Niveau BAC + 4 ou équivalent.
Connaissance du droit du travail, fiscalité, gestion et comptabilité, connaissance du monde artistique, de l'organisation et de la réalisation de spectacles (audio-visuel, théâtre, musique, etc.) ou direction de CAC.
Les candidatures doivent être adressées avec curriculum vitae avant le 24 novembre 1982 au président du CRAC, jardin de l'Etat, B.P. 1025, 97400 SAINT-DENIS.

emplois régionaux

CRÉDIT AGRICOLE DE PERPIGNAN
Recherche
UN AGENT CHARGÉ DU FINANCEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

MISSION :
Assurer l'étude de financements présentés par des exploitations agricoles individuelles ou collectives et réaliser toutes les études nécessaires à cet effet.
Assurer des relations avec des chefs d'entreprise, des organisations professionnelles et administratives.
Développer des prestations informatiques au profit des exploitations agricoles.

FORMATION :
Diplômé d'études supérieures agricoles minimum. Bonnes connaissances comptables et de gestion. Connaissances informatiques appréciées.

SALAIRE : 80.000 F + selon expérience.

Envoyer curriculum vitae et photo à CRÉDIT AGRICOLE DES P.-O., Service des Relations Sociales et Humaines, 30, rue Pierre-Bretonneau, 66000 Perpignan.

LOISIRS ET VACANCES DE L'OUEST
Association de voyages du tourisme social
recherche
DIRECTEUR GÉNÉRAL
pour fonctions de gestion et de responsable du personnel.
Adr. curriculum vitae à M. le Président de L.V.O., 4, rue des Cadeniers, 44000 NANTES.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

DEMANDES D'EMPLOIS

Directeur général association de tourisme social voyages, recherche place similaire association, agence, grand village de vacances. Ecr. s/no 7.296, *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

capitaux propositions commerciales

Homme, 32 a., ch. Associé (ée) connaiss. édition en vue créat. maison édition. Ecr. no 51.127 PUBLICITÉ ROGER BLEY, 101, r. réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

L'ÉTAT offre de nombreuses possibilités d'emplois stables, bien rémunérés à toutes et tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) Boîte Postale 402.09 PARIS.

automobiles ventes

de 5 à 7 C.V.

Vends R5 automatic, déc. 81, modèle 82, toutes options GTL, gris bleu métallisée, 30.000 km, excellent état. Régulièrement entretenue. Prix 36.000 F. M. DARTHENAY. Tél. : 632-18-72 après 19 heures, bureau 554-58-50.

2 CV SPÉCIAL 1979
Très bon état 85.000 km, moteurs, embrayage refaits. 12.500 F. Tél. : M. MÉNARD, heure bureau 642-08-70.

Vends R4 GTL 1978
60.000 km. Bon état.
Prix Argus.
Tél. 586-53-84 après 18 heures.

A VENDRE
LANCIA 1800
CABRIOLET 1976
Très bon état. Prix 22.000 F. Tél. : 236-60-21.

de 8 à 11 C.V.

A VENDRE
FORD TAUNUS
9 CV 1600 S
Déc. 78 toit vinyl, jantes alu. TRÈS BON ÉTAT
82.000 km
Tél. 797-73-13, ap. 18 heures.
Prix sous Argus.

divers

OCCASIONS SANS RISQUES QUALITE-PRIX

343 DL automatique . . 79
mot. éch. std. 27.000 F.
LANCIA GAMMA 82
74.700 km. 70.000 F.
CHRYSLER 2 L 79
24.000 km. 16.000 F.
CITROEN CX ATHENA . 80
65.000 km. 36.000 F.
CITROEN GSA X 3 82
24.500 km. 38.000 F.

VOLVO - NEUILLY
747-50-05
16 R D'ORLEANS - NEUILLY

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt

ILE-ST-LOUIS
Très bel appt gd confort. 1.300.000 F, prix just., s/pl. Sam. 20 de 14 h 30 à 17 h 30. 14, rue St-Louis-en-l'Ile.

46, BOULEVARD HENRI-IV
Métro BASTILLE
pierre de taille, 4e étage, ascenseur, living dble, 2 ch., entrée, cuis., bains, vue dégagée, agréablement aménagé. Prix intéressant + chambre service, sam., dim., lundi 14-17 h.

5e arrdt

Original, vue superbe, soleil, très beau grenier aménagé, environ 60 m² + 20 m² surface de rangement. Bel immeuble XVIIe s., près Notre-Dame. Tél. sam. 8 h à 12 h, 329-46-49.

2, RUE LAROMIGUIÈRE
Panthéon, Contrescarpe
neuf, caractère
2 à 5 p., 50 à 108 m2
prêt à être habité.
Tous les jours, sauf mardi, dimanche de 14 h à 18 h ou BEGI 267-42-06.

6e arrdt

St-Germain-des-Prés, gd liv., terrasse, soleil. 410.000 F. T : 233-51-36 ou 580-80-47

7e arrdt

Rue de LILLE St-Germain
imm. standing, dble liv.
3 chbres, 2 bains, cuis. en partie équipée, état impeccable, park. EUROPA. 705-24-10.

52, RUE DE BOURGOGNE
83 m² + chambre service, 990.000 F. Vis. sam. 15-17h.

10e arrdt

Me Louis-Blanc, 4 p., standing 93 m² + cave + parking, imm. 1972, piscine, sauna, jardin, 52, r. Aqueduc, bât. Domeyrat, 4e ét., sam., dim., 13 à 18 h.

11e arrdt

277, BD VOLTAIRE
BEAU 3 P., conft. Vue dégagée, soleil, bon état.
Px : 630.000. Voir samedi 14 h à 18 h.

12e arrdt

MAGNIFIQUE 2 P.
tt cft, asc., balc., rue et jard. CALME, park. 520.000 F. Vendredi, samedi 13 h - 17 h : 20, rue RAMBERVILLERS.

Métro LEDRU-ROLLIN
pierre de taille, charme, soleil, 3 pièces, entrée, cuisine, bains, refait neuf, prix intéressant, 77, *rue Crozatier, sur rue*, samedi, dimanche, lundi 14-17 h.

13e arrdt

Part. à part., près Porte-d'Italie, 45 m² + balcon 6 m², parking, neuf, sud, px 380.000 F. Téléphone : 572-76-09.

14e arrdt

DENFERT 6 p. 184 m²
Pierre de t. stand. 2 chbres serv., park. (pos. prof. libér.). 1.700.000 F. 542-40-90.

15e arrdt

Panthéon, 5 P. 354-42-70
TERRASSE VUE
SAMEDI 13 h à 17 h
25, rue des FEUILLANTINES.

EMILE ZOLA (près), imm. récent, 4e ét., balc., soleil, 3 P. rénové, s.-de-bains, belle cuis. Matin/soir, 504-02-52.

Métro CONVENTION
Immeuble récent, tout confort, 5e ét., studette, entrée, kitch., bains, PX TRÈS INTÉRESSANT. 14, rue Dombasle s/rue, sam., *dim., lundi de 14 à 17 h.*

A SAISIR 11.800 LE M2
fin de promotion
prêt à être habité
3 PIÈCES, 78 m2
petite résidence,
très bon standing. Vendredi, samedi, 30, r. Lacordaire, 11 h à 17 h ou BEGI 267-42-06.

16e arrdt

RANELAGH, triple récept., 3 chbres + 2 chbres service DANS BEL IMMEUBLE GARBI. 567-22-88.

102, R. DE LONGCHAMP
dans immeuble pierre de taille, pptaire vend appt 4 et 5 pces, sur rue, 102 m², 4e ét., vue dégagée, asc., soleil. 990.000 F. Sur place, samedi, 13 à 17 h.

Métro MIRABEAU
Immeuble récent, tout confort, s/rue, séjour, 1 chbre, entrée, cuis., bns. PX INTÉRESSANT, 6, r. des Pâtures, 72 m², sam., dim., lundi 14-17 h.

18e arrdt

Vds centre ville, PLAISIR dans parc, F3, 4e et dernier étage, asc. Px 340.000. F. Téléphone : 055-25-72.

84, RUE LEPIC
2e étage, s/rue et verdure, 3 p. cuisine, entrée, w.-c., bains, bel immeuble. Prix 495.000 F. Visite vendredi-samedi 14-16 h.

19e arrdt

BUTTES CHAUMONT
S/PARC luxueux appt 180 m², 6 P. poss. prof. lib. Samedi 11 h 16 h. 53, RUE MANIN.

BUTTES CHAUMONT
2 P., cuis., s. d'eau, état parfait. Dim., lundi 14 h à 17 h
20, RUE MEYNADIER

Vue dégagée sur le Canal, Me CRIMÉE, 28, rue OURCQ, gd 2 P., 50 m², entrée, cuis. Bains, w.-c., bel imm. 235.000 F. Soleil, calme, s/pl., 14 h - 16 h. Samedi, dimanche, ou 224-02-86.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro.
2 PETITS IMMEUBLES DE TRÈS GRANDE CLASSE EN PIERRE DE TAILLE
R.-de-ch. + 3 et 4 étages, du studio au 4 pièces et gds duplex de 4 et 5 pièces. Livraison prévue 1er trimestre 1983. SPDI - 350-14-80.

MEUDON BELLEVUE, dans verdure, calme, séj., 2 ch., balc., asc., park., sous-sol, bon état, V.B., 534-41-75.

MEUDON - NEUF
2' gare, dans petit immeuble gd standing, ardoise et pierre de taille, bel appartement, 126 m², 5 pièces, 2 s. de bains, jardin privatif 353 m². Prêt conventionné, sur place, samedi, dimanche, 14/17 h., 26, rue Alexandre-Guilmant.

Sèvres, Ville-d'Avray
Résidence, grd 2 pièces, 55 m² cft, triple exposit., panorama. Bois, balcon, asc., garage. 228-28-34, soir, ou ap. 19 h.

94 Val-de-Marne

NOGENT
LA NOUVELLE CORNICHE
AVENUE WATTEAU
à 350 m du RER
entre le Bois de Vincennes et la Marne
une résidence de classe
2, 3 et 4 pièces
Certains avec prêts conventionnés. Livraison immédiate.
Sur place, tous les jours sauf mardi et mercredi, 11 h à 13 h et 14 à 19 h.
Sinvim. Tél. : 873-46-99.

CACHAN
5' Me ligne de Sceaux.
Appt 5 pièces, tout confort. Prix 540.000 F, acte en main
Téléphone : 665-79-99.

Province

PROP. VD Marseille appartement living, 3 chbres, s. de bns + s. de douche + 2 loggias. Vue parc et mer. Px 420.000 F. (94) 73-85-32, entre 12 et 14 h.

SIX-FOURS, 400 m plage, vds F3 stand., jardin + terrasse, cave + parking. *450.000* F. Téléphone : (94) 07-45-63.

TESSIN
Appartements à vendre
Construction remarquable
Situation privilegiée dans les collines du Mendrisiotto - Coldrerio
350 m.s.m. - A 10 minutes du Lugano, 30 minutes du Milan



Meilleurs placement de l'argent contre l'inflation
Vente directe par l'entrepreneur. (Vente autorisée aux étrangers)
Hypothèque et financement jusqu'à 80%
2 - chambres dès FF 368'254.— 3 1/2 - chambres dès FF 653'970.—
3 - chambres dès FF 615'873.— 4 1/2 - chambres dès FF 717'460.—
Places de parc au sous-sol.
Pour plus d'informations demandez:
JNC Imm. Nuovi Complessi S.A.
CH-6877 Coldrerio - Tel. 194191-46 48 21

locaux commerciaux

Locations

SUISSE
Situation centrale à Burglen (canton Thurgau) dans le nord-est de la Suisse, à louer, à long terme et à conditions intéressantes.
Locaux de production et d'entrepôt
avec grandes capacités électriques, vapeur, eau et eaux usées. Possibilité d'obtention de permis d'exploitation. Sur demande, également mise à disposition de bureaux.
SUN – CH – 8575 Burglen
Tél. : 19-41/72-44-10-10 (M. Pius KUNG).

fonds de commerce

Ventes

Côtes-du-Nord, près de Saint-Brieuc, bar-restaurant bord de mer, logement F-4, confort, agencement, parfait état.
Prix : 550.000 F.
Téléphone : (96) 33-27-36.

constructions neuves

MEUDON - NEUF
2' gare dans résidence boisée, villa pierre de taille, *184 m²*, 4 chbres, 2 s. de bns, living double, jardin privatif, 469 m², sur place, samedi, dimanche, 14 à 17 heures, 26, rue Alexandre-Guilmant.

villas

A VENDRE de préf. part. à particulier, 1 km mer, 10 km de LA BAULE, maison rénovée, 5 pièces 130 m² (séj. 50 m²), poutres apparentes, cheminée pierre, salle d'eau + salle de bains, cave, 2 garages, dont un pour bateau, terrain 1.700 m² clôturé et planté avec bassin. Tél. au 558-37-38 après 18 h.

VANNES
A vendre, quart. résid., calme, libre vente, maison de 6 pièces, excell. état, compren. : étage, 3 ch., s. d'eau, w.-c., grenier ; Rez-de-ch., entrée, 2 chbres, salle de bains, w.-c., cuisine, séjour, salon avec chem., sur *jdin plein Sud ; Ss-sol, sous tte* la maison, avec gar. et chauff. Terrain de 400 m².
S'adr. à la Sélection Foncière, 8, place de la République, 56000 Vannes.
Téléphonez au (97) 47-27-01.

CROISSY S/SEINE
confortable VILLA, parf.état, séj., 6 ch., 2 bns, = 180 m², vastes dépend., terrain, 670 m², 1.300.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE
LE VESINET (3). 976-05-90.

l'agenda du Monde

Particuliers (demandes)

Cherche gros poêle à bois feu continu (capacité de chauffe mini. 150 m3) T. 286-38-78 ou Ecr. s/no 6.398 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ameublement

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés haut de gamme vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection :
- EN TISSU : 100 qualités et coloris différents.
- EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.

Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, convertibles, (sommiers à lattes). Actuellement EN PROMOTION, canapés 3 places. Cuir veau pleine fleur, assise ressorts.
6.700 F AU LIEU DE 8.500 F
En buffle véritable
7.600 F AU LIEU DE 9.500 F
ALORS, METTEZ LE CAP SUR CAP :
vous verrez c'est direct. CAP 37, rue de Citeaux. 75012 PARIS. Tél. : 307-24-01.

Artisans

RENOMAIL
118, rue Cardinet, 75017 PARIS. Tél. : 227-47-05 PLOMBERIE, PAPIERS PEINTS. REVÊTEMENTS DE SOL. Peintre et décorateur sur salle de bains, réémaillage baignoires, lavabos, etc. coloris divers, sans démontage, garantie 3 ans sur facture. Travail très sérieux.

Peinture - Papier - Moquette - Vitrification. Tél. : 878-95-13.

MIROITERIE-VITRERIE J.L.D.
Isolation thermique, phonique, double vitrage, 112, av. de la Division-Leclerc, 92290 CHATENAY-MALABRY. Téléphone : 702-99-13.

Bijoux

ACHATS BRILLANTS
Toutes pierres précieuses, bijoux or, etc., argenterie.
PERRONO JOAILLIERS ORFÈVRES à l'Opéra.
4, Chaussée-d'Antin, à l'Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Vente. occasions/Echanges.

OLIVINE
ACHÈTE
AU PLUS HAUT COURS OR, débris dentaires, pièces or, bijoux anciens et modernes.
ARGENTERIE, tableaux, pâte de verre, lampe, vase, montres anciennes et modernes, pendules, boîte or et argent, antiquités.
Déplacements à domicile 6, rue de Tocqueville, Paris-17e. Métro Villiers, 763-27-31.
EXPERTISE GRATUITE.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

Les plus beaux de tous les carreaux du monde sont vendus aux prix les plus bas chez BOCAREL 357.09.46 + 113, av. Parmentier Paris 11e

Art floral

ART FLORAL
abonnement floral
M. AUBRY.
39, Bd. Saint-Marcel, 75013 *PARIS. Téléph. : 331-05-93.*

Portrait

Portrait photographique enfants, adolescents. Plus qu'un souvenir, une œuvre d'art. J. DAURIAC, Tél. 657-83-00.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Instruments de musique

A VENDRE PIANOS GRANDES MARQUES
refaits et garantis par artisan, facteur
DEVIS GRATUIT POUR RESTAURATION
PIANOS TORRENTE
Tél. : 840-89-52.

ACHAT VIOLONS
VIOLONCELLES, VIELLES
GUITARES ANCIENNES
PIANOS DÉCORÉS
Automates et boîtes à musique (même en mauvais état)
WAGRAM MUSIQUE
62, AV. de WAGRAM 17e
622-09-93.

Jeune fille au pair

Cherche J.F. ou J.H. pour garde d'enfants à partir de 5 heures contre PAVILLON + nourriture 5' gare de Juvisy. 921-22-04 - 681-77-63.

Livres

PART. VEND Livres anciens romantiques, modernes. Liste environ sur demande à : Mme HUILLET, Manoir de Beau-Pré, 37250 Veigne, (47) 26-02-40.

Sanitaires

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie
Venez voir : SANITOR
21, rue de l'Abbé-Grégoire 75006 Paris. Ouvert le samedi. Tél. : 222-44-44.

Maisons de repos

CHANTILLY, 28' Paris-Nord MAISON DE RETRAITE
Cadre agréable, asc., soins. Prix raisonnable, (4) 457-54-44.

Moquettes

MOQUETTE PURE LAINE
79 F TTC le m² — 658-81-12.

Tapis

LAURENT
UN MAGASIN DE CONFIANCE
181, av. La Bourdonnais
Paris 7e — 550-40-21

SAMEDI 20-11 DIMANCHE 21-11
11-19 H GRANDE VENTE DE
TAPIS D'ORIENT
CERTIFICAT D'ORIGINE
PRIX EXCEPTIONNEL
— 20 %
SUR TOUS LES TAPIS
TRÈS BEAUX TAPIS D'IRAN
CAUCASE ANCIEN

Vacances Tourisme Loisirs

Part. loue à la Plagne (2000 m), studio 3/4 pers., sud, pied des pistes du 18 au 25 déc. et janv. à avril. Tél. 901-08-05.

VACANCES EN IRLANDE
Cottages à louer
1 sem. + A/R avion : 2.245 F
Suppl. pour voiture : 480 F
(par pers. sur la base 2 pers.)
Renseignem. : (1) 742-12-50.
LIC A 488.

Passez une partie de l'hiver à COLLIOURE de des 2 pièces luxueusement équipés pour 4 personnes, lave-vaisselle, four, chauf. électrique, à deux pas de tous les commerces, à 150 m de la plage. Location 15 jours : 1.250 F. Tennis. COLLIOURE, c'est un climat idéal, des balades tte l'année autour d'un des plus célèbres petits ports de la Méditerranée.
Rens. : Sté BARBARO, 4, rue Paul-Courty. 66000 PERPIGNAN. Tél. : (16) (68) 34-43-77.

TIGNES 2100 m 8 JOURS A VIE : multi-propriété vacances février 4 personnes Para-Hôtelier piscine chauffée sauna. Prix 42.000 F Tél. : Claude ALVES (3) 635-04-70.

Assoc. loisirs en QUEYRAS propose des vacances collect. dans stat. village du parc du QUEYRAS : NOËL : 103 F. (92) 45-70-82 et (1) 339-37-45.

Réalisez un des rêves de votre vie.
Quelques places disponibles pour une des expéditions RAID OPERATOR
Destination : le Kilimandjaro, l'Aconcagua, Huascaran.
Prix et date sur demande
RAID OPERATOR
7 bis, rue Idrac.
31000 Toulouse.
Tél. : (61) 63-94-67.

AVORIAZ, loue du 22-12 au 4-01. Appart. 4/5 personnes. forfait compris. (28) 42-34-42.

NICE Hôtel-Restaurant d'Albion
25, boulevard du Bouchage, tél. (93) 80-57-33, plein centre 2★★ NN, très calme, tél. direct toutes chambres, salon télé couleur, chambre, bains, w.-c., cab. de toilette, w.-c., prix spéciaux pension complète 15 novembre-15 janvier.

PLAGNE BELLE COTE 73. 1930 alt., multi propr. 3 sem., 2 pièces, 35 m², balcon, parking, standing, valeur 70.000 F vend 50.000 F cause urgence. Tel. : 209-82-06

TIGNES dans résid. gd luxe studio 4 pers. du 18 au 25 déc. 1.500 F TTC. T. 904-27-57 mat

هكذا من الأصل

SOCIAL

APRES L'ECHEC DES NEGOCIATIONS PATRONAT-SYNDICATS SUR L'ASSURANCE-CHOMAGE

Le gouvernement va décider par décret environ 13 milliards de francs d'économies

Après la parodie de réunion, vendredi soir 19 novembre, entre les syndicats, le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E., soldant l'échec des négociations sur la réforme de l'UNEDIC, le gouvernement a décidé d'intervenir à nouveau par décret. Un projet quasiment prêt prévoit environ 13 milliards de francs d'économies tant sur les prestations chômage que sur les garanties de ressources. Il prévoit aussi la création d'une allocation minimale de ressources pour les chômeurs de longue durée (1,5 milliard de francs).

Pour la fin du paritarisme, c'est un bien mauvais et sinistre cinéma qui s'est joué vendredi 19 novembre au siège du patronat. En tout cas, il n'y a pas eu de négociation. Il est même difficile de parler de réunion puisque pendant la longue soirée, de 18 heures à minuit, au cours de laquelle syndicats et C.N.P.F. ont siégé avenue Pierre-1er-de-Serbie, environ trois quarts d'heure ont été consacrés à des échanges de vues ou plutôt à un dialogue de sourds, suivis de trois heures de suspension et d'une réunion express pour officialiser le désaccord.

Tout avait mal commencé. En lever de rideau, deux acteurs inattendus entrent en scène : la C.G.T., que le C.N.P.F. ne souhaitait pas voir, et le S.N.P.M.I. Tout d'abord peu désireux de venir, les cégétistes et les quatre autres organisations, F.O., C.F.D.T., C.F.T.C. et C.G.C., après cinq à six heures de discussions, avaient réussi à reconstituer un front commun ; quant au S.N.P.M.I., indésirable pour tous, il avait décidé d'occuper bruyamment la salle, provoquant la colère d'un responsable F.O. contre ceux qu'il a appelé des « *fachos* » (1). Quand la scène commence vraiment, le C.N.P.F. se déclare prêt « *à examiner un plan d'économies même en dessous des chiffres qu'il propose* » (17 milliards de francs). Est-ce l'annonce d'un compromis ? M. Yvon Chotard fait savoir aussitôt que ces économies doivent être « *des mesures conservatoires et transitoires* » pour une durée de deux mois, jusqu'au 31 janvier, date d'expiration de la convention UNEDIC, puisque le C.N.P.F. l'a dénoncée. Une voix syndicale conteste : les économies doivent porter sur toute l'année 1983. Face au désir des syndicats de raisonner sur douze mois et le refus de certains d'entre eux de se lancer vers une remise à plat du système, le C.N.P.F. suspend la séance.

Et les incidents tragi-comiques reprennent. La délégation patronale s'étant réfugiée dans une autre salle pour se concerter, apprend par la radio que les syndicats ont défini un programme commun d'économies de 10 milliards et non plus de 7 milliards de francs (2). Va-t-on saisir cette perche ? Ulcérée, la délégation patronale rejoint celles des syndicats et constate que ces derniers tiennent une conférence de presse pour exposer aux journalistes le contenu de leur programme. Cette fois, c'est la colère. Les patrons prolongent la suspension s'enfermant à nouveau dans une autre salle. Ils n'en sortiront que pour déclarer à la presse d'abord... et seulement ensuite aux syndicats que tout est terminé.

« *Les organisations syndicales*, déclare solennellement M. Chotard, *dès la première suspension de séance, ont présenté à la presse un ensemble de propositions qu'elles n'avaient pas communiquées à la délégation patronale et qui ne tiennent aucun compte des impératifs de la situation. Devant ce refus d'une véritable négociation, le C.N.P.F. et la C.G.P.M.E. ne peuvent que constater l'impossibilité de parvenir à un accord* ».

Toujours réunis entre eux, les syndicats rédigent une déclaration après avoir alerté le ministère des affaires sociales pour réclamer un rendez-vous. Ils affirment : « *C'est après que les organisations syndicales ont annoncé qu'elles s'étaient mises d'accord sur un plan d'économies de 10 milliards de francs, permettant d'assurer l'équilibre financier de l'UNEDIC et d'améliorer la situation des chômeurs âgés de longue durée, que le C.N.P.F. et les P.M.E. ont totalement arrêté la négociation. Cette rupture est une violation caractérisée du protocole du 28 octobre (...)*

Faut-il croire le C.N.P.F. déclarant que « *l'incorrection* » des syndicats et leur soudaine « *méconnaissance des règles de la négociation* » en réservant à la presse la primeur de leur proposition, ne sont qu'habillage pour masquer leurs refus avant les élections prud'homales de présenter un compromis raisonnable ? Faut-il croire les syndicats quand ils indiquent que le C.N.P.F. a refusé le débat parce qu'il s'oppose toujours à la majoration de cotisation décidée par le gouvernement et ne peut aujourd'hui encore moins la cautionner, à la veille des élections prud'homales où il sera affronté au S.N.P.M.I. ?

Il y a certes un peu de vrai dans tout cela. Mais il est sûr également que le C.N.P.F., en faisant réellement la mauvaise tête vendredi soir, demeure toujours en désaccord fondamental avec la plupart des syndicats. Le patronat veut effectivement revenir sur la majoration de cotisation qu'il estime provisoire. Il n'entend pas accepter de nouvelle majoration pour la garantie de ressources ou la retraite à soixante ans sans contre-partie. D'où sa volonté d'obtenir des économies plus substantielles. Il limite la période transitoire à deux mois et non pas douze parce qu'il veut tout de suite mettre en place un nouveau régime d'indemnisation plus restrictif, séparant l'assurance financée par cotisations de l'assistance payée par l'Etat. Voilà où est le vrai problème.

La colère des cadres

Il est tout aussi vrai, en revanche, que les syndicats ont fait un effort en proposant tous ensemble 10 milliards d'économie sur la base cette fois d'aménagements communs. La C.G.T. a fait le plus de concessions, mais la C.G.C. a fait, de son côté, un geste en acceptant de limiter un peu plus qu'actuellement les indemnités aux chômeurs qui reçoivent plus de 10 000 francs par mois. Mais il apparaît que les économies demeurent quelque peu insuffisantes pour équilibrer le budget de l'UNEDIC, si les prévisions de dépenses sont de 94 milliards en 1983, et non pas 92 (3), et si, comme le rappelle le C.N.P.F., le déficit et les frais financiers d'un emprunt pour l'année 1982 n'ont toujours pas été réglés et encore moins examinés.

Quoi qu'il en soit, la balle est à nouveau dans le camp du gouvernement qui a la possibilité de décider par décret. Les syndicats, qui ont aussitôt demandé à rencontrer M. Bérégovoy, feront-ils fléchir les pouvoirs publics pour que les économies correspondent à leurs propositions ?

La C.G.T. a annoncé que les 10 milliards étaient « *le maximum acceptable* »; la C.G.C., qui craint qu'un effort soit demandé aux cadres vu, dit-elle, l'attitude « *démagogique du gouvernement* » a surtout critiqué le C.N.P.F. pour son refus de négocier : « *C'est une catastrophe pour le paritarisme. Je commence à me demander*, a déclaré M. Marchelli, *s'ils n'ont pas raison ceux qui disent que la France a le patronat le plus bête du monde. Le patronat n'a rien appris.* » Et d'ajouter que vendredi les patrons « *ont laissé tomber l'encadrement* ».

En tout cas, puisque gouverner c'est prévoir, les pouvoirs publics ont préparé un texte qui reprende les propositions syndicales mais y ajoute des clauses plus restrictives: pas d'indemnisation si un chômeur n'a pas travaillé au moins six mois avant son inscription, ce qui exclut beaucoup de jeunes; réduction de 70 à 65 % au-dessous du plafond de la Sécurité sociale et même à 60 % au-dessus du plafond de la garantie de ressources. Des nuances seront-elles apportées à ce texte ? Une nouvelle concertation doit être engagée en début de semaine pour que le décret soit adapté avant la fin du mois. Mais le gouvernement et les syndicats devront régler une autre question, celle de la gestion elle-même de l'UNEDIC. Restera-t-elle, peut-elle rester paritaire ? M. Beregovoy a annoncé à l'Assemblée ces jours derniers qu'en cas de décret sur les prestations, les pouvoirs publics interviendront aussi dans la gestion de l'UNEDIC. Si le conseil d'administration est maintenu, comme le souhaitent certains, un directeur ou un administrateur provisoire représentant l'Etat pourrait être désigné. Le paritanisme qu'a connu l'UNEDIC depuis 1958 est moribond. Un nouveau paritanisme peut sans doute renaître. Mais une révision quantitative et qualitative s'avère indispensable sous le signe d'une rigueur supplémentaire et pour certains déjà l'austérité. Et les partenaires sociaux, surtout le C.N.P.F., après l'échec ambigu de vendredi, ne pourront pas crier trop haut que le seul responsable est le gouvernement.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) M. Antoine Faesch qui s'en ait violamment pris à la délégation du S.N.P.M., est secrétaire confédéral de F.O., chargé principalement de l'emploi, de la formation, de l'assurance-chômage et des retraites complémentaires. Membre du conseil économique et social, M. Faesch est également un des responsables de l'A.R.R.C.O.

(2) Le plan des cinq confédérations propose exactement 10,9 milliards d'économie, mais il prévoit une augmentation des dépenses de 900 millions pour améliorer les indemnités des chômeurs âgés, de longue durée.

(3) Les 92 milliards, prévisions avancées par les syndicats, se décomposent ainsi : 48 milliards de cotisations, 4 de contribution-solidarité, 30 milliards d'aide de l'Etat, et donc, 10 milliards manquants à trouver...

LA MANIFESTATION DE LA C.G.C. :

Un demi-échec à la lisière de la politisation

En organisant, à moins de trois semaines des élections prud'homales, une manifestation à Paris, la C.G.C. prenait des risques. Or, elle n'a pas vraiment réussi sa mobilisation du 18 novembre. La confédération française de l'encadrement fait état de trente mille participants au défilé qu'elle a organisé de Richelieu-Drouot à la Concorde (de huit mille à dix mille selon les services de police), mais il n'y avait en fait guère plus de dix mille personnes, soit un nombre équivalent à celui de sa manifestation précédente du 29 janvier 1979 et légèrement supérieur à celui du meeting de Pantin en janvier dernier. Dix mille, ce n'est pas un chiffre négligeable, mais cela risque d'apparaître comme un demi-échec dans la mesure où la C.G.C. s'était adressée à l'ensemble des salariés, retraités et chômeurs, et qu'elle revendique de soixante-dix mille à quatre-vingt-dix mille adhérents en région parisienne.

Précédé par une charrue placée devant deux bœufs du Gers — symbole tendant à montrer que le gouvernement met la charrue devant les bœufs dans la mise en œuvre de sa politique économique, — le défilé a rapidement pris une tournure très combative à l'égard du seul pouvoir politique, le patronnat étant curieusement épargné. Les protestataires en complet-veston, parmi lesquels on remarquait les bataillons des banques, des assurances et de la métallurgie, ont scandé avec force : « *Solidarité oui, hara-kiri non* », « *Résistons à la soviétisation* », « *Non à un système fiscal écrasant* », « *Refusons la régression sociale* », tandis que par haut-parleur un porte-parole de la centrale proclamait : « *Nous disons « non » à la politique économique incohérente du gouvernement. Notre voix est puissante. Notre colère doit être entendue. Nos libertés, n'y touchez pas !* »

MM. Menu, président, et Marchelli, délégué général, qui se trouvaient en tête du cortège avaient tenu à souligner que cette protestation était destinée à faire entendre la voix d'un encadrement mécontent en se gardant de toute opposition politique. Mais, à proximité de la Concorde, la manifestation a dérapé, et on a entendu, à plusieurs reprises : « *Mitterrand fous le camp* », « *Auroux à Moscou* », « *Mitterrand charlatan* » et même « *Mauroy démission* » et « *Mitterrand démission* ». Dérapage contrôlé ou spontanéisme de la base ? Ces slogans musclés n'ont apparemment pas été appréciés par l'équipe dirigeante... — M. N.

M. Mauroy s'est entretenu du SMIC et de la protection sociale avec les syndicats ouvriers

M. Pierre Mauroy a poursuivi ses entretiens avec les syndicats en recevant le 19 novembre la C.F.T.C. M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C., qui a rappelé son opposition au projet de transferts des cotisations familiales, a qualifié l'entretien de « *rude et très serré* ». Selon M. Bornard, le premier ministre a indiqué que le coup de pouce au 1er décembre pour le SMIC pourrait représenter environ la moitié des 1,8 % manquant pour tenir l'engagement gouvernemental d'un gain en pouvoir d'achat de 4 % en 1982 (l'autre moitié étant accordée au premier trimestre 1983). Au sujet de l'abaissement de l'âge de la retraite, il aurait évoqué l'éventualité d'un régime transitoire jusqu'au 1er juillet 1983 au cas où les négociations avec les régimes de retraites complémentaires ne seraient pas achevées.

Le 18 novembre, M. Mauroy a reçu la C.G.T., F.O., la C.F.D.T. et la FEN. M. Henri Krasucki a qualifié de « *regrettable* » le retard dans l'augmentation du pouvoir d'achat du SMIC tout en ajoutant que le fait que le gouvernement diffère jusqu'au premier trimestre 1983 son engagement « *prouve aussi que l'action syndicale permet de peser sur les décisions* ». M. Edmond Maire a réaffirmé son « *profond désaccord* » sur le retard du SMIC. Le secrétaire général de la C.F.D.T. a souligné l'existence de sérieuses divergences entre les priorités sociales du gouvernement et celles de son syndicat tant sur les bas salaires que sur la réduction du temps de travail. « *Aider au redressement des entreprises*, a également déclaré M. Maire, *ce n'est pas aider les patrons, cela intéresse d'abord les travailleurs.* »

Pour sa part, M. André Bergeron s'est félicité du fait que le gouvernement, pour la sortie du blocage des salaires, « *ne s'opposera pas, comme cela a été le cas dans la fonction publique, à ce que quelque chose de plus soit accordé que ce qui avait été initialement prévu* » afin de débloquer les négociations dans les branches et de préserver la politique contractuelle. Au cours d'un entretien « *cordial* », M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la FEN, a exprimé la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles de l'inflation et d'entreprendre de grandes réformes structurelles notamment dans le domaine de la protection sociale.

AFFAIRES

La crise de la sidérurgie communautaire

La réduction des capacités de production devra être plus importante qu'il n'était prévu

Elseneur. – Vu l'ampleur de la crise, les capacités de production de la sidérurgie européenne devront être bien davantage réduites que ce qui a été prévu initialement. Additionnés, les programmes de restructuration récemment transmis par les gouvernements-membres à la Commission de Bruxelles aboutissent à une réduction, en produits finis, d'environ 15 millions de tonnes. Il faudrait arriver à plus du double, soit 30 à 35 millions de tonnes.

Les ministres de l'industrie des Dix, réunis le 18 novembre à Elseneur au Danemark, ont approuvé le diagnostic ainsi formulé par la Commission, représentée par MM. Davignon, le vice-président responsable des affaires industrielles, et Andriessen, chargé de la politique de concurrence. Neuf ministres ont estimé avec la Commission que le sacrifice devait être partagé de façon équitable entre les Etats-membres. M. De Michelis, le ministre italien de la participation industrielle, considère que la sidérurgie de son pays, plus performante, doit être beaucoup moins affectée par l'opération chirurgicale ainsi projetée que certains pays partenaires.

S'agissant de l'immédiat, de la question du marché, les Dix ont été d'accord pour renforcer les disciplines en matière de niveau de production et de prix qui sont appliqués depuis plus de deux ans sous l'autorité de la Commission au titre de l'article 58 du traité de la CECA (état de crise manifeste).

De notre envoyé spécial

« La Commission a obtenu ce qu'elle était venue chercher. L'approbation du diagnostic. Les ministres ont reconnu la nécessité d'une gestion du marché plus rigoureuse. S'agissant de la restructuration, ils admettent qu'elle doit être cohérente, ce qui veut dire que ceux qui jusqu'ici ont fait le moins devront faire le plus », a commenté le vice-président Davignon, à l'issue de la réunion. Propos qui peuvent paraître quelque peu optimistes même s'il n'est pas douteux que la délégation de pouvoir non écrite, donnée par les gouvernements-membres à la Commission pour administrer la sidérurgie européenne, a été en quelque sorte confirmée lors de la réunion d'Elseneur.

Les problèmes de gestion ont occupé une place importante dans la réunion. L'aggravation récente de la situation, c'est-à-dire l'accélération de la chute des commandes, a altéré le fonctionnement harmonieux du plan « anti-crise » qui est fondé sur le contingentement de la production et sur le respect de barèmes de prix. Certains industriels pris à la gorge et cherchant à vendre par tous les moyens ont sous-coté leurs produits. Il en est résulté un peu partout une dégringolade des prix mettant en péril l'équilibre financier des entreprises parfois de façon dramatique, comme dans le cas de Saarstahl, àa qui le gouvernement fédéral, oubliant son discours libéral traditionnel, a dû accorder en catastrophe une subvention massive sans même avoir enclenché un programme de réduction des capacités. Bref, un retour au désordre, à une certaine concurrence sauvage était à craindre.

M. Chevènement a insisté sur la l'absolue nécessité de mieux maîtriser la gestion et de s'assurer en particulier que les parts de marché des différents pays producteurs seront stabilisées. Le ministre de l'industrie redoute que, par des détournements de trafic, par des rabais, par diverses autres astuces ou manipulations, les industriels de pays-membres voisins, moins respectueux que la France de la règle commune, ne grignotent une fraction du marché national. M. Chevènement semble souhaiter au moins une certaine surveillance à l'importation. M. Davignon lui a promis de faire le nécessaire.

Les réticences italiennes

Les gouvernements-membres, on le comprend, renâclent à tailler dans le vif de leur sidérurgie autant qu'il le faudrait. M. Andriessen a annoncé que, conformément, à la procédure prévue au « code des aides » approuvé par les Dix, la Commission s'apprêtait à formellement informer les Etats-membres que la quasi-totalité des programmes de restructuration transmis était insuffisante. Il est nécessaire de réduire bien davantage les capacités de production et, M. Andriessen l'a admis, on ne pourra se limiter aux installations vétustes, il faudra pour atteindre le seuil recherché, fermer des unités récentes, des usines qui ne sont pas encore amorties. M. Davignon, pour sa part, a souligné que la politique actuellement mise en œuvre ne trouvait sa justification que si la sidérurgie, en se *« redimensionnant »* en fonction de la taille du marché, devenait à nouveau capable de produire à des prix compétitifs. On ne peut pas se condamner, ajouta-t-il, à un régime d'organisation de marché pendant plusieurs années. Cela signifierait soit un gouffre budgétaire permanent, soit, si l'on répercutait l'insuffisante compétitivité sur les prix, la pénalisation permanente des industries de l'aval.

Les ministres, sauf l'italien, ont *grosso modo* souscrit à ce raisonnement. Certains ont eu même l'impression qu'ils comptaient sur la Commission pour s'impliquer davantage encore dans l'exercice en cours, autrement dit pour prendre position plus clairement elle-même sur les choix industriels à opérer.

M. De Michelis, le ministre italien, s'est d'abord montré résolument négatif : *« Nous refusons les réductions supplémentaires qu'on nous demande. Nous n'accepterons jamais le principe d'une réduction proportionnelle. C'est à ceux qui ont les industries les moins performantes de fermer »* (entendez les Britanniques, les Belges, les Français). Ce discours ne plut guère. *« On ne peut raisonner en termes de simple compétitivité ; il n'est pas admissible qu'un pays s'emploie à tirer son épingle du jeu »*, commenta M. Chevènement. Le ministre britannique, souligna la menace qu'une telle attitude faisait penser sur la Communauté. M. De Michelis se montra ensuite un peu plus constructif : si un examen attentif de la situation nous convainc qu'il faut fermer des usines non obsolètes (le ministre italien considère que les prévisions de la Commission sont trop péssimistes), si l'Italie devait faire des efforts supplémentaires – hypothèse qu'il n'écartait donc plus, – il faudrait ouvrir l'ensemble du dossier industriel, élargir la logiqué communautaire à d'autres secteurs de l'industrie, expliqua-t-il en substance. Ces propos sibyllins furent interprétés dans les couloirs de manière différente. Selon les uns c'était là une manière un peu moins brutale de continuer à dire non, selon d'autres il fallait y voir une volonté d'ouverture, un appel du pied, notamment à la France, pour une coopération industrielle accrue. Personne n'a estimé opportun d'en savoir davantage. *« Les Italiens ont dit à l'intérieur d'un grand nombre de phrases qu'ils devraient faire plus »*, a finalement résumé, optimiste, le vice-président Davignon.

PHILIPPE LEMAITRE.

LE MAINTIEN DE L'AVOIR FISCAL

Conserver sans cautionner

Lors de la campagne pour les élections présidentielles, M. Mitterrand avait promis de supprimer l'avoir fiscal, système créé en juillet 1965 pour intéresser les Français à la Bourse, et plus précisément drainer leur épargne vers l'achat d'actions. Ce système, que la gauche considérait – lorsqu'elle était dans l'opposition – comme un avantage fiscal injuste, analysé comme une redistribution de revenu des salariés vers les actionnaires, s'est finalement révélé utile ces derniers mois, à la lumière de la politique menée par le gouvernement Mauroy en faveur de l'industrie.

Pour réduire la contradiction qui existait entre les promesses faites par M. Mitterrand et la nécessité d'attirer l'épargne vers l'industrie, les services de M. Fabius avaient imaginé de créer un système de crédit d'impôt très proche de l'avoir fiscal et plus équitable dans son fonctionnement.

L'avoir fiscal, tel qu'il existe depuis 1965, a en effet l'inconvénient d'intégrer dans le revenu imposable le crédit d'impôt, somme en fait non perçue, et donc d'élargir la base imposable du contribuable. La déduction de l'avoir fiscal en fin de calcul ne corrige pas toujours cet inconvénient, puisqu'il ne réduit que le montant de l'impôt et non le taux marginal d'imposition.

Ainsi la prise en compte de l'avoir fiscal au moment du calcul du revenu imposable fait-il parfois franchir une tranche d'imposition aux petits et moyens revenus.

Le système Fabius évitait cet inconvénient (1). Mais les députés socialistes ont été plus sensibles à la contradiction qui impliquait par rapport à leurs positions anciennes le vote par leur groupe d'un nouvel avoir fiscal qu'à l'amélioration sur le plan de l'équité d'un système il n'y a pas si longtemps honni. Ils ont donc préféré – en attendant que soit définie, selon l'expression de M. Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, une nouvelle approche globale de la taxation des dividendes – conserver le vieux système en l'état. Le conserver, sans le cautionner.

A.V.

(1) Un actionnaire, qui reçoit 100 F de dividendes est imposé sur cette somme. Si son taux d'imposition marginal est de 40 % (tranche du barème qui atteint la limite supérieure de son revenu), l'actionnaire devra 40 F au fisc. Il retire de cette somme un crédit d'impôt calculé selon une formule qui veut que plus le taux marginal est élevé, plus la réduction est faible.

Le gouvernement allemand doit se prononcer sur la prise de contrôle de Grundig par le groupe français Thomson-Brandt

L'Europe de l'électronique va-t-elle renaître de cendres ? Cette perspective, qui relevait, il y a encore quelques mois, de l'hypothèse d'école a gagné aujourd'hui en crédibilité. Le protocole d'intention signé dans la nuit de jeudi 18 à vendredi 19 novembre entre la société allemande Grundig et le groupe français Thomson-Brandt est la première tentative sérieuse, depuis bien des années, de bâtir une coopération industrielle à l'échelle du Vieux Continent (*le Monde* du 17 novembre).

Les termes de l'accord entre MM. Alain Gomez, P.-D. G. du groupe Thomson, et Max Grundig, prévoient le rachat par Thomson-Brandt à la Fondation Max-Grundig (1) des 75,5 % du capital qu'elle détenait dans la société Grundig. L'opération, si elle est approuvée par les autorités des deux pays, ainsi que par Philips, qui détient 24,5 % de Grundig et dispose d'une sorte de *droit de veto sur la cession du reste* du capital, pourrait être réalisée d'ici la fin du premier trimestre.

L'ensemble ainsi constitué *« pèserait »* plus de 22 milliards de francs de chiffre d'affaires et se placerait juste derrière le groupe Philips avec une part non négligeable du marché européen de l'électronique grand public (radio, télévision, vidéo). Cette prise de contrôle ne se traduirait pas par une absorption, ni par une fusion des deux groupes. Chacun conserverait son identité, ses marques, son réseau commercial, ses produits (2). Ainsi Grundig continuerait à vendre ses magnétoscopes Vidéo 2000 et Thomson les V.H.S. du Japonais Japan Victor Cy (J.V.C.).

Toutefois, les deux firmes auraient l'intention de basculer très rapidement – dans un delai d'un an – vers la fabrication de magnétoscopes de la seconde génération. Ces matériels utiliseront le nouveau standard 8 millimètres qui doit être en principe agréé par l'ensemble des fabricants mondiaux, y compris les Japonais. Ces derniers envisageaient cependant un calendrier moins rapide. Le temps sans doute d'amortir au maximum leurs investissements dans *l'actuelle génération de magnétoscopes.*

En accélérant le processus, Thomson-Grundig, auquel Philips devrait se joindre, espèrent bloquer la pénétration japonaise sur le marché européen de la vidéo et éviter que les circuits commerciaux ne s'habituent peu à peu aux produits du Sud-est asiatique. Le lancement rapide d'un nouveau magnétoscope au standard mondial remettrait ainsi, du moins l'espère-t-on chez les deux firmes, les compteurs à zéro entre Européens et Japonais.

Les deux sociétés ont également l'intention d'harmoniser leur politique en matière de composants électroniques et de nouveaux produits. Coopération qui serait étendue au groupe Philips, dont les liens industriels fort étroits avec Grundig (achat de tubes de télévision couleur notamment) seraient bien évidemment maintenus.

Pour que cette vaste coopération européenne qui s'esquisse entre dans les faits, plusieurs conditions devront cependant être réunies. Il faut d'abord que Philips ne s'oppose pas à l'opération. Certes plusieurs *« sensibilités »* coexistent au sein de la multinationale et certains ne voient *pas d'un œil très favorable l'émergence* d'un second géant européen. Mais, Philips a trop appelé ces dernier temps à la résistance face au Japon, à la coopération européenne, pour qu'il puisse s'opposer à l'accord Thomson-Grundig. D'autant qu'à Eindhoven on sait désormais qu'il ne constitue, dans l'esprit des responsables français, que la première pierre d'un édifice beaucoup plus vaste où Philips occuperait une place à sa mesure.

Quoi qu'il en soit, on affirmait ces derniers jours, chez Philips, rester *« de fermes partisans de la coopération européenne et ne pas vouloir s'opposer à l'accord : si tant est qu'il obtienne l'aval des autorités françaises et allemandes »*.

Même si cette voie européenne risque de faire grincer quelques dents en France, parmi les tenants d'un accord avec un groupe japonais, on ne voit pas comment les pouvoirs publics n'approuveraient pas totalement un accord auquel le président de la République attache une attention particulière, voire symbolique.

Dilemme pour Bonn

Reste la position des autorités allemandes. Dans un premier temps, l'office des cartels de Berlin-Ouest va devoir se prononcer. Dès vendredi, *un de ses porte-parole a jugé l'opération « très discutable »*, en raison de la position dominante (45 %) qu'aurait le nouvel ensemble sur le marché allemand de l'électronique grand public. Ce pourcentage de 45 % est obtenu en ajoutant aux parts de marchés du tandem Thomson-Grundig celle de Telefunken. Dans le cadre de *la réorganisation du groupe A.E.G.*, Grunding prendrait, en effet, une participation de 25 % dans le capital de Telefunken, sa filiale « grand public », et en assumerait le management.

Outre-Rhin, certains, qui ont encore en mémoire l'affaire Unidata (3) et la fermeture brutale à Ulm par Thomson d'une usine de tubes de T.V. couleur, préféreraient une *« solution allemande »*. Seul Bosch-Blaupunkt serait, en fait, en mesure de fournir une alternative nationale. Informé des négociations franco-allemandes, ce groupe n'aurait-il pas déjà fait une contre-proposition s'il était intéressé ? On pourrait également disjoindre le cas de Telefunken. Mais Grundig a été le seul candidat à s'être offert à reprendre les activités grand public de Telefunken, qui perdent beaucoup d'argent.

A vrai dire, les autorités allemandes sont confrontées à un réel dilemme. D'une part, les candidats au rachat de Grundig et de Telefunken ne sont pas légion, l'industrie allemande du grand public étant en difficulté. D'autre part, Bosch-Blaupunkt acquerrait, lui aussi, une position dominante en reprenant les deux sociétés. Enfin, un refus obligerait Thomson et la France à chercher d'autres alliances hors d'Europe. Avec tous les risques que cela pourrait comporter pour l'industrie allemande.

Les débats internes en R.F.A. *risquent pourtant de prendre du temps.* Or Grundig comme Telefunken et Thomson-Brandt ont besoin d'être fixés rapidement. L'incertitude est, dans l'industrie, la pire des choses. A Paris, on considère en tout cas ce dossier comme un *« test politique »*. Pour la première fois depuis bien longtemps, *les conditions d'une coopération industrielle entre les grands groupes de l'électronique européenne paraissent être réunies. Les prochaines semaines et l'avis du gouvernement allemand diront si « l'Europe des projets industriels »* peut voir le jour. Sinon... c'est l'idée même de l'Europe qui risque alors de perdre de sa crédibilité.

J.-M. QUATREPOINT.

(1) Le capital de la Fondation Max Grundig est détenu par le fondateur de l'entreprise et sa famille.

(2) Thomson-Brandt contrôle déjà en R.F.A. les sociétés Nordmende, Saba et Dual.

(3) Unidata était le « club » formé par Siemens, Philips et C.I.I. pour développer une informatique européenne. C'est la France qui a rompu l'alliance en 1975 par son accord avec Honeywel.

Grundig : 9 milliards de francs de chiffre d'affaires

L'histoire du premier groupe allemand de l'électronique grand public est étroitement liée à celle d'un homme aujourd'hui âgé de soixante-quatorze ans : M. Max Grundig, son fondateur, P.D. G., animateur et actionnaire principal. Cet ancien commerçant, qui bricolait avant guerre les postes de T.S.F. avant de se lancer voilà près de quarante ans dans l'aventure industrielle, appartient à cette génération de « self made man » dont M. Floirat est en France l'un des meilleurs exemples.

Avec un chiffre d'affaires pour l'exercice 1982-1983 qui devrait atteindre près de 3,5 milliards de deutschemarks (9 milliards de francs), une production annuelle d'environ 1,8 million de postes télévision et 830 000 magnétoscopes, Grundig reste l'un des derniers groupes européens à avoir survécu à l'offensive japonaise dans le secteur.

Les dernières années ont cependant été difficiles. Les deux derniers exercices se sont soldés, au total, par 200 millions de deutschemarks de pertes. Plusieurs usines ont été fermées et quatre mille emplois supprimés. Outre la modernisation de son outil de production, la société se devait de trouver de nouveaux marchés, celui de la télévision arrivant à saturation. De plus, Grundig ne produit pas de tubes couleur. Obligé de s'approvisionner à l'extérieur, le groupe perd ainsi une part importante de la valeur ajoutée d'un téléviseur.

L'accord conclu en 1979 avec *Philips allait permettre à Grundig* de partager les frais de développement d'un magnétoscope – le Vidéo 2000 – et de prendre pied sur un nouveau marché. Son usine de Nuremberg, ouverte voilà quatre ans, a une capacité de production annuelle de 1 million d'appareils par an.

Le développement rapide des ventes de magnétoscopes en 1982 a apporté un ballon d'oxygène à la société. Deux mille embauches ont été faites cette année et l'exercice 1982-1983 devrait se solder, selon la société, par un bénéfice.

PARTS DE MARCHÉS EN 1982
(en %)

	T.V.		Magnétoscopes	
	France	R.F.A.	France	R.F.A.
Thomson	32,8	19	30	4
Philips	30,1	8,3	8	4
Grundig	7,1	17,7		11

Sources: Thomson.

● *Environ 1 400 000 commerçants, industriels et prestataires de services* sont appelés à voter le lundi 22 novembre pour le renouvellement de la moitié des sièges des assemblées des chambres de commerce et d'industrie (C.C.I.). La généralisation du vote par correspondance devrait permetttre de diminuer les abstentions traditionnellement très élevées (plus de 60 %). Le scrutin a lieu tous les trois ans et la moitié des mandats sont à renouveler : cette année, 2 960 personnes se disputent les 2 332 sièges à pourvoir.

Compte tenu des listes en présence, il ne faut pas s'attendre à une modification sensible dans la direction des organismes consulaires. Les listes dites traditionnelles et celles d'union regroupent plus de 80 % des candidats. Le CID-Unati a peu de représentants ainsi que le S.N.P.M.I.

TUNISIE
Fantastique, une semaine au soleil.
1995 F
tout compris*
A l'Hôtel-Club Oamarit***
à Jerba Zarzis.
Tennis. Equitation.
*1 semaine en pension complète (vin à table inclus) au départ de Paris ou de Lyon.
(Vols spéciaux du 12 Novembre au 16 Décembre 82 et du 7 au 27 Janvier 83.)

REPUBLIQUE TOURS
Le droit de choisir.
Tél. : Paris : (1) 355.39.30 - Tél. : Lyon : (7) 837.72.38.
Lic. A 504 France International Paris

مكبرا من الأصل

COMMERCE INTERNATIONAL

Du bon usage du protectionnisme

(Suite de la première page.)

Que tout changement soit onéreux ne doit certes pas faire souhaiter des structures productives immobiles. D'incessantes mutations sont, plus que jamais, la condition de tout progrès. Mais pas n'importe lesquelles ! Il en est qui sont destructrices de richesses ou asservissantes à l'étranger ou inutilement douloureuses.

Seules sont vraiment bonnes celles qui, en procurant plus d'autonomie à la nation, rendent l'emploi des hommes moins précaire et l'approvisionnement en produits essentiels plus sûr, ou bien celles qui accroissent durablement la valeur ajoutée par le travail humain. Or ces mutations-là impliquent généralement la mise en œuvre de procédés difficiles à bien utiliser. On ne peut guère espérer que des entreprises s'aventurent à s'y essayer si elles savent que leurs fabrications seront, dès leur commencement, exposées à la concurrence implacable d'étrangers qui, grâce à l'avance qu'ils ont prise, ont déjà acquis expérience et réputation.

Pour qu'un Etat, ou une communauté d'Etats, puisse écarter de son sol les mutations maléfiques et favoriser celles qui sont bénéfiques, il doit pouvoir maîtriser son commerce extérieur. Malheureusement, du fait de leur adhésion au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) conclu à l'instigation des Etats-Unis en 1947, les Etats occidentaux ont été amenés à consentir, au cours des successives conférences internationales, des réductions systématiques et très générales de leurs droits de douane, en acceptant qu'elles soient irréversibles, ce qui est un renoncement à leur souvaireneté douanière. Cela est devenu de moins en moins supportable au fur et à mesure que les progrès techniques ont levé la plupart des obstacles naturels qui, naguère encore, freinaient le commerce international.

S'en remettre ainsi au jeu d'un marché mondial, que l'on veut libéré de toute entrave aux échanges commerciaux, du soin de déterminer les productions qui pourront être réalisées dans chaque Etat serait peut-être justifié si une concurrence parfaite régnait sur ce marché, puisque, à en croire certains théoriciens, les productions se trouveraient réparties au mieux dans l'espace pour le plus grand bien de tous. Mais la réalité est autre.

L'existence de par le monde de systèmes sociaux et politiques profondément différents avantage outrageusement les entreprises situées dans des pays où la pauvreté et l'absence de liberté facilitent l'exploitation de la main-d'œuvre. Et même entre pays développés et démocratiques, les flux commerciaux ne dépendent pas seulement des aptitudes particulières que chacun tire de son climat, de son sol ou de la qualité du travail de ses habitants. Ils sont influencés aussi, et de plus en plus, par les stratégies des entreprises multinationales, désireuses d'acquérir des monopoles de fait, par les aides à la recherche, à l'investissement ou à l'exportation procurées par les Etats, et aussi par les variations des cours des changes, plus amples que jamais.

Quoi d'étonnant que les chefs d'entreprise raisonnables hésitent à investir ? Ils voudraient pouvoir prospérer grâce à un patient effort d'amélioration de leurs techniques et à des calculs rationnels de prix de revient prospectifs, en ayant à affronter leurs concurrents dans des conditions loyales et connues d'avance. Face au désordre international et craignant l'imprévisible, ils répugnent à participer à ce qui n'est trop souvent qu'un jeu de hasard, où par surcroît les dés sont pipés. L'actuel marasme des économies occidentales provient de là pour une large part. Trop d'incertitude paralyse.

Des droits de douane

Dramatique est le refus de tirer les conséquences de cette situation et de reconnaître que le libre-échange mondial n'est plus compatible, s'il l'a jamais été, avec un bon emploi des forces productives. L'obstination à vouloir réduire les droits de douane et à interdire de relever aucun d'entre eux conduira inéluctablement à l'inverse de l'objectif proclamé, qui est de sauvegarder un commerce mondial suffisant. Car si la baisse des pouvoirs d'achat et le chômage continuent à s'aggraver, les gouvernants ne pourront résister longtemps aux pressions des groupes sociaux qui s'estiment victimes d'importations abusives.

Bridés par les règles du GATT en matière de droits de douane, ils recourront à d'innombrables procédés, particulièrement nocifs, parce que très bureaucratiques et incompatibles avec une concurrence internationale sainement ordonnée : contingentements ; procédures de dédouanement volontairement compliquées ; application de normes techniques ou sanitaires dépourvues de justifications véritables ; interdiction d'utiliser certains équipements dans un pays s'ils n'incorporent un pourcentage déterminé d'éléments nationaux ; aides financières, plus ou moins clandestines, accordées au coup par coup et arbitrairement aux entreprises menacées par une concurrence extérieure, etc. Ainsi les chantres inconditionnels d'un développement du commerce mondial, aveuglés par leur dogmatisme, en seront les fossoyeurs.

Réapprendre le bon usage du protectionnisme est urgent. S'interdisant de mettre en œuvre aucune restriction quantitative et aucun obstacle non tarifaire, ce protectionnisme-là ne pratiquerait que le maniement des droits de douane. Un Etat, ou une communauté d'Etats, les ferait varier quand besoin serait, en hausse comme en baisse, aussi amplement qu'il faudrait pour rendre à ses producteurs le degré de sécurité qui leur est nécessaire et modeler ses structures productives selon ses préférences, inspirées par sa conception de ses intérêts à long terme.

Lorsqu'il s'agirait de donner à des entreprises le temps d'amortir leurs premières dépenses d'établissement ou de conversion et d'acquérir une suffisante expérience de leurs fabrications, les droits de douane pourraient être fort élevés ; mais leur réduction échelonnée sur une dizaine d'années serait annoncée d'avance. Des droits permanents s'appliqueraient à des productions que, pour des raisons sociales ou de sécurité d'approvisionnement, on entendrait maintenir malgré un handicap naturel. Les droits seraient nuls pour beaucoup de marchandises, soit que les entreprises nationales ou communautaires ne puissent prétendre se trouver dans des conditions moins favorables que leurs concurrents étrangers, soit qu'on estime sans inconvénient grave pouvoir renoncer à certaines productions.

Ce protectionnisme aurait le grand mérite de laisser jouer les lois du marché, les droits de douane n'intervenant que comme des coûts artificiels de transport. Leur montant exprimerait clairement et publiquement les écarts comblés entre les coûts intérieurs et les coûts extérieurs. Il n'impliquerait aucune intrusion administrative dans le fonctionnement, le financement ou l'approvisionnement des entreprises.

Aux frontières de la C.E.E.

Une grave question demeure, qui ne peut être éludée : le protectionnisme qu'il conviendrait à coup sûr de pratiquer aux frontières de la C.E.E. pourrait-il l'être aussi, de surcroît, par les Etats membres à leurs frontières intracommunautaires ? La réponse doit, selon moi, être négative, non point seulement parce que le traité de Rome, instituant la Communauté, l'interdit.

La mise en œuvre efficace des techniques modernes implique que le marché protégé à l'intérieur duquel la concurrence entre grandes entreprises doit s'exercer librement soit assez vaste. Il faut que chacune d'elles puisse y trouver une clientèle qui lui permette d'écouler des productions suffisantes pour amortir des coûts fixes élevés d'équipement et de recherche. Après quoi, ces entreprises seront d'autant mieux capables d'exporter vers les pays tiers. La dimension nécessaire à ce marché intérieur diffère évidemment selon la nature des productions, mais on peut estimer que, pour nombre d'entre elles, il doit compter au moins deux cents millions d'habitants à revenu élevé, ainsi qu'il en est aux Etats-Unis. C'est heureusement aussi le cas du Marché commun européen.

Les législations sociales et les capacités techniques diffèrent certes entre pays membres ; mais ces discordances ne sont pas telles qu'elles suffisent à justifier des exceptions au principe de la libre circulation des marchandises, des hommes et des capitaux. En outre, et cela est essentiel, tandis que l'économie mondiale est, au sens étymologique du terme, anarchique, en raison de l'absence d'une autorité internationale qui puisse l'ordonner équitablement, des autorités communautaires existent, au contraire, au sein de la C.E.E. On les voudrait, certes, plus efficaces et audacieuses, mais elles portent en elles des possibilités de régulation de l'économie.

Il leur incombe de faire par l'exercice de leurs pouvoirs réglementaires, financiers et judiciaires que les distorsions trop préjudiciables soient résorbées peu à peu et d'empêcher que se constituent à l'intérieur de ce grand marché des positions dominantes qui, en paralysant les initiatives et en permettant l'appropriation de rentes abusives, seraient nocives. Elles ont aussi à poursuivre la tâche entreprise en 1979 par la mise en place du système monétaire européen, afin que des fluctuations erratiques des changes des monnaies européennes entre elles ne viennent pas perturber les courants d'échanges. Ainsi doivent et peuvent être assurées dans la C.E.E. des conditions de concurrence telles que les plus ingénieux et les plus travailleurs de ses habitants trouvent la juste récompense de leurs efforts, pour le plus grand bien de la Communauté entière.

Mais la construction d'une économie européenne proche du plein emploi et novatrice sera impossible si la C.E.E. devient une zone de libre-échange, ouverte à toutes les concurrences mondiales. Il faut revenir à la conception initiale de la Communauté, qui, en 1960, avait un tarif extérieur commun, imparfait certes, mais beaucoup plus protecteur que celui d'aujourd'hui. Surmontant les interdictions du GATT, elle doit en établir un nouveau, adapté aux circonstances actuelles, qui lui permette de relancer son économie et de se doter des structures productives qu'elle estimera les plus avantageuses à long terme. Elle le ferait non seulement pour elle, mais aussi dans l'intérêt du reste du monde, qui a grand besoin d'une Europe prospère.

Craignons que, à défaut de cela, des entorses au libre-échange intracommunautaire ne soient de plus en plus fréquentes et finissent par disloquer le Marché commun. L'intégration des économies réalisée en Europe depuis vingt ans est telle que ce serait ruineux pour chacun des Etats membres.

La reconquête du marché intérieur français est hautement souhaitable, si nous la réalisons en réussissant à produire aussi valablement que nos concurrents européens des biens que nous leur achetons actuellement. Si au contraire nous cherchions à atteindre cet objectif en dressant des obstacles à nos frontières intra-communautaires, ce qui ne pourrait manquer de provoquer des représailles, nous condamnerions notre économie au déclin.

JEAN-MARCEL JEANNENEY.

COMMERCE INTERNATIONAL

Le déficit extérieur de la France est revenu à 6 milliards de francs en octobre

Le déficit du commerce extérieur français s'est sensiblement réduit en octobre par rapport aux mois précédents, tout en restant à un niveau élevé : 5,86 milliards de francs en chiffres bruts ; 6,31 milliards après correction des variations saisonnières. Sur la base des données corrigées, qui permettent d'éliminer de brusque variations mensuelles, ce résultat a été de près de moitié inférieur à celui enregistré en septembre (12,23 *milliards*), *mais reste supérieur* à celui observé en octobre 1981 (5,16 milliards)

Pour les dix premiers mois de 1982, le solde négatif « corrigé » s'est établi à 79,81 milliards de francs contre 38,17 milliards de janvier à octobre 1981. Au rythme mensuel de près de 8 milliards de francs, le déficit pour 1982 serait alors inférieur à la barre fatidique des 100 milliards. Calculée sur les trois derniers mois la moyenne mensuelle a représenté environ 9 milliards, ce qui donnerait aussi moins de 100 par an. *Toutefois l'ensemble* de 1981, *le solde négatif* avait représenté 49,6 milliards de francs.

En chiffres bruts, les exportations ont atteint en octobre 57,175 millions de francs, ayant progressé de 13,7 % par rapport à septembre et de 10,1 % par rapport à octobre 1981. Les importations se sont élevées à 63 037 millions de francs, en baisse de 0,9 % en un mois, mais en hausse de 11 % en un an. Le taux de couverture des achats par les ventes s'est établi à 90,7 % contre 79,1 % en septembre dernier et 91,4 % en octobre 1981.

Après correction, les exportations ont atteint 56 268 millions de francs, ayant progressé de 6,9 % par rapport à septembre et de 13,5 % par rapport à octobre 1981. Les imortations se sont élevées à 632 580 millions, en baisse de 3,5 % en un mois, mais en hausse de 14,3 % en un an. Le taux de couverture s'est établi à 89,9 % contre 81,2 % en septembre et 90,6 % en octobre 1981. Calculé sur douze mois ce taux s'est situé à 87,1 % comme le mois précé*dent (92,2 % une année plutôt)*.

Ces résultats sont considérés comme « encourageants » par le ministère du commerce extérieur. Dans le domaine énergétique la facture s'est allégé de 2,2 milliards, les importations de pétrole ayant représenté 5,3 millions de tonnes (9,6 milliards de francs) contre 5,8 millions au 14 septembre (7 millions en octobre 1981). Le surplus du secteur agro-alimentaire a atteint 1,9 milliard de francs contre 0,9 milliard, grâce à de fortes exportations de céréale (2,5 milliards au lieu de 1,5).

Pour l'équipement automobile des ménages, à la suite d'une hausse des exportations et d'une baisse des importations, le solde positif est établi à 1,1 milliard de francs contre 200 millions seulement le mois précédent. Dans le domaine des biens d'équipement professionnel, en raison d'une stabilisation des achats et d'une progression des ventes – le secteur aéronautique (5 Airbus, 9 avions Sam Jet 50) a rapporté près *de 2 milliard de francs au titre* des « opérations exceptionnelles », – l'excédent est passé de 150 millions à 1,2 milliard de francs.

En termes géographiques, le déficit à l'égard des autres pays de la C.E.E. est revenu de 7,3 milliards à *4,5 milliards de francs, grâce à* une amélioration des résultats vis-à-vis de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Il s'est également réduit à l'égard des États-Unis (1,9 milliard de francs contre 2,5 milliards), mais s'est accru vis-à-vis du Japon (1,4 milliard contre 1,2). Le solde négatif enregistré avec les pays à économie centralisée s'est situé à 500 millions de francs contre 850 millions alors que le taux de couverture avec l'OPEP est passé de 48 % à 60 %. Enfin vis-à-vis du tiers-monde l'excédent – le seul observé à l'égard d'un ensemble de pays – a représenté 1,6 milliard de francs.

Les résultats d'octobre traduisent ainsi un double mouvement d'accroissement des exportations, grâce partie aux Airbus, et de ralentissement des importations qui a touché ainsi le secteur des métaux et les biens de consommation. – Est-ce l'effet magnétoscope ? – Compte tenu d'une contraction de l'activité (destokage des entreprises) et de la demande, liée au changement de politique éconimique, le déficit pourrait, toutes choses égales d'ailleurs (niveau du dollar, prix du pétrole), ramené aux environs de 5 milliards de francs au cours des prochains mois. Il s'agirait, en attendant des jours meilleurs, d'un redressement de récession.

MICHEL BOYER.

AGRICULTURE

A AVIGNON

Affrontements entre C.R.S. et agriculteurs lors de la visite de Mme Cresson

De notre correspondant

Avignon. – De violents affrontements entre agriculteurs et forces de l'ordre se sont produits dans l'après-midi du vendredi 19 novembre à Montfavet, près d'Avignon (Vaucluse), à l'occasion de la venue de Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture. Arrivée par hélicoptère au domaine Saint-Paul, appartenant à l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), le ministre venait d'inaugurer deux nouvelles unités d'agronomie et d'arboriculture fruitière et remetrre la cravate de commandeur de l'ordre national du Mérite à M. Robert Dion, président de la chambre d'agriculture du Vaucluse.

Voulant profiter du passage de Mme Cresson pour la rencontrer et lui exposer leurs problèmes, des centaines d'agriculteurs s'étaient massés devant les grilles du domaine Saint-Paul, perturbant sérieusement la circulation sur la RN 7 entre Avignon et Marseille. C'est en apprenant qu'ils ne pourraient obtenir l'entrevue souhaitée (alors que des manifestants du MODEF et du centre départemental des jeunes agriculteurs étaient reçus très brièvement par le ministre) que les agriculteurs ont forcé les grilles de la propriété et brisé la loge du gardien se trouvant à l'entrée.

Deux compagnies de la C.R.S. 60 sont alors intervenues pour repousser, à l'aide de grenades lacrymogènes, les assaillants qui leur lançaient des pierres. Un camion italien transportant des pommes a été intercepté par les manifestants et vidé de son contenu. Une haie de cyprès a été incendiée et un automobiliste a été molesté par les agriculteurs en colère, qui se sont ensuite rendus au péage Avignon-sud de l'autoroute A 7, empêchant toute circulation jusque vers 17 heures. La veille, dans un communiqué, la F.D.S.E.A. avait décidé de « *boycotter la venue du ministre* ». Les manifestants vauclusiens se sont donc déplacés sans y *être officiellement invités*, de même que les agriculteurs des Bouches-du-Rhône arrivés en renfort.

JEAN LECLAIRE.

ÉTRANGER

L'ENDETTEMENT INTERNATIONAL

Le Brésil demande 500 millions de dollars au F.M.I.

Le Brésil a l'intention d'emprunter 500 millions de dollars au F.M.I. *au titre du mécanisme compensatoire* destiné aux pays ayant subi une diminution de leurs recettes due à une baisse des prix des matières premières exportées.

La Banque centrale d'Argentine va reprendre à son compte une partie des dettes contractées à l'extérieur par des sociétés privées pour un montant estimé à 5,5 millions de dollars. Les sociétés rembourseront en pesos et la Banque centrale se chargera de payer les créanciers étrangers en s'accordant, semble-t-il, un délai, les premiers remboursements n'intervenant pas avant novembre 1986.

La Banque centrale en profitera pour examiner de près les emprunts ; elle soupçonne qu'une bonne partie d'entre eux correspondent à des opérations fictives montées dans la seule intention de faire sortir des devises du pays. Par ailleurs, les sanctions contre les banques britanniques sont levées : les banques argentines sont autorisées à *acquitter les arriérés qu'elles ont* accumulés à leur égard.

La dette polonaise

La COFACE (Compagnie française pour l'assurance du commerce *extérieur*) a remboursé, *sur des* fonds publics, plus de 2,5 milliards de francs à des banques et sociétés possédant des créances sur la Pologne assorties d'une garantie publique. La France et les autres pays occidentaux qui ont prêté à la Pologne se sont refusés cette année à discuter à Varsovie du rééchelonnement de la dette garantie de ce pays.

On estime, Rue de Rivoli, que les récents événements survenus en Pologne, avec en particulier la libération de Lech Walesa, ne permettent *pas encore d'envisager* la *reprise* des discussions. On apprend par ailleurs que la Pologne éprouve des difficultés à rembourser les intérêts qu'elle doit aux banques commerciales occidentales. En vertu de l'accord de rééchelonnement qui vient d'être conclu, la moitié des sommes dues à ce titre (1,1 milliard de dollars) doit être immédiatement remise à la disposition de la Pologne sous forme de nouveaux crédits, si bien qu'effectivement Varsovie n'aura à débourser que 550 millions de dollars.

Les versements pourraient s'effectuer en deux ou trois tranches d'ici au début de 1983.

• Le chômage suédois a accusé un léger recul en octobre, touchant 127 000 personnes, ou 3 % des actifs. *En septembre, il y avait* 176 000 demandeurs d'emplois, chiffre record depuis la dernière guerre mondiale. Le mois dernier, le nombre de jeunes de moins de vingt-cinq ans sans emploi a été de 48 000 (61 000 il y a un an). Cette amélio*ration doit toutefois être appréciée* au regard d'un accroissement des stages de formation et des emplois de soutien. – *(A.F.P.)*

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

PENARROYA

MINE DE LARGENTIÈRE

L'activité de la mine de Largentière étant désormais définitivement arrêtée, Penarroya tient à faire le point de l'application du plan social établi et présenté aux divers comités d'établissement réunis en 1982. Ce plan comportait un ensemble de mesures destinées à permettre à chaque *membre du personnel de trouver la solution appropriée à son avenir.*

En premier lieu, des recherches actives étaient entreprises pour offrir à tout le personnel le plus grand nombre d'emplois, tant dans les établissements de la société et du groupe qu'à l'extérieur.

Des mesures particulières ont été mises au point pour permettre l'accès à des régimes de fin de carrière. Une convention a été signée avec la Caisse nationale d'assurances des mines. A ce titre, des indemnités de raccordement et de compléments de ressources ont également été instituées.

Enfin, des dispositions financières ont été spécialement prévues pour ceux qui choisissent de se reclasser par eux-mêmes.

Malgré l'occupation de la mine depuis six mois par un petit nombre de grévistes, l'application de ce plan social a pu être menée à bien, en accord avec les administrations concernées.

Sur un effectif total de 300 ouvriers et collaborateurs au début de 1982, *ce plan a permis, à ce jour* :

- Le reclassement de 90 personnes dans 7 autres établissements de la société et du groupe et de 10 personnes dans d'autres sociétés ;
- Le départ à la retraite normale ou anticipée de 60 personnes ;
- Le départ négocié de 60 personnes bénéficiaires d'une aide au reclassement individuel.

Une trentaine de personnes ont refusé plusieurs emplois offerts par la société, et, de ce fait, cessent d'appartenir à l'entreprise.

Enfin, l'effectif restant de 46 personnes pourrait être maintenu en place pendant quelques mois en vue d'assurer, si cela est possible, les travaux de fermeture de la mine.

L'effort financier consenti dans le cadre de ce plan représente en moyenne de 7 à 10 mois de salaire pour chacun des salariés concernés.

La société rappelle en outre qu'elle a offert des aides financières particulières destinées à compléter les aides de l'Etat et de la région pour favoriser la création d'emplois sur place.

IMMOFFICE

Dans sa récente lettre aux actionnaires, le président, M. Simon-Barboux écrit notamment :

« Depuis le début de l'année, nous avons essentiellement poursuivi notre politique de constitution d'un patrimoine de location simple qui reste la *propriété* d'IMMOFFICE et donc de *ses actionnaires, à la différence des opérations* de crédit-bail qui, sans doute plus immédiatement rentables, sont destinées à devenir progressivement la propriété des utilisateurs.

A fin septembre, le patrimoine de location simple d'IMMOFFICE représentait 425 M.F. d'investissements environ, soit *55 % des investissements de la* société et une fois et demie les fonds propres qui s'élèvent à 270 M.F.

Une proportion importante de ces immeubles a été construite directement par IMMOFFICE et figure donc à l'actif du bilan de la société pour un prix modéré inférieur à leur valeur vénale, et ceci malgré les difficultés actuelles du marché immobilier.

Ce patrimoine est actuellement loué à 92 % environ, la moitié des loyers manquants étant afférente à des immeubles en voie d'achèvement ou récemment achevés et qui sont donc en cours de *location pour la première fois.*

Les recettes d'IMMOFFICE s'élèvent au 30/09/82 à 90,9 M.F. contre 81,4 M.F. au titre de la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 11,7 %.

Le blocage des loyers qui n'a pas touché les opérations de crédit-bail a par contre pesé sur la progression des loyers de location simple qui augmenteront cette année moins fort que l'an dernier.

Notre société n'enregistre pratiquement pas de contentieux ou de retard dans le paiement de ses loyers. En revanche, le niveau élevé des taux d'intérêt a provoqué une augmentation des frais financiers qui pèsera sur les résultats.

Le bénéfice net s'élève ainsi à 35,2 M.F. contre 32 M.F. au 30/09/81, *traduisant une augmentation de 10 %* qui, sauf éléments imprévus aujourd'hui, indique l'ordre de grandeur de l'augmentation des résultats pour l'ensemble de l'année 1982.

Compte tenu de ces différents éléments, je crois pouvoir dire aujourd'hui que le dividende d'IMMOFFICE pour *l'exercice 1982* devrait être en augmentation sur celui de l'année précédente.

EUROPE 1 IMAGES ET SON

Le bénéfice net d'EUROPE 1 IMAGES ET SON, après plus-values et moins-values, provisions pour dépréciation, dividendes perçus et impôts sur les sociétés, sera, selon une première estimation, supérieur à 50 millions de francs pour l'exercice clos le 30 septembre 1982, contre 42,3 millions de francs l'an passé, soit plus de 18 % de progression.

Sur les mêmes bases, le résultat consolidé (part du groupe) devrait être supérieur à 48 millions de francs (44,6 millions l'année dernière).

Compte tenu de ces éléments, le conseil d'administration envisage de recommander à l'assemblée la distribution d'un dividende égal à celui du précédent exercice (30 F par action, hors avoir fiscal).

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

Semaine du 15 au 19 Novembre 1982

Contraction de la demande

UN pas en avant, un pas en arrière. En hausse de 1 % la semaine précédente, la bourse de Paris a régressé dans d'égales proportions ces derniers jours. Non pas que le courant des ordres de vente se soit subitement renforcé, mais tout simplement en raison d'une contraction de la demande sur les actions françaises, ainsi que le confirment les dernières statistiques mensuelles de la Chambre syndicale des agents de change.

Si le marché a inscrit un record au mois d'octobre avec un volume mensuel de 21,9 milliards de francs, en augmentation de plus de 16 % sur le mois précédent, c'est surtout à la nouvelle progression de l'activité sur les obligations qu'il le doit. *Celles-ci ont atteint en effet le chiffre sans précédent de* 16,4 milliards de francs (en progrès de 13 %), et les actions ont eu droit, une nouvelle fois, à la portion congrue avec 5,5 milliards de francs, soit un accroissement supérieur à 27 % d'un mois sur l'autre.

En clair, les actions représentent *tout juste le quart du volume des échanges (25,3 % très exactement au mois* d'octobre), alors que la capitalisation boursière, en léger progrès par rapport à septembre (197,39 milliards de francs en excluant les valeurs de la zone franc), reste encore en deçà du seuil des 200 milliards.

Pour les spécialistes, ces chiffres ne constituent qu'une *nouvelle démonstration du déséquilibre croissant qui* s'accentue chaque mois un peu plus au bénéfice du marché obligataire, et il ne fait pas de doute, dans leur esprit, que les pouvoirs publics ne semblent guère décidés à redresser la barre, du moins pour l'instant.

A la mi-novembre, ce sont environ 135 milliards de francs *qui ont été recueillis sur ce marché sous la forme d'émissions* nouvelles, et le dernier emprunt d'État (10 milliards de francs à 15,30 % d'intérêt) porte à 37 % le pourcentage des émissions de cette nature depuis le début de l'année (40 milliards de francs au total) par rapport au volume global des emprunts lancés sur le marché. A titre de comparaison, en 1980 (l'année suivante ne constitue pas une comparaison valable en raison des événements politiques qui l'ont marquée) les emprunts d'État avaient porté sur 31 milliards de francs sur un total de 117 millions de francs d'émissions nouvelles, soit 26 % environ.

Comment s'étonner, dans ces conditions, du peu d'engouement *qu'éprouve la clientèle privée à l'égard des actions*, alors que le Parlement n'a pas encore voté le principe du compte d'épargne en actions (C.E.A.), qui doit normalement servir de réceptacle à l'ancienne « épargne Monory » ? (1) A un peu plus d'un mois de la fin de l'année, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements ne savent pas encore quelle forme définitive revêtira ce nouvel instrument financier, qui devrait pourtant être inauguré dès janvier 1983.

Un délai aussi court risque fort de réduire à néant tous les efforts entrepris pour en vanter les mérites : ce n'est pas du jour au lendemain que les banquiers, les agents de change et quantité d'autres intermédiaires pourront placer ces comptes en actions dans les portefeuilles de leur clientèle. L'histoire ne se répète pas, c'est vrai, mais elle a parfois valeur d'exemple. La « loi Monory » a été votée le 13 juillet 1978, soit environ six mois avant qu'entrent en application les mesures favorables à l'épargne contenues dans ce texte de référence.

Aujourd'hui, la situation semble beaucoup plus confuse, et la cote en fait les frais alors que l'environnement des entreprises ne justifie aucun optimisme béat. A côté du bulletin de victoire brandi par la Rue de Rivoli sur le front de l'inflation, la Banque de France constate une nouvelle dégradation de la demande globale chez les industriels, et les experts de l'O.C.D.E. avouent avec embarras que la récession sera encore d'actualité pendant au moins un an sur la scène internationale. De quoi réfléchir.

SERGE MARTI.

(1) La création de ce compte a finalement été adoptée dans la nuit de vendredi par l'Assemblée nationale avec un crédit d'impôt de 25 % et une *limite de 7 000 F* par personne (*14 000 F* pour un couple) d'achats nets de valeurs mobilières françaises.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12 nov.	Cours 19 nov.
Or fin (kilo en barre) ...	94 500	96 700
– (kilo en lingot) ...	94 500	96 100
Pièce française (20 fr.)	570	551
Pièce française (10 fr.)	405	401
Pièce suisse (20 fr.) ...	610	610
Pièce latine (20 fr.) ...	549	615
Pièce tunisienne (20 fr.)	566	569
Souverain	744	721
Souverain Elizabeth II ..	730	730
Demi-souverain	381	381
Pièce de 20 dollars	3 225	3 340
– 10 dollars	1 620	1 610
– 5 dollars	820	835
– 50 pesos	3 870	3 850
– 20 marks	722	710
– 10 florins	630	621
– 5 roubles ...	385	395

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nb. de titres	Val. en cap. (F)
Air liquide (1)	75 425	33 413 470
4 1/2 % 1973	18 200	32 620 340
Schlumberger	84 725	29 365 974
Lafarge Coppée (2) .	64 450	15 682 257
Source Perrier (2) ..	50 300	11 851 550
I.B.M. (2)	13 250	9 821 060

(1) Quatre séances seulement.
(2) Trois séances seulement.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	15 nov.	16 nov.	17 nov.	18 nov.	19 nov.
Terme	140 366 080	146 479 694	173 332 757	155 527 057	175 800 551
Comptant					
R. et obl. .	819 074 116	999 054 705	689 884 168	731 884 268	886 822 221
Actions ..	119 940 262	128 169 149	123 037 779	93 150 143	98 031 745
Total	1 079 380 458	1 273 703 548	986 454 704	981 561 468	1 160 654 517

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1981)

Valeurs :					
Franç. ..	105	104,4	103,8	104,2	
Étrang. .	130,5	128,6	129,9	104,2	

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1981)

Tendance .	121,4	121	121	121,5	

(base 100, 31 décembre 1981)

Indice gén.	101,6	100,7	100,3	100,3	100

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

L'euromarché

L'appel du F.M.I. aux banques

Les eurobanques s'« officialisant » (dans la mesure où les gouvernements occidentaux se reposent sur elles pour éviter les faillites de nombreux États), elles n'ont pas fini d'être mises à contribution pour aider, aux côtés du F.M.I. et des autres institutions supranationales de même type, au redressement d'économies vacillantes un peu partout à travers le monde. Cela se produisant à un moment où les disponibilités ont tendance à se contracter, on peut se demander si le risque souvent évoqué d'une éventuelle crise des liquidités internationales ne va pas s'en trouver accru.

Ce ne sont pas moins de 6,5 milliards de dollars supplémentaires que les banques commerciales du monde entier vont avoir à prêter, vraisemblablement à moyen terme, au Mexique, en plus de quelque 4 milliards de crédits que le F.M.I. va lui consentir. M. Jacques de La Rosière, le directeur général du F.M.I., a en effet fait comprendre aux eurobanquiers que, si le Mexique se trouvait actuellement en difficulté, c'était par suite d'un surendettement que les banques internationales ont aidé à accumuler. Le devoir de celles-ci est donc maintenant de racheter en quelque sorte leurs péchés passés en prêtant leur concours aux Mexicains.

En Argentine, c'est un crédit-relais de 1,1 milliard de dollars que les banques vont devoir mettre à la disposition du pays en attendant que les facilités consenties par le F.M.I., qui représentent 1,5 milliard de dollars et 600 millions de D.T.S. (636 millions de dollars), soient mises en place. De tels exemples se multiplient à travers le monde. Que ce soit en Amérique latine, en Afrique ou dans les pays de l'Europe de l'Est, les eurobanques se trouvent condamnées à consentir de plus en plus de crédits nouveaux afin de sauvegarder ceux que les nations concernées ne peuvent momentanément rembourser, ou permettre tout au moins leur service.

Dans ce domaine, l'accord sur le rééchelonnement de la dette extérieure de la Pologne pour 1982, qui a été signé au début du mois, va même plus loin. Les banques créancières se sont engagées à reprêter immédiatement aux Polonais la moitié du montant des intérêts que ceux-ci vont leur verser, afin de permettre au gouvernement de Varsovie de financer ses importations.

Pendant ce temps, les disponibilités mondiales ne cessent de décroître. Les pays de l'OPEP ne sont plus les fournisseurs intarissables de capitaux qu'ils étaient jusqu'à il y a deux ans. Les excédents de l'Arabie Saoudite, qui était le dernier des producteurs de pétrole à encore alimenter le réservoir des eurodevises, vont probablement diminuer davantage, puisque cheikh Yamani a reconnu que son pays va devoir diminuer le prix d'un brut dont personne ne veut plus.

De leur côté, les grandes sociétés internationales, durement touchées par la récession économique mondiale, déposent de moins en moins de capitaux auprès des eurobanques situées à Londres ou ailleurs. Ce mouvement se produit alors que les banques internationales voient *leur* portefeuille de créances douteuses s'accroître vertigineusement. A titre d'exemple, la Lloyds Bank International, l'une des eurobanques les plus actives, a dû mettre de côté une provision pour créances incertaines de plus de 115 millions de livres sterling, ce qui a eu pour effet de réduire de 41 % les bénéfices du groupe bancaire Lloyds pendant les neuf premiers mois de cette année.

Les établissements dont les ressources sont en sterling, c'est-à-dire les grandes banques commerciales britanniques et certains établissements consortiaux établis dand la City, sont en outre affectés par la chute spectaculaire, cette semaine, de la devise britannique. Celle-là a vraisemblablement été provoquée par le gouvernement britannique lui-même, afin de faciliter les exportations du pays et freiner en même temps les importations pour que la demande se reporte sur le marché intérieur.

Il n'en demeure pas moins que, si l'industrie anglaise est satisfaite, les banques sont loin de l'être. Elles risquent donc de se trouver obligées de réduire notablement le volume de leurs eurocrédits si elles ne veulent augmenter leur capital social ou ne parviennent pas à le faire. Les banques britanniques étant les dernières en Europe à encore participer massivement aux crédits internationaux, tandis que les Allemands et les Français se sont retirés sur la pointe des pieds de ce marché, imitant ainsi les établissements canadiens, les conséquences peuvent être graves. La grande masse des banques régionales américaines s'est repliée sur elle-même depuis l'été, après le vent de panique qu'avait jeté à l'époque la crise financière du Mexique. Simultanément, les grandes banques des États-Unis se montrent elles aussi beaucoup plus réservées en matière de prêts internationaux. Seules restent les japonaises. L'euromarché a de plus en plus les yeux bridés.

L'obsession du taux d'escompte

Pour sa part, le marché euro-obligataire demeure attentiste. Les yeux fixés sur la ligne bleu horizon des Vosges que représente pour lui le taux d'escompte américain, dont il y n'a appris la baisse que vendredi en fin d'après-midi. En attendant, le marché primaire des euroémissions à taux fixe en dollars est peu actif. Un seul emprunt de ce type a vu le jour cette semaine. D'un montant *modeste*, puisque ne représentant que 50 millions de dollars, et d'une durée de cinq ans, il est offert au pair par la Banque nordique d'investissement avec un coupon annuel de 11,25 %. Assez mal accueillie, l'opération de l'établissement scandinave s'est de suite traitée avec une forte décote sur le « marché gris ».

La Banque mondiale est venue perturber le marché primaire des émissions internationales libellées dans la devise allemande en proposant au pair 200 millions de DM d'obligations à dix ans avec un coupon annuel de 8,25 %. Ce taux, plus élevé que celui simultanément offert par d'autres emprunts, a détourné l'attention de ces derniers au profit de l'offre de la Banque mondiale. Très bien reçue, celle-ci était demandée vendredi à 99,50. Du coup, l'euroémission au pair de 100 millions de DM d'une durée de huit ans, lancée vingt-quatre heures plus tôt par la banque japonaise Sumitomo, avec un coupon annuel de seulement 7,75 %, a été contrainte de se replier en déroute à 97,25-98,25. L'Aéroport de Paris n'a, lui non plus, pas réussi à faire des étincelles outre-Rhin. Son euroémission de 80 millions de DM sur dix ans a dû être émise à 99,25 avec le coupon originellement annoncé de 8,25 %. Malgré ces conditions, l'euro-emprunt n'a pas réussi à s'imposer. Sur le marché secondaire, il se traitait vendredi à 97,25-97,75.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Vif recul du dollar et de la livre

Changement à vue sur les marchés des changes cette semaine : le dollar, tant recherchée précédemment, a brusquement été vendu en quantités appréciables, ce qui a fait notablement baisser ses cours, moins de 7,20 F à Paris contre 7,31 F huit jours auparavant. La livre sterling, elle aussi, a été brusquement attaquée, perdant, un moment, plus de 4 %. Le grand vainqueur de ce renversement de tendance a été le yen japonais, si décrié précédemment pour des raisons plus psychologiques que techniques.

Le repli du dollar s'est amorcé à partir du mardi 16 novembre pour des motifs assez peu discernables, si ce n'est le « sentiment » que le vent est maintenant à la baisse. Chose curieuse, ce sont les clients des banques, détenteurs de dollars, qui ont vendu. Sans doute estiment-ils que le moment est venu de s'alléger. D'autres facteurs ont évidemment pu jouer, comme les déclarations du sous-secrétaire au Trésor américain, M. MacNamar, qui pronostique un déficit de 75 milliards de dollars pour la balance commerciale des États-Unis en 1983, contre un déficit probable de 40 milliards de francs en 1982. Le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, M. Feldstein, prévoit également une aggravation du déficit au cours des prochaines années de l'ordre de 60 à 70 milliards de dollars. Pour lui, les fautifs sont les taux d'intérêt, dont l'ascension a fait monter le dollar et pénalisé ainsi les exportations tout en facilitant les importations. Ces prévisions rejoignent celles de M. Michael Blumenthal, ancien secrétaire au Trésor du président Carter et actuellement président de Burroughs, qui a annoncé un renversement prochain de la tendance sur le « billet vert », précisément en raison de déséquilibre croissant de la balance commerciale.

En attendant, et sans exclure un net recul d'une monnaie américaine nettement surévaluée, au plus haut depuis six ans contre mark et yen, l'offre de dollars se réduit pour des raisons techniques (baisse des excédents de l'OPEP et contraction des crédits internationaux) face à une demande très forte émanant des pays en voie de développement pour assurer le service de leur lourde dette : plus de 100 milliards par an. Déjà difficile fin juin, le renouvellement, fin décembre prochain, des euro-crédits à six mois (Roll-Over) risque de l'être encore davantage si on tient compte de leur volume, environ 600 *milliards* de dollars.

La contre-partie de la baisse du « billet vert » a été la hausse du mark, et, surtout, celle du yen : à Tokyo, on payait, en fin de semaine, 258 yens pour 1 dollar contre 268 yens, il y a huit jours, et 278 yens, il y a quinze jours. Selon les experts du GREF, réunis au sein du service des études de la Société générale à Paris, le cours logique, en termes de compétitivité comparée, serait de 190 à 200 yens pour 1 dollar. Comment expliquer, alors, un tel décalage ? Par des facteurs psychologiques, avons-nous dit, par l'anticipation d'un déficit de la balance commerciale du fait de la contraction des marchés et d'un regain de protectionnisme chez les partenaires du Japon. Facteur mécanique, également, avec sorties de capitaux abondantes ces derniers mois : or le mouvement s'est inversé ces derniers jours, la hausse de Wall Street ayant provoqué celle de la Bourse de Tokyo, et incité les Américains à investir au Japon. Autre perdante de la semaine, la livre sterling a brusquement plongé, revenant à ses bas cours de la guerre des Malouines. On a noté d'importantes sorties de capitaux, en provenance de la City, vers la zone mark et surtout la zone yen. Sans doute, la baisse tendantielle du prix du pétrole, illustrée par les rabais indonésiens de la semaine dernière et les rumeurs répétées de dernière heure du prix du brut saoudien, est-elle de nature à ralentir le flux des pétrodollars en provenance des gisements de la mer du Nord. De même, le recul continu du taux d'intérêt britannique rend-il la place de Londres moins attrayante pour les capitaux internationaux. Mais le fléchissement de la livre satisfait tellement le gouvernement, désireux de relancer les exportations, que l'on soupçonne la Banque d'Angleterre d'avoir sinon fait naître du moins précipité le mouvement. La faiblesse de ses interventions pour freiner la baisse de sa monnaie en dit long sur son état d'esprit.

Au sein du Système monétaire européen, le franc belge est resté faible, tandis que le florin a continué d'afficher une bonne santé persistante et fort remarquée. Le franc français a pâti de la baisse du dollar, plus forte à Paris qu'à Francfort, de sorte que le cours du mark a eu tendance à se rapprocher de 2,83 F, niveau jugé « sensible » sur les marchés des changes. La Banque de France est intervenue très modérément.

« Tras Los Montes », la Banque d'Espagne doit consacrer quotidiennement une centaine de millions de dollars à la défense de la peseta, victime des incertitudes au sujet de la politique économique du futur gouvernement de M. Felipe Gonzalez.

Sur le marché de l'or, le recul du dollar a entraîné une remontée du cours de l'once à un niveau proche de 420 dollars.

FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 12 AU 19 NOVEMBRE

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,6190	11,6535	3,5342	4,1187	80,0109	4,4927	2376,53
	–	1,6510	12,0770	3,6784	4,2777	82,8967	4,6475	2459,16
New-York ...	1,6190	–	13,8927	45,8085	39,3081	2,0234	36,0360	0,0681
	1,6510	–	13,6705	44,8833	38,5951	1,9916	35,5239	0,0671
Paris	11,6585	7,1900	–	329,72	282,94	14,5649	259,38	4,9836
	12,0770	7,3150	–	328,32	282,32	14,5608	259,85	4,9110
Zurich	3,5342	2,1830	30,3287	–	85,8097	4,4172	78,6666	1,4871
	3,6784	2,2280	30,4580	–	85,9899	4,4373	79,1474	1,4958
Francfort ...	4,1187	2,5440	35,3431	116,53	–	5,1477	91,6756	1,7330
	4,2777	2,5910	35,4208	116,29	–	5,1603	92,8426	1,7395
Bruxelles ...	80,0109	49,42	6,8658	22,6385	19,4261	–	17,8090	3,3667
	82,8967	50,21	6,8639	22,5359	19,3786	–	17,8365	3,3709
Amsterdam ..	4,4927	2,7750	38,5534	127,11	109,08	5,6151	–	1,8984
	4,6475	2,8150	38,4837	126,34	108,64	5,6064	–	1,8898
Milan	2376,53	1467,90	203,93	672,42	577	297,02	528,97	–
	2459,16	1489,50	203,62	668,53	574,87	2966,54	529,12	–
Tokyo	417,70	258	38,8435	118,18	101,41	5,2285	92,9729	0,1757
	443,29	268,50	36,7066	120,51	103,62	5,3475	95,3819	0,1802

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 novembre, 2,7899 F contre 2,7243 F le vendredi 12 novembre.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE

* Système monétaire européen

Les matières premières

Reprise du cuivre - Hausse du café

Le ralentissement progressif de l'activité économique dans la plupart des grands pays industrialisés se répercute surtout sur les cours des métaux.

Le taux de l'argent reste encore trop élevé pour financer des stocks plus importants. Il faut donc s'attendre à de nouvelles réductions de capacités de production, voire à des fermetures de mines ou de fonderies pour essayer d'enrayer la dégradation des prix.

MÉTAUX. – *Reprise des cours du cuivre au Metal-Exchange de Londres qui repassent au-dessous de 900 livres la tonne. La fermeture, en raison d'un incident technique, d'une mine importante en Zambie a donné un petit coup de fouet au marché. Les stocks britanniques de métal atteignent 197 000 tonnes (+ 20 775 tonnes), leur niveau le plus élevé depuis 1979. Ils se sont accrus de 60 000 tonnes en l'espace de sept semaines avec l'expédition de métal américain attiré par des prix plus élevés.*

Fléchissement sensible des cours de l'étain à Londres. Les achats de soutien du directeur du stock régulateur tendent à se raréfier. Les négociants redoutent que ses réserves financières ne soient sur le point de s'épuiser. Le différend entre deux importants producteurs de métal, la Malaisie et l'Indonésie, relatif à la constitution d'un cartel de l'étain, a aussi pesé sur les cours. L'Indonésie estime que le sixième accord international joue bien son rôle.

Nouvelle baisse des cours du nickel à Londres qui perdent plus de 40 % depuis le commencement de l'année. Le prix officiel des producteurs de 3,20 dollars la livre n'est plus appliqué depuis longtemps. Les transactions s'effectuent à 1,60 dollar, et encore. Les arrivages de métal cubain sur le marché libre, la crise de la sidérurgie, le marasme du secteur des biens d'investissement expliquent cette dépréciation exagérée des prix. De nouvelles amputations volontaires de production sont donc à prévoir.

CAOUTCHOUC. – *Variations peu importantes des cours du naturel sur les différents marchés. Les délégués de l'Organisation internationale du caoutchouc naturel, réunis dans la capitale malaise, ont décidé de laisser le directeur du stock régulateur maître de ses décisions d'intervention, conformément aux stipulations de l'accord et comme le souhaitaient les représentants des pays consommateurs.*

DENRÉES. – *La pause a été de courte durée sur le marché du sucre. Le mouvement de hausse a repris et s'est même accentué, les meilleurs niveaux depuis quatre mois étant touchés. La production européenne de betteraves serait moins importante que prévu.*

Nouvelle et vive progression des cours du café, qui retouvent leurs meilleurs niveaux depuis quatre ans et demi. Des craintes de pénurie de disponible de bonne qualité provoquent des achats de couverture de la part des torréfacteurs. La récolte de plusieurs pays africains enregistrerait de sensibles diminutions.

CÉRÉALES. – *Le blé a été soutenu sur le marché aux grains de Chicago. La récolte australienne, réduite de moitié par la sécheresse persistante, obligerait ce pays à acheter du blé sur les marchés extérieurs.*

LES COURS DU 19 NOVEMBRE 1982

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 887 (870,50) ; à trois mois, 900,50 (879) ; étain comptant, 7 265 (7 413) ; à trois mois, 7 280 (7 410) ; plomb, 270,50 (279,50) ; zinc, 433 (431) ; aluminium, 598 (585) ; nickel, 2 090 (2 186) ; argent (en pence par once troy), 612 (566,65). – **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 63,95 (63,15) ; argent (en dollars par once), 9,75 (9,48) ; platine (en dollars par once), 334 (332) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (51,50) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 365-385 (360-380). – **Penang** : étain (en ringgit par kilo), inch. (29,15).

TEXTILES. – **New-York** (en cents par livre) : coton, décembre, 63,77 (62,60) ; mars, 65,62 (65,25). – **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), décembre, 361 (365) ; jute (en livres par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (240). – **Roubaix** (en francs par kilo), laine, 42,60 (42,55).

CAOUTCHOUC. – **Londres** (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 48,50-49,75 (48,10-48,20). – **Penang** (en cents des Détroits par kilo) : 193,50-194 (197-197,50).

DENRÉES. – **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, décembre, 1 382 (1 337) ; mars, 1 412 (1 422) ; sucre, janvier, 7,34 (6,90) ; mars, 7,84 (7,40) ; café, décembre, 137,44 (136,78) ; mars, 134,81 (133,04). – **Londres** (en livres par tonne) : sucre, janvier, 120 (112) ; mars, 122,75 (114,30) ; café, janvier, 1 657 (1 547) ; mars, 1 553 (1 460) ; cacao, décembre, 992 (939) ; mars, 1 002 (955). – **Paris** (en francs par quintal) : cacao, décembre, 1 154 (1 135) ; mars, 1 200 (1 185) ; café, janvier, 1 937 (1 860) ; mars, 1 820 (1 770) ; sucre (en francs par tonne), décembre, 1 640 (1 500) ; mars, 1 705 (1 525) : tourteaux de soja. – **Chicago** (en dollars par tonne), décembre, 175,50 (169,90) ; janvier, 177,70 (171,50). – **Londres** (en livres par tonne), décembre, 138 (130) ; février, 142,90 (133,10).

CÉRÉALES. – **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, décembre, 332 1/4 (332 1/2) ; mars, 347 1/4 (347 3/4) ; maïs, décembre, 239 1/4 (235 3/4) ; décembre, 246 3/4 (245 1/2).

INDICES. – Moody's, 977,80 (971,80) ; Reuter, 1 553 (1 521,30).

Marché monétaire et obligataire

Baisse du taux d'escompte américain

L'incertitude qui régnait sur les intentions du Sphinx américain n'aura été lévée que vendredi en fin d'après-midi. Il s'agit, bien évidemment, de la Réserve fédérale des Etats-Unis, et de son président, M. Paul Volcker, qui n'ont annoncé qu'à ce moment-là l'abaissement tant attendu de 9,5 % à 9 % du taux d'escompte. Depuis le 20 juillet, le taux d'escompte a été abaissé six fois de un demi-point. Il est aujourd'hui à son niveau le plus bas depuis quatre ans. Le mouvement avait été anticipé par les marchés, mais comme ils ne voyaient rien venir, une réaction s'était produite. C'est ainsi qu'une grande banque américaine, la Chemical, très en flèche avec un taux de base à 11 1/2 %, a rejoint le peloton des autres établissements en rehaussant son taux à 12 %. Du coup, également, les rendements des obligations américaines ont remonté, et leur cours a baissé. Pendant la période hebdomadaire se terminant au 10 novembre, la masse monétaire est restée stationnaire, après avoir gouflé de 2,7 milliards pendant chacune des deux semaines précédentes, ce qui avait impressionné défavorablement les milieux financiers, bien que le FED ait déclaré publiquement attacher moins d'importance, temporairement, aux variations de ladite masse.

En Europe, la Banque férérale d'Allemagne n'a pu modifier ses taux, et la Banque de France a laissé un peu glisser le loyer de l'argent sur le marché monétaire, qui a touché 13 % jeudi.

Un emprunt d'Etat « à rallonge »

L'événement de la semaine a été l'annonce du lancement du quatrième emprunt d'Etat de l'année, à hauteur de 10 milliards de francs, ce qui porte à 40 milliards de francs la ponction totale du Trésor pour combler une partie d'un déficit budgétaire probablement supérieur à 100 milliards de francs. Une innovation intéressante a été enregistrée à cette occasion puisque l'emprunt en question comporte, pour la première fois, une « rallonge ». Emis pour une durée de sept ans, il offre aux porteurs la possibilité de décider, à leur seul gré et au moment de l'échéance, le report à trois ans du remboursement de leurs titres. C'est une version, favorable aux souscripteurs, de la formule des emprunts à « fenêtres » (options de remboursement anticipé ou de souscription supplémentaire), très prisée actuellement sur le marché obligataire. En conséquence, ce témoignage de l'esprit novateur du Trésor a séduit ledit marché, qui l'accueille avec faveur, d'autant que le taux nominal d'émission, 15,30 %, est en ligne avec les rendements actuels et n'a apporté aucune perturbation. Cela n'avait pas été le cas pour l'emprunt précédent, émis trop haut pour un marché peut-être trop bas à l'époque.

Le placement des émissions de la R.A.T.P., déjà peu aisé, n'a pas été facilité par l'annonce de l'appel du Trésor, et encore moins celui d'Euratom, victime d'une « colle » manifeste : c'est une signature peu appréciée, au caractère trop vague et trop diffus.

Sur le marché secondaire, les rendements se sont stabilisés, à 15,10 % contre 15,19 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans, 15,17 % contre 15,08 % pour ceux à moins de sept ans, et 15,80 % contre 15,78 % pour les emprunts du secteur public, selon les indices Paribas. Une stabilisation a été notée, également, sur les émissions à taux variable, très affectées les semaines précédentes. A cette occasion, certains fonds communs de placements en obligations, dits « fonds de trésorerie », ont vu leur valeur chuter de 3 % à 4 % depuis l'automne, ce qui a pu décevoir nombre de porteurs. Tout est risque, hélas !

F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

La réunion du comité central de l'O.L.P. aurait été ajournée à la suite des désaccords persistants avec la Syrie

La réunion du comité central de l'O.L.P., qui devait se tenir *« ces jours prochains »* dans la capitale syrienne, aurait été ajournée à une date indéterminée à la suite de la persistance des désaccords entre Damas et la centrale palestinienne.

Selon l'agence U.P.I., qui cite des sources palestiniennes à Damas, cette décision aurait été prise à la *suite du refus du président syrien*, M. Hafez el Assad, de recevoir M. Arafat à Moscou à l'occasion des obsèques de Brejnev. Le chef de l'O.L.P., *selon les sources palestiniennes* de Damas, aurait exprimé le souhait de s'entretenir, à Moscou, avec le chef de l'Etat syrien, des désaccords *suscités par le rapprochement* de l'O.L.P. avec la Jordanie. Le président Assad aurait refusé de recevoir M. Arafat, lui faisant savoir que *tout entretien sur une éventuelle « réconciliation »* entre l'O.L.P. et la Syrie devait se tenir à Damas.

A Tel-Aviv, la commission officielle d'enquête nommée par le chef d'état-major israélien pour déterminer l'origine de l'explosion du quartier général israélien à Tyr, le 11 novembre, a *« catégoriquement »* écarté la thèse d'un attentat, affirmant que la destruction du bâtiment devait être considérée comme un accident. Les conclusions de la commission ont été déposées vendredi matin auprès du chef d'état-major. Elles devaient être soumises dimanche matin au conseil des ministres, puis rendues publiques. A Beyrouth, cependant, l'« Organisation de la lutte armée », qui avait revendiqué l'attentat, a contesté la thèse israélienne de l'accident et invité les autorités de Tel-Aviv à dire la vérité sur *« la découverte des débris d'une voiture parmi les ruines »*.

D'autre part, le ministre israélien des télécommunications, M. Zipori, *a révélé jeudi devant la commission* d'enquête sur les massacres de Sabra et de Chatila qu'un journaliste du quotidien *Haaretz* l'avait, dès le *matin du 17 septembre, prévenu* des événements tragiques de Beyrouth-Ouest. Entendu publiquement à Jérusalem, M. Zipori a indiqué qu'il *avait rencontré le journaliste Zeev* Shiff le vendredi 17 septembre. *« Ce dernier*, a-t-il dit, *m'a parlé à Tel-Aviv de massacres des réfugiés palestiniens à Sabra et à Chatila par les phalangistes. »*

M. Zipori a affirmé avoir immédiatement tenté de contacter les chefs des services israéliens de renseignement. *« Je n'ai pu les joindre parce qu'ils étaient déjà en route pour assister à une rencontre réunissant, à Jérusalem, M. Morris Draper, sous-secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires du Proche-Orient, et MM. Shamir et Sharon, respectivement ministres des affaires étrangères et de la défense. »* Il a ajouté : *« J'ai donc téléphoné à M. Shamir pour le prier de vérifier mes informations. (...) Je me suis ensuite désintéressé de l'affaire, croyant que M. Shamir ferait le nécessaire. »*

Ce témoignage vient confirmer des dépositions antérieures, selon lesquelles les responsables israéliens auraient été avertis des massacres avant vendredi à midi.

M. Zipori a également contesté l'affirmation de M. Sharon selon laquelle le gouvernement l'avait autorisé à envoyer des phalangistes dans les camps. – *(U.P.I., A.F.P., Reuter.)*

La question de la représentation du Tchad risque de compromettre la tenue du sommet de l'O.U.A.

Le sommet de l'O.U.A., qui doit en principe s'ouvrir le mardi 23 novembre à Tripoli, risque une nouvelle fois d'être compromis. En effet, les ministres des affaires étrangères n'ayant pu se mettre d'accord sur la question de la représentation du Tchad, quatorze délégations ont suspendu, vendredi 19 novembre dans la soirée, leur participation à la session ministérielle ouverte lundi en présence de quarante-quatre des cinquante et un membres de l'Organisation *(le Monde* des 17, 18 et 19 novembre).

Le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Maroc, la Gambie, le Zaïre, le Togo, le Niger, le Cameroun, le Gabon, la Guinée-Equatoriale, la République Centrafricaine (R.C.A.), Djibouti, la Guinée et les Comores veulent que le siège du Tchad soit attribué au gouvernement du président Hissène Habré.

Leur décision signifie que le quorum nécessaire des deux tiers (trente-quatre délégations) n'est plus atteint. *« Des consultations vont être menées tambour battant pour tenter de trouver une solution »*, a souligné le porte-parole de l'O.U.A., M. Peter Onu, qui a dit : *« Personne ici ne veut détruire l'O.U.A. »*

Après cinq jours de vains débats, les positions paraissent cependant de plus en plus tranchées entre les partisans de M. Goukouni Oueddei, soutenu par la Libye, et ceux de M. Hissène Habré, qui, en grande majorité, ont suspendu leur participation aux discussions.

Jeudi, M. Abdou Diouf, président du Sénégal, avait annoncé que son pays se retirerait du conseil et du sommet si le représentant du gouvernement *Habré ne se voyait* pas attribuer le siège du Tchad.

A son arrivée à Tripoli, jeudi, M. Idriss Miskine, vice-président du Tchad et ministre des affaires étrangères, avait accusé la Libye de préparer une offensive militaire dans le nord du Tchad. *« Les Libyens préparent une agression contre le Tchad et cherchent à entraîner l'O.U.A. dans cette aventure »*, avait dit M. Miskine. *(Reuter.)*

EN VISITE OFFICIELLE A BERNE

M. Cheysson a examiné le contentieux franco-suisse

De notre correspondant

Berne. – Traditionnellement presque sans nuages, les relations franco-helvétiques se ressentent quelque peu de la récession économique. Tel est le constat qu'a pu faire vendredi 19 novembre M. Cheysson à l'issue d'une visite officielle de vingt-quatre heures à Berne.

Les entretiens de M. Cheysson avec M. Pierre Aubert, chef de la diplomatie helvétique, et M. Fritz Honegger, président de la Confédération et chef du département de l'économie publique, ont été l'occasion d'examiner les principaux points du contentieux franco-suisse dans un esprit qualifié d'*« amical, ouvert et objectif »* du côté helvétique.

M. Aubert s'est fait l'interprète des préoccupations des milieux économiques suisses, qui s'estiment lésés *par les mesures « protectionnistes »* prises par la France pour réduire le déséquilibre du commerce extérieur. Les échanges commerciaux entre les deux pays sont largement favorables à la France, qui a enregistré en 1981 un excédent de 12,2 milliards de francs français.

Le *ministre français* a justifié les prix imposés à certains produits pharmaceutiques alors que l'industrie chimique suisse se plaint de la réduction de ses marges bénéficiaires et tend à restreindre ses investissements en France. Il a ensuite regretté les *« tracasseries »* dont certains citoyens suisses ont parfois été l'objet aux douanes françaises. M. Pierre Dreyer, président du Conseil des Etats (Chambre haute), récemment invité par le président du Sénat français, s'était vu contraint d'acquitter une taxe d'importation pour une pendule destinée à être offerte à M. Alain Poher. Au sujet du droit d'escale imposé il y a quelques mois aux plaisanciers suisses relâchant dans les ports français, M. Cheysson a déclaré qu'il était *« révoltant »* de voir la Suisse traitée de la même manière que les pays offrant des pavillons de complaisance, mais qu'il espérait aussi que la Confédération *signerait* une convention d'assistance douanière avec la France.

Les autorités de Berne ont renouvelé l'invitation adressée à M. Mitterrand pour le printemps prochain. La précédente visite officielle d'un chef d'Etat français remonte à soixante-treize ans.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

En Espagne

ARRESTATION D'UN LIEUTENANT-COLONEL POUR « CONSPIRATION »

Madrid *(A.F.P.)*. – Un officier supérieur de l'armée de terre, le lieutenant-colonel Juan Fernandez Hidalgo, a été arrêté sous l'inculpation de *« conspiration en vue d'une rébellion militaire »*, a annoncé, ce samedi 20 novembre, le ministère de la défense espagnol. Le lieutenant-colonel Hidalgo avait été muté d'office à la suite de la découverte, le 2 octobre dernier, d'un putsch militaire, qui devait se dérouler le 27 octobre.

LA PRÉPARATION DES MUNICIPALES

M. Marchais considère la candidature socialiste à Saint-Etienne comme une « attaque contre une base ouvrière »

Le groupe de travail dont font partie MM. Debarge et Jean Poperen (P.S.), Mme Vincent et M. Laurent (P.C.F.), et qui est chargé d'examiner les problèmes posés par la composition des listes de gauche *dans un certain nombre* de villes pour les élections municipales, s'est réuni, pour la deuxième fois, jeudi 18 novembre. Le comité directeur du P.S., réuni les 20 et 21 novembre, devait faire le point sur ces négociations.

Avant la réunion du groupe de travail, *M. Georges Marchais* – à l'occasion d'une conférence de presse avec M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C. portugais, *qu'il recevait à Paris – avait déclaré* que l'annonce, par les dirigeants socialistes de Saint-Etienne, de la formation d'une liste P.S.-*M.R.G.-P.S.U. est « en contradiction flagrante »* avec l'« *esprit* » de la rencontre des dirigeants nationaux du P.S. et du P.C.F., *le 10 novembre. Lors* de cette rencontre *(le Monde* du 12 novembre), il avait été décidé, a dit M. Marchais, de *« développer les discussions dans les localités pour aboutir à des listes d'union »* et de *« constituer un groupe de travail pour aboutir à des accords partout »*.

La situation de Saint-Etienne est particulièrement importante, dans les discussions entre socialistes et communistes, à plusieurs titres. Il s'agit, en premier lieu, de la plus importante ville dirigée par le P.C.F., et cela depuis mars 1977, où la liste d'union de la gauche (P.C.F., P.S., M.R.G., P.S.U.), conduite par M. Joseph Sanguedolce, avait battu celle du maire sortant, M. Michel Durafour (U.D.F.). Les élections de 1981 avaient été favorables au P.S., encore que, des deux circonscriptions de la ville prises à *la droite* aux élections législatives, l'une l'ait été par le premier adjoint communiste, M. Paul Chomat. M. Bruno Vennin, adjoint socialiste, élu dans l'autre circonscription, estime, néanmoins, que les chiffres justifient sa candidature à la mairie, tandis que, pour les communistes, Saint-Etienne est le cas-type d'une ville où devrait être pris en considération, au-delà des rapports de forces électoraux, le *« crédit du maire sortant »*. M. Sanguedolce bénéficie, en effet, d'une popularité incontestable.

Ces considérations ont amené M. Marchais à rappeler, jeudi, qu'il avait *« attiré l'attention »* des dirigeants socialistes *« sur les préoccupations légitimes des travailleurs »* au sujet de la situation économique *et sociale* et de l'action du gouvernement. *« Si, à cela, s'ajoutent des attaques contre des bases ouvrières comme Saint-Etienne, contre des maires communistes, il faut bien mesurer le coup que cela porte, à la fois, au gouvernement et à la majorité actuelle »*, a déclaré le secrétaire général du *P.C.F.*

M. PIERRE MARION ENTRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AÉROPORT DE PARIS

M. Pierre Marion, qui a récemment quitté la Direction générale de la sécurité extérieure (D.G.S.E.), vient d'entrer au conseil d'administration de l'établissement public Aéroport de Paris, au titre de représentant des intérêts de l'Etat, désigné par le *ministre de la défense.* Il y remplace le général de division aérienne Jean-Marie Vedrine.

M. Marion est nommé à ce poste jusqu'à fin décembre 1982, ce qui laisse supposer qu'il pourrait, à cette date, succéder à l'actuel président d'Aéroport de Paris, M. Raoul Moreau, âgé de soixante-quatre ans, et dont le mandat arrive précisément à expiration.

[*Né le 24 janvier 1921*, à *Marseille*, M. Pierre Marion, ancien élève de l'Ecole polytechnique, a fait, de 1942 à 1971, toute la première partie de sa carrière à Air France, dont il fut, de 1968 à 1971, directeur général adjoint. Il entre ensuite à la Société nationale industrielle aérospatiale, où il occupe plusieurs postes avant d'être nommé, le 17 juin 1981, à la tête de la D.G.S.E.]

Les salaires en 1983

LA C.F.D.T., F.O., LA FEN ET LES AUTONOMES DÉCIDENT DE SIGNER LE RELEVÉ DE CONCLUSIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Ce n'est que lundi 22 novembre, lors de la séance de signatures au ministère, que la C.G.T. devrait faire connaître sa position sur le *« relevé de conclusions »* salariales dans la fonction publique. Après consultation de ses syndicats, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés C.F.D.T. a décidé, à une large majorité, le 20 novembre, de signer le texte malgré la prise de position de la fédération des P.T.T., qui considère que *« l'ensemble du dispositif apparaît comme le fruit d'interventions de groupes de pression liées au manque de courage politique et de rigueur économique du gouvernement »*.

Pour sa part, le cartel F.O. de la fonction publique a décidé, le 19 novembre, de signer le relevé de conclusions en soulignant que *« toute mise en cause des dispositions de la convention 1983 porterait atteinte irrémédiablement à la crédibilité du gouvernement et condamnerait toute pratique conventionnelle dans la fonction publique »*. La FEN a également décidé de signer, considérant que *« dans le contexte économique et social que connaît notre pays, le relevé de conclusions constitue bien un compromis acceptable »*, mais *« qu'il serait illusoire de vouloir, demain, maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires si venait par malheur à se produire une situation d'effondrement grave de l'économie, d'aggravation du chômage et de dérapage excessif des prix »*. La FEN note que la clause de sauvegarde *« en masse, avec ses répercussions en niveau »* contient des formulations *« encore insuffisamment précises »*. Malgré les *« insuffisances et les ambiguïtés »* de cette clause, les autonomes ont également ratifié le texte.

Le numéro du « Monde » daté 19 novembre 1982 a été tiré à 521 964 exemplaires.